



# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 8 - Numéro 40

7 octobre 2011



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011

ISSN 17104149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>4</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Bureau de décision et de révision</b>	<b>8</b>
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>26</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>72</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

<b>5. Institutions financières</b>	<b>79</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
<b>6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés</b>	<b>86</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées</b>	<b>235</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

## Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-



## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 2.

## Bureau de décision et de révision

---

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

---

## 2.1 RÔLES D'AUDIENCES



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Alain Péloquin, Isabelle Cantin et Évaluation Apex inc. ( <i>Rocheffort &amp; Associés</i> )  I Jean-Luc Flipo ( <i>CMB Avocats inc.</i> )  I Stéphane Auclair  M Jean-Marc Lavallée ( <i>Lecours, Hébert, Avocats inc.</i> )  M Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion, Caisse Desjardins de Contreccœur, Caisse d'Économie Marie-Victorin, Officier du Bureau de la publicité des droits des circonscriptions foncières de Verchères et de Sherbrooke	2011-007	Alain Gélinas	11 octobre 2011 9 h	Demande d'ordonnance de redressement et de dépôt au greffe de la Cour supérieure
2.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Ressources Glen Eagle inc. ( <i>Colby, Monet, Demers, Delage &amp; Crevier</i> )	2011-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	12 octobre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative  Audience <i>pro forma</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
3.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Jacques Gagné, Martine Gravel, 9112-2192 Québec inc. et 9151-2632 Québec inc. ( <i>M<sup>e</sup> Donald Duperré</i> )  I Daniel Bélanger  M Banque Nationale du Canada et Banque CIBC	2006-022	Claude St Pierre	17 octobre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage
4.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Oversea Chinese Fund Limited Partnership et Weizhan Tang et Associates inc. et Weizhang Tang Corporation et Weizhang Tang et Interactive Broker	2009-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 octobre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
5.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Gestion de Capital Triglobal inc., Société de gestion de fortune Triglobal inc., Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, PNB Management inc., Mario Bright, Focus Management inc., Ivest Fund Ltd, Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc.</p> <p>I Franco Mignacca (<i>Shaffer &amp; Associates</i>)</p> <p>I Joseph Jekkel (<i>Mannella et Associés</i>)</p> <p>M Interactive Brokers (<i>M<sup>e</sup> Jean-François Bernier</i>)</p> <p>M Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de Gestion de Capital Triglobal inc. (<i>McCarthy Tétrault</i>)</p> <p>M Groupe Financier Banque TD (<i>Kaufman Laramée, avocats</i>)</p> <p>M Banque CIBC et BNP Parisbas (Canada)</p>	2007-033	Alain Gélinas	18 octobre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
6.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc., 2967-9420 Québec inc., 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc., Angela Skafidas et Anthanasios Papadopoulos</p> <p>M Paul Chronopoulos</p> <p>M Jean Robillard, Raymond Chabot, ès qualités d'administrateur provisoire de P.N.B. Management Inc., 2967-9420 Québec Inc. et 4384610 Canada Inc. et Nicolas Boily, Raymond Chabot, ès qualités de liquidateur de 4190424 Canada Inc. (<i>McCarthy Tétrault</i>)</p>	2008-004	Alain Gélinas	18 octobre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
7.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Pierre Jolicoeur, Corporation de Capital B.M.T. 06, M<sup>e</sup> Martin Gilbert et Gaston Quirion (<i>M<sup>e</sup> Rock Jolicoeur</i>)</p> <p>I Gestion Duparel inc. (<i>Gagnon, Brunet, avocats</i>)</p> <p>I Banque Nationale du Canada</p> <p>M Banque de Montréal, Interactive Brokers Canada inc., TD Waterhouse Canada inc. et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce</p>	2011-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 octobre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés Pierre Jolicoeur, Corporation de Capital B.M.T. 06, M <sup>e</sup> Martin Gilbert, Gaston Quirion et Gestion Duparel inc.
8.	<p>R Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>R Gendarmerie Royale du Canada (<i>Service des poursuites pénales du Canada</i>)</p> <p>I Fonds de Placement Nor-West (<i>Rock, Vleminckx, Dury, Lanctôt et Associés</i>)</p> <p>M Banque Royale du Canada</p>	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 octobre 2011 9 h 30	Requête pour obtenir une levée partielle d'une ordonnance de blocage et demande de restitution

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
9.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Normand Bouchard, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau et Fonds de Placement Nor-West (<i>Rock, Vleminckx, Dury, Lanctôt et Associés</i>)</p> <p>I Mario Dumais et 9175-9704 Québec Inc. (<i>M<sup>e</sup> Richard F. Prihoda</i>)</p> <p>I Tri Minh Huynh, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, 9137-1534 Québec inc., 9201-7144 Québec inc. et Aquamondial inc. (<i>Spiegel, Sohmer, inc.</i>)</p> <p>I Luis Gonzalez, Mario Paquin, Gérald Parkin, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Claude Adam, Serge Belval, 9179-5252 Québec inc. et Air Bermuda inc.</p> <p>M TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc. et BMO Ligne d'action inc.</p> <p>IT Gendarmerie Royale du Canada (<i>M<sup>e</sup> Hans Gervais, Service des poursuites pénales du Canada</i>)</p>	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 octobre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
10.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Alain Péloquin, Isabelle Cantin et Évaluation Apex inc. (<i>Rocheffort &amp; Associés</i>)</p> <p>I Jean-Luc Flipo (<i>CMB Avocats inc.</i>)</p> <p>I Stéphane Auclair</p> <p>M Jean-Marc Lavallée (<i>Lecours, Hébert, Avocats inc.</i>)</p> <p>M Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion, Caisse Desjardins de Contreccœur, Caisse d'Économie Marie-Victorin, Officier du Bureau de la publicité des droits des circonscriptions foncières de Verchères et de Sherbrooke</p>	2011-007	Alain Gélinas	25 octobre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance de redressement et de dépôt au greffe de la Cour supérieure
11.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Downs Lepage, s.n.a.</i>)</p> <p>I Aquablue International et Aquablue Spring Water International inc. et Manuel Da Silva (<i>M<sup>e</sup> Rémy Cliche</i>)</p> <p>M Banque CIBC</p>	2010-005	Claude St Pierre	26 octobre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
12.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I 9095-0049 Québec inc, John Dracontaidis (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management), Axia consulting inc., Axia Business Center inc., Glacier Foods Canada inc., Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filipo Argento et Stéphane Charbonneau (<i>BCF s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>M Banque TD Canada Trust (<i>Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>M TD Waterhouse</p> <p>IT Nicolas Boily (Raymond Chabot) (<i>McCarthy Tétrault</i>)</p>	2009-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 octobre 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage
13.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée (<i>Stein &amp; Stein inc.</i>)</p>	2010-046	Claude St Pierre	2 novembre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
14.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I François Simard, Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>)</p>	2011-025	Alain Gélinas	14 novembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
15.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I François Simard, Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-025	Alain Gélinas	15 novembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier
16.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I François Simard, Stéphane Valois et Monique Langelier Taillefer ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-025	Alain Gélinas	16 novembre 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de courtier ou de conseiller et d'interdiction d'utiliser le titre de planificateur financier
17.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I F.D. De Leeuw & Associés inc. et Francis Daniel De Leeuw ( <i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r.l.</i> )	2006-026	Alain Gélinas	17 novembre 2011 9 h 30	Suivant la décision n° 2006-026-001 du 30 novembre 2009  Audience <i>pro forma</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
18.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot (<i>Davies Ward Phillips &amp; Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.</i>)</p> <p>I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett (<i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu</p>	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 novembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc., Jean-François Amyot, 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett
19.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I David Kam et E=MC<sup>2</sup> Company inc et Pôle Nord de l'Amérique inc.</p>	2011-019	Alain Gélinas	22 novembre 2011 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs, d'opérations sur valeurs et de cesser l'utilisation, de fermer et de retirer des sites Web
20.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Gestion Palos inc. (<i>M<sup>e</sup> Jennifer Taekyung Nam</i>)</p>	2011-023	Claude St Pierre	23 novembre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et de mesures propres à assurer le respect de la loi

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
21.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot (<i>Davies Ward Phillips &amp; Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.</i>)</p> <p>I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett (<i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu</p>	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 novembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc., Jean-François Amyot, 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett
22.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot (<i>Davies Ward Phillips &amp; Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.</i>)</p> <p>I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett (<i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu</p>	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	25 novembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc., Jean-François Amyot, 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
23.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Cordiant Capital inc. ( <i>McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-029	Claude St Pierre	28 novembre 2011 9 h 30	Demande de suspension des droits d'inscription, d'ordonnance de nomination d'un chef de la conformité, d'imposition d'une pénalité administrative et à défaut demande de radiation de l'inscription
24.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot ( <i>Davies Ward Phillips &amp; Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.</i> )  I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett ( <i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 novembre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc., Jean-François Amyot, 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett
25.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I René Joubert ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2010-038	Claude St Pierre	5 décembre 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
26.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I René Joubert ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )	2010-038	Claude St Pierre	6 décembre 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études
27.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Les Conseillers en placements Randisi inc. et Alfonso Randisi ( <i>Steven Roch, Avocat Ltée</i> )	2011-006	Claude St Pierre	12 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
28.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	23 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
29.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	24 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
30.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	25 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
31.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	26 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
32.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	27 janvier 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
33.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	27 février 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
34.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	28 février 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
35.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	29 février 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
36.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	1 mars 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête
37.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay ( <i>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Brahm Segal ( <i>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.</i> )	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	2 mars 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête

Le 7 octobre 2011

**Légende :**

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante  
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

**Coordonnées :**

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162  
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

## 2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

### 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.



### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Allard	Danielle	Financière Banque Nationale Inc.	2011-09-30
Al-Salim	Tony	Placements Manuvie incorporée	2011-09-28
Amour	Michel	Placements Banque Nationale Inc.	2011-10-03
Anderson	William Derek	BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	2011-09-26
Arabab	Karim	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
Atangana Messana	Daniel Herve	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-28
Baeriswyl	Corinne	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-23
Baumgartner	Kurt	Groupe Independant de Planification inc.	2011-10-01
Bernier	Yan	PFSL Investments Canada Ltd.	2011-09-23
Bisson	Pierre	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-09-30
Blanchard	Laurent-David	Services financiers Penson Canada inc.	2011-09-30
Bonneau	Danielle	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-09-26
Boudreau	Nadine	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-09-22
Brousseau	Jonathan	Placements Banque Nationale Inc.	2011-09-16
Brunette	Marc	Placements Banque Nationale Inc.	2011-10-04
Charlebois	Carole	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
Chartier	Mario	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-10-03
Chérif-Touil	Amine	BLC services financiers inc.	2011-09-28
Cloutier- Charbonneau	Yvon	Placements Banque Nationale Inc.	2011-09-28
Corneau	Nathalie	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
Corneau	Pierre	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-10-01
Côté	Jean-Denis	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-09-30
Deif	Adam	Sanford C. Bernstein & Co., Llc	2011-09-14
Desjardins	Mark Andrew	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2011-10-03
Doyon	Andrée	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
El Aidi	Soumia	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-23
Feeney	James	Commonfund Asset Management Company, Inc.	2011-09-22
Forget	Francoise	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-22
Fortin	Patrice	MacDougall, MacDougall & MacTier inc.	2011-09-30

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Fournier	Manon	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-28
Gagnon	Johanne	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-29
Gannon	Lorie Ann	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-19
Garcia	Christian	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
Gaudreau	France	Groupe Cloutier Investissements Inc.	2011-09-28
Gauthier	Francine	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-23
Ghattas	Hany	Placements Scotia inc.	2011-08-15
Giguere	Valerie	Services d'investissement TD inc.	2011-09-22
Gill	Hardeep	BMO Investissements inc.	2011-09-30
Goulet	Brigitte	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
Grillas	Irene	Services d'investissement TD inc.	2011-10-01
Guilbault	André	BLC services financiers inc.	2011-01-14
Hacker	Linda	Financière Assante ltee	2011-09-30
Houle	Michel	Placements Banque Nationale Inc.	2011-09-30
Houle	Maurice	Placements Banque Nationale Inc.	2011-08-26
Huang	Ze Yu	Investia services financiers inc.	2011-09-30
Kanhan	Pokou	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-10-01
Khoury	Joseph	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-29
Kiremidjian	John	UBS Securities LLC	2011-09-07
Labelle	Jacques	Investissements Excel inc.	2011-09-27
Lamothe	Chantal	Placements Banque Nationale Inc.	2011-09-30
Larose	Jessika	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-23
Lebel	Annie	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
Lebel	Charles Christophe	Placements Banque Nationale Inc.	2011-09-28
Leclerc	Johanne	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-28
Lemire	Claude	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-27
Levesque	Manon	Placements Scotia inc.	2011-09-30
Ling	Zichao	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2011-09-26
Luca	Laurentiu	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-09-26
Matos	Chantal	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-09-23
Messier	Chantal	Investissements Excel inc.	2011-09-27
Meunier	Stéphane	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-10-01
Miranda	Patricia	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
Muller	Rene	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-09-24

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Munares Espinoza	Chantal	Placements Banque Nationale Inc.	2011-09-30
Noel	François	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2011-09-30
Patry	Nathalie	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-22
Quessy	Jocelyn	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-09-16
Robertson	Denis	Investia services financiers inc.	2011-08-31
Roch	Michel	FIN-XO Valeurs Mobilières inc.	2011-10-01
Scallon	Mario	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-29
Sohmer	Rebecca	Consultants C.S.T. inc.	2011-09-30
Sylvain	Sophie	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-10-03
Thibodeau	Sarah	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-09-30
Tremblay	Frederic	BMO Investissements inc.	2011-10-04
Tremblay	Josée	Desjardins cabinet de Services financiers inc.	2011-09-30
Tremblay	Sylvain	Scotia Capitaux Inc.	2011-10-03
Tremblay	Jean	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.	2011-10-04
Vallée	Gilles	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-09-30
Viau	Stéphan	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-09-26

### Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Slim	Omar	Conseillers en gestion globale State Street ltée.	2011-10-03
Hamel	Frederic	Giverny Capital Inc.	2011-09-30

### Cabinets de services financiers

#### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet,

certaines pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102357	Belley	Diane	4A	2011-10-04
105670	Cadieux	Martin	4A	2011-10-04
107219	Chrétien	Hélène	5A	2011-10-05
107766	Corneau	Nathalie	6	2011-10-05
107883	Côté	Claude	1A, 2B	2011-10-05
108354	Couture	Jean	4A	2011-10-05
109816	Desjardins	Pierre	1A	2011-10-05
113864	Gaudreau	Gilles	1A, 2A	2011-10-04
113991	Gauthier	Francine	6	2011-10-04
114744	Girard	Sandra	4A	2011-09-29
115212	Goyette	Claire	4C	2011-10-04
116768	Hurtubise	Marie-Christine	1A	2011-09-30
117421	Karam	Marie-Josée	1A, 2A	2011-10-04
118135	Lacroix	Laurent	1A	2011-10-05
119270	Laplante	Jocelyne	1A	2011-09-30
119698	Larouche	Serge	6	2011-09-29
124681	Muller	Rene	1A, 6	2011-10-05
124933	Nault	Jean-Claude	1A	2011-10-04
126811	Petitpas	Mario	6	2011-09-28
127294	Plouffe	Marcel	2B	2011-09-30
128117	Quessy	Jocelyn	1A	2011-09-30
129723	Roy	Denis	6	2011-10-04
133673	Vadnais	Jean-Luc	4A	2011-09-30
134986	Desrochers	Louise	1A	2011-10-04
137032	Lemay	Lucy	5A	2011-10-04
138705	Légaré	Danielle	1A, 2A	2011-10-05
142672	Savard	Cyr	5A	2011-09-30
143095	Grondin	Hélène	3B	2011-10-04
145312	Sandberg	Annika	4B	2011-09-30
150817	Lahens	Kesler	1A	2011-09-30
150880	Desautels	Myriam	4A	2011-10-04
152177	Bougie	Micheline	1A	2011-10-04
154029	Julien	François	4B	2011-10-03
154307	Boudreau	Nadine	1A	2011-10-04

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
154582	Gagnon	Carole	3B	2011-09-30
158198	Hollylee	Lynda	1A	2011-10-03
158285	Caron	Yolande	4B	2011-09-30
160392	Scott	Francine	1A	2011-09-30
160765	Dessureault	Julie	1A	2011-09-30
161911	Mompoin	Faridie	1A	2011-09-30
162479	Ostiguy	Claudine	4B	2011-10-04
162529	Blouin	Marie-Eve	3B	2011-10-03
165146	Beaumier	Serge	1A	2011-09-30
165354	Lévesque	Sophie	1A	2011-09-30
165853	Cambeiro	Roger	1A	2011-09-30
166648	Vézina	Chantal	1A	2011-09-30
167586	Frenette	Geneviève	1A	2011-09-30
170458	Bernier	Yan	1A	2011-09-30
171347	Nguyen	Yann	1A	2011-09-29
172740	Raymond	Patrick	1A	2011-10-04
173101	Lacroix	Marie-Andrée	3A	2011-09-30
173755	De Grandpré	Michel	1A	2011-10-04
173898	Goulet	Jean-Sébastien	1A	2011-09-30
174633	Chayer	Alexandre	1A	2011-10-04
174909	Charette	Virginie	5A	2011-10-04
175232	Guillemette	Jimmy	1A	2011-10-05
175991	Thériault	Nancy	1A	2011-09-30
176031	Parant	Nicolas	5A	2011-10-03
176621	Bouchard-Levesque	Isabelle	4B	2011-10-04
177069	Lavoie	Claudie	5B	2011-10-04
177169	Thériault	Annick	1A	2011-09-30
177705	Fortinelli	Pasqualina	4C	2011-10-03
177981	Castilloux	Isabelle	1A	2011-09-30
178117	Halde	Frédéric	1A	2011-09-30
178149	Roudnik	Ruslan	4B	2011-10-04
178503	Mallard	Julie	3B	2011-10-05
178506	Veillette-Darby	Samuelle	3B	2011-10-03
178814	Bernier	Michel	1A	2011-09-30

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
179026	Lavoie	Nathalie	1B	2011-09-28
179299	Talbot	Benoît	4B	2011-10-05
179388	Boussanni	Abderrahim	3B	2011-09-28
180438	Desjourdy	Patrick	1A	2011-09-29
180565	Bourgon	Martine	1A	2011-09-30
180957	Espinal	Ana Luisa	1A	2011-09-30
181342	Tétreault	Steve	1A	2011-10-04
181505	Zoulalian	Antoine	4B	2011-09-29
181777	Lavoie	Louis	1A	2011-09-30
181818	Grondin	Jesse	1A	2011-09-30
181922	Gariépy	Roland	1A	2011-09-30
181952	Aubut	Stéphanie	1A	2011-09-30
182056	Dinelle	Eugénie	1A	2011-10-04
182316	Viau	Stéphan	1A	2011-10-04
182330	Succès	Prévoir Jr	1A	2011-09-30
182348	Jérôme	Ouanise	1A	2011-10-04
183821	Fournier	Richer Raphael	1A	2011-10-05
184117	Bouchard	Karine	4B	2011-10-04
184299	Matthew	Emmanuel	1A	2011-09-30
184324	Deshaies	Marie-Andrée	1A	2011-09-30
184583	Poulos	Marie-Eve	2B	2011-09-28
184915	St-Denis	Chantal	4B	2011-09-28
185314	Seymour	Nicholas	3B	2011-10-05
185418	Grenier	David	1A	2011-10-05
185820	Bonin	Marie-Ange	1A	2011-09-30
186652	Ninoles	Jacinthe	1A	2011-09-30
186773	Caron	Sasha	1A	2011-09-30
186923	Kandola	Sabrina	1A	2011-09-30
186966	Denicolai	Francis	4B	2011-09-28
187006	Grégoire	Damien	1A	2011-09-30
187331	Haince	Kevin	1A	2011-09-30
187456	Almeras	Nicole	1A	2011-09-30
187525	Tessier	Marcel	1A	2011-09-30
187630	Correia	Edina	4B	2011-10-03



Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
187698	Gravel	Mathieu	1A	2011-09-30
187739	Veilleux	Julie	1A	2011-10-04
188926	Gagnon-Veillette	Patricia	1A	2011-10-05
189067	Lacelle	Christian	1A	2011-10-05
189203	Blaquière	Cindy	1A	2011-10-03
189252	Kreveld	François	1A	2011-10-04
189991	Barnes	Nancy	1A	2011-10-03
190108	Chapdelaine	Nathalie	1A	2011-10-04
190460	Boisbault	Yann Paul	1A	2011-10-05
190672	Moukal	Adil	1A	2011-10-04
191069	R Poirier	Dérick	3B	2011-09-28
191465	Kouassi	Franck	1A	2011-10-04
191657	Larouche	Marc	1A	2011-10-04
191755	Busque	Steeve	1B	2011-10-05
191783	Piché	Isabelle	3B	2011-10-04
191867	Provost	Karyne	1B	2011-09-30
191930	Fermon	Claude	4C	2011-10-05
192008	Ouellette	Cynthia	1A	2011-10-04
192244	Turgeon	Caroline	3B	2011-10-04
192300	Mongrain	Maude	3B	2011-10-03
192328	Côté-Bourbonnais	Lise Anne	1B	2011-10-04
192510	Duford	Joanne	4B	2011-10-04
192515	Cloutier	François	4B	2011-09-29
192545	Rousseau	Maxim	4B	2011-10-05

### Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains

pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

<b>Certificat</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date d'annulation</b>
125558	Paillé	Josée	4A	2011-10-01
125677	Paquet	Gilles	5A	2011-10-01
125705	Paquet	Michel	1A	2011-10-01
125759	Paquette	Jacques	2A	2011-10-01
125808	Paquin	François	6	2011-10-01
125837	Paquin	Paul H.	4A	2011-10-01
125849	Paradis	Chantal	6	2011-10-01
125898	Paradis	Normande	6	2011-10-01
125980	Parent	Bernard	1A,2A	2011-10-01
126066	Parenteau	Yvon	5A	2011-10-01
126134	Patel	Jagrutiben	1A,2A	2011-10-01
126313	Pellerin	Gilles	1A	2011-10-01
126322	Pellerin	Normand	1A	2011-10-01
126356	Pelletier	Danielle	6	2011-10-01
126457	Pelletier	Pierre	4C	2011-10-01
126566	Pereira	Ivan	1A	2011-10-01
126639	Perreault	Line	1A	2011-10-01
126654	Perreault	Pierre	1A,6	2011-10-01
126662	Perreault	Richard	4A	2011-10-01
126748	Perron	Richard	4A	2011-10-01
126839	Pham	Huu-Nghia	1A	2011-10-01
126900	Picard	Gaétan	2B	2011-10-01
126961	Piché	Pierre	1A,6	2011-10-01
126963	Piché	Pierre	4A	2011-10-01
126977	Pichette	Bernard	4A	2011-10-01
127050	Pilon	Jacques	1A	2011-10-01
127096	Pincemin	Fred	1A	2011-10-01
127099	Pineau	Gilles	2B	2011-10-01
127120	Pinsonneault	André	2A	2011-10-01
127294	Plouffe	Marcel	2B	2011-10-01
127306	Plouffe-Barbery	Colette	1A,2A	2011-10-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
127355	Poirier	Alain	1A,2A	2011-10-01
127416	Poirier	Paulette	1A,2A	2011-10-01
127456	Poisson	Hugo	1A	2011-10-01
127464	Poitevin	Caroline	6	2011-10-01
127465	Postras	Anne-Marie	4A,E	2011-10-01
127476	Postras	Jean	1A,2A	2011-10-01
127536	Portaria	Patrick	6	2011-10-01
127578	Potvin	Guylaine	4A	2011-10-01
127650	Poulin	Hermann	4A	2011-10-01
127658	Poulin	Linda	4A	2011-10-01
127718	Pouliot	Caroline	4A	2011-10-01
127845	Prévost	Jean-Marc	4A	2011-10-01
127869	Primeau	Éric	4A	2011-10-01
127883	Primiani	Antonio	4A	2011-10-01
127922	Proulx	Chantal	4A	2011-10-01
127991	Proulx	Yves	4A	2011-10-01
128025	Provost	Dany	1A,2A,6	2011-10-01
128210	Racine	Chantal	6	2011-10-01
128212	Racine	Christiane	3B	2011-10-01
128219	Racine	Gisèle	3A	2011-10-01
128240	Racine	Serge	3A	2011-10-01
128303	Rallo	Alessandro	1A	2011-10-01
128313	Ramsay	Jean-Guy	1A	2011-10-01
128430	Raymond	Julie	1A	2011-10-01
128494	Regimbald	Nicole	5A	2011-10-01
128527	Rémillard	Anne-Marie	1A,6	2011-10-01
128570	Renaud	Lise	4A	2011-10-01
128641	Rhéaume	Gérald	2A	2011-10-01
128647	Rhéaume	Line	4B	2011-10-01
128718	Richard	Gaétan	1A	2011-10-01
128726	Richard	Jacques	4A,E	2011-10-01
128766	Richard	Ronald	1A	2011-10-01
128891	Rioux	Lise	4B	2011-10-01
128972	Rivest	Johanne	4A	2011-10-01
128984	Rivest	Sylvain	4A	2011-10-01
128990	Rivet	Fernand	4A	2011-10-01
129048	Robert	Georges	1A	2011-10-01
129107	Robichaud	Anik	6	2011-10-01
129137	Robillard	Alain	1A,2B	2011-10-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
129170	Robinson Lebeau	Diane	3B	2011-10-01
129257	Rocheleau	Richard	2B	2011-10-01
129354	Rodrigue	Sylvie	4A	2011-10-01
129402	Rompré	Bernard	1A,2A	2011-10-01
129469	Ross	Linda	6	2011-10-01
129584	Rousseau	Jacques	5A	2011-10-01
129700	Roy	Chantale	6	2011-10-01
129783	Roy	Jean-Clément	3A	2011-10-01
129785	Roy	Jean-François	4A	2011-10-01
129910	Roy	Simon	1A,2B	2011-10-01
130012	Ruel	Marcelle	1A	2011-10-01
134966	Puga	Ximena	1A	2011-10-01
135419	Potvin	Claudette	1A,2A	2011-10-01
136515	Richard	Claudia	3A	2011-10-01
137655	Perno	Carlo	2B	2011-10-01
137709	Paquette	Johanne	6	2011-10-01
137847	Roy	Jocelyne	5A	2011-10-01
138884	Quinn	Marlene	1A	2011-10-01
139079	Plouffe	Joël	6	2011-10-01
139475	Pouliot	Manon	5B	2011-10-01
139638	Roberge	Alain	5A	2011-10-01
139819	Roberge	Guy	3A	2011-10-01
140625	Perron	Diane	6	2011-10-01
141102	Piché	Mélanie	4A	2011-10-01
141109	Plante	Éric	5A	2011-10-01
141340	Provencher	Isabelle	2B	2011-10-01
141663	Roberge	Robert	3B	2011-10-01
142278	Provost	Michel	5A	2011-10-01
144964	Rivosecchi	Sonja	4B	2011-10-01
145346	Pantorno	Zina	6	2011-10-01
145555	Proietti	Marino	1A	2011-10-01
146116	Richard	Élise	4A	2011-10-01
146988	Roy	Louise	1A	2011-10-01
147092	Richer	Luce	1A	2011-10-01
147452	Rivest	Mélanie	4A	2011-10-01
147524	Pellerin	Patrice	1A	2011-10-01
147536	Ruelland	Simon	1A	2011-10-01
148205	Roy	Steve	4B	2011-10-01
148224	Poiré	Marcel	2A,6	2011-10-01

<b>Certificat</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date d'annulation</b>
148526	Roy	Ian	1A	2011-10-01
149138	Rousseau	Rose-Marie	3B	2011-10-01
149674	Ruest	Patrice	6	2011-10-01
150332	Perron	Jacques	1A,2C	2011-10-01
150510	Robert	Daniel	1A	2011-10-01
151207	Plante	Nathalie	3B	2011-10-01
152022	Patricio	Susana	3B	2011-10-01
152296	Paquette	Martin	6	2011-10-01
153438	Peluso	Roberto	1A	2011-10-01
153879	Poirier	Charlène	6	2011-10-01
155026	Rioux	Christine	3B	2011-10-01
155623	Pelletier	Francis	1B	2011-10-01
155854	Petre	Florian	1A	2011-10-01
156711	Rivest	Guillaume	4A	2011-10-01
156824	Rivest	Sania	1A	2011-10-01
156834	Paquette	Michel	1A	2011-10-01
157730	Provençal	Sébastien	5B	2011-10-01
157765	Provençal	Marie-Jill	6	2011-10-01
157800	Paquette	Nathalie	2B	2011-10-01
157861	Resendes	Manuel	1A	2011-10-01
157904	Poirier	Johanne	1A	2011-10-01
157936	Quinnett	Carolina	4B	2011-10-01
158139	Rondeau	Colette	4A	2011-10-01
158351	Painchaud	Louis	1A	2011-10-01
158511	Poulin	Jean-William	1A	2011-10-01
158597	Rabkin	Meir	1A	2011-10-01
158686	Pavlova	Ekaterina	1A	2011-10-01
159370	Poulin	Stéphanie	1A	2011-10-01
159544	Reid	Joanne	4C	2011-10-01
159916	Rochon	Stéphane	3B	2011-10-01
162668	Pistilli	Antoinette	4B	2011-10-01
162693	Philippon	Jinny	4B	2011-10-01
162847	Paré	Nathalie	1A	2011-10-01
163430	Plourde	Pascal	4A	2011-10-01
163775	Pineault	Grégoire	1A	2011-10-01
166794	Popik	Linda	1A	2011-10-01
167588	Reise	Brigitte	1A	2011-10-01
169343	Rusenstrom	Michael	1A	2011-10-01
170036	Paquet	Nancy	4B	2011-10-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
170115	Ryan	Charlene	3B	2011-10-01
170762	Platon	Grigore Georgian	1A	2011-10-01
171284	Pelletier	Vincent	6	2011-10-01
171356	Polovin	Mark	1A	2011-10-01
171631	Poulin	Etienne	1A	2011-10-01
171813	Perron	Cathy	2B	2011-10-01
171973	Paré	Claude	1A	2011-10-01
172033	Rivard	Jacques	1A	2011-10-01
172780	Payeur	Julie	4B	2011-10-01
172967	Quirion	Robert Claude	1A	2011-10-01
174093	Racette	Marie-Claude	1A,3B	2011-10-01
174153	Pelletier	Claudia	6	2011-10-01
174447	Paginado	Azur	1A,2B	2011-10-01
175213	Roy	Anne-Marie	4B	2011-10-01
175363	Philosca	Emerson	1A	2011-10-01
175995	Rollin	Sebastien	1A	2011-10-01
176053	Poirier-Gobeil	Yannick	1A	2011-10-01
176120	Prévost	David	1A	2011-10-01
176420	Richard	Micheline	3C	2011-10-01
176841	Robles	Luis Felipe	1B	2011-10-01
176972	Raby	Yanick	4A	2011-10-01
177339	Ruxandu	Catalin	1A	2011-10-01
178499	Provost	Nicholas	3B	2011-10-01
178511	Robin	Sonia	4B	2011-10-01
178705	Rivard-Comtois	Joël	1A	2011-10-01
179099	Peevers	Stephane	1A	2011-10-01
179352	Ruelland	Anne	1A	2011-10-01
179562	Raymond	Guy	1A	2011-10-01
179667	Rubino	Michel	6	2011-10-01
180225	Perron	Evelyne	3B	2011-10-01
180320	Ruel	Jessica	1B	2011-10-01
180932	Paquet Besner	Jamie	4B	2011-10-01
181008	Paquette	Simon	1A	2011-10-01
181243	Provençal	Sylvie	1A	2011-10-01
181396	Plante	Nathalie	4B	2011-10-01
182062	Robert	Josée	1A	2011-10-01
182190	Rochon	Christian	1A	2011-10-01
182278	Richard	Didier	1A	2011-10-01
182365	Pageau	Cynthia	3B	2011-10-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
182407	Postras	Jean-René	3A	2011-10-01
182679	Pigeon	Isabelle	1A	2011-10-01
182860	Proulx	Brigitte	1B	2011-10-01
182993	Petit	Fabrice	3B	2011-10-01
183204	Proulx	Eric	1A	2011-10-01
183331	Ringue	Michel	1A	2011-10-01
183474	Provençal	Lucie	1A	2011-10-01
184220	Poupart	Martin	1A	2011-10-01
184284	Pinet	Nathalie	1A	2011-10-01
184427	P.Fillion	Alexandre	1A	2011-10-01
184428	Plante	Nicolas	1A	2011-10-01
184535	Rose	Sébastien	5A	2011-10-01
184563	Pellerin	Linda Danielle	1B	2011-10-01
184892	Pequegnat	Arthur	1B	2011-10-01
185185	Reid	Edna	1A,2B	2011-10-01
185260	Parent	Janie	2B	2011-10-01
185405	Petit Homme	Jean Guy Ernst	3B	2011-10-01
185527	Popescu	Nelu	1A	2011-10-01
185536	Rouleau	Jessica	1A	2011-10-01
185614	Poirier Bourdages	Jonathan	1A	2011-10-01
185712	Paquet	Alexandre	1A	2011-10-01
185749	Prieur	Pierre	1A	2011-10-01
186005	Pineault	Stéphanie	1A	2011-10-01
186052	Porter	Tamara	1A	2011-10-01
186284	Pana	Iulia-Cora	2C	2011-10-01
186554	Peteraitis	Olivier	3B	2011-10-01
186691	Paul	Wilbertte	3B	2011-10-01
186885	Pouliot	Marie-Pier	2B	2011-10-01
187014	Pouliot	Guy	1A	2011-10-01
187097	Rouleau	Steeve	1A	2011-10-01
187143	Pelland	Véronique	1B	2011-10-01
187144	Piché	Jonathan	1A	2011-10-01
187196	Pierre Victor	Jacques Junior	1A	2011-10-01
187197	Pharand-Gilbert	Véronique	1A	2011-10-01
187229	Paquette	Patricia	1A	2011-10-01
187248	Paquin	Francis	1A	2011-10-01
187251	Rock	Sylvie	1B	2011-10-01
187279	Picard	Dany	1B	2011-10-01
187299	Ranger	Véronique	1A	2011-10-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
187370	Poirier	Natasha	1A	2011-10-01
187372	Radouane	Hicham	1A	2011-10-01
187406	Racine	Steve	1B	2011-10-01
187455	Quenneville	Nathalie	4B	2011-10-01
187491	Poulin	Claudia	1A	2011-10-01
187562	Perras	Christian	1A	2011-10-01
187568	Roy	Sophie	1B	2011-10-01
187706	Paquin-Archambault	Joelle	1A	2011-10-01
187742	Renaud	Nancy	1A	2011-10-01
187799	Potvin	Mario	4A	2011-10-01
187863	Préaud	Sandra	3B	2011-10-01
187881	Péloquin	Stéphane	1B	2011-10-01
187942	Poulin	Yannick	1B	2011-10-01
188018	Radouane	Mohammed	1A	2011-10-01
188054	Rakotoarison	Harry Liva	1A	2011-10-01
188061	Papillon	Lise	5A	2011-10-01
188068	Provost	Marilyne	1A	2011-10-01
188079	Roy	Denis	1A	2011-10-01
188188	Raphael	Ulrick Mathieu	1A	2011-10-01
188209	Routhier	Pascal	3B	2011-10-01
188261	Pipko	Sviatlana	1A	2011-10-01
188476	Pelletier	Daniel	1A	2011-10-01
188506	Poirier	Christian	1A	2011-10-01
188608	Plourde	Alexandra	1A	2011-10-01
188766	Ramsay	Mélizane	1B	2011-10-01
188930	Rémillard	Hugo	1A	2011-10-01
189077	Quirion	Katleen	1B	2011-10-01
189123	Pellerin	Marie-Michèle	5B	2011-10-01
189148	Prévost-Poulin	François-Vincent	1A	2011-10-01
189173	Rondeau	Maxime	1A	2011-10-01
189226	Paré-Huot	Antoni	1A	2011-10-01
189227	Rjaibia	Sabri	1A	2011-10-01
189366	Pilon	Karine	3B	2011-10-01
189568	Phelps	Marc Andrew	1A	2011-10-01
189656	Papineau	Luc	1A	2011-10-01
190001	Petardi	David	1A	2011-10-01
190118	Rodrigue Guenette	Jonathan	1B	2011-10-01
190535	Poulin	Andrée-Anne	3B	2011-10-01
190582	Raymond	Geoffroy	1B	2011-10-01



<b>Certificat</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date d'annulation</b>
190619	Postras	Alexandre	1A	2011-10-01
190738	Paillé	Kim	4B	2011-10-01
190741	Roberge	Patrick	1B	2011-10-01
190759	Potvin	Anne-Marie	1A	2011-10-01
190761	Potvin	Stéphanie	1A	2011-10-01
190911	Pascarellie	Delphine	4C	2011-10-01
191020	Pagé	Lina	1B	2011-10-01

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Services financiers Penson Canada inc.	Blanchard	Laurent-David	2011-09-30

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
503900	Groupe courtiers 2000 inc.	Pouliot	Patrice	2011-10-03
506562	Les services financiers Surtech inc.	Robertson	Denis	2011-10-03
513203	Arthur J. Gallagher Group Québec ULC	Gervais	Gilles	2011-10-03
515210	Satel inc.	Elman	Larry	2011-09-28

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Radiations pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
505677	Scott John Devries	2011-PDIS-0194	Radiation	2011-08-19

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500470	André Bégin	Assurance de personnes	2011-09-30
500790	Services d'assurances Jean-Claude Nault inc.	Assurance de personnes	2011-10-04
501024	Laguë, Ravenelle & Associés inc.	Expertise en règlement de sinistres	2011-09-30
501727	Taras Pawlowsky	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-09-30
503465	Lise Cauchon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-10-04

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
505807	Jocelyn Quessy	Assurance de personnes	2011-09-30
508764	Lucie Cauchon- Parent	Assurance de personnes	2011-10-01
512649	Yann Nguyen	Assurance de personnes	2011-09-29
513958	Globalex-LM inc.	Assurance de dommages	2011-10-05
514805	Tshibola Kapanga	Assurance de personnes	2011-09-30
515199	Lynda Holllylee	Assurance de personnes	2011-10-03
515212	Nathalie Chapdelaine	Assurance de personnes	2011-10-04

### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

#### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Cordiant Capital Inc.	Creighton	David	2011-10-05

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
503900	Groupe courtiers 2000 inc.	Larochelle	Louis	2011-10-03
506562	Les services financiers Surtech inc.	Gravel	Daniel	2011-10-03
513203	Arthur J. Gallagher Group Québec ULC	Jean	François	2011-10-03
515210	Satel inc.	Satti	Imran	2011-09-28

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515484	Donvito O'Neill Gagné & Associés inc.	Terrence O'Neill	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-10-01
515544	Assurances Tremblay & Gélinas inc.	Simon Tremblay	Assurance de dommages	2011-10-04

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515548	L. Cauchon Assurances inc.	Lise Cauchon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-10-04
515549	Boomers la Financière inc.	André Gagnon	Assurance de personnes	2011-10-01

### 3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

## 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

### 3.7.1 Autorité

#### DÉCISION N° 2011-DIST-0030

**MARIO MILORD**

[...]

Inscription n° 506 874

**Objet : Annulation de la décision de suspension de l'inscription du représentant autonome Mario Milord**

---

Vu la décision n° 2011-PDIS-0207 rendue le 26 août 2011 par le directeur général adjoint aux services aux entreprises de l'Autorité des marchés financiers, laquelle suspendait l'inscription de représentant autonome de Mario Milord;

Vu que Mario Milord a fourni une assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Vu que Mario Milord détenait une police d'assurance de responsabilité professionnelle pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 1<sup>er</sup> juin 2012;

Vu que cette information n'avait pas été portée à l'attention du directeur général adjoint aux services aux entreprises préalablement à sa décision n° 2011-PDIS-0207;

Vu le premier alinéa de l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2;

**En conséquence**, le directeur général adjoint aux services aux entreprises:

Révise et annule la décision n° 2011-PDIS-0207.

Fait à Québec le 26 septembre 2011.

Patrick Déry  
Surintendant de l'assistance à la clientèle,  
de l'indemnisation et de la distribution

#### DÉCISION N° 2011-DIST-0029

**BERNARD ROMPRÉ**

[...]

Inscription n° 505 502

**Objet : Annulation de la décision de suspension de l'inscription du représentant autonome Bernard Rompré**

---

Vu la décision n° 2011-PDIS-0204 rendue le 26 août 2011 par le directeur général adjoint aux services aux entreprises de l'Autorité des marchés financiers, laquelle suspendait l'inscription de représentant autonome de Bernard Rompré;

Vu que Bernard Rompré a fourni une assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Vu que Bernard Rompré détenait une police d'assurance de responsabilité professionnelle pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 1<sup>er</sup> juin 2012;

Vu que cette information n'avait pas été portée à l'attention du directeur général adjoint aux services aux entreprises préalablement à sa décision n° 2011-PDIS-0204;

Vu le premier alinéa de l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2;

**En conséquence**, le directeur général adjoint aux services aux entreprises :

Révisé et annule la décision n° 2011-PDIS-0204.

Fait à Québec le 26 septembre 2011.

Patrick Déry  
Surintendant de l'assistance à la clientèle,  
de l'indemnisation et de la distribution

## DÉCISION N° 2011-PDIS-0222

### **BERNARD A. DEZWIREK & ASSOCIÉS LIMITÉE**

2525, boul. Daniel-Johnson, bureau 305  
Laval (Québec) H7T 1S9  
Inscription n° 503 549

---

### DÉCISION

(article 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

---

## LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 13 juin 2011, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet Bernard A. DeZwirek & associés limitée un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Bernard A. DeZwirek & associés limitée établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

### FAITS CONSTATÉS

1. Bernard A. DeZwirek & associés limitée détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'assurance de personnes, portant le n° 503 549, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF.
2. Le dirigeant responsable de Bernard A. DeZwirek & associés limitée est Bernard A. De Zwirek.
3. Bernard A. DeZwirek & associés limitée n'avait pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, pour la période du 28 février au 3 avril 2011.

4. Le 14 mars 2011, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 28 février 2011.
5. Le 21 mars 2011, un agent du Service de la conformité a envoyé à Bernard A. DeZwirek & associés limitée, par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 5 avril 2011.
6. Le 23 mars 2011, l'Autorité a reçu de la part de Bernard A. DeZwirek & associés limitée, une police d'assurance de responsabilité professionnelle. Après vérification, il s'agissait de celle qui avait été annulée le 28 février 2011; elle n'était donc plus en vigueur.
7. Le même jour, un agent du Service de la conformité a communiqué avec Bernard A. DeZwirek & associés limitée lui demandant de faire parvenir une nouvelle preuve d'assurance conforme et en vigueur.
8. Le 18 avril 2011, l'Autorité a reçu un certificat d'assurance pour couvrir la responsabilité professionnelle de Bernard A. DeZwirek & associés limitée, et ce, pour la période du 4 avril 2011 au 4 avril 2012.
9. Ainsi, Bernard A. DeZwirek & associés limitée n'a pas détenu d'assurance de responsabilité professionnelle pour la période du 28 février au 3 avril 2011.
10. Bernard A. DeZwirek & associés limitée n'a pas, à ce jour, fait parvenir l'ensemble des documents de maintien pour l'année 2010, prescrits par règlement.
11. Le 6 décembre 2010, la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Bernard A. DeZwirek & associés limitée une lettre spécifiant qu'elle avait analysé sa demande de maintien, laquelle était toutefois incomplète. À cette dernière était jointe une annexe mentionnant les instructions pour transmettre les documents de maintien dûment remplis.
12. Le 18 février 2011, la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Bernard A. DeZwirek & associés limitée une lettre de rappel.
13. Le 12 avril 2011, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a communiqué avec Bernard A. DeZwirek & associés limitée. Ce dernier devait nous transmettre les documents dans les plus brefs délais.
14. À ce jour, l'Autorité n'a toujours pas reçu l'ensemble des documents de maintien de la part de Bernard A. DeZwirek & associés limitée.

#### MANQUEMENTS REPROCHÉS

15. Bernard A. DeZwirek & associés limitée a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
16. Bernard A. DeZwirek & associés limitée a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.
17. Bernard A. DeZwirek & associés limitée a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.



## LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Bernard A. DeZwirek & associés limitée l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 4 juillet 2011.

L'Autorité a reçu de Bernard A. DeZwirek & associés limitée des observations le 15 juillet 2011 et en a tenu compte pour prendre sa décision.

Essentiellement, les observations présentées par le cabinet Bernard A. DeZwirek & associés limitée, par l'entremise de son avocat Me Jean-François Hudon, indiquent que :

- Le cabinet Bernard A. DeZwirek & associés limitée communiquera sous peu avec la compagnie d'assurance Willis afin de déterminer si la couverture d'assurance de responsabilité professionnelle peut débiter le 28 février 2011.
- Dans la semaine du 7 septembre 2011, Me Jean-François Hudon a communiqué avec un agent du Service de la conformité expliquant que l'assureur a refusé de couvrir la période du 28 février au 3 avril 2011.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

## LA DÉCISION

**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

**CONSIDÉRANT** l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) sauf pour l'assureur qui entend agir par l'entremise d'experts en sinistre à son emploi, une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

d) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, une copie des états financiers de son dernier exercice financier, vérifiés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant, et une confirmation indiquant tout changement survenu dans le capital émis de la personne morale, le cas échéant;

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »

**CONSIDÉRANT** la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

**CONSIDÉRANT** les facteurs atténuants, tels que la réception de l'ensemble des documents de maintien et la tentative de faire la rectification de la date d'entrée en vigueur de son assurance de responsabilité professionnelle;

**CONSIDÉRANT** les facteurs aggravants, tels que les nombreuses correspondances afin d'obtenir la police conforme à la réglementation ainsi que l'absence de couverture d'assurance pour la période du 28 février au 3 avril 2011;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**IMPOSER** à Bernard A. DeZwirek & associés limitée une pénalité\* globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

**Et, par conséquent, que Bernard A. DeZwirek & associés limitée :**

**Acquitte** la pénalité administrative et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

**La décision prend effet immédiatement.**

Fait le 16 septembre 2011.

Le surintendant de l'assistance à la clientèle,  
de l'indemnisation et de la distribution

Patrick Déry

\* Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : **Autorité des marchés financiers, M<sup>me</sup> Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

**DÉCISION N° 2011-PDIS-0194****SCOTT JOHN DEVRIES**

[...]

Inscription n° 505 677

**Décision****(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)****LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

Le 13 juin 2011, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Scott John Devries un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Scott John Devries établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

**FAITS CONSTATÉS**

1. Scott John Devries détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 505 677, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Scott John Devries est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 23 février 2011, la Direction des OAR, de l'indemnisation et des pratiques en matière de distribution (la « Direction ») rendait la décision n° 2011-PDIS-0046 dans laquelle elle refusait le renouvellement du certificat du représentant Scott John Devries (n° 110 098) dans la discipline de l'assurance de personnes.
3. Scott John Devries n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes.
4. Scott John Devries, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 25 octobre 2010.

**MANQUEMENTS REPROCHÉS À SCOTT JOHN DEVRIES**

5. Scott John Devries a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'être certifié à titre de représentant et de détenir une inscription à titre de représentant autonome.
6. Scott John Devries a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.

**LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ**

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Scott John Devries l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 4 juillet 2011.

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Scott John Devries.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

## LA DÉCISION

**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité

ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »

**CONSIDÉRANT** l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »

**CONSIDÉRANT** la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de Scott John Devries dans la discipline de l'assurance de personnes;

**ORDONNER** au représentant autonome Scott John Devries d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

**Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Scott John Devries entend disposer de ses dossiers :**

**ORDONNER** la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, **au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;**

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Scott John Devries entend disposer de ses dossiers :

**ORDONNER** à Scott John Devries de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

**Et, par conséquent, que Scott John Devries :**

Cesse d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.**

Fait à Québec le 19 août 2011.

Claude Prévost, CA  
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

### 3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

#### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

#### 3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.



### 3.7.3.3 OCRCVM

## Re Clarke

### Affaire Intéressant:

**Les règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**

et

**Les Statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières**

et

**Jeremie Steven Clarke**

[2011] IIROC No. 48

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
Formation d'instruction (conseil de section du Québec)

Audience tenue le 22 juillet 2011 à Montréal  
Décision rendue le 11 août 2011  
(24 paragraphes)

### Formation d'instruction :

Me Claude Bisson (président), M. Yves Julien, M. François Demers

### Comparutions :

Me Myriam Giroux-Del Zotto, avocate de la mise en application

M. Jérémie Steven Clarke, par videoconférence à partir des bureaux de l'OCRCVM à Toronto

---

## Décision sur l'entente de règlement

---

¶ 1 Il s'agit d'une entente de règlement signée et soumise en vertu des Règles de procédures 14 et 15.

¶ 2 L'entente de règlement signée les 31 mai et 1er juin 2011 se lit comme suit :

### SETTLEMENT AGREEMENT

#### I. INTRODUCTION

1. IIROC Enforcement Staff ("Staff") and Jeremie Clarke ("the Respondent") consent to the settlement of the matter by way of this Settlement Agreement.
2. The Enforcement Department of IIROC has conducted an investigation ("the Investigation") into the conduct of the Respondent.
3. The Respondent consents to be subject to the jurisdiction of IIROC.
4. The Investigation discloses matters for which the Respondent may be disciplined by a hearing panel appointed pursuant to Part C of Schedule C.1 to IIROC Transition Rule No. 1 ("the Hearing Panel").

#### II. JOINT SETTLEMENT RECOMMENDATION

5. Staff and the Respondent jointly recommend that the Hearing Panel accepts this Settlement Agreement.

6. The Respondent admits to the following contravention of IIROC Rules:
- (i) During the period from August 2008 to January 2009, while employed as a Registered Representative at Edward Jones, the Respondent forged the signatures of his clients on client account documentation, thereby engaging in conduct unbecoming and contrary to Dealer Member Rule 29.1;
7. Staff and Respondent agree to the following terms of settlement:
- a) A **fine** in the amount of **\$15,000**;
  - b) A **suspension** of **5 years** from registration in any capacity;
  - c) Before Mr. Clarke can be approved in any capacity, he must **rewrite and pass the examination based on the Conduct and Practices Handbook for Securities Industry Professionals**;
  - d) Upon re-entry to the industry, the Respondent has to be under **strict supervision for a 12-month period with a report to be filed with IIROC Registration**;
8. The Respondent also accepts to pay an amount equal to \$3,000 for costs incurred by IIROC.

### III. STATEMENT OF FACTS

#### (i) Acknowledgement of the Facts

9. Staff and the Respondent agree on the facts set out in this section and acknowledge that the terms and conditions of this Settlement Agreement are based on the exact same facts.

#### (ii) Factual Context

##### Overview

10. Between August 2008 and January 2009, while employed at the Beaconsfield Branch of Edward Jones (EJ), the Respondent forged client signatures twenty-nine (29) times for many clients;

##### The Respondent

11. The Respondent became licensed in the securities industry as a Registered Representative in August 2007, when he was employed by EJ;
12. Effective June 1, 2008, the Respondent was regulated by IIROC;
13. The Respondent worked in various EJ branch offices in Montréal, Québec, before transferring to Campbell River, British Columbia, in February 2009:
- From or about August 2007 to October 2007, he worked at the Notre-Dame-de-Grâce's ("NDG") office;
  - From or about October 2007 to February 2008, he worked at the Dollard-des-Ormeaux's ("DDO") office;
  - From or about February 2008 to February 2009, he worked at the Beaconsfield's office;
  - From or about February to June 2009, he worked at the Campbell River's office, British Columbia;
14. On or about June 30, 2009, the Respondent was terminated for cause;

15. The Respondent is not currently registered with IIROC in any capacity and has not worked in the securities industry since June 30, 2009;

**The forgeries**

16. The Respondent admitted he forged signatures while working out of the Beaconsfield office;
17. The Respondent also admitted he knew at the time that it was wrong to forge the clients' signatures;
18. The Respondent admitted that at that time, his focus was on selling;
19. The Respondent forged signatures on twenty-nine (29) occasions, between August 2008 and January 2009;
20. The forged documents included documents such as account authorization and acknowledgement forms, a stock non-solicitation letter and a mutual fund instruction form;
21. The forgeries were done out of convenience to the Respondent;
22. There was no harm for the clients as a result of the forgeries;

**IV. TERMS OF SETTLEMENT**

23. This settlement has been agreed to in accordance with Dealer Member Rules 20.35 to 20.40 inclusive and with Rule 15 of the Dealer Member Rules of Practice and Procedure.
24. The Settlement Agreement is conditional upon its acceptance by the Hearing Panel.
25. The Settlement Agreement will become effective and binding upon the Respondent and Staff on the date of its acceptance by the Hearing Panel.
26. The Settlement Agreement will be submitted for approval to the Hearing Panel at a hearing ("the Settlement Hearing"). At the end of the Settlement Hearing, the Hearing Panel may accept or reject the Settlement Agreement.
27. If the Hearing Panel accepts the Settlement Agreement, the Respondent waives any right he may have under IIROC rules and any other applicable law to a disciplinary hearing or a review or appeal of the decision.
28. If the Hearing Panel rejects the Settlement Agreement, Staff and the Respondent may enter into another settlement agreement, or Staff may require that a disciplinary hearing be held on the facts disclosed in the investigation.
29. The Settlement Agreement shall be made available to the public once it has been accepted by the Hearing Panel.
30. Staff and the Respondent agree that, if the Hearing Panel accepts the Settlement Agreement, then neither staff nor the Respondent shall personally make, nor shall anyone make on their behalf, any public statement that is incompatible with the Settlement Agreement.
31. Unless otherwise provided, the fines and costs imposed on the Respondent shall be payable forthwith on the effective date of the Settlement Agreement.
32. Unless otherwise provided, any suspension, prohibition, expulsion, restriction or other term or condition of the Settlement Agreement shall commence on the effective date of the Settlement Agreement.

**ACCEPTED** by the Respondent at Toronto, Ontario, on the 31 day of May 2011.

RESPONDENT: JEREMIE CLARKE

WITNESS:

**ACCEPTED** by Staff at Montréal, Québec, on the 1st day of June 2011.

MYRIAM G. DEL ZOTTO, Enforcement Counsel on behalf of Staff of the Investment Industry Regulatory Organization of Canada, Québec Office

WITNESS: LINDA VACHET, Enforcement Assistant of the Investment Regulatory Organization of Canada, Québec Office

¶ 3 L'intimé, ayant choisi de ne pas être représenté par avocat, avait convenu avant l'audience qu'elle se déroulerait en français et lors de cette dernière, il se déclara d'accord à ce que la décision soit rédigée dans cette langue.

¶ 4 Les actes posés par l'intimé et dont il se reconnaît coupable dans l'entente de règlement sont tous des contraventions à l'article 1 de la Règle 29 intitulée CONDUITE DES AFFAIRES.

¶ 5 Cette disposition prescrit que tous les intervenants dans le domaine du commerce des valeurs mobilières doivent, dans l'exercice de cette activité, « observer des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle » et « ne doivent pas avoir de conduite ou de pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public. »

¶ 6 Tel que précisé aux paragraphes 6, 10 et 19 de l'entente de règlement, l'intimé, alors qu'il agissait comme représentant inscrit au bureau de Beaconsfield, Québec, d'un courtier, aurait, d'août 2008 à janvier 2009, forgé les signatures de plusieurs de ses clients à vingt-neuf reprises.

¶ 7 Ainsi que le précise l'article 20 de l'entente, les documents impliqués seraient du genre "account authorization and acknowledgement forms, stock non-solicitation letter" et "mutual fund instruction forum".

¶ 8 Ce qui est en cause dans les infractions reprochées à l'intimé, c'est l'intégrité du processus du commerce des valeurs mobilières et la protection du public qui est en droit de s'appuyer sur une conduite irréprochable de la part de tous les intervenants qui œuvrent dans le secteur des valeurs mobilières.

¶ 9 La contrefaçon de signatures de clients est à l'encontre des valeurs exprimées au paragraphe précédent et doit être réprouvée le plus fermement possible.

¶ 10 Relativement à un représentant inscrit, le paragraphe (2) de l'article 34 de la Règle 20 prescrit les diverses sanctions auxquelles s'expose le contrevenant.

¶ 11 L'article 7 de l'entente convient d'une amende, d'une suspension de l'inscription et des modalités d'une éventuelle réinscription : examen et supervision.

¶ 12 Comme il a souvent été écrit, le rôle d'une formation saisie d'une entente de règlement se limite à l'acceptation ou au rejet de celle-ci (article 36 de la Règle 20). Ce que la formation doit se demander, ce n'est pas si elle aurait elle-même imposé les mêmes peines que celles convenues mais plutôt si ce qui lui est présenté est raisonnable, compte tenu des circonstances et des critères applicables.

¶ 13 C'est dans ce contexte que se situent les LIGNES DIRECTRICES SUR LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES émises par l'OCRCVM en mars 2009.

¶ 14 Dans le chapitre intitulé INTRODUCTION de ces LIGNES, on peut lire à la page 3 qu'il s'agit ... « de principes généraux et de lignes directrices que l'on pourra prendre en considération pour déterminer la sanction à infliger dans le cadre d'une entente de règlement ou au terme d'une procédure disciplinaire... »

¶ 15 À compter de la page 12 du document identifié au paragraphe 13 ci-haut, il y a un chapitre intitulé LIGNES DIRECTRICES faisant des commentaires sur les amendes « recommandées » dans différents cas de contraventions.

¶ 16 Le second alinéa de la page 12 se lit comme suit sous le titre PRÉAMBULE :

*« Cependant, aucune disposition de ces lignes directrices ne doit entraver l'exercice du pouvoir discrétionnaire de la formation d'instruction d'infliger une sanction plus légère ou plus forte dans des circonstances particulières. »*

¶ 17 À la page 14 du document identifié au paragraphe 13 ci-haut, on recommande une amende minimale de 25 000,00 \$.

¶ 18 Il y a lieu de souligner que la sanction imposée à l'intimé comporte une suspension de cinq ans d'agir à quelque titre que ce soit en tant qu'intervenant inscrit dans le domaine des valeurs mobilières.

¶ 19 Or, voilà déjà plus de deux ans (30 juin 2009) que l'intimé n'œuvre plus dans le domaine des valeurs mobilières. Il est aujourd'hui âgé de 28 ans. Une interdiction additionnelle de cinq ans est, dans les circonstances, une lourde sanction.

¶ 20 Nous ne retrouvons qu'une seule interdiction plus sévère dans les cas de jurisprudence qu'on nous a soumis.

¶ 21 Dans le présent cas, l'interdiction de cinq ans constitue pour l'intimé une sanction plus adéquate que ne le serait une amende plus lourde.

¶ 22 Au titre des facteurs atténuants, on peut citer les éléments suivants :

- (a) outre d'avoir été l'objet des gestes répréhensibles de l'intimé, les clients n'ont subi aucun préjudice;
- (b) outre de lui épargner du temps dans ses communications avec les clients concernés, (article 21 de l'entente), les gestes répréhensibles de l'intimé ne lui ont procuré aucun bénéfice;
- (c) l'intimé n'avait pas de dossier disciplinaire antérieur; et
- (d) à l'audience, il a été confirmé, de consentement, que l'intimé avait collaboré à l'enquête;

¶ 23 La formation d'instruction est donc d'avis que les sanctions convenues constituent un ensemble raisonnable.

¶ 24 **POUR CES MOTIFS**, la formation **DONNE** son approbation à l'entente de règlement reproduite au paragraphe 2 ci-haut.

Montreal, le 11 août 2011

Yves Julien

François Demers

Claude Bisson, president

## **TRADUCTION - ENTENTE DE RÈGLEMENT**

### **I. INTRODUCTION**

1. Le personnel du Service de la mise en application de l'OCRCVM (le « personnel ») et Jeremie Clarke (l'« intimé ») consentent au règlement de l'affaire par la voie de la présente entente de règlement.
2. Le Service de la mise en application de l'OCRCVM a mené une enquête (l'« enquête ») sur la conduite de l'intimé.
3. L'intimé consent à relever de la compétence de l'OCRCVM.

4. L'enquête a révélé des faits pour lesquels une formation d'instruction nommée suivant la partie C de l'addenda C.1 à la Règle transitoire n°1 de l'OCRCVM (la « formation d'instruction ») peut imposer à l'intimé des sanctions disciplinaires.

## II. RECOMMANDATION CONJOINTE DE RÈGLEMENT

5. Le personnel et l'intimé recommandent conjointement que la formation d'instruction approuve la présente entente de règlement.
6. L'intimé reconnaît la contravention suivante aux Règles de l'OCRCVM :
- (i) Au cours de la période allant d'août 2008 à janvier 2009, pendant qu'il travaillait comme représentant inscrit chez Edward Jones, l'intimé a contrefait les signatures de ses clients sur des documents concernant les comptes de ces derniers, se livrant ainsi à une conduite inconvenante et contraire à l'article 1 de la Règle 29 des courtiers membres.
7. Le personnel et l'intimé conviennent des modalités de règlement suivantes :
- a) l'imposition d'une **amende de 15 000 \$**;
- b) l'imposition d'une **suspension** d'inscription de **5 ans** à quelque titre que ce soit;
- c) avant que M. Clarke puisse être autorisé à quelque titre que ce soit, il doit **passer à nouveau et réussir l'examen fondé sur le Manuel sur les normes de conduite des professionnels du secteur des valeurs mobilières**;
- d) dès sa réinscription dans le secteur, l'intimé doit faire l'objet d'une **surveillance stricte pendant une période de 12 mois dont le rapport doit être déposé auprès du Service de l'inscription de l'OCRCVM**.
8. L'intimé consent également à payer une somme de 3 000 \$ au titre des frais engagés par l'OCRCVM.

## III. EXPOSÉ DES FAITS

### (iii) Admission des faits

9. Le personnel et l'intimé conviennent des faits exposés dans la présente section et reconnaissent que les modalités du règlement contenues dans la présente entente de règlement sont basées sur ces faits précis.

### (ii) Contexte factuel

#### Survol

10. Entre août 2008 et janvier 2009, alors qu'il travaillait à la succursale de Beaconsfield d'Edward Jones (EJ), l'intimé a contrefait les signatures de nombreux clients à vingt-neuf (29) reprises.

#### L'intimé

11. En août 2007, l'intimé a été autorisé à titre de représentant inscrit dans le secteur des valeurs mobilières, lorsqu'il est entré au service d'EJ.
12. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, l'intimé a été réglementé par l'OCRCVM.
13. Avant son transfert à Campbell River, en Colombie-Britannique, en février 2009, l'intimé a travaillé dans diverses succursales d'EJ à Montréal, au Québec :

- environ d'août 2007 à octobre 2007, il a travaillé au bureau de Notre-Dame-de-Grâce (« NDG »);
- environ d'octobre 2007 à février 2008, il a travaillé au bureau de Dollard-des-Ormeaux (« DDO »);
- environ de février 2008 à février 2009, il a travaillé au bureau de Beaconsfield;
- environ de février à juin 2009, il a travaillé au bureau de Campbell River, en Colombie-Britannique.

14. Le 30 juin 2009 ou vers cette date, l'intimé a été congédié pour motif fondé.
15. À l'heure actuelle, l'intimé n'est pas inscrit auprès de l'OCRCVM à quelque titre que ce soit et a cessé de travailler dans le secteur des valeurs mobilières le 30 juin 2009.

#### **Les signatures contrefaites**

16. L'intimé a admis avoir contrefait des signatures lorsqu'il travaillait au bureau de Beaconsfield.
17. L'intimé a également admis qu'il savait que c'était mal de contrefaire les signatures de clients.
18. L'intimé a reconnu qu'il visait alors à réaliser des ventes.
19. Entre août 2008 et janvier 2009, l'intimé a contrefait des signatures à vingt-neuf (29) occasions.
20. Parmi les documents contrefaits, on retrouve des procurations et des accusés de réception, une lettre de non-sollicitation au sujet d'un titre et un formulaire d'instructions visant les titres d'organismes de placement collectif.
21. L'intimé a contrefait les signatures pour des raisons de commodité.
22. Les clients n'ont subi aucun préjudice par ces signatures contrefaites.

#### **IV. MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

23. Le présent règlement est conclu conformément aux articles 35 à 40 inclusivement de la Règle 20 des courtiers membres et à la Règle 15 des Règles de procédure des courtiers membres.
24. L'entente de règlement est sous réserve de son approbation par la formation d'instruction.
25. L'entente de règlement prend effet et devient obligatoire pour l'intimé et le personnel à la date à laquelle la formation d'instruction lui donne son approbation.
26. L'entente de règlement sera soumise à l'approbation de la formation d'instruction au cours d'une audience (l'« audience de règlement »). Au terme de l'audience de règlement, la formation d'instruction peut soit approuver soit rejeter l'entente de règlement.
27. Si la formation d'instruction approuve l'entente de règlement, l'intimé renonce au droit qu'il peut avoir, en vertu des règles de l'OCRCVM et de toute autre loi applicable, à une audience disciplinaire, à une révision ou à un appel de la décision.
28. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, le personnel et l'intimé peuvent conclure une autre entente de règlement, ou le personnel peut demander la tenue d'une audience disciplinaire portant sur les faits révélés au cours de l'enquête.



29. L'entente de règlement sera rendue publique dès qu'elle est approuvée par la formation d'instruction.
30. Le personnel et l'intimé conviennent, si la formation d'instruction approuve l'entente de règlement, que ni eux ni personne en leur nom ne feront de déclaration publique incompatible avec l'entente de règlement.
31. Sauf indication contraire, les amendes et les frais imposés à l'intimé sont payables dès la prise d'effet de l'entente de règlement.
32. Sauf indication contraire, les suspensions, les interdictions, les expulsions, les restrictions et les autres modalités de l'entente de règlement commencent à la date de prise d'effet de l'entente de règlement.

**ACCEPTÉ** par l'intimé à Toronto, en Ontario, le 31 mai 2011.

INTIMÉ : JEREMIE CLARKE

TÉMOIN :

**ACCEPTÉ** par le personnel à Montréal, au Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

MYRIAM G. DEL ZOTTO, Avocate de la mise en application pour le compte du personnel de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, bureau du Québec

TÉMOIN : LINDA VACHET, Adjointe à la mise en application, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, bureau du Québec

#### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
  - 4.6 Autres décisions
-

#### 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.



## 4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

## 4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

**5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS**

Aucune information.

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.



## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés des valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Régime de l'autorité principale
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

### 6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

#### 271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

#### 271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

## 6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

### 271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

### 271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CLOUTIER, LISE	LES VETEMENTS DE SPORTS GILDAN INC.	20110020572-1	2011-10-05	5 000,00 \$
FORTIN, HELENE	GROUPE BIKINI VILLAGE INC.	20110020574-1	2011-10-05	100,00 \$
FOUNDATION OPPORTUNITIES INC.	SONOMA CAPITAL INC.	20110020583-1	2011-10-05	3 500,00 \$
GODON, YVES-ANDRE	GROUPE DISTINCTION INC.	20110020575-1	2011-10-05	1 300,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
GRENIER, GUY	QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	20110020576-1	2011-10-05	200,00 \$
HOMBURG, RICHARD	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER HOMBURG CANADA	20110020577-1	2011-10-05	1 300,00 \$
KING, GEORGE E.	SOCIETE MINIERE AURVISTA	20110020578-1	2011-10-05	100,00 \$
LAWRICK, VICTOR LEWIS	RESSOURCES BRIONOR INC.	20110020579-1	2011-10-05	100,00 \$
PRUD'HOMME, SYLVIE	MATAMEC EXPLORATIONS INC.	20110020580-1	2011-10-05	100,00 \$
SMITH, PETER HENDERSON	LES MINES ARGEX INC.	20110020573-1	2011-10-05	1 800,00 \$
VAN DER SYPPE, CHRIS	MEGA BRANDS INC.	20110020581-1	2011-10-05	2 400,00 \$
WARES, ROBERT	CORPORATION MINIERE OSISKO	20110020582-1	2011-10-05	200,00 \$

### 6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

#### 6.4.3.1 - Émetteurs assujettis



Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

#### 6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Solutions Électroniques Saratoga Inc.**

Interdit à Solutions Électroniques Saratoga Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 juin 2011 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 30 septembre 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0235

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de placement immobilier Cominar	4 octobre 2011	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
ACTIVEnergy Income Fund	28 septembre 2011	Alberta
BAC Canada Finance Company	30 septembre 2011	Ontario
Canadian Premium Select Income Fund	30 septembre 2011	Ontario
Diversified Alpha Fund II	30 septembre 2011	Ontario
Diversified Alpha II Corp.	6 octobre 2011	Ontario
Fonds de Catégorie de société NordOuest	4 octobre 2011	Ontario

Portefeuille NordOuest Sélect croissance canadienne de catégorie de société

Catégorie de société court terme NordOuest

Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest

Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest

Catégorie de société d'actions américaines

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<p>NordOuest</p> <p>Catégorie de société EAEO NordOuest</p> <p>Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest</p> <p>Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest</p> <p>Catégorie de société Spécialisé d'innovations NordOuest</p> <p>Portefeuille NordOuest Sélect croissance mondiale de catégorie de société</p> <p>Portefeuille NordOuest Sélect croissance mondiale maximale de catégorie de société</p> <p>Catégorie de société revenu NEI</p> <p>Catégorie de société tactique de rendement NordOuest</p> <p>Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest</p> <p>Portefeuille NordOuest Sélect conservateur de catégorie de société</p> <p>Portefeuille NordOuest Sélect équilibré canadien de catégorie de société</p> <p>Portefeuille NordOuest Sélect équilibré mondial de catégorie de société</p> <p>Catégorie de société croissance et revenu NordOuest</p>		
Fonds de placement immobilier Crombie	5 octobre 2011	Nouvelle-Écosse
<p>Fonds Matrix</p> <p>Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Matrix</p> <p>Fonds Dow Jones Canada de 50 titres à dividendes élevés Matrix</p> <p>Fonds Aristocrates de dividendes canadiens S&amp;P/TSX Matrix</p>	29 septembre 2011	Colombie-Britannique
Man GLG Emerging Markets Income Fund	29 septembre 2011	Ontario
Mincom Capital Inc.	30 septembre 2011	Ontario
Stria Capital Inc.	30 septembre 2011	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu	4 octobre 2011	Québec
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré		- Colombie-Britannique
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Banque Canadienne Impériale de Commerce (La)	30 septembre 2011	Ontario
Bloom Income and Growth Canadian Fund	30 septembre 2011	Ontario
Celtic Exploration Ltd.	30 septembre 2011	Alberta
Creststreet 2011 (II) Flow-Through Limited Partnership	30 septembre 2011	Ontario
Catégorie Québec de Creststreet 2011 (II) FT		
Catégorie Nationale de Creststreet 2011 (II) FT		
Fiducie pour l'éducation des enfants du Canada (La)	4 octobre 2011	Ontario
Fonds communs de placement Saxon Mackenzie	6 octobre 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Mackenzie Cundill Américain Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill		
Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill		
Catégorie Mackenzie Cundill Valeur marchés émergents Fonds mondial équilibré Mackenzie Cundill		
Fonds mondial de dividendes Mackenzie Cundill Catégorie Mackenzie Cundill International		
Fonds renaissance Mackenzie Cundill Catégorie Mackenzie Cundill Valeur		
Fonds de valeur Mackenzie Cundill Fonds mondial Mackenzie Cundill		
Catégorie Mackenzie Focus Entièrement canadien Fonds Focus Canada Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Focus Catégorie Mackenzie Focus Extrême-Orient		
Fonds Focus Mackenzie Catégorie Mackenzie Focus International		
Catégorie Mackenzie Focus Japon Fonds fondateurs Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Fondateurs d'actions mondiales Fonds fondateurs de revenu et de croissance Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Ivy Entièrement canadien Catégorie Mackenzie Ivy Américain		
Fonds canadien Mackenzie Ivy Catégorie Mackenzie Ivy Entreprise		
Fonds entreprise Mackenzie Ivy		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Mackenzie Ivy Européen Fonds européen Mackenzie Ivy (auparavant Fonds européen d'occasions d'investissement Mackenzie Universal)		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy Fonds de croissance et de revenu Mackenzie Ivy		
Catégorie Mackenzie Maxxum Dividendes entièrement canadiens		
Catégorie Mackenzie Maxxum Actions entièrement canadiennes Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum		
Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum		
Catégorie Mackenzie Maxxum Dividendes Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum Fonds de croissance dividendes Mackenzie Maxxum		
Fonds de revenu mensuel Mackenzie Maxxum		
Catégorie Mackenzie Saxon Équilibré Fonds équilibré Mackenzie Saxon		
Catégorie Mackenzie Saxon Revenu de dividendes Fonds de revenu de dividendes Mackenzie Saxon (auparavant Fonds à revenu élevé Mackenzie Saxon)		
Catégorie Mackenzie Saxon Explorateur Fonds de sociétés à microcapitalisation Mackenzie Saxon		
Catégorie Mackenzie Saxon Sociétés à petite capitalisation Fonds de sociétés à petite capitalisation Mackenzie Saxon		
Catégorie Mackenzie Saxon Actions Fonds d'actions Mackenzie Saxon		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'actions américaines Mackenzie Saxon		
Fonds d'obligations Mackenzie Sentinelle		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Canadien rendement à court terme		
Fonds de gestion de l'encaisse Mackenzie Sentinelle		
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Sentinelle		
Fonds de revenu diversifié Mackenzie Sentinelle		
Fonds mondial d'obligations Mackenzie Sentinelle		
Fonds de revenu Mackenzie Sentinelle		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Rendement géré		
Fonds du marché monétaire Mackenzie Sentinelle		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Obligations de sociétés nord-américaines		
Fonds d'obligations à rendement réel Mackenzie Sentinelle		
Fonds enregistré d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie Sentinelle		
Fonds enregistré de revenu stratégique Mackenzie Sentinelle		
Fonds d'obligations d'État à court terme Mackenzie Sentinelle		
Fonds de revenu à court terme Mackenzie Sentinelle		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Revenu stratégique		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Américain rendement à court terme		
Catégorie Symétrie Actions		
Catégorie Symétrie Revenu fixe		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie Un		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie Un		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Un		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie Un		
Fonds Portefeuille enregistré équilibré Symétrie Un		
Fonds Portefeuille enregistré prudent Symétrie Un		
Fonds Portefeuille enregistré croissance Symétrie Un		
Fonds Portefeuille enregistré croissance modérée Symétrie Un		
Fonds enregistré revenu fixe Symétrie		
Catégorie Mackenzie Universal Afrique et Moyen-Orient		
Catégorie Mackenzie Universal Croissance entièrement canadienne		
Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Universal		
Fonds canadien de croissance Mackenzie Universal		
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal		
Fonds Bouclier canadien Mackenzie Universal ( <i>auparavant Fonds Bouclier canadien</i> )		
Catégorie Mackenzie Universal Canadien de valeur		
Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents		
Catégorie Mackenzie Universal Croissance mondiale		
Fonds de croissance mondiale Mackenzie Universal		
Fonds mondial d'infrastructures Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Universal Lingot d'or		
Catégorie Mackenzie Universal Sciences de la santé		
Catégorie Mackenzie Universal		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
International d'actions Fonds international d'actions Mackenzie Universal Catégorie Mackenzie Universal Croissance nord-américaine Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal Catégorie Mackenzie Universal Occasions durables Catégorie Mackenzie Universal Technologie Catégorie Mackenzie Universal Américain valeur sûre Fonds américain de revenu de dividendes Mackenzie Catégorie Mackenzie Universal Américain à forte croissance Catégorie Mackenzie Universal Croissance maximale États-Unis Fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal Catégorie Mackenzie Universal Mondial de métaux précieux Catégorie Mackenzie Universal Mondial immobilier Catégorie Mackenzie Universal Mondial de ressources Fonds équilibré canadien tous secteurs Mackenzie Fonds d'actions canadiennes tous secteurs Mackenzie Fonds de croissance Mackenzie	4 octobre 2011	Ontario
Fonds Excel Fonds Inde Excel Fonds Chine Excel Fonds Chinde Excel Fonds de revenu et de croissance Excel		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Europe en émergence Excel		
Fonds du marché monétaire Excel		
Fonds Amérique latine Excel		
Fonds BRIC Excel		
Fonds des marchés émergents Excel		
Fonds de revenu élevé ME Excel		
Fonds de revenu en capital ME Excel		
Fonds des marchés émergents de premier ordre Excel		
Front Street MLP Income Fund II Ltd.	30 septembre 2011	Ontario
Groupe d'OPC AGF	3 octobre 2011	Ontario
Catégorie diversifiée de revenu AGF		
Catégorie de revenu élevé AGF		
Matrix 2011-II National and Québec Resource Flow Through LP	3 octobre 2011	Ontario
Parts de catégorie nationale d'actions accréditives Matrix 2011-II		
Parts de catégorie Québec d'actions accréditives Matrix 2011-II		
OPC Acuity	3 octobre 2011	Ontario
Fonds d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity		
Fonds de sociétés canadiennes à faible capitalisation Acuity		
Fonds d'actions EAEO Acuity		
Fonds d'actions environnement sain Acuity		
Fonds de ressources naturelles Acuity		
Fonds équilibré canadien Acuity		
Fonds de répartition prudente de l'actif Acuity		
Fonds diversifié de revenu Acuity		
Fonds de revenu et de croissance Acuity		
Fonds de revenu élevé Acuity		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de revenu fixe Acuity Fonds équilibré de valeurs sociales Acuity Fonds d'actions canadiennes valeurs sociales Acuity Fonds mondial d'actions valeurs sociales Acuity Portefeuille valeurs sociales Alpha		
Portefeuilles First Trust	30 septembre 2011	Ontario/
Portefeuille canadien de base ScotiaMcLeod <sup>MC</sup>		
Portefeuilles First Trust	4 octobre 2011	Ontario
Portefeuille des actions vedettes américaines RBC Dominion valeurs mobilières Portefeuille des actions vedettes canadiennes RBC Dominion valeurs mobilières		
Surge Energy Inc.	3 octobre 2011	Alberta
TELUS Corporation	3 octobre 2011	Colombie-Britannique
Tourmaline Oil Corp.	3 octobre 2011	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins Marché Monétaire	30 septembre 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Équilibré canadien (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Environnement (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Mondial de dividendes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
(parts de catégories A, T et I) ( <i>auparavant, Fonds Desjardins Actions mondiales valeur</i> ) Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégories A, T et I) Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégories A et I) Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégories A et I) Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégories A, T et I) Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégories A, T et I) Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier Portefeuille SociéTerre Équilibré Portefeuille SociéTerre Croissance Portefeuille SociéTerre Croissance plus		
Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN	3 octobre 2011	Québec - Ontario
Fonds IA Clarington d'actions mondiales (parts de séries A, F, I et O) Fonds IA Clarington de petites capitalisations mondiales (parts de séries A, F et I) Catégorie IA Clarington Actions mondiales (actions de séries A et F) (Catégorie d'actions du Fonds secteur Clarington Inc.)	6 octobre 2011	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds Investors  Portefeuille modéré Allegro Portefeuille modéré dynamique accent Canada Allegro	6 octobre 2011	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille dynamique accent Canada Allegro		
Portefeuille prudent Alto		
Portefeuille prudent modéré Alto		
Portefeuille dynamique accent Canada Alto		
Portefeuille de croissance Investors		
Portefeuille de croissance plus Investors		
Portefeuille de croissance retraite Investors		
Portefeuille de retraite Plus Investors		
Fonds MD	4 octobre 2011	Ontario
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD		
Fonds MD	4 octobre 2011	Ontario
Fonds de dividendes MD		
Fonds d'actions MD		
Fonds international de valeur MD		
Fonds américain de valeur MD		
Portefeuille conservateur MD		
Portefeuille équilibré modéré MD		
Portefeuille équilibré de croissance MD		
Portefeuille de croissance maximale MD		
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		
Groupe O.P.C. AGF	3 octobre 2011	Ontario
Catégorie Canada AGF		
Catégorie canadienne Actions de croissance AGF		
Fonds AGF d'actions de croissance canadiennes		
Catégorie canadienne Dividendes de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
grandes capitalisations		
Fonds canadien de dividendes de grandes capitalisations		
Fonds canadien de petites capitalisations AGF		
Fonds petite capitalisation Opportunités canadiennes AGF		
Catégorie Titres canadiens AGF		
Fonds de titres canadiens AGF		
Fonds canadien valeur AGF		
Fonds revenu de dividendes AGF		
Fonds international de titres actifs AGF		
Fonds de croissance active américaine AGF		
Catégorie Croissance américaine AGF		
Fonds de croissance américaine AGF		
Catégorie Croissance asiatique AGF		
Fonds de croissance asiatique AGF		
Catégorie Direction Chine AGF		
Catégorie Marchés émergents AGF		
Fonds de marchés émergents AGF		
Fonds AGF axé sur les marchés émergents		
Catégorie d'actions européennes AGF		
Fonds d'actions européennes AGF		
Fonds mondial de dividendes AGF		
Catégorie d'actions mondiale AGF		
Fonds d'actions mondiales AGF		
Catégorie Valeur mondiale AGF		
Fonds valeur mondiale AGF		
Catégorie de titres internationaux AGF		
Catégorie Japon AGF		
Fonds Japon AGF		
Catégorie Titres américains à risque géré AGF		
Fonds de titres américains à risque géré AGF		



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie canadienne Ressources AGF		
Fonds de ressources canadiennes AGF		
Catégorie d'actions immobilières mondiales AGF		
Fonds d'actions immobilières mondiales AGF		
Catégorie mondiale Ressources AGF		
Fonds de ressources mondiales AGF		
Fonds de métaux précieux AGF		
Fonds canadien de répartition de l'actif AGF		
Fonds revenu mensuel élevé AGF		
Fonds équilibré traditionnel AGF		
Fonds revenu traditionnel AGF		
Fonds équilibré des marchés émergents AGF		
Fonds mondial équilibré AGF		
Fonds AGF d'obligations canadiennes		
Fonds d'obligations canadiennes à rendement élevé AGF		
Fonds AGF de marché monétaire canadien		
Fonds d'achats périodiques AGF		
Fonds d'obligations inflation plus AGF		
Fonds d'obligations des marchés émergents AGF		
Fonds d'obligations mondiales agrégées AGF		
Fonds mondial d'obligations gouvernementales AGF		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé AGF		
Catégorie Revenu à court terme AGF		
Compte AGF de marché monétaire américain		
Portefeuille Éléments Conservateur AGF		
Portefeuille Éléments Équilibré AGF		
Portefeuille Éléments Croissance AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille Éléments Mondial AGF		
Portefeuille Éléments Rendement AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Conservateur AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Équilibré AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Croissance AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Mondial AGF		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 septembre 2011	17 septembre 2009
Banque de Montréal	30 septembre 2011	18 mars 2011
Banque de Montréal	30 septembre 2011	18 mars 2011
Banque de Montréal	30 septembre 2011	18 mars 2011
Banque de Montréal	30 septembre 2011	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	3 octobre 2011	14 mai 2010
Banque Nationale du Canada	3 octobre 2011	14 mai 2010
Banque Nationale du Canada	22 septembre 2011	14 mai 2010

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	28 septembre 2011	23 septembre 2009
Banque Royale du Canada	28 septembre 2011	23 septembre 2009
Banque Toronto-Dominion (La)	27 septembre 2011	18 mai 2010
Banque Toronto Dominion (La)	27 septembre 2011	18 mai 2010
Manitoba Telecom Services Inc.	27 septembre 2011	23 août 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

Aucune information.

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

### 6.9.5 Divers

Aucune information.

## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.



## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

**ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION***RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
DRAGONWAVE INC.	2011-08-31
EXPLORATION LOUNOR INC.	2011-06-30
FUELCELL ENERGY, INC.	2011-07-31
GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	2011-08-27
KONTRON AG	2011-06-30
PERLITE CANADA INC.	2011-07-31
PRESTIGE TELECOM INC.	2011-06-30
PRIMELINE ENERGY HOLDINGS INC.	2011-06-30
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2011-07-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2011-07-31
SOFAME TECHNOLOGIES INC	2011-03-31
SOFAME TECHNOLOGIES INC	2011-06-30

*ÉTATS FINANCIERS ANNUELS*

	Date du document
AFRICAN COPPER PLC	2011-03-31
CAPITAL RODOCANACHI INC.	2011-05-31
CORPORATION LIFECO SPLIT INC (LA)	2011-07-31
TROY RESOURCES NL	2011-06-30

*RAPPORTS ANNUELS*

	Date du document
AFRICAN COPPER PLC	2011-03-31
CAPITAL RODOCANACHI INC.	2011-05-31
CORPORATION LIFECO SPLIT INC (LA)	2011-07-31

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*

	Date du document
AMERICAN NATURAL ENERGY CORPORATION	
BROMPTON CORP.	
CORPORATION GROUPE MERCATOR TRANSPORT	
FANCAMP EXPLORATION LTD	
JDS UNIPHASE CANADA LTD.	
JDS UNIPHASE CORPORATION	
KEMESTRIE INC.	
NEVADA EXPLORATION INC.	
RESSOURCES MURGOR INC.	
STUDENT TRANSPORTATION INC.	
TECHNOLOGIES CLEMEX INC.	
9162-8248 QUEBEC INC.	

*NOTICE ANNUELLE*

	Date du document
CORPORATION GROUPE MERCATOR TRANSPORT	2011-04-30
CORPORATION LIFECO SPLIT INC (LA)	2011-07-31

## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles SEDI**

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>	<b>AVIS</b>
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>	54 : Exercice de bons de souscription	
<b>Généralités</b>	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	<b>Dérivés émis par un tiers</b>	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	<b>Divers</b>	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	<b>AUTRES MENTIONS</b>	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>5N Plus Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernier, Jean	5		O	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 800)	8.8600	
			M	2011-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 800)	8.8600	5 000
Suys, Marc	5		O	2010-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 450)	6.7500	
			M	2010-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 450)	6.7500	2 401 965
<b>Abitibi Royalties Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mullan, Glenn J	4, 6, 5		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	2.0100	54 096
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	2.0100	55 996
<i>Options</i>									
Karahissarian, Annie	6		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.5000	15 000
Mullan, Glenn J	4, 6, 5		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	220 000	2.5000	220 000
Pepper, Andrew Turcotte	4		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	122 500	2.5000	122 500
Poisson, Daniel	5		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	40 000	2.5000	40 000
Williams, Chad	4		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	122 500	2.5000	122 500
Zinke, Jens	4, 6		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	220 000	2.5000	220 000
<b>Acasti Pharma Inc.</b>									
<i>Bons de souscription (Séries 4)</i>									
Huart, Benoît	8		O	2011-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 250	0.5000	
			M	2011-09-27	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 250	0.5000	1 250
<b>ACTiVEnergy Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.6900	21 085 804
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	7.4600	21 091 904
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.4000	21 093 904
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.4000	21 095 704
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.3000	21 096 904
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.2000	21 097 504
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.3400	21 099 504
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.1500	21 101 504
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.1700	21 103 504
<b>Adventure Gold inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Marco	4		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4000	869 500
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3700	879 500
<b>Advitech Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Avrio Ventures Limited Partnership	3		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000 000)	0.0300	41 474 346
<b>AEterna Zentaris Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Engel, Jürgen	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4400USD	99 779
<b>Ag Growth International Inc.</b>									
<i>Droits Deferred Compensation Plan</i>									
Brodie, Derek John Robert	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	667	37.6900	3 175*
Lambert, William Allen	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 393		6 965

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
White, David	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	398		3 892
<i>Droits Long Term Incentive Plan</i>									
Anderson, Gary Keith	4, 5		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 599		39 412
Braun, Ronald Edwin	5	R	O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 304		14 907*
Daniel, Donner	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 304		13 451
Franzmann, Paul Edmund	5	R	O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 304		12 612*
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 879		32 193
Weinbender, Douglas Frazer	5		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 304		12 446
<b>Agrium Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mittag, Andrew K.	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	67.3660USD	3 500
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Girling, Russell	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	365	77.6300	18 720
Henry, Susan A.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	413	77.6300	50 108
Lesar, David John	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	418	77.6300	4 212
Lowe, John Edward	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	405	77.6300	4 283
McLellan, A. Anne	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	77.6300	13 900
Pannell, Derek George	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	398	77.6300	10 443
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	429	77.6300	27 151
<b>Air Canada</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Attali, Bernard	6		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 682	1.3200	10 512
Huot, Jean Marc	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 784	1.3200	99 549
Johnson, Pierre Marc	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 261	1.3200	17 656
Porter, Arthur T., MD	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 205	1.3200	42 589
Romanow, Roy	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 523	1.3200	17 861
Sorensen, Vagn	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 045	1.3200	49 787
<b>AIRBOSS OF AMERICA CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
AirBoss of America Corp.	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	5.3000	5 800
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.2500	1 500
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
<b>Akita Drilling Ltd.</b>									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
AKITA DRILLING	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.1800	1 500
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.7000	1 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.7200	1 000
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 596	9.7094	1 596
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 596)		0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 596	9.9812	1 596
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 596)		0
<b>ALAMOS GOLD INC</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCluskey, John	4, 5		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	14.6200	335 800
<b>Alberta Oilsands Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crawford, John Robert	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.1964	115 000*
Goodisman, Adrian Howard	4		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.2300USD	1 955 000
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2200USD	1 970 000
<i>Options director's and agent's</i>									
Crawford, John Robert	4		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	19 025	0.2300	489 025*
Matheson, William M.	4		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	56 810		436 810

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Alimentation Couche-Tard Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Trowbridge, Kim	7, 5		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	29.2000	184 400
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	29.2100	182 800
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	29.2200	182 100
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	29.2500	181 400
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	29.2600	180 000
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	29.2000	175 900
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.2100	175 800
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	29.2200	170 400
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.2600	170 300
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	29.2700	170 000
<b>Anvil Mining Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Kenneth Lee	4		O	2011-02-17	D	51 - Exercice d'options	15 000		21 200
		R	O	2011-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	6.9900	15 200
		R	O	2011-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	7.3900	14 200
<i>Options</i>									
Brown, Kenneth Lee	4	R	O	2011-02-17	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	1.3500	215 000
<b>Arbor Memorial Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class B - Non-Voting</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	23.1500	498 534
<b>ARC Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Billesberger, Jay	5		O	2011-07-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RBCDS RRSP	PI		O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 250	20.8800	2 250*
<i>Deferred Share Units (DSU) (Cash based only)</i>									
Deboni, Walter	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 086	21.8800	8 317*
Dyment, Fred J.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 450	21.8800	3 907*
Hearn, Timothy James	4		O	2011-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	839	21.8800	839*
Houck, James Curtis	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 421	21.8800	3 830*
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 202	21.8800	3 240
Kvisle, Harold N.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800	21.8800	4 852*
O'Neill, Kathleen M.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 350	21.8800	3 639*
Pinder, Herbert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 443	21.8800	6 584*
Van Wielingen, Mac Howard	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 564	21.8800	12 300*
<b>Argosy Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dalton, Thomas	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	2.2500	164 062
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.2500	164 362
Salamon, Peter	4, 5		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.8500	1 039 109
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	1.8300	1 058 109
<i>Options</i>									
Campbell, Richard Allan	5		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.3300	132 500
Dalton, Thomas	5		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.3300	135 500
Dobek, Ray	4, 5		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	26 000	2.3300	159 000
Faircloth, Ken	4		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.3300	132 500
George, Norm	5		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.3300	132 500
Mellum, Brian	4		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	22 500	2.3300	133 000
Poetker, John	4		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.3300	132 500
Roorda, Jacob	4		O	2011-09-29	D	46 - Contrepartie de services	22 000	2.3300	132 500
Salamon, Peter	4, 5		O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	36 000	2.3300	210 000
<b>Arsenal Energy Inc.</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
MackKay, Ronald Neil	4								
101029936 Saskatchewan Ltd.	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.5800	3 465 900
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.5600	3 493 900
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	0.5400	3 529 900
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.5000	3 574 900
<b>Aston Hill Financial Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
TREMBLAY, Eric J.L.M.	4		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.2500	3 281 325
<b>ATCO LTD.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
ATCO Ltd.	1		O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	60.9300	8 000
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)		0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	58.8700	4 500
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	58.2000	4 500
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	58.5700	5 700
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)		0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	61.2500	4 600
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	62.6500	6 000
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	62.2300	4 700
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	62.5300	12 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
Rayfield, Michael	7		O	2011-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	59.8500	2 082
		R	O	2011-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	60.0278	2 982
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2011-09-28	D	51 - Exercice d'options	20 000	29.0800	58 057
			O	2011-09-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(20 000)	62.3500	38 057
Akito Holdings Inc.	PI		O	2011-09-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	62.3500	60 055
<i>Droits 59.53 (Phantom)</i>									
Landry, Steven	7		O	2010-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		2 000
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		6 000
<i>Options 58.16</i>									
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2011-09-28	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		130 000
<b>Atlantic Power Corporation</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
HARTWICK, KENNETH	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	705		55 530
Nichols, Holli	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	529		3 057
<b>AvenEx Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Normandeau, Robert	6								
RESP	PI		O	2011-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	4.2800	3 900*
PELLERIN, CHARLES	6								
Caroline Hamel	PI		O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.3800	3 100*
RRSP	PI		O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.3800	4 100*
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.3800	6 100*
<b>Axia NetMedia Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartsliel, Alan Guy	5		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1000	45 187



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Azure Dynamics Corporation</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Brigstocke, Nicholas	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 875		276 378
Colburn, John Brian	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 875		260 915
Deacon, Donald Campbell	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	117 188		2 724 654
Formisano, John Edward	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 391		97 379
Gouin, James Christopher	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 781		321 500
Padilla, James Jerome	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	115 172		1 684 881
Sharp, Dennis Ambrose	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 875		406 249
<i>Options</i>									
Deacon, Donald Campbell	4		O	2011-09-09	D	52 - Expiration d'options	(180 000)	0.5300	1 800 000
<b>Banque Canadienne Imperiale de Commerce</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Woods, Thomas	7, 5		O	2011-10-03	D	51 - Exercice d'options	11 900	55.1000	56 821
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 900)	72.1400	44 921
<i>Options</i>									
Woods, Thomas	7, 5		O	2011-10-03	D	51 - Exercice d'options	(11 900)		102 701
<b>Banque Nationale du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Banque Nationale du Canada	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	70.5400	162 100
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	17 500	70.7500	179 600
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	70.2500	187 100
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	69.6700	199 600
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	69.4400	214 600
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	14 600	69.2700	179 600
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	69.5700	191 600
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	69.6300	193 100
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	69.7500	200 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	69.6100	207 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	69.7100	209 100
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	69.7300	212 300
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	69.9000	217 300
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	69.9200	220 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(55 000)		159 600
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(55 000)		159 600
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(55 000)		159 600
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(49 600)		165 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(55 000)		165 000
Cyr, Bernard	4								
Advanced Lodging Inc.	PI		O	2003-07-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	I	97 - Autre	3 000		3 000
Château Moncton	PI		O	2011-09-28	I	97 - Autre	(3 000)		0
Giard, Diane	5		O	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Giard, Diane	5		O	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Barisan Gold Corporation</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Granger, Alex	5		O	2011-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 600	2.0000	
			M	2011-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 800	2.0000	18 800
<b>Baytex Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paterson, Richard Shaun	5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	12.3900	23 582
			O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	45.3660	13 582
			O	2011-09-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	12.3900	23 582
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	44.5603	13 582
Shwed, Dale Orest	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	44.4729	58 689

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2011-09-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000	11.8400	70 689
<i>Incentive Rights</i>									
Paterson, Richard Shaun	5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	22.6500	180 000
			O	2011-09-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	22.6500	170 000
Shwed, Dale Orest	4	R	O	2011-09-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	22.5100	55 000
<i>Performance Awards</i>									
Anderson, Daniel Greg	5		O	2011-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 450		3 450
<i>Restricted Awards</i>									
Anderson, Daniel Greg	5		O	2011-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 300		2 300
<b>BCE Inc.</b>									
<i>Share Units</i>									
Allen, Barry Keith	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	557	39.2900	5 768
Bérard, André	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 114	39.2900	44 929
Brenneman, Ron A.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	716	39.2900	36 353
Brochu, Sophie	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 114	39.2900	6 934
Brown, Robert Ellis	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	636	39.2900	5 135
Fell, Anthony S.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 114	39.2900	44 929
Lumley, Edward C.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 273	39.2900	30 541
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 114	39.2900	23 817
Prentice, Peter Eric James	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	794	39.2900	794
Simmonds, Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 114	39.2900	1 114
Taylor, Carole S.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	557	39.2900	2 786
Weiss, Paul Raymond	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	716	39.2900	15 897
<b>Bell Aliant Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartlen, Charles	5		O	2011-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	27.0380	107
			O	2011-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	26.9090	268
			O	2011-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	27.6150	373
			O	2011-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	28.6320	483
			O	2011-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	28.5590	584
			O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	27.3420	690
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158	27.4700	
			M	2011-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	27.3970	795
			O	2011-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(750)	27.5800	45
			O	2011-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	27.6164	97
<i>Droits Deferred Share Units (Director)</i>									
Bennett, Catherine	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	27.4100	1 751
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 094	27.4100	2 845
Dexter, Robert P.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	27.4100	2 800
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 368	27.4100	4 168
Reevey, Edward	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	27.4100	933

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	456	27.4100	1 389
Tanguay, Louis A.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	27.4100	2 240
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 094	27.4100	3 334
<b>Bell Copper Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Van Deurzen, Joshua Frank	5		O	2011-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2000	500 000
<b>Bellatrix Exploration Ltd.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Johnson, Robert Anthony	4	R	O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 301		25 600
<b>BELLUS Santé inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellini, Roberto	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0386	155 000
<b>Bennett Environmental Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Gropper, Mitchell Harold	4		O	2011-09-02	D	50 - Attribution d'options	90 000		
			M	2011-09-02	D	50 - Attribution d'options	77 000		77 000
<b>Bioniche Life Sciences Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alkemade, Stanley John	4		O	2003-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6200	4 000
Beraldo, Albert George	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.5700	183 596
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.6000	190 596
McRae, Graeme Kenneth Mead	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6200	227 591
<b>Bionix (2010) Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
3252736 Canada Inc.	3		O	2011-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(148 939)		4 851 061
<b>Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Blue Ribbon Income Fund	1		O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.6200	3 000
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.6200	0
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3600	3 000
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3600	0
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.5000	3 000
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.5000	0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4700	3 000
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4700	0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.3200	1 900
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	10.3200	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3000	3 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3000	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.1500	2 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.1500	0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.1800	800
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	10.1800	0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3300	3 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3300	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.2900	2 100
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	10.2900	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.3000	900
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	10.3000	0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.0500	2 000
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.0500	0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.0400	100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>BNS Split Corp. II</b>									
<i>Actions privilégiées Class B, Series 1</i>									
Moratz, Dean Eric	5		O	2011-07-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	50	18.8500	
			M	2011-07-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	50	18.8500	50*
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(23)	18.8500	
			M	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(23)	18.8500	27*
Periscope Capital Inc. managed funds and accounts	3 PI		O	2011-09-20	C	38 - Rachat ou annulation	(78 916)		91 484
<i>Bons de souscription</i>									
Moratz, Dean Eric	5		O	2011-07-07	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50)		
			M	2011-07-07	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50)		50*
			O	2011-07-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	(50)	50.8400	
			M	2011-07-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	(50)	50.8400	0
<i>Capital Shares</i>									
Moratz, Dean Eric	5		O	2011-07-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	100	15.9950	
			M	2011-07-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	100	15.9950	300*
Periscope Capital Inc. managed funds and accounts	3 PI		O	2011-09-23	C	38 - Rachat ou annulation	(618 600)		
			M	2011-09-20	C	38 - Rachat ou annulation	(618 600)		0
<b>Bombardier Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Brooks, Martha	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.5980	30 000*
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>									
Martel, Eric	5		O	2011-09-27	D	97 - Autre	20 000		47 000
<i>Options</i>									
Martel, Eric	5		O	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	25 000		204 000
<b>Bonavista Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	551	22.6496	64 869
Hanson, Scott Harlan	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	336	22.6496	12 370
Humeniuk, Orest	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	383	22.6496	78 398
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	383	22.6496	24 680
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89	22.6496	24 769
Kobelka, Dean Mark	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	473	22.6496	31 195
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	408	22.6496	3 414 919
Merkel, Wayne Edward	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	473	22.6496	38 448
Mullane, Tom	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	538	22.6496	71 797
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	305	22.6496	80 626
Louise Poelzer	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	23.5500	546 863
Robinson, Lynda Julie	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	449	22.6496	16 469
Skehar, Jason Edward	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	661	22.6496	68 627
Spence, Harold R.	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	540	22.6496	195 186

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Thiessen, Johannes H.	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	573	22.6496	38 962
<b>Bonterra Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drummond, Gary J.	4								
Altfuel Strategic Investments Ltd.	PI		O	2011-09-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(72 100)	45.5100	100 000
Jonsson, Carl Roland	4		O	2011-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.1100	136 077
			O	2011-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.1000	135 877
			O	2011-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.0300	135 477
			O	2011-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.0200	135 377
		R	O	2011-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	50.0000	133 277
		R	O	2011-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.0000	133 077
		R	O	2011-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.1500	132 677
			O	2011-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.3000	132 477
<b>Boyuan Construction Group, Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shou, Cailiang	4, 5		O	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mainway Management Limited	PI		M	2009-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 050 000
			O	2009-06-30	I	36 - Conversion ou échange	893 231		2 943 231
			O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	4 160 097		7 103 328
			O	2010-12-04	I	36 - Conversion ou échange	2 239 508		9 342 836
			O	2010-12-13	I	36 - Conversion ou échange	8 958 039		18 300 875
<i>Actions privilégiées</i>									
Shou, Cailiang	4, 5		O	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mainway Management Limited	PI		M	2009-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 250 935
			O	2009-06-30	I	36 - Conversion ou échange	(893 291)		15 357 644
			O	2009-09-10	I	36 - Conversion ou échange	(4 160 097)		11 197 547
			O	2010-12-04	I	36 - Conversion ou échange	(2 239 508)		8 958 039
			O	2010-12-13	I	36 - Conversion ou échange	(8 958 039)		0
<b>Brand Leaders Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Brand Leaders Income Fund	1		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100		3 100
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600		4 600
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		0
<b>Brigus Gold Corp. (formerly Apollo Gold Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Richard Dales	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	1.2400	29 400
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	1.2300	35 000
Dawe, Wade K.	4, 5								
Kelligrew Inc.	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.2900	655 289
<b>Brookfield Asset Management Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1		O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	280 000	25.9491USD	280 000
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	26.7330	400 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	26.3403USD	600 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	26.6476	605 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	181 000	26.7885USD	786 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(786 000)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	27.6904USD	200 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	65 600	25.0919USD	265 600
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	102 600	26.0802USD	368 200
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	14 800	27.2500	383 000
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(383 000)		0
<i>Deferred Share Units</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Coutu, Marcel R.	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	29.1000	14 607
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	755	28.9800	15 362
Eyton, J. Trevor	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	29.1000	10 076
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	647	28.9800	10 723
Gray, James K.	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	29.1000	37 519
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	647	28.9800	38 166
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	29.1000	18 866
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	323	28.9800	19 189
Kerr, David Wylie	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	29.1000	8 939
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	324	28.9800	9 263
Liebman, Lance Malcolm	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	29.1000	15 856
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	712	28.9800	16 568
Lind, Philip Bridgman	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	233	29.1000	54 715
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 294	28.9800	56 009
McKenna, Frank	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	117	29.1000	27 487
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 019	28.9800	30 506
MINTZ, JACK MAURICE	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	146	29.1000	34 301
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 294	28.9800	35 595
Nasr, Youssef	8		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	29.1000	1 568
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	647	28.9800	2 215
Pattison, James A.	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	109	29.1000	25 630
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 294	28.9800	26 924
Taylor, George Simpson	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	203	29.1000	47 554
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	647	28.9800	48 201
<b>Brookfield Office Properties Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Office Properties Inc.	1		O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	14.0872USD	100 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
<b>Brookfield Residential Properties Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	6.8800	67 743 339
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	6.6822USD	67 745 139
<b>Brownstone Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.3000	
Self Directed RRSP of Sheldon Inwentash	PI		M	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.3000	1 984 775
<i>Options</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2011-10-04	D	52 - Expiration d'options	(1 000 000)		
			M	2011-10-04	D	52 - Expiration d'options	(1 000 000)		2 325 000
<b>CAE Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Barents, Brian	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 417		50 389
Craig, John A.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 810		52 537
Emerson, Harry Garfield	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 269		71 737

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Fortier, Michael M	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 392		9 068
Gagne, Paul Ernest	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 901		50 873
Hankinson, James Floyd	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 365		84 062
Jayne II, E. Randolph	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 267		71 244
Lacroix, Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 401		46 214
Manley, John Paul	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 463		27 072
Schoemaker, Peter J.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 317		24 869
Stevenson, Katharine Berghuis	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 360		35 763
STEVENSON, Lawrence N.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200		57 777
Wilson, Lynton Ronald	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	92		23 296
<b>Calian Technologies Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	1		O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	600	17.4400	600
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.6900	1 000
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.9500	1 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
<b>Calyx Bio-Ventures Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacGregor, Stuart	4		O	2011-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1250	200 000*
Whittall, Richard O'Connor	4	R	O	2011-09-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1250	359 500
<b>Canaccord Financial Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Strub, Wendy Ann	7		O	2011-09-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	9.6300	61 686
<i>Droits Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Bralver, Charles Norman	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 279	9.7808	1 530
Carello, Massimo	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	640	9.7808	891
Eeuwes, William J.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 279	9.7808	1 780
Harris, Michael Deane	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 812	9.7808	3 914
Lyons, Terrence	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 502	9.7808	2 303
Walker, Michael Angus	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 279	9.7808	1 780
<b>Canadian Energy Services &amp; Technology Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zinger, Kenneth Earl	5		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.4580	404 400
<b>Canadian High Income Equity Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Canadian High Income Equity Fund	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.3000	3 000
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.3000	0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.7400	3 000
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.7400	0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.5900	900
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	10.5900	0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.7200	1 100
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	10.7200	0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.8000	3 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.8000	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.9500	3 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.9500	0
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Best, Catherine May	4								
Savings Plan	PI		O	2011-10-03	I	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	20 228
Canadian Natural Resources Limited	1		O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	852 400	32.7500USD	852 400
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	32.9300	1 702 400



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(852 400)	32.7500USD	850 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(850 000)	32.9300	0
Fong, Christopher Lee	4								
Savings Plan	PI		O	2011-10-03	I	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	4 000
Giffin, Gordon D.	4								
Savings Plan	PI		O	2011-10-03	I	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	35 856
Gobert, Wilfred Arthur	4								
Savings Plan	PI		O	2011-10-03	I	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	4 000
MacPhail, Keith A.J.	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	483 588
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	30.0000	493 588
McGrath, Bruce Edward	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	30.9200	14 300
Spouse - RRSP	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	30.7700	1 300
Palmer, James Simpson	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	48 870
Droits DSU									
Smith, Eldon	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	1 000		4 000
DSU									
Faithfull, Timothy W.	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	4 000
Filmon, Gary	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	10 010
McKenna, Frank	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	1 000	29.2400	10 010
<b>Canadian Oil Recovery &amp; Remediation Enterprises Ltd.</b>									
Actions ordinaires									
Gress, Alexander Edward	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.3800	913 416
			O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2600	923 416
<b>Canadian Western Bank</b>									
Actions ordinaires									
Protti, Raymond Joseph	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	24.2000	16 260
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	340	25.3310	16 600
<b>Canamex Resources Corp.</b>									
Actions ordinaires									
Hahn, Gregory Arthur	4, 5		O	2011-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 000	0.1000	48 000
Bons de souscription									
Billings, Mark Anthony	4		O	2010-10-08	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000		
			M	2010-10-08	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000		200 000
Stark, Michael	4								
Stark Collections	PI		O	2010-10-08	I	53 - Attribution de bons de souscription	100 000		
			M	2010-10-08	I	53 - Attribution de bons de souscription	150 000		
			M	2010-10-08	I	53 - Attribution de bons de souscription	150 000		200 000
<b>Canexus Corporation</b>									
Actions ordinaires									
Flanagan, Dennis Graham	4		O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	5.6300	163 936
Dena Resources Ltd.	PI		O	2011-07-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.5945	10 000
McLellan, Richard Thomas	5		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	7 800	3.1200	44 894
			O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 908		47 802
			O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 708)	6.2400	37 094
Droits Options Bonus Rights									
McLellan, Richard Thomas	5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 908)		261 411
Options									
McLellan, Richard Thomas	5		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	(7 800)	3.1200	213 500
<b>Canfor Corporation</b>									
Actions ordinaires									
Pattison, James A.	4, 3								
Great Pacific Capital Corp.	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	9.9950	28 325 050
<b>Canso Credit Income Fund</b>									
Parts Class A Units									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Canso Investment Counsel Ltd. Canso Partners Fund	7 PI		O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.8640	27 300
<b>Canuc Resources Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berlet, Christopher James Hinde Gold Fund	4 3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000 220 000	0.2000 0.2020	3 351 500 9 572 500
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2000	9 597 500
<b>Canyon Services Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Finbarr (Barry) Joseph	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	9.3300	54 200
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	9.0500	57 000
<b>Capital Bitumen Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perrault, Nikolas	4, 3		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1000	500 000
ZAGHLOUL, Essam.	4		O	2011-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500 000)		0
<b>Capital BLF inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marois, Marc Gestion Marc Marois inc.	5 PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.1200	1 040 000
<b>Capital SLM 300 inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rainmaker Venture Capital Inc.	3		O	2011-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
<b>Capstone Infrastructure Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Derek	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	6.4200	69 713
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	113	6.4400	69 826
<i>Deferred Share Units</i>									
Brown, Derek	4, 5		O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	7.5857	1 434
			O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	6.8442	1 446
			O	2011-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	6.7896	1 458
			O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	575	6.5280	2 033
Lavelle, Patrick Joseph	4		O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	7.5857	1 434
			O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	6.8442	1 446
			O	2011-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	6.7896	1 458
			O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	575	6.5280	2 033
Roy, François R.	4		O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	7.5857	1 434
			O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	6.7896	1 446
			O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	575	6.5280	2 033
			O	2011-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	6.7896	1 458
Sardo, Vincent James	4		O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	7.5857	1 434
			O	2011-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	6.8442	1 446

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	6.7896	1 458
			O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	575	6.5280	2 033
<b>Capstone Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zimmer, Richard Norman	4		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.6742	227 069
			O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)		27 069
<i>Options</i>									
Zimmer, Richard Norman	4		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.6742	2 642 980
<b>Cardiome Pharma Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
RIEDER, ROBERT	4, 7, 5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	3.5200	188 496*
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	3.4300	184 096*
<b>Cascades inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cascades inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	5.0800	11 100
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	18 800	5.0100	29 900
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	4.9500	39 700
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	4.9200	69 700
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	17 600	4.7700	87 300
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	21 500	4.6300	108 800
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	4.4900	133 800
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	4.4200	154 800
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	4.4500	169 800
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	4.5400	187 800
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	22 700	4.5100	210 500
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	21 500	4.3400	232 000
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	4.3900	242 100
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	4.2500	259 100
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	4.1000	284 100
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	17 700	4.0300	301 800
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.9200	326 800
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	4.1200	343 500
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	18 600	4.0100	362 100
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	3.8900	384 900
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	3.8300	396 600
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(396 600)		0
<i>Unités d'actions différées / Deferred Share Units</i>									
Bannerman, Paul	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		24 449
Chevrier, Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		24 449
Doak, James Basil Charles	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		24 449
Garneau, Louis	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		24 449
Kobrynsky, Georges	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		3 294
Lemaire, Sylvie	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		24 449
McAusland, David L.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		24 449
Pelletier, Martin P.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		24 449
Verreault, Laurent	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		24 449
<b>CCL Industries Inc.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Lang, Donald G.	4, 5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	7 600	12.5500	7 600
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.5200	7 400
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	28.5000	0
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Bayly, George Vail	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	28.3100	5 047
Block, Paul J.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	28.3100	8 569

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
GRANT, JON	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	28.3100	3 352
Guillet, Edward	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	28.3100	8 358
Horn, Alan Douglas	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	290	28.3100	12 630
Lang, Stuart W.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	28.3100	3 352
Muzyka, Douglas W.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	79	28.3100	12 932
Peddie, Tom	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	353	28.3100	22 923
<i>Options</i>									
Lang, Donald G.	4, 5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	(7 600)	12.5500	439 000
<b>Celestica Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Crandall, Robert	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 448	7.2500USD	327 388
DiMaggio, Dan	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 414	7.2500USD	53 823
Etherington, William	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 759	7.2500USD	181 112
Koellner, Laurette	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 776	7.2500USD	79 599
Ryan, Eamon	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 069	7.2500USD	111 999
<b>Celtic Exploration Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2011-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	25.1300	12 131
			O	2011-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	22.4100	12 193
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan( ESSP)	PI		O	2011-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	22.4200	12 450
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2011-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	25.1300	14 279
			O	2011-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	22.4100	14 357
<b>Cenovus Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferguson, Brian Charles	4, 5								
Cindy Ferguson	PI		O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	31.2600	3 786
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	31.3300	3 936
RRSP	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	32.3160	7 858
<i>Deferred Share Units</i>									
Daniel, Patrick Darold	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	158	33.2200	111 289
Delaney, Ian William	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	372	33.2200	141 732
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	361	33.2200	141 156
<b>Centerra Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lang, Stephen A.	5		O	2011-09-29	D	51 - Exercice d'options	39 620	14.2900	96 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.5000	91 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.5042	86 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.5032	81 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.5000	76 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.4504	71 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	19.6600	71 020
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	19.5509	66 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.5260	65 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	19.4500	61 620
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 620)	19.4615	57 000
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Aldashev, Niyazbek	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 120		1 242
Austin, Ian George	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 119		3 869

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Girard, Raphael Arthur	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 119		3 869
Ibraev, Karybek	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 119		3 869
James, Patrick Micheal	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 379		8 222
Lill, John W.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 119		3 869
Muraliev, Amangeldy	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 119		3 869
Pressler, Sheryl	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 119		3 869
Rogers, Terry Vernon	6		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	560		1 934
Walter, Bruce V.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	933		3 224
Webb, Anthony John	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 119		3 869
<b>Options</b>									
Lang, Stephen A.	5		O	2011-09-29	D	51 - Exercice d'options	(39 620)		149 491
<b>Parts Deferred Share Units</b>									
Rogers, Terry Vernon	6		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	560		27 760
<b>Ceres Global Ag Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ceres Global Ag Corp.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.2260	300
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.2100	300
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.1000	300
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 657	7.0980	3 657
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 657)		0
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	7.0790	3 300
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 057	6.9810	1 057
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 057)		0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 657	6.8020	3 657
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 657)		0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 657	6.8310	3 657
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 657)		0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 857	6.7210	1 857
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 857)		0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 657	6.6930	3 657
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 657)		0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 657	6.6490	3 657
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 657)		0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 657	6.6430	1 657
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 657)		0
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 257	6.5570	3 257
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 257)		0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 657	6.4980	3 657
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 657)		0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 557	6.2220	2 557
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 557)		0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 457	6.3310	1 457
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 457)		0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 257	6.5090	2 257
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 257)		0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.4870	1 600
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 657	6.6770	3 657
			M	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 657	6.6770	3 657
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 657)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 257	6.5090	2 257
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 257)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Deferred Units</i>									
Bastarache, Lise	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 202	7.3655	19 793
Harris, Michael Deane	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 980	7.3655	87 179
Kuzmicki, Andre	7		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 898	7.3655	43 408
moses, charles russell	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 537	7.3655	23 745
Robinson, Sidney P H	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 742	7.3655	68 115
Sallows, Sharon	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 609	7.3655	17 487
Schwartz, Thomas	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 742	7.3655	57 967
<i>Droits Restricted Trust Units</i>									
Annable, Sheri Lynn	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	7.3075	10 985
Binions, W. Brent	4, 5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 181	7.3075	64 344
Boulakia, Jonathan	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	7.3075	10 375
McKenzie, Philip Harold	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	128	7.3075	6 999
Noonan, Richard	5		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	235	7.3075	12 837
Sullivan, Karen Leslie	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	186	7.3075	10 151
Volodarski, Vlad	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	280	7.3075	15 251
Whalen, Terrence Michael	5	R	O	2011-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	360	7.3075	19 619
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	8.5674	32 448
			O	2011-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	8.5081	32 487
			O	2011-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	7.8090	32 530
			O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	7.8460	32 573
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	8.5674	3 900
			O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	8.5081	3 920
			O	2011-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	7.8090	3 942
			O	2011-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	7.8460	3 964
<i>Units under the LTIP Plan</i>									
Noonan, Richard	5		O	2011-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(91 397)	7.8316	9 487
<b>Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée</b>									
<i>Droits SARS</i>									
McQuade, Kathryn Ann Bova	5		O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(255 100)		0
<b>Chesswood Group Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Prenzlow, Michael Eric	7								
Michael E Prenzlow and Linda S Prenzlow JTEN	PI		O	2011-09-30	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(750)	6.8700USD	31 500
<b>CI Financial Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
CI Financial Corp.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	19.9879	305 327
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		302 027

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	15 100	20.2497	317 127
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(15 100)		302 027
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	41 000	19.7159	343 027
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(41 000)		302 027
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	20.1474	310 127
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)		302 027
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 800	19.9710	322 827
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(20 800)		302 027
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	292 200	19.9000	594 227
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(292 200)		302 027
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	44 000	20.0311	346 027
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(44 000)		302 027
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	48 000	20.2879	350 027
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(48 000)		302 027
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	254 000	20.6008	556 027
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(254 000)		302 027
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	20.2284	312 927
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 900)		302 027
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	55 900	20.2661	357 927
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(55 900)		302 027
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	20.0556	318 927
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(16 900)		302 027
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	55 800	20.2226	357 827
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(55 800)		302 027
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	61 800	20.2050	363 827
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(61 800)		302 027
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	61 800	20.5487	363 827
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(61 800)		302 027
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	61 800	20.6970	363 827
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(61 800)		302 027
<b>Cineplex Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Briant, Heather	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18		
			M	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18		4 400
Bruce, Robert W.	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		1 403
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		1 409
			O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324		2 733
Dea, Joan	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		1 403
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		1 409
			O	2011-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324		2 733
Greenberg, Ian	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		1 403
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		1 409
			O	2011-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324		2 733
Jacob, Ellis	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87		21 525
Marwah, Sarabjit	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		1 403
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		1 409

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2011-10-03	D	d'actionnariat			
			O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324		2 733
Munk, Anthony	4		O	2011-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3		701
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3		704
			O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	662		1 366
Nelson, Gordon	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		4 961
Sonshine, Edward	5		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		1 703
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		1 710
			O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 608		3 318
Steady, Robert Joseph	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		902
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		906
			O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	852		1 758
Yaffe, Phyllis	4		O	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		
			M	2011-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		1 102
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		1 107
			O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 041		2 148
<b>Performance Share Units</b>									
Briant, Heather	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	19		
			M	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	19		4 579
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	19		4 579
Jacob, Ellis	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	481		118 240
Kennedy, Michael	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		8 543
Kent, Jeff	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	32		
			M	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	32		7 870
Kirkpatrick, Stuart Earle	7		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	8		1 923
Mandryk, Suzanna	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		4 488
McGrath, Daniel F.	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	77		18 923
Nelson, Gordon	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	50		12 400
Nonis, Paul	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		4 478
Sautter, George	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	17		4 273
Stanghieri, Fabrizio	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	16		3 846
<b>Clarke Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Anthony, Rex	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	4.5800	
Anthony Capital Corp.	PI		O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.5800	0
LIRA	PI		M'	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	4.5800	7 500*
			O	2004-07-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RSP	PI		M	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	4.5800	
			O	2004-07-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.5800	
			M	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.5800	
			M'	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.5800	2 500*
<b>Claude Resources Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Ng, Philip	5		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 000)	1.8300	33 000
<b>ClubLink Enterprises Limited</b>									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
ClubLink Enterprises Limited	1		O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.4300	1 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.4300	0
<b>CMP Gold Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
CMP Gold Trust, CMP Gold Trust	1		O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 133	11.5750	6 133
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	11.2340	19 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)	11.2340	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 133)	11.5750	0
<b>Commercial Solutions Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MARTIN, ALAN	4		O	2011-10-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(13 500)		0
RRSP Account with BMO Nesbitt Burns	PI		O	2008-09-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	0.9000	11 100
			O	2011-10-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	13 500		24 600
<i>Deferred Share Units</i>									
Harrison, Kenneth	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 409		16 825
MARTIN, ALAN	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 409		16 825
Smith, Richard Henry	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	341		10 683
<b>Compagnie D'Assurance Générale Co-operators</b>									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	436
McCombie, Richard Allen	7		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	100.0000	1 810
<b>Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	82 843	73.8429USD	332 843
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(82 843)		330 000
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	72.0909USD	407 843
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		260 000
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	130 000	69.6601USD	412 843
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		260 000
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	130 000	71.4711USD	460 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		330 000
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	130 000	71.0781USD	390 000
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		400 000
			O	2011-09-09	D	40 - Vente à découvert	200 000	69.3151USD	460 000
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		400 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	67.7612USD	530 000
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		337 492
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	69.4303USD	600 000
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		262 492
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	137 492	69.9037USD	537 492
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(137 492)		240 065
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	71.1491USD	462 492
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		255 065
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	115 065	71.9356USD	377 557
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(115 065)		240 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	69.4571USD	380 065
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		225 000
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	69.6968USD	355 065
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		200 000
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	67.1536USD	365 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		75 000
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	63.3368USD	300 000



Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 000)		
			M	2011-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 000)		
			M'	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
<b>Compagnie Pétrolière Impériale Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sutherland, David Stewart	4								
Goldman Sachs	PI		O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	33.2633USD	35 000
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Hoeg, Krystyna Theresa	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	893		10 696
MINTZ, JACK MAURICE	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	457		9 060
Sutherland, David Stewart	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	875		4 495
Whittaker, Sheelagh	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	109		37 482
Young, Victor Leyland	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	240		8 390
<b>COMPASS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.7000	29 807 663
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6000	29 808 263
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.4500	29 808 763
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	11.3400	29 811 863
<b>Compton Petroleum Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLAN, J STEPHENS	4		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	27	7.8200	283
Moose & Midgets	PI		O	2007-05-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	97	7.8200	97
Granger, Timothy S.	4, 5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 134	7.8200	3 473
			O	2011-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	7.8200	3 718
HORN, DAVID B	5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	889	7.8200	2 722
			O	2011-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	7.8200	2 963
OUELLETTE, SHANNON L	5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	266	7.8200	765
			O	2011-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	549	7.8200	1 314
<i>Droits</i>									
ALLAN, J STEPHENS	4		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(256)		0
Granger, Timothy S.	4, 5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 339)		0
HORN, DAVID B	5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 833)		0
OUELLETTE, SHANNON L	5		O	2011-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(499)		0
<b>Connacher Oil and Gas Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ogle, Kelly James	4		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 239	0.4000	83 806
<b>Contrans Group Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Talbot, Scott	4		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	6.3800	20 100
<b>Corporation Cameco</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gorsalitz, Caroline Marie	5		O	2011-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			159
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Camus, Daniel Robert	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 033		2 686
Clappison, John	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 022		17 159
Colvin, Joe Frederick	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	343		83 072
Curtiss, James Richard	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	388		93 895
Deranger, Donald Hearl Felix	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 461		8 770
Gowans, James Kitchener	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 611		12 253

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Hopkins, Nancy Elizabeth	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		16 802
Hushovd, Oyvind	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 540		30 144
McLellan, A. Anne	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	734		17 897
McMillan, Neil	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 437		24 878
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2011-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 476		56 047
<b>Options</b>									
Gorsalitz, Caroline Marie	5		O	2011-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 408
<b>Corporation de Sécurité Garda World</b>									
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>									
Jamroz, Krzysztof Wieslaw	7	R	O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 818	6.9800	13 828
<b>Corporation Groupe Mercator Transport</b>									
<i>Options</i>									
Apelian, Jean-Pierre	4, 5		O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	0.5000	400 000
Ayme, Xavier	4, 5		O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	0.5000	400 000
<b>Corporation Minière Golden Share</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giaro, Philippe	4, 5		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1050	673 636
<b>Corporation Minière Osisko</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2011-09-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	18.0000	589 600
Coates, Bryan A.	5		O	2011-09-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 500	18.0000	90 153
MacKinnon, William	4		O	2011-09-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000	18.0000	11 000
<b>Corporation Or Sulliden Itée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bharti, Stan	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(101 500)	1.8000	4 308 355
<b>Corporation Shoppers Drug Mart</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Hankinson, James Floyd	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	366	40.9800	7 577
Hoeg, Krystyna	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	427	40.9800	12 263
Kluge, Holger	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 098	40.9800	14 388
Lussier, Gaétan	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	220	40.9800	11 618
Peterson, David Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	366	40.9800	13 297
Piper, Martha Cook	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	40.9800	11 563
Raiss, Sarah	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	366	40.9800	6 655
Williams, David Michael	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	366	40.9800	24 382
<b>Corporation Wajax</b>									
<i>Droits Directors' Deferred Share Unit Plan</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	344	32.6900	17 727
Bourne, Ian Alexander	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	344	32.6900	8 431
Carty, Douglas	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	344	32.6900	3 181
Dexter, Robert P.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	688	32.6900	38 317
Duvar, Ivan E. H.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	355	32.6900	14 718
Eby, John Clifford	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	424	32.6900	9 010
Gagne, Paul Ernest	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	669	32.6900	24 572
Hole, James Douglas	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	688	32.6900	15 703
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	573	32.6900	33 105
Taylor, Alexander S.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	32.6900	3 755
<b>CORUS Entertainment Inc.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Corus Entertainment Inc.	1		O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	19.3470	15 000
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	19.6808	30 000
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	132 400	20.0022	162 400
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	20.3072	173 300

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	20.2435	184 200
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 600	19.8938	194 800
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(194 800)		0
<i>Performance Share Units (PSUs) - Officer Plan</i>									
Cassaday, John	3		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 924	21.5400	213 119
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(79 736)	21.5400	133 383
Dyer, Donald Scott	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 538	21.5400	28 423
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(11 291)	21.5400	17 132
Maavara, Gary Aksel	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 318	21.5400	26 012
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(10 315)	21.5400	15 697
McNair, Kathleen	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 880	21.5400	22 618
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(8 364)	21.5400	14 254
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 318	21.5400	
			M	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 570	21.5400	37 323
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(11 431)	21.5400	25 892
Pandoff, Chris	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 194	21.5400	25 340
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(9 758)	21.5400	15 582
Peddie, Tom	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 669	21.5400	56 089
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(20 770)	21.5400	35 319
Shaw, Heather Ann	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 790	21.5400	174 464
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(65 796)	21.5400	108 668
<i>Restricted Share Units (RSUs) - Officer Plan (Cash)</i>									
Cassaday, John	3		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	21.5400	0
Dyer, Donald Scott	5		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(13 000)	21.5400	0
Maavara, Gary Aksel	5		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(13 000)	21.5400	0
McNair, Kathleen	5		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(13 000)	21.5400	0
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(13 000)	21.5400	0
Pandoff, Chris	5		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(7 000)	21.5400	0
Peddie, Tom	5		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	21.5400	0
Shaw, Heather Ann	4		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	21.5400	0
<b>Crescent Point Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balutis, David	7		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 448		448 810
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(3 379)		445 431
Bannister, Peter	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 351		541 891
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(540)		541 351
Colborne, Paul	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 816		165 490
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(726)		164 764
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	38.7000	163 674
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	39.2600	144 764
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	37.7500	139 764
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	37.7600	134 764
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.6000	129 764
Cugnet, Kenney Frank	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 351		427 747
Gillard, D. Hugh	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 351		35 103
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(540)		34 563
MacDonald, Tamara	7		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 537		191 112
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(8 615)		182 497
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.9140	1 989
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	38.9000	1 939
			O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	424		2 363
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(170)		2 193
Saxberg, Scott	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 138		670 690
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(4 055)		666 635
Smith, Clifford Neil	7		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 448		192 192
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(3 295)		188 897

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
TISDALE, GREGORY	5		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 211		191 776
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(8 084)		183 692
Turnbull, Gregory George	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 351		39 204
			O	2011-10-01	D	97 - Autre	(540)		38 664
<b>Restricted Share Units</b>									
Balutis, David	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 448		211 990
			O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 448)		203 542
Bannister, Peter	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 351)		12 832
Colborne, Paul	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 816)		12 194
Cugnet, Kenney Frank	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 351)		12 255
Gillard, D. Hugh	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 351)		12 922
MacDonald, Tamara	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 537		220 079
			O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 537)		198 542
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(424)		12 249
Saxberg, Scott	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 138		408 471
			O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 138)		398 333
Smith, Clifford Neil	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 448		221 990
			O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 448)		213 542
TISDALE, GREGORY	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 211		265 211
			O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 211)		245 000
Turnbull, Gregory George	4		O	2011-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 351)		12 255
<b>Cymbria Corporation</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>									
Cymbria Corporation	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.2182	61 300
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.2425	64 900
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.3900	63 300
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	11.0663	70 300
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.1500	71 300
<i>Deferred Share Units</i>									
MacDonald, James Stuart Alexander	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	445	11.2261	5 003
<b>DDJ High Yield Fund</b>									
<i>Parts</i>									
DDJ High Yield Fund	1		O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3000	1 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4500	1 000
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.0000	400
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.5100	1 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
<b>Dejour Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6								
Brownstone Ventures Inc.	PI		O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(510 000)	0.2500	8 490 000
<b>DirectCash Payments Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MATTHEWS, DARRYL	5	R	O	2011-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	20.1900	2 782
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	19.9900	2 982
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47	20.0000	3 029
<b>Dominion Citrus Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fielden, Jason	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 323	0.2900	43 193
Scarafile, Paul Santo	3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2900	2 826 000
<b>DPF India Opportunities Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sehgal, Rohit	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			203 100

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>ARD Trust for Children</b>									
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	4.2500	203 700
		R	O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	4.2500	207 200
		R	O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	4.1500	208 100
			O	2010-12-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	159 574		367 674
		R	O	2010-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(77 074)	5.2547	290 600
ARD Trust for Children	PI		O	2010-04-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
GCICL in Trust	PI		O	2010-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			159 574
			O	2010-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(159 574)		0
<b>Dundee Corporation</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Beauchamp, Normand	4								
Deferred share units plan	PI		O	2011-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 050	22.3700	45 704
Cooper, Michael	7		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	575	22.3700	4 988
Goodman, David Jason	4, 7		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	927	22.3700	11 842
Goodman, Jonathan Carter	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2011-09-30	C	56 - Attribution de droits de souscription	927	22.3700	38 632
Goodman, Ned	4, 5, 3								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2011-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	860	22.3700	481 407
Gordon, Harold P.	4, 5								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2011-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	4 749	22.3700	283 994
Jacob, Ellis	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 050		23 412
lowy, frederick hans	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2011-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 039	22.3700	47 865
MacRae, Garth A. C.	4, 5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	223	22.3700	45 121
McLeish, Robert	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2011-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	430	22.3700	32 300
Sparks, Kenneth Barry	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	511	22.3700	18 482
STEELE, HARRY RAYMOND	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	927	22.3700	47 187*
<b>Dundee Energy Limited (formerly Eurogas Corporation)</b>									
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Buntain, Derek Hedley Longworth	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 432	0.6400	79 683
Goodman, Ned	4, 6, 5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 593	0.6400	175 827
Smith, Michael Richard	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 889	0.6400	26 340
<b>Dundee Precious Metals Inc.</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Buntain, Derek Hedley Longworth	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	8.1700	14 612
Gillin, Robert Peter Charles	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 377	8.1700	13 195
Goodman, Ned	4, 6		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 377	8.1700	25 065
John, William Murray	4		O	2011-10-04	D	46 - Contrepartie de services	1 377	8.1700	
			M	2011-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 377	8.1700	22 788
Kinsman, Jeremy	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	689	8.1700	11 932
Nixon, Peter	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	8.1700	14 612
Singer, Ronald	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	689	8.1700	18 532
Wilson, William George	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 377	8.1700	25 065
Young, Donald Walter	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	689	8.1700	4 314
<b>Eacom Timber Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giustra, Frank	4								
The Radcliffe Corporation	PI		O	2010-07-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	425 000	0.0800	425 000
<b>easyhome Ltd.</b>									
<i>Deferred Share Unit Plan</i>									
Appel, David Harry	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 753	7.1300	13 224
Bowland, James Parkinson	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 700	7.1300	14 139

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 630	7.1300	44 406
Lewis, David Andrew	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 489	7.1300	31 217
<b>EGI Financial Holdings Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Czerwinski, John	5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.2500	
			M	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	7.2500	42 456
		R	O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	7.2500	46 556
LITTLE, PAUL F.	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	7.2500	466 767
<i>Options</i>									
Czerwinski, John	5		O	2011-09-30	D	52 - Expiration d'options	(6 750)	10.3100	33 750
<b>Emera Incorporated</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sergel, Richard	4		O	2010-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	31.8700	2 000
<i>DSU</i>									
Amour, Wesley Gordon	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	198		18 888
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	925		19 813
Bragg, James Lee	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22		2 054
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	336		2 390
Briggs, Robert Stearns	4		O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	197		
			M	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	199		1 419
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		1 446
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	201		1 647
Buchanan, Thomas William	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90		8 618
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	850		9 468
Caines, George Augustus	7		O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	70		
			M	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	74		17 809
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191		18 182
Chrominska, Sylvia Dolores	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22		2 138
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	565		2 703
Cook-Bennett, Gail	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	208		19 796
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	782		20 578
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	213		20 097
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	574		20 671
Eisenhauer, James Daniel	7		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77		7 360
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 247		8 607
McLennan, John T.	7		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	371		35 322
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 769		37 091
Pether, Donald Allison	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		7 735
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	766		8 501
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	171		16 322
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	727		17 049

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emgold Mining Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170 000)	0.1000	1 990 000
			O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 000)	0.1000	1 899 000
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(389 000)	0.0723	1 510 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170 000)	0.1000	1 990 000
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 000)	0.1000	1 899 000
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(389 000)	0.0723	1 510 000
<b>Enbridge Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	3 850		6 591
Scotia McLeod RSP	PI		O	2011-09-30	I	97 - Autre	735		1 423
T. Rowe Price (401[K])	PI		O	2011-09-30	I	97 - Autre	3 198		6 058
Holder, Janet Arlene	5		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	20 000	10.9250	57 000
			O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	32.5000	37 000
Robottom, David Thomas	5		O	2011-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	410	31.5100	36 014
			O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	60 000	18.2850	96 014
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(32 996)	33.2500	63 018
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 004)	33.4300	36 014
Bonnie Joy Robottom	PI		O	2011-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	31.4700	4 793
<i>Droits - 2009 Performance Units (PUs) - December 31, 2011 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	4 578		4 578
Robottom, David Thomas	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90		11 773
<i>Droits - 2010 Performance Units (PUs) - December 31, 2012 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	5 254		5 254
Robottom, David Thomas	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	268		35 313
<i>Droits - 2011 Performance Units (PUs) - December 31, 2013 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	4 877		4 877
Robottom, David Thomas	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82		10 772
<i>Options \$10.4125 (\$20.825) (\$41.65) - February 6, 2013 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	11 000		22 000
<i>Options \$10.925 (\$21.85) (\$43.70) - February 5, 2012 Expiry</i>									
Holder, Janet Arlene	5		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		28 000
<i>Options \$12.86 (\$25.72) (\$51.44) - February 4, 2014 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 050		



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2011-09-30	D	97 - Autre	7 050		14 100
<i>Options \$15.84 (\$31.68) (\$63.36) - February 3, 2015 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	8 600		17 200
<i>Options \$18.235 (\$36.47) - February 13, 2016 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	8 900		17 800
<i>Options \$18.285 (\$36.57) - August 15, 2015 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		132 000
<i>Options \$19.13 (\$38.26) - February 9, 2017 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	8 500		17 000
<i>Options \$19.805 (\$39.61) - February 25, 2019</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	31 700		63 400
<i>Options \$20.21 (\$40.42) - February 19, 2018 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	30 200		60 400
<i>Options \$23.295 (\$46.59) - February 16, 2020 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	20 300		40 600
<i>Options \$28.775 (\$57.55) - February 14, 2021 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	70 800		70 800
<b>Enbridge Income Fund Holdings Inc.</b>									
<i>Droits de souscription</i>									
Auchinleck, Richard H. (Dick)									
TD Waterhouse ITF Richard Auchinleck	PI	4, 7	O	2010-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 300		5 300
Bird, John Richard									
	PI	4, 7, 6	O	2010-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	27 000		27 000
Cannon, Margaret Elizabeth									
National Bank Financial ITF M. Elizabeth Cannon and Gerard Lachapelle	PI	4, 7	O	2010-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 300		5 300
Fischer, Charles Wayne									
	PI	7, 6	O	2010-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 350		5 350
RRSP Account - CWM									
	PI		O	2010-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 650		4 650
Gruending, Colin Kenneth									
TD Waterhouse - RRSP	PI	7, 6, 5	O	2010-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	450		450
Opheim, Wanda Marie									
	PI	6	O	2010-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 700		2 700
Poon, Debra Joy									
RRSP Account - CIBC	PI	7	O	2011-01-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500		500
Tallman, Gordon G.									
	PI	4, 7	O	2010-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000		50 000
Whelen, John Kendall									
McLean & Partners RSP	PI	7, 6, 5	O	2010-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000		4 000
Yaworsky, Darren Julian									
	PI	7	O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 300		1 300
<b>Encana Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marsh, Eric Dean	PI	7	O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	20.1000USD	39 394
<b>Endeavour Silver Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke, Hugh	PI	5	O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.4500	3 000*
			O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.7100	6 000*
Cooke, Bradford	PI	4, 5	O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	9.5200	1 212 837



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Octavian Advisors, LP	3								
Octavian Special Master Fund, LP and Tiberius OC Fund, Ltd	PI		O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	6.9500	6 556 100
<i>Deferred Share Units</i>									
de Wilde, Lisa	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 058		7 809
Pantelidis, James	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 028		22 072
Pearce, Roy	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 595		9 273
<b>Enerflex Ltd.</b>									
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Bruce, Kenneth Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 915	9.0063	3 666
Dunn, William Byron	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 027	9.0063	1 871
Savidant, Stephen James	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 998	9.0063	5 387
Weill, Michael	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	958	9.0063	1 833
<b>ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.5000	81 900
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.0500	82 100
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.0000	83 200
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.9200	85 000
<b>EnerVest Diversified Income Trust</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Chernoff, M. Bruce	3								
Alpine Capital Corp.	PI		O	2011-06-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Chernoff Charitable Foundation	PI		O	2011-06-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-04-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 749
			O	2010-07-30	C	54 - Exercice de bons de souscription	(1 749)	13.3100	0
			O	2011-01-31	C	53 - Attribution de bons de souscription	1 604	15.2700	1 604
Kai Commercial Trust	PI		O	2010-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			208 779
			O	2010-07-29	I	54 - Exercice de bons de souscription	(208 779)	13.3100	0
			O	2011-01-31	I	53 - Attribution de bons de souscription	44 745	15.2700	44 745
			O	2011-09-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(44 745)	15.2700	0
Rain, David James	4		O	2008-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-01-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	577	15.2700	577
			O	2011-09-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(577)	15.2700	0
<i>Parts de fiducie</i>									
Chernoff, M. Bruce	3								
Chernoff Charitable Foundation	PI		O	2011-06-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-04-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 997
			O	2010-07-30	C	54 - Exercice de bons de souscription	1 749	13.3100	8 746
			O	2010-09-09	C	38 - Rachat ou annulation	(2 328)	14.7500	6 418
Kai Commercial Trust	PI		O	2010-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 115
			O	2010-07-29	I	54 - Exercice de bons de souscription	208 779	13.3100	243 894
			O	2010-09-09	I	38 - Rachat ou annulation	(64 912)	14.7500	178 982
			O	2011-09-12	I	38 - Rachat ou annulation	(63 951)	14.4610	115 031
<b>Enseco Energy Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Devlin, Kent Michael	5	R	O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	0.0700	1 016 792
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	0.0650	1 017 442
Ratushny, M. Scott	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0600	8 498 000
<b>Ensign Energy Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Howe, James Brian	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 000	1000.0000	
			M	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 000	13.7500	113 200*
Skirka, Kenneth John	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 000	13.7500	17 910*
Whitham, Barth Edward	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 000	13.7500	15 600*
<b>Droits Deferred Share Units (Common Shares)</b>									
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	14.1600	3 000
Kangas, Leonard	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	14.1600	3 005*
			O	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	13.1700	3 020*
Schroeder, John G.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	14.1600	3 005*
			O	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	13.1700	3 020*
Surkan, Gail Donelda	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	14.1600	3 005*
			O	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	13.1700	3 020*
<b>Entreprises Minières Globex Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
STOCH, JACK	4, 5, 3								
Jack Stoch Geoconsultant Services	PI		O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.8000	1 884 862*
<b>Envoy Capital Group Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Pollock, Robert	4, 5, 3		O	2011-09-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 200 000)	1.7000	0
Self	PI		O	2011-02-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 200 000	1.7000	1 200 000
<b>Equal Energy Ltd.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Chapman, Wendell Percy	5		O	2011-09-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	9 000		24 587
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 510)	4.3400	21 077
Fullerton, Terry Lynn	5		O	2011-09-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 445		31 104
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 344)	4.3400	29 760
Reader, John Frederick	5		O	2011-09-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	19 629		70 670
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 656)	4.3400	63 014
<b>Restricted Shares</b>									
Chapman, Wendell Percy	5		O	2011-09-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 000)		77 376
Fullerton, Terry Lynn	5		O	2011-09-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 445)		66 052
Reader, John Frederick	5		O	2011-09-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(19 629)		78 593
<b>Erdene Resource Development Corporation</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
O'Keefe, Michael Austin	7		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.3900	220 700
<b>European Goldfields Limited</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Aktor Construction International Limited	3		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000 000)	10.0000	22 447 246
Koutras, Dimitrios	4, 3		O	2011-09-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 724 074)		0
Voziana Holdings Limited	PI		O	2004-11-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 724 074		10 724 074
			O	2011-10-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 202 687)	52026870.00005	521 387
<b>Everton Resources Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Audet, André	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.2000	1 690 850
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.1990	1 687 350
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1700	1 702 350
			O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1700	1 700 850
			O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1700	1 701 850
<b>Evertz Technologies Limited</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Evertz Technologies Limited	1		O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	12.8876	3 800

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	13.4366	3 800
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	13.2418	3 800
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.7245	1 100
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	12.9724	3 800
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.9467	900
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	12.7932	3 800
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.5100	1 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.5100	700
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	12.6745	3 800
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	12.6277	2 600
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	12.4779	2 900
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.7035	2 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	12.5334	3 800
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
<b>Exploration Amex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blue Note Mining Inc.	3								
X-Ore Resources Inc.	PI	O	2011-09-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.2250		5 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Blue Note Mining Inc.	3								
X-Ore Resources Inc.	PI	O	2011-09-30	C	53 - Attribution de bons de souscription	100 000			600 000
		O	2011-09-30	C	53 - Attribution de bons de souscription	100 000			700 000
		O	2011-09-30	C	53 - Attribution de bons de souscription	100 000			800 000
		O	2011-09-30	C	53 - Attribution de bons de souscription	100 000			900 000
<b>Exploration Aurtois Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc. MIN001	PI	O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0900		673 000
<b>Exploration Knick inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI	O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1600		1 225 000
<b>Exploration Minière MacDonald Ltée</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Inwentash, Sheldon	6	O	2011-09-12	D	55 - Expiration de bons de souscription	(375 000)			1 000 000
<b>EXPLORATION NEMASKA INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourassa, guy georges	4, 5	O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3950		1 460 501
<b>Exploration NQ inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ayotte, Robert	5	O	2011-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
<i>Options</i>									
Ayotte, Robert	5	O	2011-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>Exploration Ores inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	200 000
<b>Exploration Puma Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cordick, Arness William Ross	3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000 000	0.1100	8 000 000
G. Brisson, Ginette	5		O	2011-10-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(149 500)		30 000
REER	PI		O	2011-08-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	149 500		149 500
Ressources Appalaches	3		O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700 000)	0.1450	9 300 000
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 149 000)	0.1100	4 151 000
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.1150	4 148 000
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.1200	4 137 000
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.1250	4 132 000
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(106 000)	0.1300	4 026 000
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.1350	4 018 000
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	0.1222	4 000 000
Robillard, Marcel	5		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1450	639 000
REER	PI		O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1400	853 500
			O	2011-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1550	860 000
<b>Exploration Typhon Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5449	2 916 100
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5400	2 936 100
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5100	2 946 100
<b>Faircourt Split Trust</b>									
<i>6.25 preferred shares</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 400.00)	10.2500	\$ 1 066.00
<i>Bons de souscription Series A</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2006-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	53 - Attribution de bons de souscription	7 166		7 166
Taerk, Charles G.	6		O	2006-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	5 674		5 674
Barbara Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	18 645		18 645
Marylin Gold and Charles Gold	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	26 101		26 101
Matthew Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	135		135
RRSP - Barbara Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	17 828		17 828
RRSP - Charles Gold	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	75 856		75 856
RRSP - Charles Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	5 478		5 478
RRSP - Marylin Gold	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	47 758		47 758
RSP Lira - Charles Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	4 478		4 478
Ryan Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	135		135
Sari Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	135		135
Small World Diversified Inc.	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	18 996		18 996

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
TSFA - Joshua Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	958		958
Zachery Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	681		681
Waterson, Douglas John	4		O	2006-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 942		1 942
Sandra Waterson	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	53 - Attribution de bons de souscription	3 333		3 333
<i>Bons de souscription Series A Warrant</i>									
Panagopoulos, Christopher	4		O	2006-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	53 - Attribution de bons de souscription	3 000	5.9200	3 000
<b>Fiducie de Placement Immobilier Dundee</b>									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Ferstman, Joanne Shari	4, 6		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	29.6472	5 440
<b>Financière Sun Life inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bogart, Thomas A.	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	23.9401	11 167
Osborne, Ronald Walter	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	357	23.9401	24 120
<i>Deferred Share Units</i>									
Accum, Claude	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	24.5400	15 847
Anderson, William D.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	592	24.5400	2 771
Bogart, Thomas A.	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	468	24.5400	32 401
Booth, Richard	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 107	24.5400	1 611
Boscia, Jon Andrew	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	564	24.5400	799
Clappison, John	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 401	24.5400	20 391
Connor, Dean	4, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	622	24.5400	43 054
Dougherty, Kevin	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	190	24.5400	13 142
Freyne, Colm Joseph	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319	24.5400	22 055
Ganong, David A.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	948	24.5400	20 378
Glynn, Martin John Gardner	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	576	24.5400	1 648
Gubbay, Keith	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	24.5400	7 294
Hoeg, Krystyna	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	950	24.5400	27 557
Kerr, David Wylie	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 399	24.5400	21 591
Kesner, Idalene	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	743	24.5400	13 203
Merin, Mitchell	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 397	24.5400	17 291
Ohannessian, Dikran	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163	24.5400	11 292
Osborne, Ronald Walter	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	2 290	24.5400	35 644

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
						d'actionnariat			
Peacher, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297	24.5400	20 529
Segal, Hugh David	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	630	24.5400	5 387
Stewart, Donald A.	4, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 419	24.5400	236 458
Sutcliffe, James	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 049	24.5400	16 718
Thompson, Westley	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	882	24.5400	61 008
<i>Parts Incentive Share Units</i>									
Stewart, Donald A.	4, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 687	24.5400	185 870
Thompson, Westley	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	553	24.5400	38 229
<i>Parts Performance Share Units</i>									
Accum, Claude	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	316	24.5400	21 915
Bogart, Thomas A.	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	550	24.5400	38 047
Connor, Dean	4, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 053	24.5400	72 849
Dougherty, Kevin	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	955	24.5400	66 073
Freyne, Colm Joseph	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	294	24.5400	20 326
Gubbay, Keith	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	24.5400	9 250
Kicinski, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	24.5400	5 900
Ohannessian, Dikran	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	24.5400	7 081
Peacher, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	401	24.5400	27 692
Saunders, Mark	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141	24.5400	9 713
Stramaglia, Michael	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	409	24.5400	28 318
Thompson, Westley	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 766	24.5400	122 117
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
Accum, Claude	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	24.5400	6 021
Freyne, Colm Joseph	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	190	24.5400	13 157
Gubbay, Keith	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	24.5400	9 250
Kicinski, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	24.5400	5 900
Ohannessian, Dikran	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	24.5400	7 081
Peacher, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257	24.5400	17 784
Saunders, Mark	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	24.5400	8 557

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Thompson, Westley	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	695	24.5400	48 076
<i>Parts Sun Shares</i>									
Accum, Claude	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	24.5400	14 522
Bogart, Thomas A.	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	24.5400	14 522
Connor, Dean	4, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	443	24.5400	30 657
Dougherty, Kevin	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	338	24.5400	23 396
Freyne, Colm Joseph	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	24.5400	14 522
Gubbay, Keith	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	24.5400	10 379
Kicinski, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	24.5400	5 455
Ohanessian, Dikran	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	24.5400	8 391
Peacher, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	343	24.5400	23 746
Saunders, Mark	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	140	24.5400	9 681
Stramaglia, Michael	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	140	24.5400	9 681
Thompson, Westley	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	504	24.5400	34 828
<b>First Capital Realty Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chouinard, Roger	7		O	2011-09-30	D	97 - Autre	28	16.3850	1 591
Gazit Canada Inc.	3		O	2011-09-30	D	97 - Autre	141 158	16.3850	84 837 706
Segal, Dori	4, 7, 6, 5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	344	16.3850	867 708
Erica Segal	PI		O	2011-09-30	C	97 - Autre	47	16.3850	21 322
Todd, John	7		O	2011-09-30	D	97 - Autre	28	16.3850	13 516
RRSP account - Meredith Todd	PI		O	2011-09-30	C	97 - Autre	28	16.3850	2 394
<b>First National AlarmCap Income Fund</b>									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) writing call option</i>									
McPherson, Don	4		O	2011-09-30	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(13 333)	2.0000	
			M	2011-09-30	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(13 333)	2.0000	
			M'	2011-09-30	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(13 333)	2.0000	1
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
Branchaud, Robert	5		O	2011-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(13 333)	2.0000	
			M	2011-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 333	2.0000	96 799
McPherson, Don	4		O	2011-09-30	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(13 333)	2.0000	215 401
<b>FIRSTSERVICE CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
FirstService Corporation	1		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	27.9900	126 400
			O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	27.9500	128 400
			O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	28.0000	135 400
			O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	27.6800	136 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(122 700)		13 300
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(13 300)		0
<b>Flaherty &amp; Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									



Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Fonds américain de plus-value du capital Omega Advisors</b>									
<i>Parts Class A</i>									
Maunder, Trevor William	7								
Zoe Nutten	PI		O	2011-02-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.5700	1 300
<b>Fonds de placement immobilier BTB</b>									
<i>Options</i>									
Beauchamp, Normand	4		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		250 000
Janson, Jean-Pierre	4		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		250 000
Lachapelle, Luc	4, 5		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		250 000
Léonard, Michel	4, 5		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		550 000
Lord, Richard	4		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		250 000
Polatos, Peter	4		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		385 000
Proteau, Jocelyn	4		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		475 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Léonard, Michel	4, 5								
Chloé Léonard	PI		O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7900	6 700
Stéphanie Léonard	PI		O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7900	6 700
Proteau, Jocelyn	4								
Compte REER - Jocelyn Proteau	PI		O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 260	0.7700	10 460
<b>Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	17.8096	386 374
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	618	17.8095	386 992
			O	2011-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158	18.3619	383 650
			O	2011-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	17.9907	384 397
			O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	140	18.5907	385 155
			O	2011-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	603	18.3619	384 253
			O	2011-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	618	17.9907	385 015
			O	2011-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	601	18.5906	385 756
1115915 Ontario Inc.	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	301	17.8095	59 930
			O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293	18.3619	60 223
			O	2011-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	301	17.9907	60 524
			O	2011-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293	18.5906	60 817



Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
806638 Ontario Limited	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 249	17.8095	248 508
			O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 218	18.3619	249 726
			O	2011-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 249	17.9907	250 975
			O	2011-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 215	18.5906	252 190
Jasland Developments Ltd.	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 360	17.8095	270 678
			O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 326	18.3619	272 004
			O	2011-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 360	17.9907	273 364
			O	2011-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 323	18.5906	274 687
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 341	17.8095	270 366
			O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	17.8094	270 384
			O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	18.3618	270 401
			O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 307	18.3619	271 708
			O	2011-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 341	17.9907	273 049
			O	2011-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	17.9906	273 067
			O	2011-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 304	18.5906	274 371
			O	2011-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	18.5906	274 388
<b>Fonds De Revenu &lt; Allez Canada &gt; Canoe</b>									
<i>Combined Units</i>									
Chernoff, M. Bruce	3								
Alpine Capital Corp.	PI		O	2011-01-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-01-18	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	252 000	12.0000	252 000
			O	2011-01-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-01-18	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	126 000	12.0000	126 000
<b>Fortis Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomson, Scott A.	7		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	9 590	22.2900	21 636
			O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	7 600	25.7600	29 236
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.9800	28 636
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.9700	28 436
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	32.9600	27 936
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.9400	27 836
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	32.9300	26 936
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	32.9000	26 236
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	32.8400	19 736
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90)	32.8500	19 646
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	33.0100	19 546
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	33.0000	12 046
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Fortune Minerals Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomson, Scott A.	7		O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(9 590)		
			M	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	(9 590)		69 550
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(7 600)		
			M	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	(7 600)		61 950
<b>Naik, Mahendra</b>									
	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8500	70 000
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7400	80 000
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.7000	84 500
<b>Franco-Nevada Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gardiner, Stuart James	7		O	2011-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	59 - Exercice au comptant	10 114	17.1500	10 114*
<b>Freehold Royalties Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T Rife Resources Ltd.	3	PI	O	2011-09-30	I	46 - Contrepartie de services	43 673	16.3600	3 181 774
<i>Deferred Share Units</i>									
blades, douglas nolan	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182		23 106
CAMPBELL, HARRY SINCLAIR	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139		17 703
CEDRASCHI, TULLIO	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72		9 418
HARRISON, PETER T	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108		13 483
MAHER, P MICHAEL	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139		17 703
SANDMEYER, DAVID JAMES	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40		5 380
Tourigny, Rodger	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34		4 608
<b>Galleon Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	2.2300	585 191
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.2400	595 191
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	2.2400	600 891
			O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.2700	605 891
Carley, Glenn Robert	4, 5, 3		O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 525		6 761
			O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 761)		0
			O	2011-10-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 206		12 206
savings plan standard life	PI		O	2011-10-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 681)		0
Galleon Energy Inc.	1		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 600	2.4906	246 600
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 200	2.4636	311 800
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(190 000)		121 800
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 900	2.4184	177 700
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	86 500	2.2375	264 200
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 100	2.0365	329 300
Sprott Resource Corp.	3		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 000	2.5000	14 567 566
			O	2011-10-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 567 566)		0
Sprott Resource Partnership	PI		O	2011-07-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 567 566		14 567 566
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	951 911	2.0200	15 519 477

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Gazit America Inc.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Reford, Lewis Tewksbury	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6500	20 000*
<b>GC-Global Capital Corp.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
GC-Global Capital Corp.	1		O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	108 500	0.3000	2 143 800
<b>General Donlee Canada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Luborsky, Brian Alan	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.7800	105 500
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 750	2.5300	108 250
Joint RESP Alexa, Sophie, Benjamin, Charles & Piper Luborsky	PI		O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	2.7800	14 104
Karen Luborsky	PI		O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.8000	140 700
			O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.7500	141 300
<b>Genivar Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
L'Heureux, Alexandre	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	21.1600	11 572
Shoiry, Pierre	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 028	21.2931	800 000
<b>Genworth MI Canada Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Gillespie, Robert T.E	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	780	20.0400	5 248
Horn, Sidney M.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 403	20.0400	5 871
Kelly, Brian Michael	4, 7		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	734	20.0400	5 202
Walker, John Logan	7		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	737	20.0400	1 068
<b>Geovic Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morris, Gary Robert	5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	220 000	0.0800USD	308 832
<i>Options</i>									
Morris, Gary Robert	5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	(220 000)	0.0800USD	270 000
<b>Global Advantaged Telecom &amp; Utilities Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Advantaged Telecom & Utilities Income Fund	1		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200		1 200
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
<b>Global Diversified Investment Grade Income Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dalphon, Claude	4, 5		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.5100	10 900
<b>GMIncome &amp; Growth Fund</b>									
<i>Parts</i>									
GMIncome & Growth Fund	1		O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.3000	150 500
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.2700	151 800
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	10.2900	154 600
<b>Gold Reserve Inc.</b>									
<i>Options Stock Options</i>									
McGuinness, Robert	5		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(24 000)	4.0000USD	340 668*
Timm, Rockne	4, 5		O	2011-10-05	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	3.9540USD	966 000*
<b>Golden Star Resources Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Yeates, William Lee	4		O	2011-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000*
<b>Golden Valley Mines Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Groia, Joseph	4		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.3500	775 000
Karahissarian, Annie	5		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3500	400 000
Morton, Blair	4		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.3500	550 000
Mullan, Glenn J	4, 5		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3500	850 000
Porter, Arthur T., MD	4		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.3500	675 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Rosatelli, Michael P.	5		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3500	425 000
Smith, Bobby D.	4		O	2011-09-27	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	0.2600	250 000
			O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.3500	425 000
Williams, Chad	4		O	2011-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	325 000	0.3500	325 000
zannella, Luciana	5		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3500	400 000
Zinke, Jens	4		O	2011-10-05	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3500	500 000
<b>Great Canadian Gaming Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Great Canadian Gaming Corporation	1		O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 479 600)		0
<b>Group Forage Major Drilling Group International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zurel, Jo Mark	4								
Stonebridge Capital Inc.	PI		O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000		
			M	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.0400	35 000*
<b>Groupe Aecon Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aecon Group Inc.	1		O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	29 700	7.9923	29 700
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(29 700)	7.9923	0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	7.9721	17 400
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(17 400)	7.9721	0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	31 200	7.9873	31 200
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(31 200)	7.9873	0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	7.9855	7 300
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)	7.9855	0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	7.9826	21 000
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)	7.9826	0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	26 400	7.9063	26 400
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(26 400)	7.9063	0
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 400	7.9924	12 400
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(12 400)	7.9924	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	7.9674	10 800
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)	7.9674	0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	83 600	7.7812	83 600
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(83 600)	7.7812	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	7.2473	9 100
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(9 100)	7.2473	0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	51 100	7.5492	51 100
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(51 100)	7.5492	0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	7.9750	35 000
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	7.9750	0
<b>Groupe Aeroplan Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Adams, David L.	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	84		6 460
Brown, Robert Ellis	4		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	226		17 716
Doroniuk, Roman	4		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	78		6 136
Duchesne, Rupert	4, 5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	900		71 197
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	174		13 578
Fortier, Michael M	4		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	55		4 332
Forzani, John	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	151		11 722
Graham, Elizabeth	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	393		31 052
Hounsell, Mark	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	37		2 893
Laidley, David Howard	4		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	342		26 972
Port, Douglas D.	4		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	119		9 311
Rosy, Alan	4		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	57		4 423
SONBERG, Melissa	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	109		8 494

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Timpano, Vincent Robert	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	51		3 999
<b>Groupe BMTC Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Groupe BMTC Inc.	1		O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	22.6000	400
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	22.3300	1 000
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	23.1300	4 000
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.4400	1 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	600	23.2500	600
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	50 300	22.0200	50 300
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(50 300)		0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	22.2300	2 300
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	22.9600	1 000
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	22.9400	1 000
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	151 800	23.0000	151 800
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(151 800)		0
<b>Groupe CGI inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2011-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	19.2249	89 122
Groupe CGI inc.	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 145 300)		0
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2011-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	19.2249	24 742
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Anderson, David	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	112 000	19.7100	112 000
Godin, Serge	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 331	19.7100	309 907
Imbeau, André	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 027	19.7100	133 887
Roach, Michael	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	310 000	19.7100	369 576
<i>Options</i>									
Bernard, Réjean	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	19.7100	243 975
Boivin, Claude	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	20 491
Boulanger, François	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	19.7100	95 875
Bourgeaud, Bernard	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	11 334
Boyajian, Mark	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	19.7100	40 416
Brassard, Jean	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	37 271
Brisson, Alain	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	19.7100	75 875
Brooks, John Randall (Randy)	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	90 000
Campbell, Cheryl	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	130 875
Chandramouli, Srinivasan	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	19.7100	149 865
Chevrier, Robert	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	80 499
Collette-Sène, Aida	5		O	2011-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	5 000	19.7100	5 000
D'Alessandro, Dominic	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	20 854
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	65 205
Derby, Shawn Roger	5		O	2010-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	19.7100	30 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Devine, Sandra Lee	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	19.7100	60 000
Doré, Paule	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	12 373
Dube, Benoit	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	19.7100	144 375
Elix, Klaus	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	19.7100	207 725
Evans, Richard B.	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	25 508
Farrell, Robert G.	5		O	2011-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	40 000
Figini, Joseph Christopher	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	166 000
Godin, Julie	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	19.7100	39 375
Gorber, Lorne Shawn	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	19.7100	45 625
Gregory, Timothy Walter	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	60 000	19.7100	139 683
Holland, Jamie L.	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	55 000	19.7100	171 667
Hudson, Roy John	5		O	2011-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	19.7100	30 000
Ihrig, Peter Gorard	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	85 000	19.7100	211 667
James, Christopher Earl	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	19.7100	73 688
Kirk, Thomas Clark	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	19.7100	37 625
Labbé, Gilles	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	16 690
Labelle, Bernard	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	208 750
Linder, Kevin Morris	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	5 000	19.7100	24 750
Loiselle, Lucie	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	7 500	19.7100	83 775
MacDonald, Marie Theresa	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	19.7100	203 125
Maclsaac, John Benedict	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	103 438
Maglis, Eva	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	150 000	19.7100	487 500
Marcoux, Claude	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	19.7100	414 313
McCuaig, Douglas	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	175 000	19.7100	656 063
Mercier, Eileen Ann	4		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.7100	74 872
Montes Ortega, Antonio Javier	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	3 000	19.7100	6 530
Perron, Steve	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	5 000	19.7100	18 125
Pinard, Luc	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	3 000	19.7100	218 509
Rancourt, Suzanne	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	3 000	19.7100	24 688
Rocheleau, Daniel	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	70 000	19.7100	515 050
Roy, Jacques	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	19.7100	50 313
Ryan, Donna Arlyn	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	19.7100	277 375
Schindler, George Donald	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	19.7100	648 100
Séguin, Claude	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	19.7100	326 590
Shepherd, Michael James	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	19.7100	12 063
Townes-Whitley, Toni	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	57 188
Turner, Nazzic Sherif	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	115 000	19.7100	496 250
Waple, Michael Ray	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	5 000	19.7100	34 833
White, Warren Joseph	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	19.7100	40 625
Wolking, Eric	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	90 000
Ygbuhay, Amy Leigh	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	19.7100	46 600
<b>Groupe Colabor Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe Colabor Inc.	1		O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	8.6001	31 100
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)		19 600
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	8.5755	29 000
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)		19 600
<b>Groupe CVTech inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe CVTech inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	1.0800	38 370
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.0900	39 170
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1100	41 170
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.1200	41 470
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.1000	42 470

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.1000	45 170
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.0900	46 670
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0800	47 170
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0700	47 670
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.0800	48 470
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	1.1000	53 170
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.0100	55 670
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0200	56 170
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	1.0000	57 870
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	1.0100	62 570
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	1.0300	66 970
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(39 170)		27 800
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	1.0100	31 000
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0400	31 500
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.0300	32 500
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	1.0400	37 200
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.0400	38 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	1.0500	39 900
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1100	41 900
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	1.0400	46 600
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.0000	46 800
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.0200	47 800
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.0300	49 300
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.0400	51 300
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	0.9900	53 900
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0000	54 400
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	1.0000	57 600
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.9900	58 100
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.9900	61 600
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	1.0000	62 800
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.9900	64 300
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	0.9700	64 500
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.9800	66 500
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.9900	69 000
<b>Groupe Hélicoptères Canadiens Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blakely, Robert George	5		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	22.9500	7 470
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 212)	22.7000	6 258
Lafleur, Robert Jean	5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.2000	16 903
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.2000	15 903
<b>Groupe Odésia Inc</b>									
<i>Unités d'actions différées/Deferred Stock Unit</i>									
Batty, Richard	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 462	0.0650	232 371
Murdoch, Timothy	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 462	0.0650	294 681
Perrault, Michael	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 462	0.0650	294 681
<b>Groupe SNC-Lavalin Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	49.4846	8 400
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)	49.4846	0
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	49.9369	7 000
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	49.9369	0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	49.1406	10 000
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	49.1406	0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	48.5352	5 000
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	48.5352	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	45.0908	10 000



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	45.0908	0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	43.1554	5 000
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	43.1554	0
<i>Unités d'actions différées (administrateurs)</i>									
Bourne, Ian Alexander	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	565	44.1406	3 457
Goldman, David	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	522	44.1406	11 939
HAMMICK, Patricia A.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	576	44.1406	6 062
LESSARD, Pierre H.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	610	44.1406	14 471
Marcoux, Edythe Alexia	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	513	44.1406	9 690
Marsden, Lorna Ruth	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	587	44.1406	8 943
Mongeau, Claude	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	788	44.1406	20 107
Morgan, Gwyn	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 706	44.1406	30 856
PARKER, Michael D.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	718	44.1406	2 826
Segal, Hugh David	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	504	44.1406	7 543
STEVENSON, Lawrence N.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	514	44.1406	9 951
<b>Hanfeng Evergreen Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hanfeng Evergreen Inc	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	33 600	2.0882	33 600
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	38 700	2.0998	
			M	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	38 300	2.0998	38 300
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(33 600)		0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(38 700)		
			M	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(38 300)		0
			O	2001-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	17 700	2.2051	
			M	2001-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	17 700	2.2051	
			M	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	17 700	2.2051	17 700
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(17 700)		
			M	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(17 700)		0
Yu, Xinduo	4, 6, 5, 3								
Yu Family Trust	PI		O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	2.0830	910 500
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 300	2.0970	970 800
<b>HANWEI ENERGY SERVICES CORP.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Clay, Malcolm Frank	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 071		59 274
Paine, William George	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 072		96 296
Smallbone, Sidney Randall	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 072		96 296
Yan, Joanne	6		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 072		96 296
<b>Hardwoods Distribution Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holland, Terence Michael	4								
Terry Holland	PI		O	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.5200	
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.5200	
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.5200	
TMH Capital Corp.	PI		M	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.5200	42 000
			M	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.5200	42 400
			M	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.5200	
			M	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.5200	43 800
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.5200	
			M	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.5200	42 900
<b>Hartco Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartco Inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.8500	200
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.8100	600
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7300	1 400
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7100	2 400



Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Harvest Sustainable Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harvest Sustainable Income Fund	1		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
<b>Hemisphere GPS Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Lisa Marie	5	R	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 556)	3.6800	0
<b>Héroux-Devtek Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morin, Louis	4	R	O	2011-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.7000	9 000
<b>Hinterland Metals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MARTIN, INGRID	5		O	2011-09-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	66 000	0.1500	116 000*
<b>Holding Clé d'Or inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lessard, Louis	4								
Financière GMSL	PI		O	2011-09-26	I	38 - Rachat ou annulation	(9 666)		618 730
Rosmus, Roger	4		O	2011-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 449 750
Aberdeen Gould Capital Markets Ltd.	PI		O	2011-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			184 500
Seguin, Robert	4		O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(9 666)		170 644
St-Hilaire, Claude	4		O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(9 666)		313 900
<b>Holloway Lodging Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Grimaldi, Richard	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2280USD	194 221
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2290USD	194 721
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 500	0.2268USD	236 221
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2295USD	239 221
<b>Home Capital Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Home Capital Group Inc.	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	43.8500	1 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	43.8500	0
			O	2011-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	43.9000	
			M	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	43.9000	1 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	43.9000	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	44.5000	1 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	44.5000	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	44.5200	1 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	44.5200	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	43.5000	1 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	43.5000	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	43.5500	1 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	43.5500	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	43.5900	1 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	43.5900	0
<b>HudBay Minerals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stowe, Kenneth George	4		O	2010-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.3500	10 000
<b>Huntingdon Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Deferred Units</i>									
Doyle, Donald Gregory	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 458	6.8600	54 410
Evans, Steve	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 276	6.8600	14 894
George, Zachary R.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 093	6.8600	35 714
Goodman, Gary Michael	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 187	6.8600	62 970
Hutcheson, Robert Scott	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 458	6.8600	49 221
Lorber, David	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 458	6.8600	13 701
<i>Parts</i>									
Lorber, David	4								
FrontFour Opportunity Fund	PI		O	2011-07-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.8700	
			M	2011-07-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.8700	128 700
			O	2011-07-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.0100	
			M	2011-07-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.0100	138 700
			O	2011-07-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	7.0400	
			M	2011-07-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	7.0400	145 500
<b>HUSKY ENERGY INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ghosh, Asim	4, 5		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	519	22.9961	41 429
Sixt, Frank John	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	484	22.7916	37 265
Warnock, Roy Clifford	2								
Janeen RRSP	PI		O	2011-10-03	I	35 - Dividende en actions	247	22.9961	19 207
RBC Investments 68690822-12 ITF Roy Warnock	PI		O	2011-10-03	I	35 - Dividende en actions	894	22.9961	69 425
<b>IAMGOLD Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Renaud	5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	38 021	21.0000	39 521
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 021)	21.0000	1 500
Bullock, Derek	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	500	20.8300	23 500
Caldwell, John Edward	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	500	20.8300	10 720
Charter, Donald Kinloch	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	500	20.8300	143 800
Dengler, W. Robert	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	500	20.8300	13 000
Dufresne, Guy	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	500	20.8300	35 000
Naik, Mahendra	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	500	20.8300	475 600
Shaw, John Thomas	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	500	20.8300	11 000
<i>Options</i>									
Adams, Renaud	5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	(38 021)	21.0000	71 045
<b>Imperial Metals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Parsons, Donald Frazer	5		O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.3000	30 573
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	19.0000	15 573
<i>Options</i>									
Parsons, Donald Frazer	5		O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.3000	113 334
<b>INDEXPLUS Dividend Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	3								
MFL Management Limited	PI		O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.8390	12 000
Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	9.9800	423 300
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.7900	424 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.7200	425 800
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.7000	427 900

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>Indexplus Income Fund</b>			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	9.6500	434 400
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.8700	29 658 453
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.7200	29 659 753
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.4800	29 662 453
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.4100	29 663 953
<b>Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Enright, Christopher	5		O	2011-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
<i>Options</i>									
Enright, Christopher	5		O	2011-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 000
<i>unités d'actions différées (uda)-differed shared units (dsa)</i>									
Belec, Anne	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	694	30.7000	4 109
Gadbois, L.G. Serge	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	259	30.7000	4 341
Lamoureux, Claude	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	568	30.7000	2 470
LeBoutillier, John	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	815	30.7000	17 083
McGuire, Francis Phillip	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	729	30.7000	20 661
Pantelidis, James	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	849	30.7000	15 697
Peterson, David Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	707	30.7000	18 911
Ritchie, Mary	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	402	30.7000	3 011
<b>Infrastructures Armtec Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacPherson, David Brian	5		O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.3350	9 500
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.3310	10 700
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 300	1.3400	17 000
<b>Innovente Inc.</b>									
<i>Options</i>									
JOMPHE, ISABELLE	5		O	2011-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-19	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
<b>Intact Corporation financière</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2011-09-23	D	36 - Conversion ou échange	1 500	47.8000	5 541
Federau, Monika	5		O	2011-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Godfrey, Darren Christopher	5		O	2011-09-23	D	36 - Conversion ou échange	1 000	47.6000	2 596
Leroux, André	8								
REER	PI		O	2011-03-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
			O	2011-07-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.5500	0
Lessard, Alain	5		O	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Monahan, Pierre	8		O	2011-03-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
			O	2011-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	51.9000	500
Parent, Marie-louise	8								
REER	PI		O	2011-03-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			680
			O	2011-03-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	53.0900	1 280*
			O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	53.0900	1 880*
			O	2011-06-09	I	53 - Attribution de bons de souscription	80	47.8000	1 960
Tullis, Mark Alan	5		O	2011-09-23	D	36 - Conversion ou échange	5 300	47.8000	41 803
Weightman, Peter	5		O	2011-09-23	D	36 - Conversion ou échange	300	47.8000	3 573
<i>Stock Incentives</i>									
Blais, Jean-François	5		O	2011-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 355		9 355
Federau, Monika	5		O	2011-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 150
			O	2011-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			767
Lessard, Alain	5		O	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
Martel, Lucie	5		M	2011-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 053		2 053
Moushos, Jennie Polyxeni	5		O	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 545		3 545
<i>Subscription receipts</i>									
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2011-09-23	D	36 - Conversion ou échange	(1 500)		0
Godfrey, Darren Christopher	5		O	2011-09-23	D	36 - Conversion ou échange	(1 000)		0
Tullis, Mark Alan	5		O	2011-09-23	D	36 - Conversion ou échange	(5 300)		0
Weightman, Peter	5		O	2011-09-23	D	36 - Conversion ou échange	(300)		0
<b>International Datacasting Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adamou, Adam Evagoras	4, 5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3000	3 371 000*
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3000	3 376 000*
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.2900	3 383 000*
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3000	3 387 000*
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2700	3 392 000*
<b>International Forest Products Limited</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
FFH Pension	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	366 000	3.8922	1 615 600
<i>Droits DSUs</i>									
Bell, Larry I.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 587	3.8662	
			M	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 587		29 890
Kalke, Harold	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 587		44 020
Lynch, Peter Matthew	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 587		38 020
MacDougall, Gordon H	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 587		38 020
<b>InterRent Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Deferred Units</i>									
Amirault, Paul	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		48 636
Bouzanis, Paul	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 892		96 243
Leslie, Ronald A.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 241		13 209
Levinson, Jacie Sydney	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 976		83 568
Stone, Victor Reginald	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 566		
			M	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 116		75 895
<b>IROC Energy Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Troob Capital Management LLC	3								
TCM MPS Ltd. SPC - Distressed Segregated Portfolio	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 650	1.7952	3 487 133
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 940	1.7075	3 522 073
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 640	1.7294	3 528 713
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 800	1.6806	3 542 513
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 755	1.7216	3 591 268
TCM MPS Series Fund LP - Crossways Series	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 010	1.7952	1 224 670
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 030	1.7075	1 236 700
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 560	1.7294	1 238 260
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 745	1.6806	1 243 005
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 060	1.7216	1 259 065
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 140	1.7952	3 259 450
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 630	1.7075	3 292 080
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.7294	3 294 180
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 855	1.6806	3 307 035
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 485	1.7216	3 348 520
<b>Jaguar Financial Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alboini, Victor Philip Michael	4, 6, 5		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	322 000	0.0500	7 881 050

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Bruggeman, Robert John	5		O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0550	0
Welton, John	4	R	O	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0550	863 177
<b>Options</b>									
Alboini, Victor Philip Michael	4, 6, 5		O	2009-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000 000
			O	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	1 200 000	0.0550	6 200 000
Bruggeman, Robert John	5		O	2011-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0550	400 000*
Chornoboy, Douglas Michael	5		O	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		600 000
Lazarovici, Victor	4		O	2010-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0550	300 000
Wells, Robert Kyler Passmore	5		O	2008-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		400 000
<b>Jaguar Mining Inc.</b>									
<b>Options</b>									
Burns, Andrew	4	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	70 000	6.2800	290 000
Cardoso, Lucio	6	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.2800	415 000
Clausen, Gilmour	4	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	70 000	6.2800	290 000
Dow, William Earle	4	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	70 000	6.2800	220 000
German, Gary Edward	4	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	70 000	6.2800	290 000
Lloyd, Robert James	6, 5	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.2800	415 000
nascimento, adriano luiz	5	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.2800	300 000
Roller, James M	5	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.2800	415 000
Titcomb, Daniel Rainer	4, 6, 5	R	O	2011-09-15	D	50 - Attribution d'options	130 000	6.2800	540 000
<b>Just Energy Group Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Brussa, John Albert	4		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.4000	82 000
<b>Katanga Mining Limited</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Glencore International AG	3								
Jangleglade Limited	PI		O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0400	1 379 010 187
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 500	1.0500	1 379 040 687
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 000	1.0700	1 379 106 687
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 500	1.0800	1 379 163 187
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 500	1.0900	1 379 218 687
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.1200	1 379 221 687
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	1.1300	1 379 250 687
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	1.1400	1 379 267 187
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0900	1 379 317 187
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	1.1000	1 379 320 387
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	1.1100	1 379 363 387
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.1150	1 379 364 587
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 800	1.1200	1 379 412 387
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	1.1300	1 379 422

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									887
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.1350	1 379 423 387
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	1.1400	1 379 431 587
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 700	1.1500	1 379 477 287
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.1180	1 379 478 887
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 800	1.1500	1 379 512 687
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	1.1400	1 379 519 187
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	1.0700	1 379 524 387
<b>Killam Properties Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Richardson, Robert Dundee	4, 5	PI	O	2011-09-27	I	51 - Exercice d'options	1 680	9.4000	1 680
			O	2011-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 680)	10.5600	0
			O	2011-09-28	I	51 - Exercice d'options	6 750	9.4000	6 750
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	10.5700	500
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	10.5500	0
			O	2011-09-30	I	51 - Exercice d'options	4 770	9.4000	4 770
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35)	10.5400	4 735
<i>Options</i>									
Richardson, Robert	4, 5		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	(1 680)	9.4000	300 520
			O	2011-09-28	D	51 - Exercice d'options	(6 750)	9.4000	293 770
			O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	(4 770)	9.4000	289 000
<b>Kinross Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	563	16.5600	
			M	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	563	16.4400USD	25 946
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 080	16.5600	546 542
Colnett, Lisa	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	217	16.5600	11 688
Crossland, James	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	543	16.5600	44 400
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	906	16.5600	95 541
Henderson, Robert Duncan	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	163	16.5600	20 785
Isto, Mark Edward	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	652	16.5600	22 101
Lam, Juliana Lan	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	679	16.5600	17 412
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	566	16.5600	16 148
Rollinson, Jonathon Paul	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 245	16.5600	60 424
Thomas, Kenneth Glyndwr	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	272	16.5600	5 759
<i>Droits Deferred Share Units</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Brough, John A.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	803	15.5700	17 060
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	64		17 124
Carrington, John Kemp	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 312	15.5700	27 694
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	101		27 795
Huxley, John M.H.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 967	15.5700	43 005
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	163		43 168
Irving, Kenneth Colin	4		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 285	15.5700	1 285
Keyes, John A.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 024	15.5700	34 586
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	133		34 719
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 927	15.5700	24 404
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	89		24 493
Michals, George F.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	803	15.5700	21 787
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	83		21 870
Oliver, John Edwin	4, 5		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 786	15.5700	72 107
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	279		72 386
Reid, Terence C. W.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	3 934	15.5700	49 593
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	181		49 774
<i>Restricted Shares</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	69	15.5700	17 575
Barry, Paul Herbert	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	145	15.5700	36 844
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	1 448	15.5700	366 919
Colnett, Lisa	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	333	15.5700	84 187
Crossland, James	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	350	15.5700	88 741
Flores Zelaya, Jose Eduardo	7		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	120	15.5700	29 026
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	418	15.5700	105 924
Henderson, Robert Duncan	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	129	15.5700	32 678
Hickey, Patrick	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	73	15.5700	18 593
Hinze, Brant Elmer	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	268	15.5700	67 906
Humberto, Aquino	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	106	15.5700	26 947
Isto, Mark Edward	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	132	15.5700	33 489
Lam, Juliana Lan	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	112	15.5700	38 279
Masterman, Glen	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	126	15.5700	27 798
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	137	15.5700	33 581
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	109	15.5700	24 350
Radford, Lawrence Philip	7		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	102	15.5700	23 252
Rollinson, Jonathon Paul	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	627	15.5700	100 015
Thomas, Kenneth Glyndwr	5		O	2011-09-30	D	35 - Dividende en actions	303	15.5700	76 889
<b>La Banque de Nouvelle - Ecosse</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kerr, John Custance	4		O	2011-10-03	D	51 - Exercice d'options	1 000	24.6750	11 600
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	51.7700	10 600
McDonald, Stephen	7		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	49.5850	22 000
<i>Options</i>									
Kerr, John Custance	4		O	2011-10-03	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		4 000
<b>La Banque Toronto-Dominion</b>									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Ahmed, Riaz	5		O	2011-10-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(14 010)	71.6700	132 244
Bolton, Hugh John	4		O	2011-09-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 000)		0
Margot Bolton	PI		O	2003-04-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 000		1 000
<b>LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.5937	2 652 700*
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.6033	2 667 700
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b>									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions sans droit de vote Class A									
Collver, Robyn Anne									
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan									
	7, 5, 3		PI						
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	748 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	58.4500	747 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	747 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	746 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.4500	746 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	59.0000	746 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.8000	746 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.8000	745 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	58.4500	745 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	744 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	744 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	744 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	743 883
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	743 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.4500	743 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	743 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	742 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	742 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	58.4500	741 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	741 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	741 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	741 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	741 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	740 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	740 883
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	740 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	740 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	740 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	740 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	739 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	58.4800	739 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4800	739 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4800	739 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.2500	738 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	58.2500	738 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	58.2500	737 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.2500	737 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	58.2500	736 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4000	736 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4100	736 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4100	736 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4100	736 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4200	736 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4300	736 183



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4300	736 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4000	735 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4000	735 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3100	735 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3100	735 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.2700	734 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.0700	734 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	734 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	735 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2000	735 283
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.2000	735 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.2000	735 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	735 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.8500	736 283
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 383
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 483
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 683
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 783
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 183
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 283
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 383
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 483
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 683
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.8500	737 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	55.1700	738 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	55.1700	739 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	55.1700	739 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.0800	739 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	55.0800	740 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.1400	741 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.1400	741 183
Lynar, Hugh	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	748 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	58.4500	747 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	747 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	746 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.4500	746 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	59.0000	746 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.8000	746 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.8000	745 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	58.4500	745 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	744 983

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	744 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	744 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	743 883
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	743 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.4500	743 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	743 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	742 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	742 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	58.4500	741 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	741 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	741 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	741 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	741 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	740 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	740 883
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	740 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	740 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	740 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	740 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	739 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	58.4800	739 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4800	739 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4800	739 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.2500	738 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	58.2500	738 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	58.2500	737 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.2500	737 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	58.2500	736 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4000	736 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4100	736 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4100	736 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4100	736 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4200	736 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4300	736 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4300	736 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4000	735 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4000	735 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3000	735 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3100	735 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.3100	735 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.2700	734 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.0700	734 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	734 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2000	735 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.2000	735 283

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.2000	735 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.2000	735 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	735 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.8500	736 283
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 383
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 483
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 683
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 783
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	736 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 183
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 283
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 383
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 483
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 683
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.8500	737 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	55.1700	738 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	55.1700	739 183
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	55.1700	739 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.0800	739 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	55.0800	740 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.1400	741 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.1400	741 183
McCann, Dean Charles	7, 5								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	748 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	748 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	58.4500	747 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	747 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	746 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.4500	746 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	59.0000	746 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.8000	746 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.8000	745 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	58.4500	745 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	744 983
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	744 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	744 383
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	744 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	743 883
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	743 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	58.4500	743 183
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	743 083
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	58.4500	742 783
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 683
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 583
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 483
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	58.4500	742 283
			O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	58.4500	742 183



Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 383
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 483
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.8500	737 683
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.8500	737 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	55.1700	738 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	55.1700	739 583
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	55.1700	739 883
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.0800	739 983
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.1400	740 083
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.1400	740 183
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	55.0800	741 183
Sabia, Maureen Joanne	4, 7								
RBC Dominion Securities for Maureen J. Sabia -RRSP	PI		O	2011-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	57.5100	6 133
<i>Deferred Share Units</i>									
Aitchison, Iain Cameron	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	339	57.4680	3 313
Furlong, John Aloysius Francis	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	276	57.4680	435
L'Heureux, Claude R.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	556	57.4680	903
Potter, Frank	4, 7		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	261	57.4680	8 803
Price, Timothy Robert	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	522	57.4680	8 882
Riley, James Albert	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	702	57.4680	15 972
Rossy, Alan	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	261	57.4680	434
Saunders, Peter Bryce	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	339	57.4680	3 302
Savage, Graham William	4, 7		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	261	57.4680	5 936
Vallance, George Alexander	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	582	57.4680	953
<b>Laboratoires Paladin Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paladin Labs Inc.	1		O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	34.6600	9 236
<b>Lanesborough Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Débetures convertibles Series G</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	69.0000	\$ 32 000.00
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	68.0000	\$ 36 000.00
<b>Le Groupe Intertape Polymer Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carpenter, Jim Bob	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24		26 091
Hildreth, Burgess	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180		32 271
Yull, Gregory	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	741		159 740
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>									
<i>Droits PSU - Performance Share Units settled with market shares</i>									
Baker, Peter	6		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100		
			M	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100		5 100



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Boland, James Nicholas	5		O	2002-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 750		2 750
Brennan, Catherine	5		O	2009-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 250		6 250
Breton, Jean Luc	7		O	2009-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 600		7 600
Campbell, Kenneth George	5		O	2011-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		7 000
Cappuccitti, Rocco	5		O	2003-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Chantler, Maryanne Dale	5		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 400		8 400
Dakens, Les P.	5		O	2011-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 300		9 300
Dodds, Douglas W.	7		O	2004-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 900		20 900
Golding, Kevin Philip	5		O	2002-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 300		8 300
Graham, Stephen	5		O	2010-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 500		9 500
Gratton, Glen Lucien	5		O	2009-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 800		3 800
Huffman, Randall	5		O	2008-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 900		6 900
Hutchinson, Ernest Jeffrey	5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 800		5 800
Kaldis, Bill	5		O	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Kuhn, Lynda J.	5		O	2002-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 300		7 300
Lan, Richard Allan	5		O	2002-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 000		59 000
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 300		20 300
McAlpine, Rory A.	5		O	2005-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 600		2 600
McCain, James Scott	4, 5		O	2002-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 500		30 500
McCain, Michael Harrison	4, 5		O	2003-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 900		92 900
McDowell, Jeffrey William	5		O	2009-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 150		1 150
McLean, Barry	7		O	2002-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 500		16 500
Menard, Real	7		O	2001-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 600		7 600
Simpson, Deborah Keenan	5		O	2007-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 900		8 900
Sivec, Glen John	7		O	2011-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 550		4 550
Smith, Peter C.	5		O	2002-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600		3 600
Vels, Michael Harold	5		O	2002-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 500		30 500
Wilcox, Donald John	7		O	2002-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 300		3 300

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Young, Richard	5		O	2003-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 300		9 300
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Baker, Peter	6		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100		62 900
Boland, James Nicholas	5		M	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 750		
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 750		41 665
Brennan, Catherine	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 250		35 550
Breton, Jean Luc	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 600		64 685
Campbell, Kenneth George	5		O	2011-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		7 000
Cappuccitti, Rocco	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		105 790
Chantler, Maryanne Dale	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 400		85 875
Dakens, Les P.	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 300		29 300
Dodds, Douglas W.	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 900		313 910
Golding, Kevin Philip	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 300		176 510
Graham, Stephen	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 500		122 000
Gratton, Glen Lucien	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 800		45 825
Huffman, Randall	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 900		118 700
Hutchinson, Ernest Jeffrey	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 800		73 300
Kaldis, Bill	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		23 800
Kuhn, Lynda J.	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 300		163 140
Lan, Richard Allan	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 000		1 379 875
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 300		191 115
McAlpine, Rory A.	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 600		73 475
McCain, James Scott	4, 5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 500		657 590
McCain, Michael Harrison	4, 5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 900		2 413 735
McDowell, Jeffrey William	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 150		8 425
McLean, Barry	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 500		343 015
Menard, Real	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 600		201 205
Simpson, Deborah Keenan	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 900		127 450
Sivec, Glen John	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 550		14 225
Smith, Peter C.	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600		83 785
Vels, Michael Harold	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 500		657 590
Wilcox, Donald John	7		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 300		32 450
Young, Richard	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 300		323 890
<i>Options Employee</i>									
Baker, Peter	6		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	36 000		
			M	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	36 000		36 000
Campbell, Kenneth George	5		O	2011-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	47 000		
			M	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	47 000		47 000
Cappuccitti, Rocco	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	35 000		
			M	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	35 000		123 081
Chantler, Maryanne Dale	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	58 000		65 300
Dakens, Les P.	5		O	2011-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	63 000		
			M	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	63 000		63 000
Dodds, Douglas W.	7		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	143 000		
			M	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	143 000		291 100
Golding, Kevin Philip	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	56 000		156 700
Graham, Stephen	5		O	2010-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	65 000		65 000
Huffman, Randall	5		O	2008-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	48 000		
			M	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	48 000		48 000

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Hutchinson, Ernest Jeffrey	5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
Kaldis, Bill	5		O	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Kuhn, Lynda J.	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	50 000		117 500
Lan, Richard Allan	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	402 000		763 700
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	139 000		202 300
McAlpine, Rory A.	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	17 000		27 000
McCain, James Scott	4, 5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	208 000		614 700
McCain, Michael Harrison	4, 5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	634 000		1 611 007
McLean, Barry	7		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	113 000		216 300
Menard, Real	7		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	52 000		104 950
Simpson, Deborah Keenan	5		O	2007-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	61 000		61 000
Smith, Peter C.	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	24 000		109 224
Vels, Michael Harold	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	208 000		723 590
Young, Richard	5		O	2011-10-01	D	50 - Attribution d'options	63 000		263 650
<b>Les Distilleries Corby Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexander, Andrew	5		O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	301	16.0080	13 027
			O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	110	16.2040	13 137
Holub, Paul	5		O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	247	16.0080	8 846
			O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	74	16.2040	8 920
Llewellyn, Robert	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	25	16.2040	3 451
Lussier, Donald Vincent	4		O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	16.0080	1 029
			O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	8	16.2040	1 037
McCarthy, George	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	88	16.2040	12 000
Nielsen, Patricia	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	83	16.2040	13 308
O'Driscoll, Roland Patrick	4, 5		O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	16.0080	2 732
			O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	22	16.2040	2 754
Pourchet, Thierry Roger Jacques Marie	4, 5		O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	16.0080	2 002
			O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	16	16.2040	2 018
Valencia, Marc Andrew	5		O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	253	16.0080	9 119
			O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	77	16.2040	9 196
<b>Les Industries Dorel Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Dorel Industries Inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	22.3340	3 500
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		0
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	22.6357	9 200
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)		0
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.2500	1 000
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	23.5000	1 500
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	23.3146	8 400
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)		0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	23.0393	11 800
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	23.2425	11 800
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0



Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	23.0666	23 000
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	22.6812	10 100
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 100)		0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	22.3644	11 800
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	23.0810	11 200
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)		0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	118 000	23.2800	118 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	23.2692	129 800
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(129 800)		0
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	23.5000	2 500
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	23.4169	11 800
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	23.4037	11 800
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	23.2305	11 800
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	22.8975	11 800
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	22.5419	11 800
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	21.8493	11 800
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	22.2080	11 800
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Baird, Robert	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		4 368
Benedetti, Alain	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 037		16 121
Cohen, Dian	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	471		10 741
Duchesne, Rupert	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	739		4 880
Gordon, Harold P.	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 119		18 842
Markee, Richard Lemoine	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	746		5 972
Tousson, Maurice	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 382		21 478
<i>Droits Executive Deferred Share Units</i>									
Baird, Robert	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	204		
			M	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		3 641
			O	2011-08-23	D	35 - Dividende en actions	21		3 244
Basile, Hani	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	39		6 096
Braunstein, Norman	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	46		7 125
Rana, Franco	5		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		5 481
Schwartz, Jeffrey	4, 5, 3		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		5 481
Segel, Jeffrey	4, 5, 3		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		5 481
Warren, Barry	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8		1 303
<b>Les Métaux Focus Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
York, Jeffrey	3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7000	3 998 333
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6300	4 008 333
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.6400	4 023 333
			O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.6600	4 048 333
<b>Les Mines Argex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haddad, Mazen	4		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3800	1 089 480
<b>Les Vêtements de Sport Gildan Inc.</b>									
<i>Options</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Chamandy, Glenn J.	4, 5		O	2011-10-03	D	50 - Attribution d'options	107 079	27.2000	645 360
Hoffman, Michael	7		O	2011-10-03	D	50 - Attribution d'options	15 939	27.3000	46 171
Lehman, Eric Ralph	5		O	2011-10-03	D	50 - Attribution d'options	16 417	27.3000	38 926
Masi, Benito	5		O	2011-10-03	D	50 - Attribution d'options	15 802	27.2000	51 326
Sam Yu Sum, Georges	5		O	2011-10-03	D	50 - Attribution d'options	12 263	27.2000	39 827
Sellyn, Laurence G.	5		O	2011-10-03	D	50 - Attribution d'options	22 432	27.2000	87 989
<b>Restricted Share Units</b>									
Beaudoin, Yannick	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 106		18 731
Bertin, Claude	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 762		13 549
Chamandy, Glenn J.	4, 5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 146		286 534
Cloutier, Lise	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 106		7 497
Filato, Pietro	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 119		19 855
Hoffman, Michael	7		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 422		75 824
Iliopoulos, Peter	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 702		9 087
Lecavalier, Christian	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 742		17 966
Lehman, Eric Ralph	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 615		95 893
Masi, Benito	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 367		16 834
Matthews, Lindsay	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 095		11 454
Sam Yu Sum, Georges	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 941		13 063
Sellyn, Laurence G.	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 039		178 354
VOIZARD, David	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 119		7 911
Yaghi, Miro	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 763		14 582
<b>LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bacal, Norman	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	3 272	6.8300USD	48 539
Evrensel, Arthur	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	3 060	6.8300USD	49 545
Giustra, Frank	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	3 887	6.8300	118 196
Koffman, Morley	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	3 265	6.8300USD	71 871
Ludwig, Harald Horst	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	2 284	6.8300USD	123 665
Paterson, G. Scott	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	4 557	6.8300USD	116 689
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 3		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	6 120		28 631*
Simm, Daryl	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	2 694	6.8300USD	57 483
SIMMONS, HARDWICK	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	2 079	6.8300USD	85 986
Yaffe, Phyllis	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	2 796	6.8300USD	21 572
<b>Liquor Stores N.A. Ltd.</b>									
<i>Deferred Shares (Common Shares)</i>									
Collins, Gary	4		O	2011-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(683)	13.7200	6 309
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	656	13.7200	6 965
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	130		7 095
Green, Robert Steven	4		O	2011-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(341)		3 155
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	65		3 220
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	337		3 557
Margolus, David Benjamin	4		O	2011-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(683)		1 008
			O	2011-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	13.7200	1 039
<b>Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roane, Glen Dawson	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	5.2500	128 611
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	5.2500	133 111
<b>Logistec Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	19.0000	3 300
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	400	18.9900	3 700
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
<b>Lucara Diamond Corp.</b>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Options</b>									
Kondo, Glenn	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
<b>MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.</b>									
<i>(DSUs, DRSUs, SARs)</i>									
Bentz, Brian C.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	231		4 688
Chambers, Thomas S.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	477		10 695
Chookaszian, Dennis	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	281		10 099
Jebson, Alan W.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	252		6 619
Kenning, Brian Graham	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	256		6 996
Phillips, Robert L.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	566		14 831
Salloum, Fares Fouad	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	259		7 993
<b>Magna International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Magna International Inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	187 200	36.6851	187 200
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	212 700	37.6052USD	399 900
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	182 700	35.4042	582 600
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	212 700	36.0332USD	795 300
			O	2011-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	187 200	34.7175	982 500
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	212 700	34.9486USD	1 195 200
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	46 900	36.8841	1 242 100
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	212 700	37.2721USD	1 454 800
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	187 200	36.7763	1 642 000
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	25 300	37.2383USD	1 667 300
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	187 200	35.1277	1 854 500
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	212 700	35.2932USD	2 067 200
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	187 200	34.8637	2 254 400
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	212 700	35.0526USD	2 467 100
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(867 500)		1 599 600
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	35.5171	1 669 600
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	35.5428USD	1 685 100
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(799 800)		885 300
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	76 200	35.9500	961 500
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	96 000	36.2328USD	1 057 500
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(399 900)		657 600
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	37.4658	782 600
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	38.0074USD	907 600
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(399 900)		507 700
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	102 400	37.0694	610 100
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	100 100	37.7032USD	710 200
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(85 500)		624 700
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	36.8437	714 700
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	84 100	37.1260USD	798 800
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(172 200)		626 600
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	120 100	36.8178	746 700
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	37.0799USD	871 700
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		621 700
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	187 200	35.6082	808 900
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	212 700	35.6208USD	1 021 600
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(202 500)		819 100
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	187 200	32.9290	1 006 300
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	212 700	31.9380USD	1 219 000
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(174 100)		1 044 900
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	77 900	32.7179	1 122 800
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	31.9564USD	1 197 800
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(227 100)		970 700
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	76 400	33.0220	1 047 100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(399 900)		647 200
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(399 900)		247 300
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(152 900)		94 400
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(94 400)		0
<b>Parts Deferred Share Units</b>									
Eyton, J. Trevor	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	935	32.9700USD	4 449
Harris, Michael Deane	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	683	32.9700USD	107 931
Judge, Barbara Thomas	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 933	32.9700USD	30 794
Lataif, Louis Edward	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	682	32.9700USD	14 060
Lauk, Kurt	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	683	32.9700USD	1 399
Resnick, Donald	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	682	32.9700USD	17 531
Worrall, Lawrence	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	682	32.9700USD	16 205
Young, William	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 690	32.9700USD	3 351
<b>Marquest Canadian Equity Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brockelsby, Gerald	7								
Susan Sinclair	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.9550	41 000
<b>Marret Multi-Strategy Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie Class A Units</i>									
Allan, Barry	7		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	10.9300	15 100*
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	10.9300	17 000*
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.0000	17 500*
<b>Martinrea International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martinrea International Inc.	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.7500	1 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.7700	5 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.7800	1 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.7900	1 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.8000	1 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.8700	200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.8800	400
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.0400	1 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.6400	800
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.6600	200
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.6700	200
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.6800	1 600
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.6900	6 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	6.7200	3 600
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.3200	
			M	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.3200	300
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.3300	500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.3800	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.4200	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.4600	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.4700	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.5500	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.5700	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.6100	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.6200	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.6700	100
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
<b>Matamec Explorations Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tamaro, Normand	4		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1000	130 000
<i>Options</i>									
Tamaro, Normand	4		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1000	400 000
<b>Matrix Asset Management Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Matrix Asset Management Inc.	1		O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.9200	3 000
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9000	4 000
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.8000	5 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
<i>Restricted Shares</i>									
Balsdon, David Keith	7, 5, 8		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(30 000)		120 000
Barrie, Brent William	4, 7, 8		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50 000)		200 000
Bell, Larry I.	4, 7		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(29 994)		188 435
Crow, Carol Lisa	7, 5		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(17 682)		70 727
Hayes, Thomas Joseph	7		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 318)		25 272
Lee, Timothy Kee-Yun	7, 8		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(27 288)		109 154
Lyons, Grahame Randall	5								
Arbutus Ventures Ltd.	PI		O	2011-09-28	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 000)		32 000
Marshall, Gordon Peter	4, 8		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 000)		80 000
Matthews, Clinton Edward	7, 5, 8		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(23 670)		94 681
Parker, Dale George	4, 7		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(12 157)		48 630
Rankin, Daniel Stephen	4, 8		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 000)		80 000
Shields, John Terence	4, 7		O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 000)		80 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
<b>Vested Restricted Shares</b>									
Balsdon, David Keith	7, 5, 8		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30 000		30 000
Barrie, Brent William	4, 7, 8		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50 000		50 000
Bell, Larry I.	4, 7		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29 994		29 994
Crow, Carol Lisa	7, 5		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 682		17 682
Hayes, Thomas Joseph	7		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 318		6 318
Lee, Timothy Kee-Yun	7, 8		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27 288		27 288
Lyons, Grahame Randall Arbutus Ventures Ltd.	5 PI		O	2011-04-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 000		8 000
Marshall, Gordon Peter	4, 8		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000		20 000
Matthews, Clinton Edward	7, 5, 8		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23 670		23 670
Parker, Dale George	4, 7		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 157		12 157
Rankin, Daniel Stephen	4, 8		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000		20 000
Shields, John Terence	4, 7		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000		20 000
<b>MCAN Mortgage Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doré, Raymond MLHSBC	3 PI		O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	14.4800	109 215
Jadavji, Sal CIBC Mellon Trust Company	7, 5 PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(530)	14.5380	10
<i>Deferred Share Units</i>									
Jandrisits, William John	4, 7, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	14.5260	34 439
<b>Medical Facilities Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Medical Facilities Corporation	1		O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	10.1600	28 335 442
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	10.2400	28 332 742
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	10.2500	28 332 042
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	10.0000	28 327 742
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.9600	28 327 042
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	9.3800	28 325 442
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	9.4000	28 321 042

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	9.4900	28 316 042
<b>Medwell Capital Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Birch Hill Equity Partners Management Inc.	3								
Birch Hill Equity Partners (Entrepreneurs) IV, LP	PI	R	O	2011-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 523	0.2500	97 293
		R	O	2011-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 103	0.2400	98 396
		R	O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	756	0.2400	99 152
		R	O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89	0.2450	99 241
		R	O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 245	0.2500	102 486
		R	O	2011-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42	0.2350	102 528
		R	O	2011-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	184	0.2500	102 712
		R	O	2011-09-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63	0.2500	102 775
		R	O	2011-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	236	0.0900	103 011
		R	O	2011-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 625	0.0950	105 636
		R	O	2011-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 444	0.0900	107 080
		R	O	2011-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	0.0900	109 180
		R	O	2011-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 169	0.0900	113 349
		R	O	2011-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	452	0.0850	113 801
		R	O	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21	0.0850	113 822
		R	O	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	473	0.0900	114 295
			O	2011-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 449	0.0900	115 744
			O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	683	9.0000	116 427*
			O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	452	8.5000	116 879*
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 625	9.0000	119 504*
Birch Hill Equity Partners (US) IV, LP	PI	R	O	2011-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 503	0.2500	5 016 558
		R	O	2011-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 847	0.2400	5 073 405
		R	O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 981	0.2400	5 112 386
		R	O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 602	0.2450	5 116 988
		R	O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167 293	0.2500	5 284 281
		R	O	2011-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 166	0.2350	5 286 447
		R	O	2011-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 475	0.2500	5 295 922
		R	O	2011-09-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 248	0.2500	5 299 170
		R	O	2011-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 182	0.0900	5 311 352
		R	O	2011-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135 350	0.0950	5 446 702
		R	O	2011-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 443	0.0900	5 521 145
		R	O	2011-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	108 280	0.0900	5 629 425
		R	O	2011-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	214 936	0.0900	5 844 361
		R	O	2011-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 280	0.0850	5 867 641
		R	O	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 083	0.0850	5 868 724
		R	O	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 363	0.0900	5 893 087
			O	2011-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 713	0.0900	5 967 800
			O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 191	9.0000	6 002 991*
			O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 280	8.5000	6 026 271*
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135 350	9.0000	6 161 621*
Birch Hill Equity Partners IV, LP	PI		O	2011-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 975	0.2500	
		R	M	2011-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 974	0.2500	4 152 049
			O	2011-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 051	0.2400	
		R	M	2011-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 050	0.2400	4 199 099
		R	O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 809	0.2450	4 202 908
			O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 463	0.2500	
		R	M	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 462	0.2500	4 341 370
		R	O	2011-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 792	0.2350	4 375 425
			O	2011-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 842	0.2500	
		R	M	2011-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 841	0.2500	4 383 266
		R	O	2011-09-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 689	0.2500	4 385 955
		R	O	2011-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 082	0.0900	4 396 037



Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2011-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 025	0.0950	4 508 062
			O	2011-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 614	0.0900	
		R	M	2011-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 613	0.0900	4 569 675
		R	O	2011-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 620	0.0900	4 659 295
			O	2011-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177 896	0.0900	
		R	M	2011-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177 895	0.0900	4 837 190
		R	O	2011-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 268	0.0850	4 856 458
		R	O	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	896	0.0850	4 857 354
			O	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 165	0.0900	
		R	M	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 164	0.0900	4 877 518
			O	2011-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 838	0.0900	4 939 356
		R	O	2011-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 263	0.2400	4 373 633
			O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 126	9.0000	4 968 482*
			O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 268	8.5000	4 987 750*
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 025	9.0000	5 099 775*
<b>MEG Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
KEARNS, James Michael	5		O	2011-09-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.3100	59 216
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	40.0000	49 216
<i>Options</i>									
KEARNS, James Michael	5		O	2011-09-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.3100	398 600
<b>MEGA Brands Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgeois, Daniel	5		O	2011-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55
<i>DSU</i>									
Di Iorio, Nicola	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	961		16 554
Marsilli, Joe	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	961		9 932
Mikula, Benn Ashelm	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	924		11 256
Muir, Thomas Pinaud	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 995		14 376
Rivett, Paul	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	739		13 407
<b>Metals Plus Income Corp.</b>									
<i>Class A Shares</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.1300	11 400
Taerk, Charles G.	4, 5								
Small World Diversified Inc.	PI		O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.1200	8 400
			O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.1400	8 600
<b>Metaux Russel Inc.</b>									
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Benedetti, Alain	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 270		11 691
Dinning, James Francis	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	356		11 283
Fiora, Carl	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	356		11 283
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	356		11 283
Laberge, Alice D.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	356		6 222
Lachapelle, Lise	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	356		11 283
O'Reilly, William Michael	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	843		5 159
Robinson, John Wayne	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	356		11 283
<b>Methanex Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
AITKEN, BRUCE	4, 5		O	2011-09-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)		126 517
Choquette, Pierre	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	22.0833	30 354
MALONEY, KEVIN	7		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 036
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Balloch, Howard	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 246		28 730
<i>Droits Performance Share Units</i>									
MALONEY, KEVIN	7		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 310



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
MALONEY, KEVIN	7		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 200
<i>Options</i>									
MALONEY, KEVIN	7		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 075
<b>Metro Vancouver Properties Corp.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class C</i>									
Madison Pacific Properties Inc. 1073774 Properties Inc.	3		O	2011-10-01	D	45 - Contrepartie d'un bien	40 854 865	0.0876	84 528 914
	PI		O	2010-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	I	45 - Contrepartie d'un bien	999 999 999	0.0876	999 999 999
			O	2011-10-01	I	45 - Contrepartie d'un bien	23 710 477	0.0876	1 023 710 476
<b>MGM Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sykes, Henry William	4, 5		O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2338	594 039
<b>MI Developments Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Brody, Michael Lawrence	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	549	28.4700	3 528
Dey, Peter James	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	878		3 857
Gilbertson, Barry Gordon	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	549	27.8000	3 528
Miller, Gerald	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	549	28.4700	3 528
Oran, Scott	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	549	28.4700	3 528
Voorheis, George Wesley Thomas	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 317	28.4700	8 267
<b>Middlefield Tactical Energy Corporation</b>									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.5000	1 800
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
<b>Midway Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires New</i>									
Brussa, John Albert	4								
John Brussa Midway Energy ERSP	PI		O	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 300	3.8800	25 639
Gangl, Shannon Margaret	4								
Midway ERSP	PI		O	2011-10-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 300	3.8800	32 345
Odut, Stanley William	4								
Midway ERSP	PI		O	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 300	3.8800	21 592
PEET, SHANE	5								
Midway ERSP	PI		O	2011-02-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 234	4.2500	13 234
Ratushny, M. Scott	4, 5								
Midway ERSP	PI		O	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 239	4.1400	38 508
Shaunessy, Robert Martin	4								
Midway ERSP	PI		O	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 300	3.8800	35 944
Smith, Douglas Kevin	5								
Midway ERSP	PI		O	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 997	4.1400	35 000
<b>Migao Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MIGAO CORPORATION, MGO	1		O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.0446	15 000*
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.0132	15 000*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>MILL CITY GOLD CORP.</b>									
<i>Options</i>									
Brown, James Robert	4, 5		O	2011-02-10	D	52 - Expiration d'options	(1 800 000)	0.2300	4 675 000*
		R	O	2011-02-11	D	50 - Attribution d'options	325 000	0.1400	5 000 000*
Brown, Janice	5		O	2011-02-10	D	52 - Expiration d'options	(465 000)	0.2300	3 875 000*
		R	O	2011-02-11	D	50 - Attribution d'options	1 125 000	0.1400	5 000 000*
<b>Minefinders Corporation Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Dawson, James Martin	4		O	2011-09-28	D	50 - Attribution d'options	70 000	15.4000	
		R	M	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	70 000	15.4000	210 000
Page, Tench Coxo	5	R	O	2011-09-28	D	50 - Attribution d'options	90 000	15.4000	535 000
<b>Minéraux Maudore Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McGruder, Stephen J.	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.5200USD	187 200
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.4500USD	188 400
Shorr, Ronald	5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	4.0200	1 150 009
<b>Mines Aurizon Ltee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paspalas, George Nickolas	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.3000	10 000
<b>Mines Cancor Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crevier, David	4, 5, 3		O	2011-09-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	270 000	0.1500	11 217 391
Jelinek, Gabor	4								
Gabor Jelinek Holdings Inc	PI		O	2011-09-30	I	54 - Exercice de bons de souscription	750 000	0.1500	1 779 375
Lester, Kenneth	4		O	2011-09-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	266 322	0.1500	686 322
			O	2011-10-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(85 625)		600 697
RESP	PI		O	2003-06-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	24 375		24 375
RRSP	PI		O	2003-06-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	61 250		61 250
<i>Bons de souscription 2011 Warrants</i>									
Crevier, David	4, 5, 3		O	2011-09-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	(270 000)	0.1500	330 000
			O	2011-09-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(166 334)	0.1500	163 666
			O	2011-09-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(163 666)	0.1500	0
Francoeur, Denis	4		O	2011-09-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000)		0
Jelinek, Gabor	4		O	2011-09-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(750 000)		0
Gabor Jelinek Holdings Inc	PI		O	2003-06-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	750 000		750 000
			O	2011-09-30	I	54 - Exercice de bons de souscription	(750 000)		0
Khobzi, Abdelkader	4, 5		O	2011-09-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(116 667)		0
Lester, Kenneth	4		O	2011-09-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	149 090		266 322
			O	2011-09-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	(266 322)		0
UGUR, ERCAN	4, 5		O	2011-09-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(150 000)		0
<b>Mines Richmond Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Veilleux, Nicole	5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	7 000	2.7400	15 000
<i>Options</i>									
Einarson, Paul Jon	5		O	2011-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	10.8700	50 000
Veilleux, Nicole	5		O	2011-09-30	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	2.7400	99 000
<b>MINT Income Fund</b>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Mintango River Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit Parts de fiducie MINT Income Fund	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.0200	30 483 873
<b>Mistango River Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kasner, Robert J. Eveline Kasner	4, 6, 5, 3		O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2500	165 312
<b>Mitel Networks Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McBee, Richard	4, 5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	2.3500USD	33 500
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	2.3600USD	34 200
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.3200USD	35 000
Perret, Henry Louis	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.9500	1 800
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 200	2.6640	20 000
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.4000	30 000
Spooner, Steven Edward Steve Spooner, 51456610-RRSP/3BU2LWT	5		O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.1000USD	10 900
	PI		O	2011-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.2957USD	12 900
<b>MONETA PORCUPINE MINES INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boulay, Richard Albert	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1400	1 883 000*
Henry, Alexander David	4		O	2011-10-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.1400	843 000
Janeth Henry	PI		O	2011-10-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.1400	154 700
<b>Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4200	8 966 897
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 603	0.4000	9 028 500
		R	O	2010-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.4200	87 321 876
<b>Morguard Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomson, David J.	4		O	2011-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 100
<b>Morguard Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Thomson, David J.	6		O	2011-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<b>MOSAID Technologies Incorporated</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Joseph	5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 667		13 227
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(774)	37.3100	12 453
			O	2011-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 147		13 600
			O	2011-10-06	D	35 - Dividende en actions	77	37.4600	13 677
Gillingham, Peter	5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 334		12 345
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(619)	37.3100	11 726
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000		60 183
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 320)	37.3100	57 863
Shaer, Phillip	5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 000		6 616
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(928)	37.3100	5 688
			O	2011-10-06	D	35 - Dividende en actions	29	37.4600	5 717
Vladescu, Michael	5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 334		11 643
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 083)	37.3100	10 560
			O	2011-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 034		11 594
<i>Deferred Share Units</i>									
Brown, Joseph	5		O	2011-10-06	D	35 - Dividende en actions	87	38.1000	16 097
Giffen, J. Ian	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	79		144
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2011-10-06	D	35 - Dividende en actions	182	38.1000	27 927
MILLS, JERRY	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	315		884
Reiter, Barry	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	394		13 387

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-10-06	D	35 - Dividende en actions	71	38.1000	13 458
Shaer, Phillip	5		O	2011-10-06	D	35 - Dividende en actions	80	38.1000	15 962
Veschi, John Peter	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	394		726
Vladescu, Michael	5		O	2011-10-06	D	35 - Dividende en actions	108	38.1000	16 495
<b>Droits</b>									
Brown, Joseph	5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 667		
			M	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 667)		9 504
			O	2011-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 147		
			M	2011-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 147)		8 357
Gillingham, Peter	5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 334)		5 406
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		41 061
			O	2011-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 201)		36 860
Shaer, Phillip	5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		9 183
			O	2011-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 090)		8 093
Vladescu, Michael	5		O	2011-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 334)		8 862
			O	2011-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 034)		7 828
<b>NAL Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Koyanagi, John C.	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.5000	5 000
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.5000	10 000
<b>Naturally Advanced Technologies Inc.</b>									
<i>Options</i>									
ROBINSON, THOMAS	5		O	2011-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.2000USD	100 000
<b>NCE Diversified Flow-Through (11) Limited Partnership</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5		O	2011-10-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)	25.0000	68 000
Merrilyn Driscoll	PI		O	2011-02-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000	25.0000	10 000
<b>Neo Material Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Karayannopoulos, Constantine Efthymios	4, 5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.3300	163 774
Neo Material Technologies Inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	68 600	8.9751	68 600
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(68 600)	8.9751	0
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	8.8281	75 000
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	8.8281	0
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	8.6328	100 000
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	8.6328	0
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	8.9533	100 000
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	8.9533	0
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	136 000	8.9391	136 000
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(136 000)	8.9391	0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	8.7998	75 000
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	8.7998	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	8.5278	100 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	8.5278	0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	127 100	8.5468	127 100
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(127 100)	8.5468	0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	61 600	8.5013	61 600
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(61 600)	8.5013	0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	58 600	8.2334	58 600
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(58 600)	8.2334	0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	50 100	8.3463	50 100
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(50 100)	8.3463	0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	51 400	8.3262	51 400

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(51 400)	8.3262	0
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	75 700	8.3048	75 700
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(75 700)	8.3048	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	99 000	7.5961	99 000
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(99 000)	7.5961	0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	48 500	6.9029	48 500
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(48 500)	6.9029	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	6.9455	50 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	6.9455	0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	6.7481	50 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	6.7481	0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	62 600	7.4706	62 600
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(62 600)	7.4706	0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	7.3128	50 000
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	7.3128	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	127 900	6.4867	127 900
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(127 900)	6.4867	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	145 900	6.4235	145 900
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(145 900)	6.4235	0
Varah, Jeffrey Howard	5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)	7.5000	
			M	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	7.5000	21 900
		R	O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	7.5000	19 200
<i>Débitures convertibles (5 Convertible Unsecured Subordinated, due Dec. 31, 2017)</i>									
Doolan, Michael Frederick	5		O	2005-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
O'Connor, Peter Edmund	4		O	2002-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Avonmore Holdings Group Limited	PI		O	2002-05-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 250 000.00	1000.0000USD	\$ 250 000.00
<b>Neptune Technologies &amp; Bioressources Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Huart, Benoît	8		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.5000	
			M	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.5000	10 000
			O	2007-09-27	D	51 - Exercice d'options	7 500	2.5000	
			M	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	7 500	2.5000	
			M'	2011-09-27	D	50 - Attribution d'options	7 500	2.5000	17 500
<b>Nexen Inc.</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Berry, William Baine	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	15.4900USD	15 279
Bertram, Robert Gordon	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 038	16.3000	27 696
Ebberrn, Thomas William	4		O	2011-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	537	16.3000	537
Flanagan, Dennis Graham	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	144	16.3000	46 780
Jackson, Steven Barry	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 406	16.3000	76 205
Jenkins, Kevin John	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 372	16.3000	65 006
McLellan, A. Anne	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	677	16.3000	46 092
Newell, Eric P.	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 433	16.3000	84 992
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 586	16.3000	62 971
Saville, Q.C., Francis McLean	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	205	16.3000	66 638
Scace, Arthur R.A.	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	539	16.3000	1 355
Willson, John Michael	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	747	16.3000	69 144
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	16.3000	48 598
<b>NorRock Realty Finance Corporation (formerly C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation)</b>									
<i>Class A Shares</i>									
NorRock Realty Finance Corporation (formerly C.A. Bancorp Ca	1		O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.1837	800

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>North American Energy Partners Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harbinger Group Inc.	3								
HGI Funding LLC	PI		O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 900	5.5080USD	6 285 910
			O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 900	5.5150USD	6 346 810
			O	2011-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	6.1610USD	6 396 810
			O	2011-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 000	6.1750USD	6 516 810
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	6.0130USD	6 554 810
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135 000	6.0340USD	6 689 810
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	6.0710USD	6 715 810
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 400	6.1440USD	6 773 210
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 700	5.8450USD	6 801 910
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	107 500	5.8410USD	6 909 410
<i>Deferred Share Unit (Common Shares)</i>									
Brokaw, George R.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 736		40 190
Brussa, John Albert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 736		32 600
Dodd, Peter	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 736		24 440
Hawkins, John D.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 348		41 833
McIntosh, Ronald A	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		58 338
Oehmig, William C.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 838		56 734
Sello, Allen	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 981		33 242
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 839		73 971
Turner, K. Rick	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 736		31 857
<b>Northstar Aerospace Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Donald Kenneth	3		O	2011-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 844 848
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 394 800	1.4500	4 239 648
<b>Northstar Healthcare Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 500)	0.2600	3 410 350
<i>Deferred Share Units</i>									
Fleming, Harry	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	13 808	0.2900USD	52 664
Pyun, Jin	4		O	2011-10-03	D	50 - Attribution d'options	13 803		26 746
Samuelson, Douglas	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	13 803	0.2900USD	52 659
<i>Restricted Share Units</i>									
Maruca, Matthew	5		O	2011-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-29	D	46 - Contrepartie de services	82 369	0.3140	82 369*
<b>NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Deferred Units</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
Barkin, Martin	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	777	11.5700	4 855
Baron, Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 296	11.5700	8 093
Crotty, Bernard W.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 296	11.5700	8 093
Dalla Lana, Paul	4, 5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 296	11.5700	3 815
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2010-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 296	11.5700	1 296
Krizan, Jan	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	777	11.5700	2 288
<b>Novoko International inc.</b>									
<i>Débitures convertibles échéance 25sept.2011</i>									
BOLDUC, ALAIN	4, 5, 3		O	2011-09-30	D	97 - Autre	(\$ 10 000.00)		\$ 0.00
Brassard, Jean	4		O	2011-09-30	D	97 - Autre	(\$ 100 000.00)		\$ 0.00
Emery, Patrice	4, 7		O	2011-09-30	D	97 - Autre	(\$ 20 000.00)		\$ 0.00
Falardeau, Alain	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	(\$ 10 000.00)		\$ 0.00
Girard, Jacques	4		O	2011-09-30	D	97 - Autre	(\$ 10 000.00)		\$ 0.00
Leroux, André	4, 5, 3		O	2011-09-30	D	97 - Autre	(\$ 10 000.00)		\$ 0.00
Leroux, Valérie	5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	(\$ 10 000.00)		\$ 0.00
Parent, Jean-Guy	4		O	2011-09-30	D	97 - Autre	(\$ 100 000.00)		\$ 0.00
<b>Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ross, Hugh	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.7200	913 000
<b>Nuinsco Resources Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Galipeau, René Réal	4, 5		O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.1000	2 221 895
<b>Olympus Pacific Minerals Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Bell, Sarah Jane	5								
Whakapai Consulting Ltd	PI		O	2011-09-26	I	50 - Attribution d'options	238 603	0.5320	870 103
			O	2011-09-29	I	52 - Expiration d'options	(104 167)	0.4594	765 936
Leiders, Klaus	5		O	2011-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			397 671
<b>ONEX CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	746	32.9954	13 378
Duncanson, Timothy Andrew Robert	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 344	32.9954	107 070
Gilis, Konstantin	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	970	32.9954	3 523
Govan, Christopher Allan	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 322	32.9954	87 826
Le Blanc, Robert Michael	7		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 100	30.6900	340 625
Lewtas, Donald William	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 484	32.9954	115 810
Munk, Anthony	7		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	32.9474	396 798
Onex Corporation	1		O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	25 900	33.3360	25 900
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(25 900)		0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	37 196	33.4770	37 196
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(37 196)		0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	37 196	33.2560	37 196
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(37 196)		0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	33.4730	7 500
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	33 100	33.3240	33 100
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(33 100)		0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 800	33.4730	15 800
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(15 800)		0
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	124 900	32.7510	124 900
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(124 900)		0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	37 196	32.3100	37 196
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(37 196)		0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	28 600	30.9650	28 600
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(28 600)		0



Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	37 196	30.5330	37 196
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(37 196)		0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	30.4970	4 400
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	92 700	32.4000	92 700
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(92 700)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	33.1470	24 500
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(24 500)		0
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Casey, Daniel C.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	441	32.6600	58 815
Etherington, William	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	441	32.6600	32 680
Godsoe, Peter Cowperthwaite	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	529	32.6600	60 056
Gouin, Serge	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	529	32.6600	60 334
McCoy, John Bonnet	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485	32.6600	51 646
Prichard, John Robert Stobo	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	406	32.6600	55 419
Reisman, Heather M.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	278	32.6600	48 234
Thorsteinson, Arni Clayton	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	907	32.6600	74 149
<b>OPEL Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.4381	7 300 000
			O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 500)	0.4048	7 174 500
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144 000)	0.4014	7 030 500
			O	2011-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 500)	0.4000	7 000 000
<i>Options</i>									
Lafrance, Michel Jacques	5		O	2011-09-28	D	50 - Attribution d'options	25 000		212 000
Peralta, Samuel	4		O	2011-09-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	175 000	0.5100	
			M	2011-09-28	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.5100	524 000*
<b>Open Range Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beninger, James Lawrence	5		O	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	8.4900	
			M	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	8.4900	213 351
RRSP	PI		O	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	8.4900	44 264
Bland, James Francis	5		O	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	8.4900	135 516
			O	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	8.4900	
RRSP	PI		M	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	8.4900	40 764
Costigan, Gerald	5		O	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	8.4900	596 968
			O	2011-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	8.4900	
RRSP	PI		M	2011-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	8.4900	45 271
<b>Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)</b>									
<i>Options</i>									
Laflamme, Louis	5		O	2011-10-03	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.5000	250 000
<b>Orezone Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Little, Ron	4, 5								
Ronald Little	PI		O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	3.0200	56 364
			O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.0500	57 264



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Peck, Keith Lawrence	4		O	2011-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.0100	62 264
			O	2011-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<b>Pace Oil &amp; Gas Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
HARRISON, PETER T	4		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	3.9900	11 168
Pace Oil & Gas Ltd.	1		O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	111 600	4.6900	111 600
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(111 600)		0
Pasieka, James Murray	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	4.4000	96 500
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.4400	96 600
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	3.9900	100 000
Stripling, Judith Ann	5		O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.5000	162 802
			O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.3400	163 802
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.4800	164 802
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.5000	166 802
<b>Pacific Northern Gas Ltd.</b>									
<i>Droits DSU's</i>									
Fulton, Diane Margaret	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	158	27.6860	5 637
Johnston, Robert Bruce	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	316	27.6860	6 253
Unruh, David Gerard	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	27.6860	6 935
Willms, Arthur Henry	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	167	27.6860	5 857
Woodruff, Janet Patricia	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	208	27.6860	5 269
<b>Pan American Silver Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pan American Silver Corp.	3		O	2009-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	31.6169	45 000
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	31.9500	50 300
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	31.6850	70 300
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	29.7692	130 300
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	29.0874USD	330 300
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(50 300)		280 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	28.6947	340 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	28.0511USD	540 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	27.9773	600 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	129 700	27.0366USD	729 700
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		709 700
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	29.1718	759 700
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	28.7168USD	909 700
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(260 000)		649 700
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	189 700	27.4263USD	839 400
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(260 000)		579 400
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	142 100	26.6738USD	721 500
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	27.9550	741 500
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	26.9304USD	801 500
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		601 500
<b>Parallel Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Feuchuk, Dennis	4, 5, 1		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.1400	37 200
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.1500	38 000
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5700	38 200
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5800	39 200
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	7.6000	41 000
Sykes, Henry William	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.4500	53 680
<b>Pathfinder Convertible Debenture Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.0700	3 828 814
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.0000	3 829 114

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Peak Positioning Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
HÉBERT, Georges Lawrence	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1200	736 000
			O	2011-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	746 000
TURNER, Kerrigan Henry	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.1050	1 062 752
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.1300	1 085 752
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1350	1 091 752
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1350	1 111 752
<b>Pembina Pipeline Corporation</b>									
<i>Droits</i>									
Dyck, Eric	5		O	2011-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 106
			R	2011-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 341		4 447
			R	2011-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 908		10 355
			R	2011-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 908		16 263
Massecar, Michael	5		O	2011-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 755
			R	2011-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 588		6 343
			R	2011-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 951		8 294
			R	2011-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 588		12 882
<b>Pengrowth Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
EVANS, DAVID DEAN	5		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.6800	6 001
Grasby, Andrew David	5								
RRSP	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	9.4000	9 000
<b>Perpetual Energy Inc.</b>									
<i>6.50 Convertible Unsecured Subordinated Debentures</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2011-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 19 000.00	90.7500	\$ 1 479 000.00
			M	2011-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 16 000.00	90.7500	\$ 1 498 000.00
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 19 000.00	90.7500	\$ 1 498 000.00
<i>7.00 Convertible Unsecured Junior Subordinated Debentures</i>									
Riddell Rose, Susan	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 12 000.00	0.8700	\$ 115 000.00
<i>Actions ordinaires</i>									
Perpetual Energy Inc.	1		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	373 700	2.1818	373 700
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(163 600)		210 100
Riddell Rose, Susan	4, 5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	2.1900	660 486
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.1600	680 486
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	2.0800	689 486
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	2.0900	700 486
Spouse	PI		O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.7500	1 061 200
<b>Pethealth Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Warren, Edward Mark	4, 6, 5, 3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.7000	1 388 874
<b>Petrichor Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
DeVries, Joe	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.2150	1 401 162
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.2150	1 413 662
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.2150	1 426 162
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2100	1 451 162
<b>Petrobank Energy and Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Magus, Chad William	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 323
RSP	PI		O	2011-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 870
<i>Droits Incentives</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Magus, Chad William	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 116
<b>Options</b>									
Magus, Chad William	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 035
<b>Petrolia Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Proulx, Isabelle	5		O	2011-10-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 791)	1.6300	73 876
REER	PI		O	2011-10-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	17 791	1.6300	57 617
<b>Petrominerales Ltd.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Petrominerales Ltd.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	16 100	31.0627	74 200
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	16 100	30.9787	90 300
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	15 700	31.3083	106 000
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	15 700	31.8296	121 700
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	31.1407	137 700
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	31.1555	153 700
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	34 100	29.3392	187 800
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	34 000	29.3895	221 800
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 400	29.7085	247 200
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	16 200	30.9257	263 400
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	16 600	30.0317	280 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	26 700	29.9003	306 700
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 300	29.7200	337 000
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	31 100	28.9626	368 100
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	38 300	26.0913	406 400
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	40 800	24.4925	447 200
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	41 800	22.8200	489 000
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	41 800	23.9094	530 800
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	44 389	22.5053	575 189
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	47 300	21.1197	622 489
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	98 200	20.3703	189 889
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(530 800)		91 689
<b>Peyto Exploration &amp; Development Corp.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Chetner, Stephen Jonathan	4								
Stephen Chetner RRSP	PI		O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.4000	43 298
Lachance, Jean-Paul Henri	5		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	19.7667	10 000
<b>Pilot Gold Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
O'Dea, Mark Gerard	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.2000	998 839
<b>Pizza Pizza Royalty Income Fund</b>									
<b>Parts de fiducie</b>									
Feltner, Curtis Randall	5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.1500	48 000
Finelli, Pasquale	5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.1800	26 000
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.2500	27 000
Pasquarelli, Alfio	5		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.4000	22 500
<b>Platinum Group Metals Ltd.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Jones, R. Michael	4, 5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.1600	1 420 990
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1400	1 422 990
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0700	1 432 990
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.0600	1 437 990
<b>Plazacorp Retail Properties Ltd.</b>									
<b>Obligations 8.00 Mortgage Bonds</b>									
Babineau, Edouard	4								
GMP Securities RRSP	PI		O	2011-09-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 100 000.00)		\$ 0.00
Brewer, Earl	4, 5, 3								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
TD Waterhouse RSP Hamm, Richard	PI	4, 5, 3	O	2011-09-30	C	38 - Rachat ou annulation	(\$ 50 000.00)		\$ 0.00
Kilgore Investments Ltd.	PI		O	2011-07-15	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 75 000.00)		\$ 0.00
Johnson, Stephen Edward	4		O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 20 000.00)		\$ 0.00
860679 Ontario Limited	PI		O	2011-09-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 100 000.00)		\$ 0.00
RBC Dominion Securities RSP	PI		O	2011-09-30	C	38 - Rachat ou annulation	(\$ 50 000.00)		\$ 0.00
Sharpe, Kim	5								
NBCN Inc. RRSP	PI		O	2011-09-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 50 000.00)		\$ 0.00
Trenholm, Barbara	4								
Brian Trenholm	PI		O	2011-09-30	C	38 - Rachat ou annulation	(\$ 64 000.00)		\$ 0.00
<b>Potash Corporation of Saskatchewan Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rock, Bernie	7		O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	6 000	9.8000USD	60 376
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	45.8700USD	54 376
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 125)	45.5700USD	53 251
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Burley, Christopher Michael	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	50.7400	3 498
		R	O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	181	55.0800	3 679
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	51.9900	3 684
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	250	45.5000	3 934
Estey, John W.	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	90	52.2700USD	67 598
		R	O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	384	56.9900USD	67 982
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	90	53.0900USD	68 072
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	564	43.2200USD	68 636
Grandey, Gerald Wayne	4		O	2011-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	226	45.5000	226
Hoffman, C. Steven	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15	52.2700USD	11 204
		R	O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	724	56.9900USD	11 928
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	16	53.0900USD	11 944
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 070	43.2200USD	13 014
Howe, Dallas J.	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	147	50.7400	110 764
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	142	51.9900	110 906
Laberge, Alice D.	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	69	50.7400	51 669
		R	O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	269	55.0800	51 938
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	67	51.9900	52 005
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	369	45.5000	52 374
Martell, Keith	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	50.7400	15 115
		R	O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	747	55.0800	15 862
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	51.9900	15 882
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	999	45.5000	16 881
McCaig, Jeffrey James	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	115	50.7400	86 917
		R	O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	747	55.0800	87 664
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	113	51.9900	87 777
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	999	45.5000	88 776
Mogford, Mary	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	105	50.7400	79 173
		R	O	2011-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	384	55.0800	79 557
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	102	51.9900	79 659
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	527	45.5000	80 186
Schoenhals, Paul J.	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	75	50.7400	56 200
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	72	51.9900	56 272
Stromberg, Edward Robert	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	67	50.7400	50 863
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	51.9900	50 928
Viyella de Paliza, Elena	4		O	2011-05-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	60	52.2700USD	44 687
			O	2011-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	59	53.0900USD	44 746
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Rock, Bernie	7		O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.8000USD	229 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Power Corporation du Canada</b>									
<i>Equity Forward Contract</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2011-09-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	22.0640	16
<b>Precious Metals Bullion Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Precious Metals Bullion Trust	1		O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.6000	2 000
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	20.6000	0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	20.0500	300
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	20.0500	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.7500	3 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.7500	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.6000	3 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.6000	0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.6000	3 000
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.6000	0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.4500	3 000
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.4500	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	16.5000	5 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	16.5000	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.4500	2 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.4500	0
<b>Precision Drilling Corporation</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Donovan, William T.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607		22 794
Gibson, Robert James Sinclair	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 679		47 601
Hagerman, Allen R.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 980		55 425
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 583		58 525
Murray, Patrick M.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 679		34 289
Pheasey, Frederick W.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 684		66 724
Phillips, Robert L.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607		30 620
<b>Premier Gold Mines Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.8200	2 658 024
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	4.8000	2 662 524
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.8500	2 663 024
Drake, Shaun Anthony	5								
Zorin Enterprises Limited	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	4.8500	11 925
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	4.8900	12 000
Hall, Richard James	4, 5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.7700	10 540
<b>Primary Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pollock, Robert	4, 5		O	2011-04-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(866 000)		216 500
			O	2011-09-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	815 000	5.8000	1 031 500
Michelle Pollock	PI		O	2011-04-19	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(116 000)		29 000
Self - RRSP	PI		O	2011-04-19	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 360 000)		840 000
			O	2011-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(815 000)	5.8000	25 000
<i>Options</i>									
Pollock, Robert	4, 5		O	2011-04-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(160 000)		40 000
<b>Primary Energy Recycling Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kingstown Capital Management LP	3								
Absolute Opportunities Fund LP	PI		O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 360	3.8000	957 336*
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 512	3.8000	987 848*
			O	2011-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 334	3.8000	1 010 182*
Kingstown Partners II LP	PI		O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 720	3.8000	593 828*

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 814	3.8000	612 642*
			O	2011-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 450	3.8000	626 092*
Kingstown Partners Master Fund Limited	PI		O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 760	3.8000	4 388 969*
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	139 453	3.8000	4 528 422*
			O	2011-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	99 504	3.8000	4 627 926*
Ktown LP	PI		O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 160	3.8000	384 867*
			O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 221	3.8000	397 088*
			O	2011-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 712	3.8000	405 800*
<i>Droits Common shares related to Directors Deferred Share Unit plan</i>									
Boulanger, Rodney	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 809		11 356
Lavigne, A. Michel	4, 5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 279		
			M	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 280		6 579
Pether, Donald Allison	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 618		20 565
Pickwood, Christopher	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 264		4 268
Waisberg, Lorie	4		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 896		6 982
<b>Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Progressive Waste Solutions Ltd.	1		O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	544 326	21.6500	760 859
<b>Prosperity Goldfields Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duncan, Robert Bruce	4, 6, 5		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.4900	757 500
<b>Pulse Seismic Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Seismic Inc.	1		O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	1.8500	900*
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.8200	1 400*
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	1.8900	9 400*
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	1.8900	10 000*
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.0000	12 000*
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	2.0200	15 400*
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	2.1200	28 400*
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.0900	33 400*
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.0700	38 400*
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	1.9800	51 400*
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	52 700	1.9900	104 100*
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	1.9400	117 100*
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	1.9500	130 100*
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	1.9200	135 300*
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	1.9200	146 300*
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.9500	150 300*
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(150 300)		0
<b>Queenston Mining Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
BARTLIFF, CHARLES ELLIOTT	4		O	2004-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 340
Inwentash, Sheldon	3		O	2011-09-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	7.5000	4 805 300
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.3000	4 805 500
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.3000	4 805 700
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	4.3500	4 807 500
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	4.2881	4 809 700
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.3500	4 814 700
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.3200	4 824 700
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.3200	4 829 700
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 700	4.8000	5 450 000
<b>Quincaillerie Richelieu Ltée</b>									
<i>Unités d'actions différées</i>									
Chicoyne, Denyse	4		O	2011-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	140	25.0400	11 188

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Courteau, Robert	4		O	2011-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	140	24.9200	11 230
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2011-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	140	24.9200	11 070
Gauvin, Mathieu	4		O	2011-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	140	25.0400	12 706
Proteau, Jocelyn	4		O	2011-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	70	24.9200	5 242
<b>Red Pine Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.0200	3 100 000
<b>Redline Communications Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kramer, David	3								
ESP Inc.	PI		O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5400	362 500
			O	2011-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.5250	378 500
Patricia Kramer (RRSP)	PI		O	2011-09-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5100	164 000
Thomas Kramer (RRIF)	PI		O	2011-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.5200	454 500
<b>REIT INDEXPLUS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	10.4800	472 800
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	10.4300	481 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	10.2600	486 700
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.2000	487 600
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	10.0900	491 600
<b>Reitmans (Canada) Limitée</b>									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Reitmans (Canada) Limited	1		O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	824 700	15.4800	824 700
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(824 700)		0
<b>Ressources Abitex inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burrows, Fred	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 500)		
			M	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 500)	0.0450	
			M'	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 500)	0.0450	0
<b>Ressources Géoméga Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Britt, Claude	4		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	125 000		575 000
<i>Options</i>									
Britt, Claude	4		O	2011-09-27	D	51 - Exercice d'options	(125 000)	0.3500	0
Britt, Simon	4, 5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.5000	425 000*
Godin, Patrick	4		O	2011-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	275 000		275 000
Lacroix, André	5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5000	20 000
Lacroix, René	4, 5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.5000	75 000
Potvin, Jean-Charles	4		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	123 540		293 540
Spino, Mario	4		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5000	225 000
<b>Ressources Melkior Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eskelund Hansen, Nathalie	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.1000	532 000
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0900	6 388 705
<b>RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Georges-Yvan	3		O	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 407 370
CELI	PI		O	2011-09-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 300
EXPLORATIONS GYG LTÉE	PI		O	2011-09-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			390 150
REER	PI		O	2011-09-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			104 500
<i>Bons de souscription</i>									
Gagnon, Georges-Yvan	3		O	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			544 000



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Gagnon, Georges-Yvan	3		O	2011-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
<b>Ressources Minières Vanstar Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desmarais, Jean	4		O	2011-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1000	50 000
<b>Ressources Pershimco inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sentient Executive GP IV, Limited (for the general partner o	3		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 581 282
<b>Ressources Sirios Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0500	804 622
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0600	806 622
<b>Ressources Teck Limitée</b>									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2011-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	33.0500	6 432 266
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	30.8800	6 440 466
<i>Deferred Share Units</i>									
Abe, Ichiro	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485	30.9200	2 634
Ashar, Mayank Mulraj	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485	30.9200	16 143
Bennett, Jalynn H.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	242	30.9200	20 977
Chee, Felix	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485	30.9200	5 932
Cockwell, Jack Lynn	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485		12 307
Kuriyama, Takashi	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485	30.9200	21 969
Thompson, Chris M	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485	30.9200	27 947
<b>Richards Packaging Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Prupas, David Lewis	7	R	O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	7.2600	144 739
4117778 Canada Inc.	PI		O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.8800	283 100
			O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.2300	283 200
			O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.2400	283 700
			O	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.2500	284 600
<b>Rock Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Van de Pol, John	5								
RRSP	PI		O	2009-04-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3100	2 500
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	2.2900	5 200
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.2800	5 300
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.2825	5 700
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	2.2000	10 000
<b>Rocky Mountain Dealerships Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rocky Mountain Dealerships Inc	1								
RBC Dominion Securities	PI		O	2011-09-23	I	38 - Rachat ou annulation	3 300	8.7618	3 300
			O	2011-09-26	I	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.6600	5 000
			O	2011-09-29	I	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
<i>Droits DSU</i>									
Hoffman, Dennis J.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	34		7 111
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		8 111
Macdonald, Keith Elliott	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	34		7 111*
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		8 111*
Priestner, Patrick John	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	34		7 111
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		8 111
Walters, Paul	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	34		7 111
			O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		8 111



Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Rogers Communications Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Besse, Ronald D.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	589		73 397
Birchall, Charles William David	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		27 476
Godsoe, Peter Cowperthwaite	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	656		50 877
Marcoux, Isabelle	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	157		11 576
Peterson, David Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	308		60 867
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	308		51 104
Rogers, Martha	4, 6		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	308		10 856
Schleyer, William	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	321		49 986
<b>RONA inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boies, Dominique	5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.2730	10 000
Dumont, Normand	5		O	2011-09-29	D	51 - Exercice d'options	55 000	3.4700	61 896
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	10.2685	6 896
<i>Options</i>									
Dumont, Normand	5		O	2011-09-29	D	51 - Exercice d'options	(55 000)	3.4700	100 900
<b>Royal Host Inc.</b>									
<i>Débetures convertibles 5.90 unsecured subordinated, Series D, due June 30, 2014</i>									
Royal Host Inc.	1		O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 11 000.00	72.9900	\$ 11 000.00*
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 11 000.00	73.0000	\$ 22 000.00*
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	72.7500	\$ 27 000.00*
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 22 000.00)		\$ 5 000.00*
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	74.5000	\$ 15 000.00*
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	72.0000	\$ 25 000.00*
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	72.9900	\$ 35 000.00*
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 3 310 000.00	72.0000	\$ 3 345 000.00*
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 25 000.00)		\$ 3 320 000.00*
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	70.0000	\$ 3 330 000.00*
<i>Débetures convertibles 6.00 unsecured subordinated, Series B, due October 31, 2015</i>									
Royal Host Inc.	1		O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	73.0000	\$ 4 000.00*
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	72.5000	\$ 8 000.00*
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)		\$ 0.00
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	73.5000	\$ 6 000.00*
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	73.5000	\$ 12 000.00*
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	73.0500	\$ 18 000.00*
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	73.5000	\$ 24 000.00*
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	72.0000	\$ 28 000.00*
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 1 000.00	70.0100	\$ 29 000.00*
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	70.2500	\$ 34 000.00*
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	70.0000	\$ 40 000.00*
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	69.5000	\$ 46 000.00*
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	70.2500	\$ 52 000.00*
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 183 000.00	68.4800	\$ 235 000.00*
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 46 000.00)		\$ 189 000.00*
<i>Débetures convertibles 6.25 unsecured subordinated, Series C, due Sept 30, 2013</i>									
Royal Host Inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 34 000.00)		\$ 9 000.00*
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	81.6500	\$ 17 000.00*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Salida Wealth Preservation (Listed) Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Trenholm, Brian	7								
NBCN Inc.	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	7.9257	15 400
<b>Sandvine Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4								
The Dave Caputo Trust	PI		O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	1.5000	3 217 700
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	1.5200	3 216 500
Donnelly, Tom	5								
The Tom Donnelly Trust	PI		O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	1.5000	3 001 530
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	1.5200	3 000 330
<b>Saputo Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saputo inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	63 200	39.3954	291 000
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(62 100)		228 900
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	63 600	38.2179	292 500
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(62 300)		230 200
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	66 200	37.7510	296 400
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(103 400)		193 000
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	108 000	37.9764	301 000
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(63 200)		237 800
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	64 900	38.4085	302 700
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(63 600)		239 100
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	66 100	37.8098	305 200
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(66 200)		239 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	67 200	37.1671	306 200
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(108 000)		198 200
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	67 300	37.1380	265 500
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(64 900)		200 600
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	68 400	36.5349	269 000
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(66 100)		202 900
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	68 000	36.4590	270 900
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(67 200)		203 700
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	65 600	38.0477	269 300
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(67 300)		202 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	62 800	39.7227	264 800
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(68 400)		196 400
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	160 900	40.3697	357 300
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(68 000)		289 300
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	62 500	39.9563	351 800
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(65 600)		286 200
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	48 100	37.7551	334 300
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(62 800)		271 500
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	23 800	38.4968	295 300
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(160 900)		134 400
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	55 300	39.6441	189 700
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(62 500)		127 200

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	94 000	42.5000	221 200
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(48 100)		173 100
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	60 600	41.1999	233 700
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(23 800)		209 900
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	48 500	41.3584	258 400
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(55 300)		203 100
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	58 000	41.7610	261 100
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(94 000)		167 100
<b>Savanna Energy Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chow, George K.	5		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	7.0462	171 600
Brymach E-Business Inc.	PI		O	2011-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	7.0500	128 505
Cooper, John William RRSP Account	5 PI		O	2011-08-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	6.5800	3 700
Moore, Rachel RSP Account	5 PI		O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	6.6000	25 000
NUGENT, Kevin Spousal RRSP Account	4 PI		O	2007-05-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.6523	5 000
<i>Deferred Share Units (Directors) (cash based only)</i>									
Hooks, John Michael	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 805	7.3400	85 673
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 078	7.3400	90 934
<b>Savaria Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savaria Corporation	1		O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4000	7 000
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4000	8 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4000	9 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4000	10 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)		2 000
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4200	3 000
<b>Sears Canada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sears Canada Inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	13.2100	5 700
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)		0
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	13.2114	2 800
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.9900	200
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	13.4707	7 300
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	13.3980	4 900
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)		0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	13.7082	7 300
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	13.9000	3 400
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	13.4500	6 700
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	13.4500	100
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
<b>Selwyn Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pan Pacific Metal Mining Corporation	3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.1500	59 975 500
<b>SHAW COMMUNICATIONS INC.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Shaw, Bradley	4, 5								
ESPP - Employee Share Purchase Plan	PI		O	2011-09-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	603	21.6100	9 622
RRSP - Bradley Shaw	PI	R	O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	20.5800	1 261
S.P.L.H. Investments Ltd.	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 703	20.5800	159 677
Shaw, Jim	4		O	2011-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	424	20.5700	111 698
Locked-in RRSP	PI	R	O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	20.5700	27 100
RRSP	PI	R	O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6	20.5700	1 874
SJ Capital Corp.	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 049	20.5700	208 963
SJ Finance Corp.	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16 764	20.5700	4 514 702
SJ Properties Ltd.	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95	20.5700	25 582
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2011-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 309	20.5700	891 096
Carol M. Shaw	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	222	20.5700	32 936
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2011-09-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	362	21.6100	72 629
Heather Shaw	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	20.5700	137 561
Heather Shaw (RRSP)	PI	R	O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103	20.5700	28 002
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	20.5700	1 135
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	20.5700	1 135
MacKenzie Taylor Mantler	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	20.5700	527
Madison Carol Mantler	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	20.5700	527
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	20.5700	1 135
Retirement Income Fund	PI	R	O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	185	20.5700	2 320
SFG Investments Ltd.	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30 587	20.5700	16 295 819
Shaw, Julie	5		O	2011-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	20.5700	942
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2011-09-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	157	21.6100	2 796
Julmar Finance Ltd.	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	378	20.5700	4 022 620
Julmar Holdings Ltd.	PI		O	2011-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16 838	20.5700	152 455
RRSP (Julie Shaw)	PI	R	O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32	20.5700	8 785
Yuill, Willard	4								
Yuill Family Foundation	PI		O	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	20.8747	6 000
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>									
BURNS, ADRIAN	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	21.0200	25 995
Galbraith, George	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	21.0200	3 089
Green, Richard R.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	309	20.0700USD	7 767

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
Haverstock, Lynda	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	21.0000	7 601
Keating, Gregory John	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	21.0200	17 878
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	21.0200	29 619
Pew, Paul Kenneth	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	497	21.0000	22 403
Royer, Jeffrey	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	21.0000	30 760
Shaw, Bradley	4, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	21.0200	5 556
Sparkman, JC	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	20.3300USD	22 934
Vogel, Carl E.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	20.3300USD	3 089
Weatherill, Sheila Christine	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	21.0000	6 586
Yuill, Willard	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	21.0200	6 792
<b>Silver Standard Resources Inc.</b>									
<i>Deferred Share Unit</i>									
ANGLIN, Mike Arthur E.	4		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 614	20.6700	17 664
Brodie, Derek John Robert	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	967	20.6700	12 607*
Campbell, Richard Cunningham	4		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	726	20.6700	13 341
Paterson, Richard	4		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 512	20.6700	19 324
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 451	20.6700	35 396
<b>SILVERCORP METALS INC.</b>									
<i>Actions ordinaires without par value</i>									
Silvercorp Metals Inc.	1		O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 317 000)		550 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(550 000)		550 000
<b>Slam Exploration Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Jones, Brian	4		O	2011-10-03	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2000	100 000
<b>Societe Aurifere Barrick</b>									
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Beck, Howard Leighton	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 069	46.7600USD	31 260
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	52.7000USD	31 329
Birchall, Charles William David	4, 5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	52.7000USD	3 991
CARTY, DONALD	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 069	46.7600USD	23 131
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	52.7000USD	23 182
Cisneros, Gustavo Alfredo	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 069	46.7600USD	30 907
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	52.7000USD	30 975
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 069	46.7600USD	20 183
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	52.7000USD	20 227
Franklin, Robert	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	588	46.7600USD	12 607
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	27	46.7600USD	12 634

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
Harvey, Joseph Brett	4		O	2011-09-30	D	d'actionnariat 56 - Attribution de droits de souscription	588	46.7600USD	12 867
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	52.7000USD	12 895
Moyo, Dambisa	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	588	46.7600USD	1 034
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	52.7000USD	1 035
Munk, Anthony	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 069	46.7600USD	20 183
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	52.7000USD	20 227
Rothschild, Nathaniel Phillip Victor James	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 069	46.7600USD	5 335
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	52.7000USD	5 345
Shapiro, Steven J.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	588	46.7600USD	14 916
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	52.7000USD	14 949
<b>Société Davis + Henderson</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caldwell, David Alan	7		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	16.6900	1 500
Schmid, Gerrard Bruce	5								
Linda Mantia RSP	PI		O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	17.2900	1 200
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	17.3000	1 800
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.3100	1 900
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	17.3200	5 700
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	17.3300	9 600
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	17.3400	13 000
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.3500	13 100
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	17.3700	14 000
<b>Société d'énergie Talisman Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
BERGEVIN, Christiane	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	780		21 862
CARTY, DONALD	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	727		22 050
Dalton, William Robert Patrick	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	388		31 902
DUNNE, Kevin Stephen	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	388		39 755
Kvisle, Harold N.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 908		20 510
STEWART, Lisa Anne	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 265		24 471
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 444		25 035
Waites, Michael T.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 404		9 307
Williamson, Charles Ross	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 879		110 391
Winograd, Charles	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 276		26 535
<b>Société Financière Manuvie</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Bammann, Linda Beth	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 514	12.3000	11 812
Caron, Joseph Peter	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 392	12.3000	5 122
Cassaday, John M.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	3 516	12.3000	66 254
Cook-Bennett, Gail	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	3 556	12.3000	18 256
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	298	12.3000	28 412
DeWolfe, Richard B.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 981	12.3000	59 075
Hand, Scott McKee	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 483	12.3000	18 018
Harding, Robert J	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	3 191	12.3000	30 498
Helms, Luther Sherman	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 615	12.3000	36 410
Lindsay, Donald Richard	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 504	12.3000	6 476
Palmer, John Ralph Vernon	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	3 800	12.3000	24 641
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2011-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 801	12.3000	1 801

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Sloan, Hugh W.	4		O	2011-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 676	12.3000	43 221
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>									
McArthur, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 634)	18.4400	8 974
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	235		9 209
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(9 209)	11.9460	0
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>									
McArthur, Stephen	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 634)	18.4400	8 974
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	235		9 209
			O	2011-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(9 209)	11.9460	0
<b>Softchoice Corporation</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Coogan, Keith Roger	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	905	8.2800	3 673
Lamoureux, Gilles	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	905	8.2800	17 691
Linton, William	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 509	8.2800	24 263
Luba, Robert Walter	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	905	8.2800	22 450
Perry, Carol Susan	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	905	8.2800	1 836
Reesor, Allan James	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	905	8.2800	22 450
Ritchie, Mary	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	905	8.2800	1 836
Robinson, William Peter	4		O	2011-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	905	8.2800	22 450
<b>SOLITARIO EXPLORATION &amp; ROYALTY CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Herald, Christopher	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.5500USD	750 462*
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5700USD	751 462*
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	1.4500USD	
		M	O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	1.4500USD	760 262*
Maronick, James	5		O	2011-10-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.5500	499 230*
<i>Options 2006 Stock Incentive Plan</i>									
Maronick, James	5		O	2011-10-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.5500	337 000*
<b>Sonde Resources Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	2.3597	400 455
<b>Spackman Equities Group Inc. (formerly, Centiva Capital Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Spackman, Charles Choi	4, 5								
Consolidated Science Corp.	PI		O	2011-09-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-03	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 400 000	0.0500	4 400 000
<b>Spectral Diagnostics Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnston, Brent Douglas	6		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2100	178 614
<b>Sprott Power Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jenner, Jeffrey	4, 5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7500	3 426 494
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.7000	3 466 494
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.7000	3 486 494
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.6700	3 495 994
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.6700	3 520 994
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.6500	3 550 994
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.5900	3 561 494
<b>Sprott Resource Lending Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sinclair, Alistair Murray	4, 5								



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Helmsdale Bank Corp.</b>									
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Helmsdale Bank Corp.	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	111 000	1.2600	2 111 000
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 400	1.2600	2 183 400
<b>Spylogics International Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Igelman, Marvin Moses	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 000	0.0650	289 000
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0600	292 000
<b>Stantec Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ammerman, Douglas Keith	4		O	2011-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Stantec Inc.	1		O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	100 600	21.6700	100 600
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 600)	21.6700	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.1500	5 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	22.1500	0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	22.6000	50 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	22.6000	0
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>									
Ammerman, Douglas Keith	4		O	2011-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800
<b>Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gallagher, Denis Joseph	4, 5		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.2800USD	647 022
<b>Suncor Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Suncor Energy Inc.	1		O	2011-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	172 500	28.9907	172 500
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(172 500)		0
<b>Superior Plus Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Timmons, Paul Stephen	4		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.3500	12 244
<i>Débitures convertibles 7.50 , with a maturity date of October 31, 2016</i>									
Billing, Grant Donald	4, 5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 1 000 000.00	1000.0000	\$ 1 000 000.00
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 60 000.00	1000.0000	\$ 60 000.00
Elliott, Douglas Edward	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 200 000.00	1000.0000	\$ 200 000.00
Fortin, Jason Tobler	5		O	2009-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00	1000.0000	\$ 10 000.00
Mirosh, Walentin (Val)	4		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 75 000.00	1000.0000	\$ 75 000.00
Smillie, Thomas Gordon	5		O	2010-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00	1000.0000	\$ 10 000.00
Vanderberg, Paul James	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00	1000.0000	\$ 100 000.00
<b>Surge Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	7.7800	143 197
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.5200	148 197
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.1000	153 197
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.1400	158 197
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	7.1300	167 197
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.6900	172 197
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.7500	177 197
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.7600	182 197
<b>SXC Health Solutions Corp.</b>									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Tahoe Resources Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Cosler, Steven	4	R	O	2011-09-07	D	50 - Attribution d'options	5 000	53.1800USD	15 000
<b>Tahoe Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McArthur, C. Kevin	4		O	2011-09-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 500 001)		10 000
Kevin McArthur Grantor Retained Annuity Trust	PI		O	2010-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 000 000		1 000 000
McArthur Family Trust	PI		O	2010-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 500 001		1 500 001
Michelle McArthur Grantor Retained Annuity Trust	PI		O	2010-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 000 000		1 000 000
<b>Taseko Mines Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Battison, Brian	5		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.5800	54 100
Dickinson, Robert Allan	4, 5	R	O	2011-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	3.6417	465 600
<b>Tech Leaders Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Tech Leaders Income Fund	1		O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9000	3 000
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9000	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9000	3 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9000	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7500	3 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7500	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.6000	1 200
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	7.6000	0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.6000	3 000
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.6000	0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.0000	3 000
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.0000	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.2500	400
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.2500	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8500	3 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8500	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7000	3 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7000	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	7.6000	1 100
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	7.6000	0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7100	3 000
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7100	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9500	3 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9500	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	7.8000	2 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	7.8000	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9300	3 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9300	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7800	3 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7800	0
<b>Technologies 20-20 Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grou, Jean-François	5		O	2011-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	284	2.8100	77 363
<b>TECSYS Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
TECSYS	1		O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.1700	1 500
<b>Telecom Colba.Net inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bassili, Joseph	4, 5, 3		O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.3000	244 000
<b>TELUS Corporation</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Auchinleck, Richard H. (Dick)	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	468		44 630
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	477	48.7600	45 107
Baillie, A. Charles	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	445		42 483
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	533	48.7600	43 016
Ducros, Pierre	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	309		29 413
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	48.7600	29 654
Lacey, John Stewart	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379		36 148
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	482	48.7600	36 630
MacKinnon, William	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100		9 869
			O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	533	48.7600	10 402
<b>TeraGo Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLEN, Charles George	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	2 342		9 358
Ballantyne, William Grant	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	937		29 091
BREKKA, Richard James	4, 3		O	2007-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	75		75
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	644		40 437
McDonald, James Douglas	4		O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	761		25 137
O'Connell, Dennis	4		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-03	D	46 - Contrepartie de services	75		75
<b>The Brick Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Brick Ltd.	1		O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	2.3900	13 900
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	21 100	2.4200	35 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	18 381	2.4400	53 381
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.4300	56 381
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	2.4500	78 381
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	2.3500	83 681
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	15 400	2.5000	99 081
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	21 900	2.5300	120 981
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.5500	121 781
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.5500	123 681
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 300	2.5900	143 981
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	31 181	2.6000	175 162
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	18 381	2.5200	193 543
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	2.5400	228 543
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	53 381	2.4500	281 924
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(281 924)	2.4900	0
<i>Bons de souscription</i>									
The Brick Ltd.	1		O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 516		5 516

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		11 016
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		16 516
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		22 016
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		27 516
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		33 016
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		38 516
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 500		42 016
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	365 000		407 016
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 500		412 516
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 516		418 032
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(418 032)	1.4800	0
<i>Deferred Shares</i>									
Barbaro, Rinaldo D	4, 7		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 810	2.5820	72 227
			O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 680	2.4700	78 907
Geisbauer, John-Paul	4		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 695	2.5820	27 777
			O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 117	2.4700	30 894
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 695	2.5820	38 612
			O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 453	2.4700	43 065
Hodgson, Christopher Douglas	4		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 695	2.5820	42 552
			O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 121	2.4700	47 673
Ieraci, Domenic	4, 7		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 695	2.5820	36 462
			O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 567	2.4700	42 029
Rivett, Paul	4		O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 695	2.5820	38 612
			O	2011-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 453	2.4700	43 065
<b>The Keg Royalties Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Smith, Doug	6		O	2011-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>The North West Company Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McMullen, Michael William Debra McMullen	5 PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.9000	65 632
<b>The Westaim Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Owen, Daniel	4		O	2006-06-12	D	51 - Exercice d'options	60 000	4.2300	
2136802 Ontario Inc.	PI		O	2010-08-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	20 000		
			M	2010-08-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	100 000		100 000
Ad Astra Venture	PI		O	2003-05-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-05-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
			O	2011-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 000)	0.4800	0
Benjamin Banks	PI		O	2010-08-05	C	90 - Changements relatifs à la propriété	100 000		
			M	2010-08-05	C	90 - Changements relatifs à la propriété	20 000		20 000
Juicy Lucy's Good Eats Inc.	PI		O	2003-05-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-05-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Molin Holdings Limited	PI		M	2006-06-12	C	51 - Exercice d'options	60 000	4.2300	1 610 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
The Westaim Corporation	1		O	2011-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(686 900)	0.4800	0
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	17 500	0.5000	17 500
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(17 500)	0.5000	0
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	69 000	0.5000	69 000
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(69 000)	0.5100	0
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	0.5000	24 500
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(24 500)	0.5000	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	0.4950	16 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)	0.4950	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	0.4900	12 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)	0.4900	0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	0.5000	51 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(51 000)	0.5000	0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.5000	15 000
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	0.5000	0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.5000	1 000
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.5000	0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 019 500	0.5000	1 019 500
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 019 500)	0.5000	0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.5000	11 500
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)	0.5000	0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	0.5000	35 000
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	0.5000	0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	43 000	0.4950	43 000
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(43 000)	0.4950	0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	79 000	0.4950	79 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(79 000)	0.4950	0
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	27 000	0.4900	27 000
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(27 000)	0.4900	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.4800	40 000
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	0.4800	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.4850	15 000
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	0.4850	0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	0.4568	32 500
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(32 500)	0.4568	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	0.4720	56 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)	0.4720	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	0.4650	23 500
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(23 500)	0.4650	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	0.4750	19 500
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)	0.4750	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	0.4800	13 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	0.4800	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	0.4720	56 000
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)	0.4720	0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.4800	40 000
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	0.4800	0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	0.4900	39 000
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)	0.4900	0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	79 000	0.5000	79 000
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(79 000)	0.5000	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.4900	15 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	0.4900	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	35 500	0.4800	35 500
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(35 500)	0.4800	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	0.4750	18 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)	0.4750	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.4800	20 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	0.4800	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	59 000	0.4750	59 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)	0.4750	0
<i>Deferred Share Units</i>									
Delaney, Ian William	4, 5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 783	0.4600	1 211 720
Gildner, John William	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 804		574 763*
Owen, Daniel	4								
Molin Holdings Limited	PI		O	2011-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	20 652	0.4600	694 617
Reeve, James Brian	7		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 304	0.4600	88 200
Walter, Bruce V.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 304	0.4600	1 386 777
<b>Thompson Creek Metals Company Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Freer, James Lewis	4	R	O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.1300USD	13 467
<b>Thomson Reuters Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2011-09-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 490)	28.7400	458 235 078
			O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 490	28.6500	458 238 568
Thomson Reuters Corporation	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	30.3294	1 288 400
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	29.7779	1 513 400
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	28.4839	1 738 400
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	29.0880	1 963 400
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	29.1549	2 188 400
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	28.5026	2 413 400
<b>Tim Hortons Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tim Hortons Inc.	1		O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	93 920	46.5992	93 920
			O	2011-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(93 920)		0
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	93 900	46.5964	93 900
			O	2011-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(93 900)		0
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	45.7396	22 000
			O	2011-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	46.2087	22 000
			O	2011-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	46.5236	22 000
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	22 000		
			M	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	45.7563	22 000
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	45.2120	22 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	45.3220	22 000
			O	2011-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	45.4842	22 000
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	45.9810	8 200
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	45.7190	8 200
			O	2011-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	45.5433	8 200
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	46.9006	8 200
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	47.2545	8 200

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	47.2165	8 200
			O	2011-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	47.9483	8 200
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	48.7162	8 200
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	50.4079	8 200
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	49.4963	8 200
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	49.1999	8 200
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 601	48.6610	3 601
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 601)		0
Toop, R. Scott	5		O	2011-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	46.0700	2 179
<b>Toromont Industries Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Toromont Industries Ltd.	1		O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	32 567	17.0000	32 567
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(32 567)	17.0000	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	32 567	17.0000	32 567
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(32 567)	17.0000	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	16.8700	8 100
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	16.8700	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	16.8800	8 000
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	16.8800	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	16 467	16.9500	16 467
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(16 467)	16.9500	0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	32 567	16.3000	32 567*
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(32 567)	16.3000	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	12 567	15.4700	12 567*
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(12 567)	15.4700	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.6000	10 000*
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.6000	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.7500	500*
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	15.7500	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	15.8000	2 800*
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	15.8000	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	15.9500	6 700*
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	15.9500	0
<b>Torstar Corporation</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Babick, Donald	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	921		18 775
Berger, Elaine Margaret Ellen	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	881		15 205
Clark, Burton Neil	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 336		2 086
Cruickshank, John Douglas	5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	143		12 602
Dea, Joan	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 536		16 997
Harvey, Campbell Russell	4, 3		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	952		21 474
Holland, David Patrick	4, 5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	30		2 662
Honderich, John Allen	4, 3		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	924		19 100
Hughes, Linda	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 368		4 191
Jauernig, Daniel	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 263		23 872
Oliver, Ian Alan	7		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	140		12 379
Samji, Alnasir Hussein Habib	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 486		25 965
Stroight, Tomer	7		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		3 486

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
Thall, Martin	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	952		21 474
Weiss, Paul Raymond	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 488		14 817
Yaffe, Phyllis	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 488		14 817
<b>Total Energy Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Total Energy Services Inc	1								
Paradigm Capital	PI		O	2009-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	11.0579	7 700
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 300	10.5904	21 000
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	11.3150	22 200
<b>Tourmaline Oil Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blakely, Robert William	4								
Kristin Blakely-Kozman	PI		O	2011-10-05	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	33.0000	30 000
Ruby Capital Corporation	PI		O	2011-10-05	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	33.0000	60 000
Nowek, Stan	5		O	2011-09-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		699 999
<b>TransAlta Corporation</b>									
<i>PSOP (Performance Share Ownership Plan)</i>									
Florence, Louis Algernon	5		O	2011-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 700	21.1500	11 700
			O	2011-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 000)		10 700
<b>Transat A.T. inc.</b>									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
De Montigny, André	7, 5		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	5.6900	32 501
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.6600	32 701
<i>Action à droit de vote variable de catégorie A</i>									
Caradec, Patrice	7		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.1400	9 000
<b>TransForce Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marsilii, Joe	6		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.0800	20 046
			O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.3000	19 046
<i>Deferred Share Units</i>									
Bédard, Alain	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	667		9 238
Bérard, André	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 643		39 566
Bouchard, Lucien	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 567		23 929
Guay, Richard	4, 5		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 035		21 216
ROGERS, Ronald D.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	953		13 959
Saputo, Emanuele	6								
Jolina Capital inc.	PI		O	2011-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 333	10.6900	18 473
Saputo, Joey	4								
Gestion Soplajoey inc.	PI		O	2011-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 602	10.6900	15 498
Stollery, John	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 602		14 172
<b>TransGlobe Apartment Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brough, John A.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246	11.0300	1 047
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246	11.0300	5 360
Leith, David Gordon	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	11.0300	5 985
Rosenberg, Graham Lawrence	4								
BCM Bancorp Inc.	PI		O	2011-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	11.0300	1 161
Slavens, Eric W.	4		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	11.0300	1 230



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Tree Island Wire Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Tree Island Wire Income Fund	1		O	2011-08-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0,2950	3 000
			O	2011-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0,2850	6 000
			O	2011-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0,2900	9 000
			O	2011-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	0,2900	9 500
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0,2900	12 500
			O	2011-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0,2700	15 500
			O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0,2300	18 500
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(18 500)	0,2870	0
<b>Trican Well Service Ltd.</b>									
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Browne, David James	5		O	2011-09-30	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	16,3000	71 000
Cox, Robert, John	5		O	2011-09-30	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	16,3000	206 800
Wichuk, Randal Bernard	2		O	2011-09-30	D	52 - Expiration d'options	(4 700)	16,3000	32 000
<b>Trinidad Drilling Ltd.</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Gibson, Brock William	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	183		23 194
Heier, Michael Erskine	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	419		53 063
Powers, Lewis Wetzel Jody	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	419		53 063
Stickland, Ken Stanley	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	419		53 063
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Bolster, Lesley Marie	5		O	2011-10-04	D	35 - Dividende en actions	97		18 519
Clemett, Jason John	5		O	2011-10-04	D	35 - Dividende en actions	242		78 406
Conway, Brent John	5		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	827		226 487
Lachance, Adrian Victor	5		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	569		182 527
Oke, Edward Langdon	5		O	2011-10-04	D	35 - Dividende en actions	161		47 036
Whitmarsh, Lyle Clarence	4		O	2011-10-03	D	35 - Dividende en actions	1 591		428 014
<b>Troy Resources NL</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sadgrove, David Raymond	5		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
		R	O	2011-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2,1600	206 000
<b>TSO3 inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robitaille, Simon	4, 5								
REER	PI		O	2011-10-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	778	1,3200	70 436
<b>Tuscany Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
TUSCANY ENERGY LTD., TUSCANY ENERGY LTD.	1		O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0,1300	1 500
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0,1300	0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0,1300	4 000
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	0,1300	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0,1300	23 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)	0,1300	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0,1300	50 000
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	0,1300	0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0,1300	3 500
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	0,1300	0
<b>Tuscany International Drilling Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawson, Walter Alfred	4								
Perfco Investments Ltd.	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	109 500	0,6220	34 007 676
			O	2011-06-23	I	99 - Correction d'information	(20 000)	0,9230	33 351 176
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 500	0,5674	34 127 176



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Uni-Sélect Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uni-Sélect Inc.	1		O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	26.0000	500
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	26.0000	0
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	26.0000	500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	26.0000	0
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	25.4600	1 600
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	25.4600	0
<b>United Corporations Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	43.2000	2 663 342
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	43.2000	2 666 342
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	43.2000	2 667 242
<b>Uranium Focused Energy Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2011-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.4000	17 349 378
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.3500	17 349 978
			O	2011-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.3800	17 351 478
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	2.3200	17 352 778
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.3500	17 354 278
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.2500	17 354 478
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.1800	17 355 978
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.2200	17 357 778
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.3300	17 358 678
<b>Uranium One Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Melbye, Scott Eric	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0000USD	16 500
<b>Uranium Participation Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uranium Participation Corporation	1		O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	40 500	5.6849	96 500
			O	2011-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	24 200	5.4698	158 700
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	38 000	5.6847	134 500
			O	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 507 000	5.3000	
			M	2011-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	250 700	5.3000	409 400
<b>Valeant Pharmaceuticals International, Inc.</b>									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Farmer, Ron	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	168		4 377
Ingram, Robert A.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	277		213 510
Pearson, J. Michael	4, 5	R	O	2011-08-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	120 000		4 695 186
Provencio, Norma Ann	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	757		104 438
<i>Options</i>									
Pearson, J. Michael	4, 5	R	O	2011-08-23	D	50 - Attribution d'options	500 000	54.7600USD	4 765 489
<b>Valener Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forget, Nicole	4								
Desjardins Securities	PI		O	2011-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.6400	7 000
Monahan, Pierre	4		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.6700	1 800
Sureau, Réal	4		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	14.4400	7 400
Huguette Sureau	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	14.4400	
			M	2011-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	14.4400	1 400
RBC PLACEMENTS EN DIRECT	PI		O	2010-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	14.4200	400
			O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	14.4500	1 000
<b>Velan Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agro, Hugh	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3400	300 000
Ayranto, Mark	5		O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4150	102 222
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.3950	107 722
Goyman, John	5		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.3950	143 500
Rendall, Marty	5		O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.3750	337 500
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.3800	356 000
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3850	357 000
			O	2011-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3900	360 000
Wilton, Dean Theodore	5		O	2011-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3856	10 000
<b>Victory Nickel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Galipeau, René Réal	6, 5		O	2011-09-27	D	46 - Contrepartie de services	205 882	0.0850	1 579 556
Harapiak, Stephen William	5		O	2011-09-27	D	46 - Contrepartie de services	84 706	0.0850	877 906
Jones, Paul, Latimer	6, 5		O	2011-09-27	D	46 - Contrepartie de services	82 353	0.0850	397 308
Mchaina, David Mhina	5		O	2011-09-27	D	46 - Contrepartie de services	138 235	0.0850	370 335
Stokes, Sean Duncanson	6, 5		O	2011-09-27	D	46 - Contrepartie de services	75 882	0.0850	304 002
<b>Village Farms International, Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
DeGiglio, Michael Anthony	4, 5, 3		O	2011-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.2800USD	80 300
<b>Viterra Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ast, Edward Arthur	2		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	137	10.2141	12 482
Bell, James Russell	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	10.2141	10 872
Berger, Steven	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	10.2141	5 619
Brooks, Mike A.	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	10.2141	1 834
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	10.2141	34 033
Chapman, Don	5		O	2011-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	10.1327	27 570
Gerrand, Karl	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	10.2141	17 747
Gunner, Perry Richard	4		O	2011-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 264	10.0600	
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 236	10.0800	
Perry Gunner Superfund	PI		M	2011-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 264	10.0600	26 323
			M	2011-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 236	10.0800	28 559
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	427	9.7800	28 986
			O	2011-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 073	9.8100	30 059
Hearn, Timothy James	4		O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.8400	80 400
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 900	9.8500	91 300
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	9.8600	92 600
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	9.8700	93 800
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	9.8800	100 000
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.8900	105 000
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.9200	110 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lister, Warren Scott	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128	10.2141	9 550
McLennan, Rex John	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280	10.2141	40 542
Miller, Robert Dana	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	153	10.2141	27 766
Mooney, William	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	164	10.2141	14 209
Schmidt, Mayo	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	204	10.2141	602 388
Smith, Kelley Jo	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	10.2141	5 924
Theaker, Grant	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128	10.2141	8 757
Wansbutter, Richard	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	143	10.2141	19 385
Wonnacott, Doug	5		O	2011-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	133	10.2141	16 548
<b>Vitran Corporation Inc.</b>									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Deluce, William	4		O	2011-09-30	D	97 - Autre	604		5 168
Gaetz, Richard	4, 7, 5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	604		5 168
Gossling, John Richard	4		O	2011-09-30	D	97 - Autre	604		4 917
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2011-09-30	D	97 - Autre	604		5 168
Hébert, Georges	4		O	2011-09-30	D	97 - Autre	604		5 168
McGraw, Richard	4		O	2011-09-30	D	97 - Autre	604		5 168
<i>Deferred Share Unit(B)</i>									
Gaetz, Richard	4, 7, 5		O	2011-09-30	D	97 - Autre	1 213		10 144
Washchuk, Sean	5		O	2011-09-28	D	97 - Autre	(6 947)		0
<i>Deferred Share Units (B)</i>									
Suleman, Fayaz	5		O	2004-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	97 - Autre	2 710		2 710
<i>Options</i>									
Washchuk, Sean	5		O	2011-09-28	D	52 - Expiration d'options	(152 100)		0
<b>Volta Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bullock, Kevin	4, 5								
Elizabeth Pawluch/Leslie Bullock	PI	R	O	2011-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	1.1900	42 000
<b>VVC Exploration Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Fernet, Patrick	4, 5	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.2850	175 000
		R	O	2009-03-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2800	225 000
		R	O	2009-11-10	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3000	275 000
<b>Wallbridge Mining Company Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, H.J.	5	R	O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1900	51 000
			O	2011-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1950	55 000
<b>Walton Edgemont Development Corporation</b>									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Mallory, David George	4		O	2011-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 500	2.5000	2 500
Palumbo, Claudio C.	7		O	2011-09-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 400	2.5000	7 400
Walton Global Investments Ltd.	7								
Walton International Group Inc.	PI		O	2011-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2011-09-30	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	37 440	2.5000	37 440
<b>Débetures</b>									
Mallory, David George	4		O	2011-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 18 750.00		\$ 18 750.00
Palumbo, Claudio C.	7		O	2011-09-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 18 000.00		\$ 55 500.00
Walton Global Investments Ltd. Walton International Group Inc.	7 PI		O	2011-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 280 800.00		\$ 280 800.00
<b>West Fraser Timber Co. Ltd.</b>									
<b>Deferred Share Unit</b>									
Binkley, Clark	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	518		12 352
Ludwig, Harald Horst	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	234		13 281
MacNeill, Brian F.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	453		16 242
<b>Western Copper Corporation</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Francois, Julien	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	2.2500	83 500*
<b>WestJet Airlines Ltd.</b>									
<b>Droits Deferred Share Units</b>									
Bolton, Hugh John	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	65		16 671
Jackson, Allan William	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 400		22 630
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	83		22 713
Jackson, Steven Barry	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011		10 388
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	37		10 425
Matthews, Wilmot Leslie	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	914		16 999
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	63		17 062
Menard, L. Jacques	4		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	236		236
Rennie, Janice Gaye	4		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	472		472
Scace, Arthur R.A.	4		O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	292		7 351
			O	2011-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		7 379
<b>Westport Innovations Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Ouellette, Patric	5		O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	8 000		9 475
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	29.9900	1 475
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	6 000		7 475
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	30.0000	1 475
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	2 000		3 475
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	30.4000	1 475
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	3 400		4 875
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	29.9900	1 475
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	37		1 512
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37)	29.9600	1 475
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	3 400		4 875
			O	2011-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	30.1500	1 475
<b>Options</b>									
Ouellette, Patric	5		O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	(8 000)		39 947
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		33 947
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		31 947
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	(3 400)		28 547
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	(37)		28 510
			O	2011-09-26	D	51 - Exercice d'options	(3 400)		25 110

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Whiterock Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Options</i>									
Smith, Stephen Philp	5		O	2011-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-06-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	13.3000	50 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Kacira, Orhan	5		O	2011-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	12.0000	800
			O	2011-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.3500	1 200
Smith, Stephen Philp	5		O	2011-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.5600	500
<b>Xceed Mortgage Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
XCEED MORTGAGE CORPORATION	1		O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.9400	2 000
			O	2011-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.9400	0
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.9600	2 100
			O	2011-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.9600	0
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.9600	2 100
			O	2011-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.9600	0
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.9000	2 000
			O	2011-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.9000	0
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.8800	2 100
			O	2011-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.8800	0
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.8800	2 000
			O	2011-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.8800	0
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	0.8800	2 100
			O	2011-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	0.8800	0
<b>YM BioSciences Inc.</b>									
<i>Options Common Share</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.7200	1 689 502
Allen, Thomas Ian Alexander	4		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	97 500	1.7200	376 635
Bell, Lynwood S.	7		O	2011-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.7200	15 000
Chapman, Wendy Anne	5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	67 500	1.7200	100 834
Entwistle, Mark Andrew	4		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	97 500	1.7200	364 440
Floyd, Gary Clyde	5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.7200	218 495
FRIESEN, HENRY	4		O	2011-09-30	D	52 - Expiration d'options	(105 000)	4.5000	159 745
			O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.7200	234 745
Frost, Philip	4		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.7200	241 585
Glover, Nick	5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	275 000	1.7200	635 000
Kowalski, Mark Marion	5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.7200	180 000
Smith, James Bentley	6		O	2011-02-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	54 000	1.7200	54 000
Thomas, Francois	4		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.7200	241 585
Vernon, Leonard	5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	72 500	1.7200	582 126
Wenzel, Gilbert	4	R	O	2005-04-18	D	50 - Attribution d'options	7 500		
			M	2005-04-18	D	50 - Attribution d'options	7 500		83 160*
			O	2006-01-26	D	50 - Attribution d'options	10 000		
			M	2006-01-26	D	50 - Attribution d'options	10 000		93 160*
			O	2007-09-29	D	50 - Attribution d'options	36 585		
			M	2007-09-29	D	50 - Attribution d'options	36 585		129 745
			O	2008-09-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5000	
			M	2008-09-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5000	179 745
			O	2009-09-30	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.5800	
			M	2009-09-30	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.5800	209 745
			O	2010-09-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.6500	
			M	2010-09-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.6500	259 745
			O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.7200	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.7200	244 745
			O	2011-10-04	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	1.7200	169 745
Williams, Tarnie	4		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	122 500	1.7200	389 440
Wong, Ernest Shing-Yan	5		O	2011-09-30	D	50 - Attribution d'options	56 250	1.7200	131 250
<b>Zargon Oil &amp; Gas Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hansen, Craig Henry		4, 5							
C Hansen - Registered	PI		O	2011-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	12.9400	433 322
			O	2011-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	11.7000	448 322
			O	2011-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	10.9400	463 322

**ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**

**Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.**

**À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Birch Hill Equity Partners Management Inc.	Medwell Capital Corp.	2011-08-22	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-22	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-22	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-22	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-22	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-22	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-31	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-31	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-08-31	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-02	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-02	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-02	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-06	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-06	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-06	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-16	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-16	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-16	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-16	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-16	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-16	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-16	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-19	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-19	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-19	2011-09-30	AB
Medwell Capital Corp.	2011-09-20	2011-09-30	AB	
Medwell Capital Corp.	2011-09-20	2011-09-30	AB	
Medwell Capital Corp.	2011-09-20	2011-09-30	AB	
Medwell Capital Corp.	2011-09-21	2011-09-30	AB	
Medwell Capital Corp.	2011-09-21	2011-09-30	AB	
Medwell Capital Corp.	2011-09-21	2011-09-30	AB	
Medwell Capital Corp.	2011-09-22	2011-09-30	AB	
Medwell Capital Corp.	2011-09-22	2011-09-30	AB	



Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Medwell Capital Corp.	2011-09-22	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-23	2011-09-30	AB
	Medwell Capital Corp.	2011-09-23	2011-09-30	AB
<b>Blake, H.J.</b>				
	Wallbridge Mining Company Limited	2011-09-28	2011-10-04	ON
<b>Braun, Ronald Edwin</b>				
	Ag Growth International Inc.	2011-09-29	2011-10-05	MB
<b>Brown, James Robert</b>				
	MILL CITY GOLD CORP.	2011-02-11	2011-10-02	AB
<b>Brown, Janice</b>				
	MILL CITY GOLD CORP.	2011-02-11	2011-10-02	AB
<b>Brown, Kenneth Lee</b>				
	Anvil Mining Limited	2011-02-17	2011-10-06	BC
	Anvil Mining Limited	2011-07-07	2011-10-06	BC
	Anvil Mining Limited	2011-07-25	2011-10-06	BC
<b>Bullock, Kevin</b>				
	Volta Resources Inc.	2011-09-23	2011-09-30	ON
<b>Burley, Christopher Michael</b>				
	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2011-06-30	2011-10-04	SK
<b>Burns, Andrew</b>				
	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Cardoso, Lucio</b>				
	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Chernoff, M. Bruce</b>				
	Fonds De Revenu < Allez Canada > Canoe	2011-01-18	2011-10-03	AB
<b>Clausen, Gilmour</b>				
	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Collins, James William</b>				
	Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)	2010-09-30	2011-10-04	AB
<b>Cosler, Steven</b>				
	SXC Health Solutions Corp.	2011-09-07	2011-10-06	ON
<b>Czerwinski, John</b>				
	EGI Financial Holdings Inc.	2011-09-28	2011-10-04	ON
<b>Dawson, James Martin</b>				
	Minefinders Corporation Ltd.	2011-09-27	2011-10-04	BC
<b>Devlin, Kent Michael</b>				
	Enseco Energy Services Corp.	2011-09-30	2011-10-06	AB
<b>Dickinson, Robert Allan</b>				
	Taseko Mines Limited	2011-09-14	2011-10-04	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Dow, William Earle</b>	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Dyck, Eric</b>	Pembina Pipeline Corporation	2011-09-01	2011-10-04	AB
	Pembina Pipeline Corporation	2011-09-01	2011-10-04	AB
	Pembina Pipeline Corporation	2011-09-01	2011-10-04	AB
<b>Estey, John W.</b>	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2011-06-30	2011-10-04	SK
<b>Fernet, Patrick</b>	VVC Exploration Corporation	2007-12-28	2011-09-30	BC
	VVC Exploration Corporation	2009-03-25	2011-09-30	BC
	VVC Exploration Corporation	2009-11-10	2011-09-30	BC
<b>Franzmann, Paul Edmund</b>	Ag Growth International Inc.	2011-09-29	2011-10-06	MB
<b>Freer, James Lewis</b>	Thompson Creek Metals Company Inc.	2011-09-30	2011-10-06	ON
<b>German, Gary Edward</b>	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Hoffman, C. Steven</b>	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2011-06-30	2011-10-04	SK
<b>Jamroz, Krzysztof Wieslaw</b>	<b>Corporation de Sécurité Garda World</b>	<b>2011-09-27</b>	<b>2011-10-05</b>	<b>QC</b>
<b>Johnson, Robert Anthony</b>	Bellatrix Exploration Ltd.	2011-09-30	2011-10-06	AB
<b>JOMPHE, ISABELLE</b>	<b>Innovente Inc.</b>	<b>2011-09-19</b>	<b>2011-10-06</b>	<b>QC</b>
<b>Jonsson, Carl Roland</b>	Bonterra Energy Corp.	2011-09-09	2011-10-04	AB
	Bonterra Energy Corp.	2011-09-15	2011-10-04	AB
	Bonterra Energy Corp.	2011-09-16	2011-10-04	AB
<b>Laberge, Alice D.</b>	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2011-06-30	2011-10-04	SK
<b>Lloyd, Robert James</b>	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Martell, Keith</b>	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2011-06-30	2011-10-04	SK
<b>Maruca, Matthew</b>	Northstar Healthcare Inc.	2011-09-29	2011-10-06	ON
<b>Massecar, Michael</b>	Pembina Pipeline Corporation	2011-09-01	2011-10-04	AB
	Pembina Pipeline Corporation	2011-09-01	2011-10-04	AB
	Pembina Pipeline Corporation	2011-09-01	2011-10-04	AB
<b>MATTHEWS, DARRYL</b>				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	DirectCash Payments Inc.	2011-09-23	2011-09-30	AB
<b>McCaig, Jeffrey James</b>	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2011-06-30	2011-10-05	SK
<b>Mogford, Mary</b>	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2011-06-30	2011-10-04	SK
<b>Morin, Louis</b>	<b>Héroux-Devtek Inc.</b>	<b>2011-09-15</b>	<b>2011-10-03</b>	<b>QC</b>
<b>nascimento, adriano luiz</b>	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Page, Tench Coxe</b>	Minefinders Corporation Ltd.	2011-09-28	2011-10-05	BC
<b>Pearson, J. Michael</b>	Valeant Pharmaceuticals International, Inc.	2011-08-23	2011-10-03	ON
	Valeant Pharmaceuticals International, Inc.	2011-08-23	2011-10-03	ON
<b>Prupas, David Lewis</b>	Richards Packaging Income Fund	2011-09-26	2011-10-04	ON
<b>Rain, David James</b>	EnerVest Diversified Income Trust	2011-01-25	2011-09-30	AB
<b>Rayfield, Michael</b>	ATCO LTD.	2011-08-25	2011-09-30	AB
<b>Roller, James M</b>	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Sadgrove, David Raymond</b>	Troy Resources NL	2011-09-12	2011-10-04	BC
<b>Sehgal, Rohit</b>	DPF India Opportunities Fund	2010-06-01	2011-10-05	ON
	DPF India Opportunities Fund	2010-06-04	2011-10-05	ON
	DPF India Opportunities Fund	2010-06-07	2011-10-05	ON
	DPF India Opportunities Fund	2010-12-23	2011-10-05	ON
<b>Shaw, Bradley</b>	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-09-29	2011-10-05	AB
<b>Shaw, Jim</b>	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-09-29	2011-10-05	AB
	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-09-29	2011-10-05	AB
<b>Shaw, JR</b>	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-09-29	2011-10-05	AB
	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-09-29	2011-10-05	AB
<b>Shaw, Julie</b>	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2011-09-29	2011-10-05	AB
<b>Shwed, Dale Orest</b>	Baytex Energy Corp.	2011-09-29	2011-10-05	AB
<b>Smith, Lisa Marie</b>	Hemisphere GPS Inc.	2008-01-07	2011-10-04	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Smith, Stephen Philp</b>	Whiterock Real Estate Investment Trust	2011-06-20	2011-10-05	ON
<b>Taerk, Charles G.</b>	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
	Faircourt Split Trust	2011-09-28	2011-10-05	ON
<b>Titcomb, Daniel Rainer</b>	Jaguar Mining Inc.	2011-09-15	2011-10-05	ON
<b>Varah, Jeffrey Howard</b>	Neo Material Technologies Inc.	2011-09-28	2011-10-04	ON
<b>Welton, John</b>	Jaguar Financial Corporation	2011-09-27	2011-10-04	ON
<b>Whalen, Terrence Michael</b>	Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust	2011-09-01	2011-10-04	ON
<b>Whittall, Richard O'Connor</b>	Calyx Bio-Ventures Inc.	2011-09-28	2011-10-04	BC

## ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
CO <sub>2</sub> Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2011-06-10	Actions ordinaires	2014-12-31
Groupe GDG Environnement ltée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H <sub>2</sub> O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2010-09-20	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO <sub>3</sub> inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

**7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**



## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

### DEMANDE LIÉE À L'ACQUISITION PROJETÉE PAR CORPORATION D'ACQUISITION GROUPE MAPLE DE GROUPE TMX INC. ET AUX ACQUISITIONS PROJETÉES SUBSÉQUENTES D'ALPHA TRADING SYSTEMS LIMITED PARTNERSHIP, D'ALPHA TRADING SYSTEMS INC. ET DE LA CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LIMITÉE

#### 1. INTRODUCTION

Le 3 octobre 2011, Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Maple ») a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande liée à une opération intégrée en deux étapes visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Groupe TMX Inc. (le « Groupe TMX »). De plus, Maple se propose d'acquérir, parallèlement ou subséquemment à l'acquisition de Groupe TMX, Alpha Trading Systems Limited Partnership et Alpha Trading Systems Inc. (collectivement, « Alpha ») ainsi que La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS Itée ») et, indirectement, Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (collectivement, la « CDS »). Ainsi, le présent avis traite des enjeux d'intérêt public que soulèvent les acquisitions de Groupe TMX, d'Alpha et de la CDS par Maple (ci-après, les « acquisitions projetées »).

À cette fin, l'Autorité soumet, pour consultation, la demande de Maple et invite les personnes intéressées à formuler des observations écrites sur l'ensemble de cette demande et plus particulièrement sur les enjeux spécifiques énoncés à la section 5 du présent avis.

L'Autorité invite les personnes qui désirent transmettre des observations écrites à les appuyer avec l'information pertinente.

Les modalités de transmission des observations écrites ainsi que l'information concernant les audiences publiques que l'Autorité tiendra relativement aux acquisitions projetées sont indiquées à la section 6 du présent avis.

#### 2. OBJETS DE LA DEMANDE

L'Autorité rendra les décisions qui font l'objet de la demande de Maple si elle est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de le faire. À cet effet, l'Autorité devra, entre autres, s'assurer que Maple, le Groupe TMX, la Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») et la CDS se conforment à la législation et aux critères de reconnaissance qui leur sont respectivement applicables.

L'Autorité pourrait imposer en regard de ses décisions certaines conditions qu'elle juge opportunes afin de lui permettre d'encadrer adéquatement les marchés financiers au Québec.

La demande de Maple vise à obtenir :

1. une décision de l'Autorité reconnaissant Maple, en tant que société de portefeuille mère projetée de Groupe TMX, et reconnaissant le Groupe TMX en tant que société de portefeuille mère projetée de la Bourse, à titre de bourse;
2. une décision de l'Autorité reconnaissant Maple, en tant que société de portefeuille mère projetée de Groupe TMX, et reconnaissant le Groupe TMX en tant que société de portefeuille mère indirecte projetée de la CDCC, à titre de chambre de compensation;
3. une décision de l'Autorité reconnaissant Maple, en tant que société de portefeuille mère projetée de Groupe TMX, et reconnaissant le Groupe TMX en tant que société de

portefeuille mère directe ou indirecte projetée de la CDS, à titre de chambre de compensation;

4. une décision de l'Autorité autorisant Maple à devenir propriétaire véritable de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de Groupe TMX et de la Bourse;
5. une décision de l'Autorité modifiant la décision n° 2008-PDG-0102 du 10 avril 2008 qui reconnaît la Bourse à titre d'organisme d'autoréglementation et l'autorise à exercer l'activité de bourse au Québec. Cette décision a été modifiée par la décision no 2010-PDG-0207 du 22 novembre 2010 qui suspend l'application du paragraphe IX. *Ratios et rapports financiers* de la décision n° 2008-PDG-0102 (collectivement, la « décision de reconnaissance de la Bourse »). La demande de Maple vise à mettre à jour la décision de reconnaissance de la Bourse compte tenu de l'acquisition de Groupe TMX par Maple;
6. une décision de l'Autorité autorisant chacun des investisseurs<sup>1</sup>, s'il y a lieu, à devenir propriétaire véritable de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de Maple pendant la période transitoire entre la prise en livraison dans le cadre de l'offre<sup>2</sup> et la clôture de l'arrangement ultérieur<sup>3</sup>;
7. une décision de l'Autorité autorisant les investisseurs et Maple à agir conjointement ou de concert en tant que propriétaires véritables de titres comportant droit de vote de Groupe TMX et de la Bourse dans le cadre de l'arrangement ultérieur et des acquisitions d'Alpha et de la CDS;
8. une décision de l'Autorité autorisant les investisseurs à agir conjointement ou de concert en tant que propriétaires véritables de titres comportant droit de vote de Maple dans le cadre de l'arrangement ultérieur et des acquisitions d'Alpha et de la CDS;
9. une décision de l'Autorité modifiant la décision n° 2006-PDG-0180 du 17 octobre 2006 qui autorise la CDS à exercer l'activité de compensation de valeurs au Québec et la dispense de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation (la « décision de reconnaissance de la CDS ») compte tenu de l'acquisition directe ou indirecte de la CDS par Maple;
10. une décision de l'Autorité modifiant la décision n° 2004-PDG-0012 du 27 février 2004 relative à TSX Inc. (la « TSX ») (la « décision de dispense de la TSX ») afin de mettre à jour cette décision compte tenu de l'acquisition de Groupe TMX par Maple;

<sup>1</sup> Les investisseurs de Maple sont : Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Desjardins Société Financière, Marchés financiers Dundee inc., le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), GMP Capital Inc., La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc. (ensemble, les « investisseurs »).

<sup>2</sup> En vertu de l'« Offre d'achat visant 70 % des actions ordinaires de Groupe TMX Inc. en contrepartie de 48,00 \$ au comptant par action ordinaire et de la circulaire sollicitant des procurations contre l'acquisition de Groupe TMX Inc. par London Stock Exchange Group PLC » datée du 10 juin 2011 et déposée par Maple sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) le 13 juin 2011 et de l'« Avis de modification relatif à l'offre d'achat formulée par Corporation d'Acquisition Groupe Maple en date du 10 juin 2011 modifiée pour acquérir un minimum de 70 % et un maximum de 80 % des actions ordinaires de Groupe TMX Inc. moyennant une contrepartie majorée à 50,00 \$ au comptant par action ordinaire » daté du 24 juin 2011 et déposé par Maple sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) le 27 juin 2011, Maple a lancé une opération intégrée en deux étapes visant l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Groupe TMX. La première étape consiste en une offre visant l'acquisition d'un minimum de 70 % et d'un maximum de 80 % des actions de Groupe TMX moyennant 50,00 \$ au comptant l'action (l'« offre »).

<sup>3</sup> La deuxième étape consiste en un plan d'arrangement dans le cadre duquel les actionnaires de Groupe TMX (sauf Maple) se verront offrir entre 27,8 % et 41,7 % des actions de Maple (selon le pourcentage entre 70 % et 80 % des actions de Groupe TMX acquises dans le cadre de l'offre) en échange de leurs actions restantes de Groupe TMX (l'« arrangement ultérieur »).

11. une décision de l'Autorité modifiant la décision n° 2004-PDG-0076 du 28 juin 2004 relative à Bourse de croissance TSX Inc. (la « Bourse de croissance TSX ») (la « décision de dispense de la Bourse de croissance TSX ») afin de mettre à jour cette décision compte tenu de l'acquisition de Groupe TMX par Maple; et
12. les autres décisions que l'Autorité juge nécessaire ou souhaitable de rendre relativement à la propriété indirecte de la Bourse.

Aux fins du présent avis, l'Autorité publie les documents suivants qui sont, pour certains, directement visés par la demande de Maple et, pour d'autres, utiles pour contextualiser certaines questions spécifiques contenues au présent avis :

- La demande de Maple, laquelle inclut notamment les engagements que Maple propose de prendre envers l'Autorité (Annexe 1);
- La décision de reconnaissance de la Bourse (Annexe 2);
- La décision de reconnaissance de la CDS (Annexe 3);
- La décision de reconnaissance de la CDCC (anciennement Trans Canada Options) pour laquelle une demande de modification est pendante<sup>4</sup> (Annexe 4);
- La décision de dispense de la TSX (Annexe 5);
- La décision de dispense de la Bourse de croissance TSX (Annexe 6);
- Les critères de reconnaissance sur lesquels l'Autorité fondera son analyse de la demande de Maple relatifs :
  - a. aux organismes d'autoréglementation (Annexe 7);
  - b. à l'exercice de l'activité de bourse (Annexe 8);
  - c. à l'exercice d'activités de chambre de compensation (Annexe 9).

### 3. CONTEXTE

Maple est une société formée par les investisseurs, parmi lesquels figurent les principales sociétés de courtage affiliées aux institutions financières et caisses de retraite du Canada, aux fins de procéder aux acquisitions projetées. Ainsi, Maple a lancé le 10 juin 2011 une opération intégrée visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Groupe TMX<sup>5</sup>. À la réalisation de l'arrangement ultérieur, Groupe TMX deviendra une filiale en propriété exclusive de Maple. L'un des volets importants de la proposition de Maple réside dans son intention d'acquérir Alpha et la CDS parallèlement ou subséquentement à la clôture de l'acquisition de Groupe TMX, et ce, dans le but, d'une part, d'intégrer verticalement les bourses et les systèmes de négociation parallèle (« SNP ») canadiens que Maple détiendra et les services de compensation, de règlement et de dépôt de valeurs fournis après les opérations et, d'autre part, d'intégrer horizontalement sur une plateforme commune les services de compensation pour les actions, les obligations, les titres d'emprunt et les produits dérivés sur les marchés boursiers et hors-cote.

<sup>4</sup> Le 13 mai 2011, la CDCC a déposé à l'Autorité une demande visant à obtenir la reconnaissance à titre de chambre de compensation conformément à l'article 14 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID ») et la révocation de sa reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation (la « demande de la CDCC »). La demande de la CDCC a été publiée à la section 7.1 du bulletin de l'Autorité du 13 mai 2011 (Vol. 8, n° 19).

<sup>5</sup> Voir notes 2 et 3.

Maple vise ainsi à intégrer les opérations de marché et celles réalisées après les opérations des six infrastructures de marché majeures au Canada (la TSX, la Bourse de croissance TSX, la Bourse, Alpha, la CDCC et la CDS) suivant un modèle qui s'apparente à ceux des bourses Deutsche Börse, BM&F Bovespa (Brésil) et de l'Australian Securities Exchange<sup>6</sup>. À terme, cela aura pour effet de concentrer au sein d'une seule société ouverte inscrite à la cote de la TSX la presque totalité des opérations effectuées sur les marchés de capitaux canadiens ainsi que les positions en cours qui en résultent.

Si les acquisitions projetées se réalisaient, la CDCC et la CDS constitueraient des filiales directes ou indirectes de Groupe TMX. Aux fins de la demande de Maple, il faut garder à l'esprit que les opérations de compensation, de règlement ou de dépôt de valeurs sont d'une nature totalement différente des opérations de marché. Ces activités comportent des risques qui leur sont propres et qui doivent être encadrés différemment des activités liées à la négociation.

En vertu des dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* (la « Loi sur la compensation »)<sup>7</sup>, la Banque du Canada exerce d'ailleurs une surveillance sur le système CDSX de Compensation CDS, et pourrait bientôt exercer une surveillance semblable sur le système de la CDCC<sup>8</sup>. Cette surveillance par la Banque du Canada est complémentaire aux responsabilités de l'Autorité eu égard à la surveillance et à la réduction du risque systémique associé aux activités de la CDS et de la CDCC. Rappelons ici que l'un des objectifs de la LID est précisément de favoriser le contrôle du risque systémique en matière de dérivés au niveau du fonctionnement des chambres de compensation.

Les conséquences possibles des acquisitions projetées sont significatives et diffèrent largement de celles liées à l'acquisition de la Bourse par le Groupe TMX en 2008, notamment en ce qui touche l'accroissement du niveau de concentration des sociétés exerçant des activités de négociation, de même que des activités de compensation ou de règlement de produits dérivés et des activités de compensation, de règlement ou de dépôt de valeurs mobilières au sein du secteur financier canadien. C'est pourquoi l'Autorité juge opportun de solliciter des commentaires sur certains enjeux spécifiques qui découlent de la demande de Maple.

#### 4. PRINCIPES DIRECTEURS

Aux fins de son analyse de la demande de Maple, l'Autorité se fondera notamment sur les principes directeurs suivants :

- S'assurer que la Bourse réponde à toutes les exigences lui permettant d'exercer pleinement son rôle et ses obligations d'organisme d'autorégulation et de bourse de produits dérivés;
- Assurer la compétence réglementaire de l'Autorité sur les activités de bourse et de compensation et l'exercice de cette compétence;
- Favoriser l'intégrité, l'efficience et l'efficacité des marchés;
- Favoriser le bon fonctionnement, la pérennité et la croissance de la Bourse et de la CDCC à titre d'entités spécialisées dans les marchés de produits dérivés, incluant les activités de négociation, de réglementation, de surveillance ainsi que de compensation et de règlement des opérations de produits dérivés et de produits connexes, y compris la

<sup>6</sup> Voir Annexe A de la demande de Maple.

<sup>7</sup> L.C., 1996, c. 6.

<sup>8</sup> La Banque du Canada pourrait désigner le système de la CDCC à titre de système de compensation et de règlement pouvant poser un risque systémique dans le cadre des activités prochaines de compensation par la CDCC des opérations sur titres à revenu fixe (pensions sur titres et opérations d'achat ou de vente au comptant) sous réserve des conditions qui devront être respectées par cette dernière.

compensation d'opérations sur titres à revenu fixe (pensions sur titres et opérations d'achat ou de vente au comptant);

- Assurer une représentation véritable, efficace et objective dans l'ensemble du groupe Maple des personnes intéressées par les activités du groupe, notamment des participants aux marchés de produits dérivés et produits connexes de la Bourse et des membres et utilisateurs des services de compensation et de règlement de la CDCC;
- S'assurer que la Bourse et la CDCC auront à leur disposition les ressources notamment financières, humaines et technologiques nécessaires pour assurer leur pérennité et poursuivre leur croissance et leur développement dans le segment des marchés de produits dérivés et de produits connexes ainsi que de compensation et règlement de ces produits;
- S'assurer que la CDS aura à sa disposition les ressources notamment financières, humaines et technologiques nécessaires pour exercer et développer ses activités de compensation, de règlement et de dépôt de valeurs mobilières pour les marchés de titres de participation et les titres d'emprunt;
- S'assurer que le regroupement des infrastructures de marchés financiers projeté par Maple est compatible avec une saine gestion des risques liés aux activités de négociation des produits dérivés et produits connexes de la Bourse et des valeurs mobilières et aux activités de compensation, de règlement et de dépôt de ces produits financiers et des produits dérivés hors-cote, et qu'il n'accroîtra pas le risque systémique au Canada;
- S'assurer que le regroupement des infrastructures de marchés financiers proposé par Maple ne réduise pas indûment la concurrence au sein des marchés, d'une part, et celle au niveau des activités de compensation, de règlement ou de dépôt de valeurs, d'autre part, et qu'à terme, il n'entrave pas leur compétitivité et leur capacité à innover et à pénétrer les marchés étrangers;
- S'assurer que la structure, les règles de gouvernance et les modalités d'opération de la CDCC, de la CDS ainsi que celles de toute organisation de compensation ou de règlement soient conformes aux objectifs et principes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (l'« OICV ») ainsi qu'aux principes énoncés par le Comité conjoint de la Banque internationale des règlements et de l'OICV concernant les infrastructures de marchés financiers<sup>9</sup>;
- Assurer un accès juste et équitable à l'ensemble des infrastructures de marché canadiennes et une offre de produits et services financiers concurrentielle à l'ensemble des personnes, entreprises et participants au marché au Québec;

<sup>9</sup> Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (*Committee on Payment and Settlement Systems*) (« CPSS ») et le Comité technique de l'OICV ont publié conjointement un document de consultation intitulé *Principles for Financial Market Infrastructures*. Fondé sur 24 principes, ce document vise à renforcer les exigences pour les systèmes de paiement, de compensation et de règlement-livraison. Il propose d'harmoniser les normes internationales s'appliquant actuellement aux infrastructures de marché ainsi que de nouvelles exigences. À la suite de la révision des commentaires, le comité mixte CPSS-OICV publiera un document définitif et les nouveaux principes viendront remplacer les normes actuellement en vigueur. Le document de consultation est disponible sur le site Web de l'OICV ([www.iosco.org](http://www.iosco.org)) sous les liens suivants : <http://www.iosco.org/news/pdf/IOSCONEWS201.pdf> et <http://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD350.pdf>.

- Favoriser la formation du capital au Québec, l'accès aux marchés des capitaux par les sociétés québécoises et la participation des investisseurs et autres participants aux marchés de titres de participation et de produits dérivés et autres produits connexes;

## 5. ENJEUX SPÉCIFIQUES

En plus des observations générales que pourrait soulever la demande de Maple, l'Autorité désire obtenir des observations sur les enjeux spécifiques présentés ci-dessous.

### I. Intérêt public et principes directeurs

Dans le cadre de son analyse, l'Autorité doit notamment se pencher sur plusieurs enjeux relatifs à l'encadrement qui doit être mis en place afin d'assurer une supervision adéquate des entités qu'elle réglemente. Les acquisitions projetées soulèvent par ailleurs des questions importantes en regard notamment de l'efficacité des marchés, de la concurrence, de la gestion des risques et de l'accès, d'une part, par les participants aux marchés aux produits et services offerts par les infrastructures de marché et, d'autre part, par les investisseurs et sociétés du Québec aux marchés publics de capitaux.

#### Question :

1. **Dans le cadre de son analyse de la demande de Maple, y a-t-il des principes directeurs autres que ceux énoncés dans la section 4 du présent avis qui devraient guider l'Autorité dans l'exercice de sa discrétion? Y a-t-il d'autres aspects que l'Autorité devrait également considérer dans l'intérêt public?**

### II. Actionnariat

#### i. *Restrictions relatives à la propriété des actions*

Maple s'engage à respecter, et à faire respecter, la restriction à l'égard de la propriété de ses actions selon laquelle aucune personne physique ou morale, ni aucun groupe de personnes physiques ou morales, agissant conjointement ou de concert, ne peuvent exercer un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de quelques catégories ou séries d'actions comportant droit de vote de Maple, sans l'approbation préalable de l'Autorité (la « restriction à la propriété des actions »).

La restriction à la propriété des actions proposée par Maple est similaire aux restrictions qui ont été imposées au Groupe TMX et à la Bourse dans le cadre de l'acquisition de la Bourse par le Groupe TMX en 2008<sup>10</sup>. Cette restriction permet ainsi à l'Autorité d'intervenir avant qu'un actionnaire ne puisse exercer un contrôle ou une emprise significative sur le Groupe TMX ou la Bourse.

Maple ne propose pas d'engagement similaire pour la CDCC, la CDS ainsi que pour toute autre entité du groupe Maple qui pourrait éventuellement réaliser des activités de négociation, de compensation, de règlement, de référentiel central de données de produits dérivés et produits connexes ou encore des activités de compensation, de règlement ou de dépôt de valeurs mobilières, alors qu'un changement à la propriété de ces entités pourrait avoir des conséquences similaires à ceux liés à un changement de propriété des actions de Maple, de Groupe TMX ou de la Bourse. En outre, si Maple procédait à l'acquisition d'Alpha, aucun engagement relatif au changement de propriété éventuel subséquent d'Alpha n'est proposé.

<sup>10</sup>Voir Annexe B de la demande de Maple.



Par ailleurs, compte tenu des risques qui sont associés aux activités de compensation, de règlement et de dépôt de valeurs, il est justifié de questionner les restrictions relatives à la propriété des actions des entités réalisant ces activités. En effet, vu les risques particuliers associés à ces activités et les limites de l'efficacité des mesures de saine gouvernance en place au niveau des conseils d'administration, il pourrait être pertinent et nécessaire d'imposer des restrictions à la propriété plus sévères que pour les entités qui réalisent des activités de négociation. De plus, une limite collective, pour les institutions financières importantes du secteur financier par exemple, pourrait être souhaitable afin de fournir un outil additionnel de contrôle des conflits d'intérêts, de mitigation du risque systémique et de promotion de la concurrence.

À cet égard, il importe de noter que dans le cadre de la révision de l'ensemble de la réglementation du secteur financier américain, une attention particulière a été portée aux activités de compensation et de règlement de produits dérivés hors-cote. La U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC) et la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) ont publié le 18 octobre 2010 et le 26 octobre 2010, respectivement, des projets de règlement concernant la propriété des chambres de compensation de produits dérivés hors-cote. Les projets de règlement suggèrent deux options. La première imposerait une limite applicable à chaque membre de la chambre de compensation et une limite de propriété collective pour l'ensemble de l'industrie<sup>11</sup>. La deuxième imposerait une limite de 5 % sur le nombre d'actions avec droits de vote qu'une entité énumérée<sup>12</sup> pourrait détenir et exercer, mais ne prévoit pas de plafond collectif.

#### Questions :

2. **Étant donné le rôle fondamental d'infrastructure de marché joué par la CDCC et la CDS et le rôle similaire ou accru qui pourrait être éventuellement joué par toute autre entité au sein du groupe Maple, croyez-vous que des restrictions à la propriété devraient également s'appliquer à ces entités? Si oui, ces restrictions devraient-elles :**
  - a. être les mêmes que celles appliquées à Maple, accrues ou diminuées?
  - b. être différentes de celles applicables aux bourses, accrues ou diminuées?
3. **Devrait-on inclure dans la restriction à la propriété des actions de Maple une limite particulière applicable à la participation que pourraient détenir les membres ou adhérents des chambres de compensation? Une limite collective devrait-elle être imposée? Si oui, précisez la limite et à quel groupe elle devrait s'appliquer.**
4. **Dans l'éventualité où Maple procéderait à l'acquisition d'Alpha et que cette dernière poursuivait uniquement ses activités actuelles de SNP, est-ce que des restrictions à la propriété devraient également s'appliquer à cette entité? Si oui, ces restrictions devraient-elles être les mêmes que celles appliquées à Maple, accrues ou diminuées?**

<sup>11</sup> Cette première option limiterait a) la participation à la propriété de la chambre de compensation par un membre de la chambre de compensation ainsi que les droits de vote qu'il peut exercer à 20 % des actions en cours et des votes afférents et b) imposerait un plafond collectif de 40 % quant au nombre d'actions et droits de vote que l'ensemble des institutions importantes du secteur financier (« entités énumérées ») peuvent détenir et exercer. Ce plafond collectif s'appliquerait à l'ensemble des entités énumérées, peu importe que ces institutions financières soient membres ou non de la chambre de compensation.

<sup>12</sup> Entité énumérée : une banque dont les actifs sont supérieurs à 50 milliards de dollars, une institution financière sous la supervision du Federal Reserve, un « swap dealer » et un utilisateur important de produits dérivés (swaps) et toute entité affiliée ou reliée à ces institutions.

- 5. Les restrictions proposées par Maple apparaissent-elles suffisantes pour permettre à l'Autorité d'exercer ses responsabilités réglementaires à l'égard de Maple et de chacune de ses filiales soumises à sa compétence dans l'éventualité d'une prise de contrôle de Maple? Qu'en est-il dans le cas où Maple serait plutôt l'acquéreur ou fusionnerait avec une société étrangère?**

**ii. Restrictions relatives au changement de la propriété des actions de Groupe TMX, de la Bourse et de la CDCC**

Maple propose le maintien des restrictions à la propriété des actions de Groupe TMX et de la Bourse imposées en vertu de la décision de reconnaissance de la Bourse. Ces restrictions prévoient :

« 1 b) Groupe TMX s'engage à informer l'Autorité immédiatement par écrit s'il a connaissance qu'une personne ou société ou groupe de personnes ou sociétés, agissant conjointement ou de concert, devient propriétaire bénéficiaire ou exerce le contrôle sur plus de dix pour cent (10 %) de toute catégorie ou série d'actions à droit de vote de Groupe TMX et Groupe TMX prendra les mesures nécessaires pour y remédier immédiatement, conformément à l'annexe B des statuts de Groupe TMX. »

« 7. Groupe TMX s'engage à ne pas compléter ou autoriser une transaction qui ferait en sorte qu'une personne ou société ou qu'un groupe de personnes ou de sociétés, agissant conjointement ou de concert, devienne propriétaire ou exerce une emprise sur plus de dix pour cent (10 %) de toute catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la Bourse, sans l'approbation préalable de l'Autorité, à l'exception de Groupe TMX ou d'un membre du même groupe que celui-ci. »

« 8. Groupe TMX s'engage à continuer d'exercer une emprise sur plus de 50 % de toute catégorie ou série d'actions à droit de vote de la Bourse. »

La demande de Maple ne prévoit pas d'engagements en vertu desquels Maple s'engagerait à ne pas compléter ou autoriser une transaction qui ferait en sorte qu'une personne ou société ou qu'un groupe de personnes ou de sociétés, agissant conjointement ou de concert, devienne propriétaire ou exerce une emprise sur plus de dix pour cent (10 %) de toute catégorie ou série d'actions avec droit de vote de Groupe TMX, de la CDCC, de la CDS et de toute autre entité du groupe Maple réalisant des activités de négociation, de compensation, de règlement ou de référentiel central de données de produits dérivés et produits connexes ou encore des activités de compensation, de règlement ou de dépôt de valeurs mobilières. De plus, la demande de Maple ne prévoit pas d'engagements en vertu desquels Maple continuerait d'exercer une emprise sur plus de 50 % de toute catégorie ou série d'actions comportant droit de vote de Groupe TMX, de la CDCC, de la CDS et de toute autre entité du groupe Maple réalisant des activités ci-haut mentionnées.

Dans la mesure où des transactions éventuelles entre Maple et de tierces parties pourraient entraîner des changements au contrôle de Groupe TMX, de la CDCC, de la CDS et de toute autre entité du groupe Maple réalisant des activités ci-haut mentionnées, l'absence d'un tel engagement pourrait présenter des risques.

**Question :**

- 6. Afin de permettre à l'Autorité d'assurer pleinement l'exercice de sa compétence sur les infrastructures de marché, est-ce que les restrictions concernant le changement de la propriété de la Bourse devraient être étendues au Groupe TMX, à la CDCC, à la CDS ainsi qu'à**



**toute autre entité du groupe Maple réalisant des activités de négociation, de compensation, de règlement ou de référentiel central de données de produits dérivés et produits connexes ou encore des activités de compensation, de règlement ou de dépôt de valeurs mobilières?**

### III. Gouvernance

#### i. *Gouvernance de Maple*

La demande de Maple fait état de la structure de gouvernance qu'elle propose de mettre en place. À cet égard, Maple propose que son conseil d'administration, composé initialement de quinze membres, soit composé comme suit :

- (a) au moins 50 % des administrateurs seront indépendants au sens de l'article 1.4 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*<sup>13</sup> et des normes d'indépendance actuelles adoptées par le conseil d'administration de Groupe TMX;
- (b) au moins 25 % des administrateurs seront des résidents du Québec au moment de leur élection ou de leur nomination;
- (c) au moins 25 % des administrateurs auront une expertise directe ou indirecte du marché canadien du capital de risque public;
- (d) au moins 25 % des administrateurs auront une expertise en matière de produits dérivés.

De plus, au moins un des administrateurs sera choisi parmi les courtiers en placement indépendants du Canada et le président du conseil sera un administrateur indépendant.

Le conseil d'administration de Maple établira des comités du conseil d'administration qui auront des mandats substantiellement identiques à ceux des comités actuels du conseil d'administration de Groupe TMX, soit un comité des finances et d'audit, un comité de gouvernance, un comité des ressources humaines et un comité du marché de capital de risque public. Maple ne prévoit pas de sièges pour les administrateurs résidents du Québec au sein de ces différents comités du conseil chargés d'aider ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités et de lui faire des recommandations en diverses matières. Maple n'a pas l'intention par ailleurs d'établir de comité relatif aux marchés des produits dérivés et produits connexes responsable de focaliser les efforts du conseil d'administration en cette matière.

Maple prévoit conclure des ententes de nomination distinctes avec l'Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc. (ou, dans chaque cas, un membre de leur groupe respectif) (les « ententes de nomination »), aux termes desquelles chacun de ces investisseurs (ou membres de leur groupe respectif) aura le droit de proposer un candidat à l'élection à un poste d'administrateur au conseil de Maple. Ainsi, les administrateurs proposés par ces investisseurs représenteront une majorité au sein du conseil d'administration de Maple, et ce, pour la durée de ces ententes. Il est prévu que ces ententes de nomination prendront fin pour un investisseur (ou un membre de son groupe) à la première des éventualités suivantes à survenir : i) le sixième anniversaire de la clôture de l'acquisition de Groupe TMX par Maple et ii) dès que cet investisseur (ou ce membre de son groupe) cesse d'être propriétaire d'un nombre d'actions

<sup>13</sup> R.R.Q., c. V-1.1, r. 28 (le « Règlement 52-110 »).

ordinaires de Maple correspondant à 5 % du total des actions ordinaires de Maple émises et en circulation à la date de l'acquisition de la totalité des actions de Groupe TMX.

**Questions :**

- 7. Selon vous, est-ce que la composition proposée du conseil d'administration de Maple permettra d'assurer une représentation juste et significative des parties intéressées aux activités du groupe? Sinon, quels changements serait-il nécessaire d'y apporter?**
- 8. Voyez-vous la nécessité d'établir un comité permanent du conseil d'administration de Maple dont le mandat serait focalisé sur les marchés des produits dérivés et produits connexes? Si oui, quel devrait être le mandat spécifique d'un tel comité?**
- 9. Croyez-vous nécessaire d'exiger la présence d'au moins un résident du Québec au sein de chaque comité du conseil d'administration de Maple?**
- 10. Est-il raisonnable que pour une période de six ans huit investisseurs soient en mesure de proposer un administrateur au sein du conseil d'administration de Maple?**

**ii. Gouvernance de Groupe TMX et de la Bourse**

Les conseils d'administration de Maple, de Groupe TMX, de la TSX, de la Bourse et de la Bourse de croissance TSX se composeront des mêmes personnes afin d'assurer, selon Maple, une gouvernance homogène au sein du groupe. Par ailleurs, Maple s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les engagements pris par le Groupe TMX envers l'Autorité en 2008 soient respectés et que la Bourse se conforme aux modalités de sa décision de reconnaissance. Les exigences imposées en matière de gouvernance au Groupe TMX et à la Bourse demeureraient ainsi en vigueur.

Dans sa décision de reconnaissance de la Bourse, l'Autorité a insisté sur le maintien d'une division de la réglementation distincte sous l'autorité d'un comité spécial de la réglementation nommé par le conseil d'administration de la Bourse. Maple entend maintenir un tel comité spécial dont au moins 25 % des membres se compose d'administrateurs qui possèdent une expertise des produits dérivés et s'assurer que la Bourse respecte les conditions de sa reconnaissance.

**Question :**

- 11. Est-ce que l'intention de Maple de mettre en place des conseils d'administration identiques pour le Groupe TMX, la Bourse, la TSX et la Bourse de croissance TSX assurerait une saine gouvernance de ces filiales? Est-ce que cela permettrait de recourir efficacement à l'ensemble des compétences et des expertises spécifiques nécessaires pour répondre aux besoins de chacune de ces entités?**

### **iii. Gouvernance de la CDCC et de la CDS**

Maple prévoit la mise sur pied de conseils d'administration de la CDCC et de la CDS (les « conseils de compensation ») composés en partie des mêmes administrateurs. Ces conseils seraient composés de onze administrateurs, dont cinq administrateurs nommés par Maple, cinq administrateurs indépendants et le chef de la direction de la CDS et celui de la CDCC, respectivement.

Les critères de sélection des candidats à un poste d'administrateur viseraient à retenir des personnes avisées qui ont une bonne connaissance du secteur d'activité et, au besoin, qui ont un intérêt dans l'exploitation rentable et efficace de l'entreprise et dans la gestion adéquate des risques propres au système de compensation ou de règlement. De plus, au moins quatre administrateurs de la CDS et de la CDCC, respectivement, seraient des représentants respectifs des utilisateurs des services de compensation de la CDS et de la CDCC. Le conseil d'administration de la CDCC comporterait au moins 25 % d'administrateurs ayant une expertise en matière de compensation de produits dérivés et au moins 25 % d'administrateurs qui sont des résidents du Québec au moment de leur élection ou nomination. Maple ne propose pas d'engagement qui assurerait une représentation minimale d'administrateurs résidents du Québec sur le conseil d'administration de la CDS.

Maple a l'intention de créer des comités consultatifs des intervenants des marchés externes auxquels des dirigeants du secteur d'activité seront invités à participer pour faire valoir leurs points de vue, notamment en matière de développement de services. Maple prévoit que les comités consultatifs des intervenants des marchés comprendront un comité de développement stratégique, un comité consultatif des risques et des comités spécialisés pour chacun des secteurs d'activité, soit les produits dérivés, les titres de participation et les titres d'emprunt. Par ailleurs, la composition de ces comités n'est pas précisée.

#### **Questions :**

- 12. Considérant la nature différente des risques associés aux activités de compensation de la CDCC et de la CDS, le modèle de gouvernance envisagé par Maple apparaît-il le plus approprié? Les administrateurs de la CDCC et de la CDS devraient-ils être tous des personnes différentes?**
- 13. Une représentation minimale d'administrateurs résidents du Québec sur le conseil d'administration de la CDS, tout comme il est proposé pour la CDCC, vous apparaît-elle nécessaire?**
- 14. La composition des comités consultatifs, notamment celle du comité sur les risques et du comité spécialisé sur les produits dérivés, devrait-elle être précisée afin d'assurer une représentation véritable, efficace et objective des personnes intéressées par les activités de la CDS et de la CDCC?**

### **iv. Indépendance des administrateurs et conflits d'intérêts**

Maple propose de maintenir le modèle de gouvernance actuel de Groupe TMX. À cet effet, une représentation d'administrateurs indépendants à hauteur d'au moins 50 % est prévue au conseil d'administration de Maple, de Groupe TMX, de la Bourse, de la TSX et de la Bourse de croissance TSX.

Les administrateurs seront indépendants au sens de l'article 1.4 du Règlement 52-110 et des normes d'indépendance adoptées par le conseil d'administration de Groupe TMX. Aux termes de

ces normes, les dirigeants des investisseurs qui sont des courtiers en placement et des participants ou des participants agréés de Groupe TMX ne seront pas considérés comme des administrateurs indépendants.

Aux fins des conseils d'administration de la CDS et de la CDCC, Maple propose une représentation d'administrateurs indépendants à hauteur de 45 %, soit cinq des onze administrateurs. Un administrateur sera indépendant s'il n'est pas : a) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé d'un actionnaire de Maple, ni une personne ayant des liens avec un actionnaire de Maple, qui exerce un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 5 % des actions de Maple en circulation; ou b) un dirigeant ou un employé de Maple ou d'un membre du groupe de Maple ni une personne ayant des liens avec ce dirigeant ou cet employé. De plus, au moins deux administrateurs indépendants ne seront pas des associés, administrateurs, dirigeants ou employés d'un adhérent de la CDS, d'un membre de la CDCC ou d'un membre de leur groupe, ni des personnes ayant des liens avec eux. Le seuil de 5 % ci-dessus pourrait être rajusté si d'autres personnes deviennent des investisseurs additionnels dans Maple.

En vertu de la définition d'administrateur indépendant proposée par Maple, un administrateur pourrait donc être associé, administrateur, dirigeant ou employé d'un adhérent de la CDS, d'un membre de la CDCC ou d'un membre de leur groupe, ou des personnes ayant des liens avec eux. Ces administrateurs pourraient composer trois des onze administrateurs des conseils d'administration de la CDS et de la CDCC et aussi trois des cinq administrateurs indépendants.

Actuellement, le conseil d'administration de CDS Itée offre une représentation appropriée de personnes indépendantes des actionnaires au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration et, à cette fin, une personne est indépendante si la personne n'est pas : (i) un administrateur, un associé, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de CDS Itée ou une personne qui a des liens avec cet actionnaire; (ii) un administrateur, un associé, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de CDS Itée ou d'un membre du même groupe que celle-ci, une personne qui a des liens avec cet adhérent ou avec un membre du même groupe que CDS Itée ou une personne qui a des liens avec l'administrateur, l'associé, le dirigeant ou le salarié de cet adhérent; (iii) un dirigeant ou un salarié de CDS Itée ou d'un membre du même groupe qu'elle, ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié. Le conseil d'administration de Compensation CDS offre une représentation appropriée de personnes indépendantes de CDS Itée et des adhérents au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration et, à cette fin, une personne est indépendante si elle n'est pas : (i) un associé, un dirigeant ou un salarié de CDS Itée ou d'un actionnaire de CDS Itée ou une personne qui a des liens avec CDS Itée ou cet actionnaire; (ii) un administrateur, un associé, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de Compensation CDS ou d'un membre du même groupe que celle-ci, une personne qui a des liens avec cet adhérent ou avec un membre du même groupe que Compensation CDS ou une personne qui a des liens avec l'administrateur, l'associé, le dirigeant ou le salarié de cet adhérent; (iii) un dirigeant ou un salarié de Compensation CDS ou d'un membre du même groupe qu'elle ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié.

En ce qui concerne la CDCC, son conseil d'administration est actuellement composé d'au moins 50 % d'administrateurs indépendants au sens du Règlement 52-110 et des critères d'indépendance du conseil d'administration élaborés par la CDCC. Toutefois, Maple prévoit que le conseil d'administration de CDCC, tout comme celui de CDS, sera composé de onze administrateurs, dont cinq administrateurs nommés par Maple, cinq administrateurs indépendants et du chef de la direction de CDCC. Conséquemment, le conseil d'administration de CDCC ne sera plus composé d'une majorité d'administrateurs indépendants comme c'est actuellement le cas. Les critères d'indépendance sur lesquels le conseil d'administration de CDCC devra se référer seront les mêmes que ceux élaborés précédemment pour la CDS. En mettant en place cette structure de gouvernance, Maple est d'avis qu'il favorise un équilibre approprié entre le besoin d'assurer un niveau d'expertise approprié de la part des intervenants en compensation et

la diversification des opinions des administrateurs indépendants qui ne sont pas associés à Maple et ni à CDCC.

**Questions :**

- 15. La définition actuelle d'administrateur indépendant retenue par Groupe TMX que Maple propose d'adopter pour Maple, Groupe TMX, la Bourse, la TSX et la Bourse de croissance TSX serait-elle adéquate et efficace dans le contexte des acquisitions projetées? Les investisseurs fondateurs de Maple devraient-ils être exclus de la définition d'administrateur indépendant? Qu'en est-il des administrateurs représentant des émetteurs inscrits à la cote d'une bourse du groupe Maple?**
- 16. Considérant le modèle d'affaires à but lucratif existant pour la CDCC et proposé pour la CDS et le rôle fondamental d'infrastructure de marché des sociétés responsables des activités de compensation, de règlement et de dépôt de valeurs, sans compter les monopoles que la CDS et la CDCC détiennent, un modèle de gouvernance qui assure une représentation supérieure de véritables administrateurs indépendants aux conseils d'administration de la CDS et de la CDCC apparaît-il nécessaire? Si oui, quel devrait être le modèle approprié?**
- 17. Pour assurer une gestion efficace et cohérente des risques de conflits d'intérêts au sein des entités du groupe Maple exerçant des activités de négociation, de compensation, de règlement ou de dépôt de valeurs, une définition unique et plus limitative d'administrateur indépendant serait-elle souhaitable? Le cas échéant, quelles modifications proposeriez-vous?**
- 18. Est-il acceptable que la proportion d'administrateurs indépendants sur le conseil d'administration de CDCC soit dorénavant inférieure à 50 %?**

**IV. Compensation et règlement des opérations**

La compensation et le règlement des opérations sont des aspects critiques liés aux activités d'une bourse. À cet égard, les critères de reconnaissance que la Bourse doit respecter du fait de son autorisation à titre de bourse au Québec, présentés à l'annexe 8, traitent notamment des ententes de compensation avec une chambre de compensation autorisée, de la supervision adéquate de la chambre de compensation, de la compensation de toutes les opérations par la chambre de compensation autorisée ainsi que des limitations aux membres étrangers.

La CDCC est actuellement une filiale en propriété exclusive de la Bourse et est donc détenue indirectement par le Groupe TMX. La CDCC assure les services de compensation de toutes les opérations effectuées à la Bourse ainsi qu'à l'égard d'options sur titres du marché hors-cote. Le règlement des produits compensés par la CDCC est assuré par l'entremise de la CDCC lorsqu'il s'agit d'un règlement en espèces alors qu'il est effectué par l'intermédiaire de Compensation CDS lorsque le règlement implique une livraison de titres<sup>14</sup>. De plus, la CDCC a été sélectionnée pour développer un service de contrepartie centrale desservant le marché canadien des titres à revenu fixe (pensions sur titres et opérations d'achat ou de vente au comptant).

<sup>14</sup> Pour permettre le règlement par l'intermédiaire de Compensation CDS, CDCC est un adhérent de cette société.

Le Groupe TMX est aussi propriétaire de Natural Gas Exchange Inc. (« NGX »). NGX est une bourse et une chambre de compensation de contrats à terme sur le gaz naturel, l'électricité et le pétrole.

De plus, Groupe TMX détient une participation à hauteur de 18.1 % dans le capital-actions de la CDS. La CDS offre notamment des services de compensation, de règlement et de dépôt pour les titres de participation et les titres d'emprunt.

Les activités de la CDCC sont cruciales pour assurer la saine gestion des risques systémiques liés aux marchés des produits dérivés. Ses activités sont fondamentales pour assurer l'intégrité du marché de la Bourse et le bon fonctionnement du marché canadien des produits dérivés financiers. De plus, la fiabilité des systèmes de la CDCC est déterminante à la réalisation de ses activités. Dans cette optique, toute modification importante de la CDCC, notamment à sa structure d'actionariat, à sa gouvernance, à ses systèmes ou à la façon dont elle réalise ses activités, pourrait avoir des répercussions importantes non seulement sur les marchés de produits dérivés, mais également sur l'ensemble des marchés financiers canadiens. La supervision et le contrôle de l'Autorité à ces égards sont essentiels.

Les activités de CDS ltée et de sa filiale en propriété exclusive Compensation CDS sont essentielles aux marchés des valeurs mobilières et en lien avec celles des produits dérivés dont le sous-jacent est une valeur mobilière réglée par Compensation CDS. CDS ltée est une société de portefeuille qui détient en propriété exclusive, outre Compensation CDS, deux autres filiales, la société CDS INC. qui exploite la Base de données nationale d'inscription (BDNI), le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), et la société CDS Innovations Holding Inc. (laquelle exploite Innovations CDS inc.). Notons que Compensation CDS détient elle-même une filiale en propriété exclusive, Solutions de gestion de valeurs CDS inc., qui offre des services aux émetteurs et à leurs agents. Bien que les filiales CDS INC. et CDS Innovations Holding Inc. exercent leurs activités selon un modèle d'affaires à but lucratif, le modèle d'affaires de Compensation CDS est celui d'une entité d'utilité publique qui fonctionne selon le principe de recouvrement des coûts et qui fournit ses services sans discrimination à tous les marchés de valeurs mobilières au Canada (que ce soient par exemple la TSX, la Bourse de croissance TSX ou les SNP).

Maple propose d'acquérir la CDS et de modifier le modèle d'affaires de Compensation CDS afin d'adopter le modèle de la CDCC, soit celui d'entreprise à but lucratif. Cette acquisition proposée de la CDS par Maple entraînera la mise en œuvre subséquente d'un plan de restructuration visant notamment l'intégration de l'infrastructure de compensation de la CDS et de la CDCC et le transfert des fonctions de règlement et de dépôt dans une entité juridique distincte. Cette intégration aurait pour objectif de créer un système de négociation et de compensation commun pour l'ensemble des catégories d'actifs cotés ou hors-cote ainsi que de nouveaux outils de gestion des risques en plus de faciliter la gestion des garanties, notamment la possibilité de marges croisées entre les catégories d'actifs.

Ce plan de restructuration portera également sur la propriété de chacune de ces entités juridiques au sein du groupe Maple. Cette propriété n'a pas encore été fixée. Par ailleurs, Maple indique que la CDCC pourra demeurer une filiale en propriété exclusive de la Bourse ou devenir une filiale en propriété exclusive directe de Groupe TMX ou en propriété exclusive d'une autre filiale de Groupe TMX.

Bien que Maple soutienne que cette acquisition s'avérera bénéfique pour les marchés financiers, il y a lieu de bien évaluer les conséquences possibles de cette acquisition, notamment en raison (i) du changement du modèle d'affaires de CDS ltée et de Compensation CDS découlant de leur nouveau statut de filiales à but lucratif d'une société ouverte et (ii) de l'intégration au sein de Maple de Compensation CDS dont le système CDSX a été désigné par la Banque du Canada à titre de système de compensation et de règlement pouvant poser un risque systémique en vertu de la Loi sur la compensation. La Banque du Canada pourrait également désigner le système de

la CDCC à titre de système de compensation et de règlement pouvant poser un risque systémique dans le cadre des activités prochaines de compensation par la CDCC des opérations sur titres à revenu fixe (pensions sur titres et opérations d'achat ou de vente au comptant) sous réserve des conditions qui devront être respectées par cette dernière.

L'intégration au sein de Maple de Compensation CDS soulève des interrogations. En effet, le changement de modèle d'affaires de Compensation CDS nous amène à évaluer la pertinence d'adopter des modalités ou conditions particulières afin d'assurer que cette transformation ne cause pas de préjudice aux marchés de valeurs mobilières au Canada.

**Questions :**

- 19. L'accès aux services de compensation pour les marchés concurrents à ceux de Maple pourrait-il être compromis du fait que Maple devienne propriétaire de la CDS? Si oui, l'imposition ou la mise en place de mesures particulières seraient-elles souhaitables pour maintenir ce libre accès?**
- 20. Le projet de Maple de procéder à l'intégration des activités de compensation et de règlement de la CDS et de la CDCC, notamment en optant pour une plateforme technologique commune, aurait-il des implications importantes, positives ou négatives, sur les activités des participants au marché? Si oui, lesquelles?**
- 21. Étant donné que Compensation CDS fonctionne sur une base de recouvrement de coûts et fait actuellement office d'utilité publique, y a-t-il des objections particulières à considérer quant au changement proposé du modèle d'affaires? Croyez-vous que ce changement aura des impacts négatifs sur les frais de compensation et la compétitivité de ces services offerts au Canada par rapport à ceux disponibles aux États-Unis pour les mêmes valeurs au mobilières? Quelles seraient les mesures à mettre en place pour contrôler efficacement l'augmentation possible des coûts de compensation?**
- 22. Est-ce qu'il y aurait des avantages à maintenir au sein du groupe Maple la propriété de la CDCC entre les mains de la Bourse?**
- 23. Voyez-vous des enjeux spécifiques relatifs au projet de Maple de transférer les opérations de règlement et de dépôt de valeurs dans une entité juridique distincte de la CDS? Cette séparation aurait-elle des impacts importants pour les participants au marché? Est-elle souhaitable pour les marchés canadiens?**



## V. Concurrence

Maple affirme que le modèle d'affaires qu'il propose contribuera à accroître la compétitivité globale des marchés de capitaux canadiens et des participants au marché et que, à la suite de la combinaison d'Alpha avec le Groupe TMX, le marché demeurera toujours sujet à une vigoureuse concurrence. Selon Maple, les autres marchés ou SNP canadiens, notamment Chi-X Canada, Pure Trading et Omega ATS, offrent les mêmes services qu'Alpha et possèdent une importante capacité de négociation et exercent une contrainte concurrentielle comparable à celle d'Alpha. Aussi, les systèmes de négociation aux États-Unis, le marché opaque, le marché hors-cote, le potentiel d'établissement de nouveaux systèmes de négociation au Canada, le caractère dissuasif de frais trop élevés et le risque d'un encadrement réglementaire de frais excessifs exerceraient une contrainte concurrentielle significative et suffisante sur Alpha et sur Maple.

Par ailleurs, si Maple réussit à acquérir Alpha, son conseil d'administration examinera l'opportunité pour Alpha de continuer son projet de réaliser des activités de bourse et d'opposer une concurrence à la TSX et à la Bourse de croissance TSX pour l'inscription d'émetteurs à sa cote. Il faut rappeler ici qu'Alpha a déposé des demandes de reconnaissance et de dispense de reconnaissance à titre de bourse auprès des autorités canadiennes compétentes, dont l'Autorité.

Même si Maple soutient que l'acquisition d'Alpha n'entraînera pas d'incidence défavorable en ce qui a trait à la concurrence sur le marché de la négociation d'actions inscrites à la cote de la TSX et de la Bourse de croissance TSX, l'élimination potentielle d'un concurrent sérieux à la TSX et à la Bourse de croissance TSX en ce qui concerne l'inscription en bourse soulève des interrogations légitimes au niveau de la formation du capital des entreprises et de l'accès au marché public des capitaux. Un des handicaps majeurs souvent mentionnés par les chefs d'entreprises, les institutions financières et les courtiers en placement est le manque de liquidité des titres de sociétés publiques, particulièrement au Québec. L'expérience démontre, tant au Canada que pour les titres inter cotés aux États-Unis, que la qualité du marché pour ces actions telle que mesurée en termes d'écart entre les cours acheteurs et vendeurs et de profondeur des marchés, était supérieure lorsque les marchés de la TSX et de la Bourse de croissance TSX étaient soumis à la concurrence d'autres bourses ou SNP.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat d'Alpha<sup>15</sup>, la question se pose à savoir si l'inscription à sa cote advenant qu'Alpha soit reconnue à titre de bourse ne permettrait pas de bénéficier d'une liquidité accrue par rapport à la situation actuelle. Un autre aspect qui soulève des interrogations a trait aux coûts d'inscription et de maintien à la cote. Selon certains, la concurrence d'une autre bourse soutenue par des actionnaires d'envergure aurait sans doute pour effet d'exercer une pression à la baisse sur ces coûts.

Il importe également de noter que certaines dispositions d'une convention intervenue entre les investisseurs<sup>16</sup> demeureront en vigueur après la réalisation des acquisitions projetées. Ces dispositions établissent des obligations de non-concurrence, des délais de détention avant la revente des actions de Maple et des obligations de revente de ces actions d'une manière ordonnée.

En outre, Maple soutient que Compensation CDS offrira des services à but lucratif axés sur le client et établira un juste rapport coût et service, une structure tarifaire équitable et des prix unitaires pour tous les services de compensation, de règlement ou de dépôt de valeurs, de sorte que tous les adhérents paieront le même prix pour le même service. Maple s'engage à ce que tous les frais que Compensation CDS imposera pour les services de compensation, de règlement

<sup>15</sup> Marchés mondiaux CIBC Inc., CPP Investment Board Private Holdings Inc. (un membre du groupe de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada), Valeurs mobilières Desjardins inc. (un membre du groupe de Desjardins Société Financière), Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc. sont respectivement propriétaires de titres d'Alpha.

<sup>16</sup> *Convention de gouvernance relative à l'acquisition intervenue entre les investisseurs relativement aux opérations* en sa version modifiée et reformulée le 10 juin 2011 et en sa version modifiée le 22 juin 2011.



ou de dépôt de valeurs soient équitablement répartis en fonction des types de produits et des volumes, qu'ils n'aient pas pour effet de créer des entraves dans l'accès aux services et qu'ils soient équilibrés, compte tenu du critère voulant que Compensation CDS doit générer suffisamment de produits d'exploitation pour s'acquitter de ses obligations, notamment envers son actionnaire. Le processus de fixation des prix demeurera en outre juste, approprié et transparent.

En ce qui a trait à l'accessibilité, Maple affirme qu'un marché efficace doit nécessairement assurer un accès équitable à la CDS et n'a pas l'intention d'y apporter de modifications. À cet égard, la CDS maintient actuellement une architecture ouverte permettant à tous les participants aux marchés qui respectent les critères d'accessibilité d'utiliser ses services de compensation, quel que soit l'endroit au Canada où l'opération est effectuée.

En ce qui touche la concurrence, Maple soutient que l'acquisition projetée de la CDS par Maple ne diminuera pas la concurrence au sein de quelque marché pour les services de compensation, de règlement, de dépôt ou autres que fournit la CDS, car The Depository Trust & Clearing Corporation (DTCC) aux États-Unis demeurera la concurrente de Compensation CDS.

Dans le cadre de son mandat, l'Autorité doit notamment promouvoir une offre de produits et services financiers de haute qualité à un prix concurrentiel pour l'ensemble des personnes et des entreprises québécoises<sup>17</sup>. Ainsi, l'Autorité doit s'assurer que les acquisitions projetées par Maple n'affecteront pas une telle offre de produits ni l'efficacité des marchés.

#### Questions :

24. **Selon vous, est-ce que la reconnaissance d'Alpha à titre de bourse concurrente de la TSX et de la Bourse de croissance TSX favoriserait un meilleur accès au marché public des capitaux et l'inscription à la cote d'une bourse par les sociétés canadiennes et québécoises?**
25. **Dans la mesure où figurent parmi les investisseurs plusieurs sociétés de courtage affiliées aux grandes banques canadiennes qui détiennent une part dominante des opérations réalisées sur les marchés de valeurs mobilières et de produits dérivés, croyez-vous que les obligations de non-concurrence contenues à la convention intervenue entre les investisseurs soulèvent des enjeux importants, notamment en agissant comme frein au dynamisme et à l'innovation future des marchés canadiens? Si oui, lesquels?**
26. **Est-ce que le regroupement des marchés actuellement affiliés au Groupe TMX (la TSX, la Bourse de croissance TSX, NGX, la Bourse et TMX Select) et d'Alpha au sein de Maple portera atteinte ou risquera de porter atteinte à l'intégrité, à l'équité, à l'efficacité ou à la transparence des marchés de valeurs et de produits dérivés au Canada?**
27. **Les facteurs allégués par Maple au soutien de la pression concurrentielle qui s'exercera sur Maple advenant la réalisation des acquisitions projetées sont-ils probants?**
28. **Considérant la concentration caractéristique de l'industrie des valeurs mobilières au Canada, quelles sont les conséquences prévisibles de l'intégration horizontale des marchés de Groupe TMX et d'Alpha sur**

<sup>17</sup> Article 8 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2).

**l'intégrité, l'efficacité, la liquidité et la compétitivité des marchés canadiens et québécois?**

**29. Les engagements pris par Maple quant au caractère équitable des frais de la CDS sont-ils raisonnables et suffisants?**

**VI. L'intégration verticale et horizontale des infrastructures de marché**

Maple soutient que la création d'une entité intégrée verticalement améliorerait la stabilité des infrastructures de marchés financiers au Canada et rendrait plus efficaces l'identification et la gestion du risque d'un bout à l'autre de la chaîne d'exploitation intégrée. En outre, toujours selon Maple, la création d'une entité intégrée procurerait aux autorités de réglementation du Canada un contrôle accru sur le risque systémique et sur l'adoption de mesures propres aux marchés financiers canadiens. Une entité intégrée détiendrait ainsi tant les entités exerçant les activités de négociation des valeurs mobilières et des produits dérivés que celles assurant leur compensation, règlement et dépôt.

Selon Maple, les groupes intégrés d'opérations boursières et de compensation existant dans d'autres territoires ont fait la preuve de la stabilité et de la solidité du modèle d'intégration verticale, notamment à l'occasion de la crise financière de 2008.

Maple prévoit que les participants au marché bénéficieront de l'intégration des chambres de compensation, considérant la multiplicité et la complémentarité des produits qu'elles compenseront et la possibilité pour elles de calculer les marges croisées (« *cross-margining* ») qu'un participant au marché devra déposer en prenant en compte l'ensemble des positions qu'il détient dans toutes les catégories de titres. Ainsi, Maple soutient que la création d'une entité intégrant les activités de bourse, de compensation, de règlement et de dépôt de valeurs qui traiterait la plupart des instruments financiers négociés au Canada viendrait simplifier les opérations de négociation, de compensation et de règlement au moyen d'un système technologique commun permettant ainsi des économies de coûts au bénéfice de tous les utilisateurs.

Par ailleurs, les réductions projetées des exigences de marges des chambres de compensation par l'introduction de marges croisées pourraient avoir des impacts négatifs sur la gestion du risque en raison de la réduction du capital mis à la disposition des chambres de compensation, notamment lors de périodes de haute volatilité des marchés.

En outre, Maple propose le transfert des fonctions de règlement et de dépôt de valeurs de la CDS dans une entité juridique distincte. À cet égard, les types d'adhérents à une société responsable du règlement et du dépôt des valeurs mobilières pourraient être élargis, afin de couvrir les participants aux marchés des produits hors-cote. En conséquence, la situation financière et le capital des adhérents pourraient ne pas être de qualité équivalente à celle des courtiers en placement qui sont actuellement membres des chambres de compensation.

Enfin, Maple soutient que l'intégration des plateformes technologiques de la CDS et de la CDCC facilitera l'exécution des opérations du marché des titres à revenu fixe (pensions sur titres et opérations d'achat ou de vente au comptant). Selon Maple, la formation d'une entité intégrée optimiserait la compensation des dérivés hors-cote ainsi que l'exploitation éventuelle d'un référentiel central au Canada. Or, la concentration des activités de compensation des valeurs mobilières et des instruments dérivés boursiers et hors-cote sur une nouvelle plateforme et la migration des systèmes de la CDS et de la CDCC vers un système commun pourraient comporter des risques importants et difficiles à justifier, alors que l'interopérabilité des systèmes n'exige pas la mise en place d'une plateforme commune.

Par ailleurs, le modèle d'intégration verticale des activités existe actuellement au niveau de la Bourse et de la CDCC. Le modèle s'avère efficace et a pour conséquence que la CDCC réalise ses activités en coordination avec la CDS. Ces deux entités sont distinctes et indépendantes, en plus de détenir leurs propres systèmes pour effectuer leurs opérations respectives.

**Questions :**

**30. L'intégration verticale projetée par Maple favoriserait-elle :**

- i. l'intégrité des marchés?
- ii. leur équité?
- iii. leur efficacité?
- iv. leur transparence?

**31. Pour assurer sa croissance et sa compétitivité, le marché canadien a-t-il véritablement besoin de regrouper au sein d'une seule société ouverte les six infrastructures de marché majeures au Canada (la TSX, la Bourse de croissance TSX, Alpha, la Bourse, la CDCC et la CDS)?**

**32. Quels sont les avantages et les risques résultant du regroupement au sein d'un même groupe intégré des activités de règlement et de compensation des opérations sur actions, titres à revenu fixe et produits dérivés boursiers et hors-cote effectuées au Canada en regard de :**

- i. l'efficacité et la compétitivité des marchés des capitaux au Canada, à court et à long terme;
- ii. la place financière de Montréal et le secteur financier au Québec;
- iii. la vulnérabilité des économies canadiennes et québécoises à des déboires financiers de ce groupe par rapport à la situation actuelle où la CDCC et la CDS sont deux sociétés distinctes et indépendantes l'une de l'autre.

**33. L'intégration verticale des marchés financiers et des sociétés responsables de la compensation, du règlement ou du dépôt de valeurs projetée par Maple risque-t-elle d'engendrer la diminution des contrôles reliés à la gestion des risques comparativement aux contrôles actuellement en place au sein de ces entités?**

**34. L'intégration de la CDS et de la CDCC au sein de Maple pourrait-elle avoir pour effet d'augmenter et de concentrer les risques, notamment le risque systémique?**

**35. Compte tenu du niveau de concentration élevé du secteur financier canadien composé d'un nombre limité de participants importants comparativement à d'autres marchés à l'échelle internationale, croyez-vous que la création d'un groupe boursier intégré verticalement entraînerait des risques supérieurs ou particuliers que l'Autorité devrait considérer dans l'analyse de la demande de Maple?**

- 36. La séparation des fonctions de règlement et de dépôt de la CDS dans une entité juridique distincte pose-t-elle des risques spécifiques relativement aux types d'adhérents qu'elle pourrait admettre? L'Autorité devrait-elle s'opposer à cette séparation?**
- 37. Pour la saine gestion des risques systémiques et vu le projet de Maple, est-il souhaitable pour la stabilité et la résilience des marchés financiers canadiens d'envisager l'adoption de marges croisées?**
- 38. L'interopérabilité des plateformes pourrait-elle être suffisante pour améliorer l'efficacité des activités des participants au marché tout en assurant une meilleure gestion des risques? Pourrait-elle avoir des impacts négatifs sur les risques opérationnels?**

#### **VII. Conséquences des acquisitions projetées par Maple**

La partie 2 de la demande de Maple présente les avantages anticipés par Maple suite aux acquisitions projetées. Selon Maple, ces avantages ont trait notamment à la création d'un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation plus diversifié et plus efficace, à une plateforme intégrée pour la compensation et le règlement des opérations offrant d'autres occasions de croissance, à une meilleure gestion des risques, aux importantes synergies de coûts, au maintien de la surveillance et du cadre réglementaire canadien sur les infrastructures de marchés et à l'appui à la croissance continue au Canada.

##### **Questions :**

- 39. En contrepartie des avantages présentés par Maple dans sa demande, croyez-vous qu'il pourrait y avoir des conséquences négatives aux acquisitions projetées? Dans l'affirmative, quelles seraient ces conséquences et quels pourraient être les moyens de les éliminer ou de les mitiger?**
- 40. Croyez-vous qu'il puisse y avoir des conflits, réels ou apparents, entre les intérêts de certains actionnaires de Maple eu égard à l'importance du rôle que ces actionnaires jouent, directement ou indirectement, dans les marchés canadiens et les obligations et le rôle des infrastructures de marché qui seront détenues par Maple? Est-ce que ces conflits, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir des répercussions négatives sur les coûts de capitaux pour les entreprises canadiennes et quels seraient les moyens de mitiger ces répercussions?**
- 41. Y-a-t-il des conséquences, positives ou négatives, qui pourraient découler de l'inclusion éventuelle de nouveaux investisseurs dans le groupe Maple, et ce, que celle-ci ait lieu avant ou après la clôture des acquisitions projetées?**

#### **VIII. Engagements de Maple**

Maple a formulé certains engagements qu'elle se propose de prendre envers l'Autorité si celle-ci approuve l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Groupe TMX. On retrouve ces engagements à l'annexe B de la demande de Maple.

Il importe tout d'abord de rappeler que suite à l'entente intervenue en 1999 entre les bourses canadiennes, le secteur des produits dérivés est devenu le secteur d'activité exclusif de la

Bourse et de sa filiale CDCC. Ce secteur d'activité a pris au fil des ans de plus en plus d'ampleur et s'est bien développé jusqu'à l'acquisition de la Bourse par le Groupe TMX en 2008. L'exclusivité du secteur des produits dérivés à Montréal a été maintenue en 2008, et se maintient toujours au sein du Groupe TMX. Les acquisitions projetées par Maple, tout comme l'était la restructuration de 1999, marqueront l'évolution des infrastructures de marchés canadiennes. Nous sommes d'avis que c'est dans cet esprit qui perdure depuis maintenant douze ans, et qui confère l'exclusivité du secteur des dérivés à Montréal, que la transaction projetée par Maple et les engagements qu'elle se propose de prendre à l'égard de l'Autorité doivent être analysés.

Dans le cadre des engagements qu'elle se propose de prendre envers l'Autorité, Maple s'engage à veiller à ce que les activités relatives aux opérations sur produits dérivés et autres produits connexes de la Bourse demeurent à Montréal. Ces engagements prévoient également que le siège social, le bureau de direction, le premier haut dirigeant en importance de Maple (sauf le chef de la direction de Maple) directement responsable de la Bourse et les dirigeants responsables de la gestion et de l'administration seront établis à Montréal.

En ce qui concerne la CDCC ou toute nouvelle unité d'exploitation établie par Maple pour réaliser des activités de négociation ou de compensation de produits dérivés, Maple s'engage à localiser à Montréal le siège social, le bureau de direction, le premier haut dirigeant en importance de Maple (sauf le chef de la direction de Maple) directement responsable et les dirigeants responsables de la gestion et de l'administration. Toutefois aucun engagement spécifique n'est pris à l'égard de la localisation à Montréal des activités relatives aux opérations de compensation et de règlement.

Contrairement à ce qui avait été proposé dans le cadre de la transaction avortée entre le Groupe TMX et le London Stock Exchange Group PLC, Maple ne propose pas d'engagement spécifique cristallisant l'intention de faire de Montréal le centre d'excellence en dérivés et le pôle d'attraction des activités relatives aux produits dérivés et produits connexes du groupe, incluant les titres à revenu fixe et les produits dérivés hors-cote.

De plus, la portée de l'engagement n° 19 ne s'étend pas à une bourse ou chambre de compensation pour les produits dérivés hors-cote établie en partenariat ou coentreprise avec une autre société ou chambre de compensation étrangère (par exemple LCH.Clearnet Ltd ou CME Clearing).

#### Question :

**42. Les engagements proposés par Maple vous apparaissent-ils suffisants pour assurer la pérennité et le développement des activités en dérivés au Québec, de la Bourse et de la CDCC et pour leur permettre de poursuivre leur croissance et leur développement dans le segment des marchés de produits dérivés et de produits connexes ainsi que de compensation et de règlement de ces produits? Dans la négative, quels seraient les engagements additionnels nécessaires?**

#### **IX. Accès aux marchés des capitaux**

La demande de Maple indique que les acquisitions projetées continueront de répondre aux besoins particuliers des marchés financiers canadiens. Maple affirme également qu'à la suite des acquisitions projetées, le Groupe TMX sera en mesure de s'ériger comme principal marché pour l'inscription et la négociation de titres de sociétés minières, pétrolières et gazières et émergentes mondiales. Maple affirme enfin que le groupe continuera de répondre aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises qui sont le moteur de la croissance continue de l'économie canadienne ainsi qu'à ceux des marchés de dérivés et de l'énergie.

**Questions :**

- 43. À votre avis, y a-t-il des enjeux particuliers mis en lumière par l'acquisition projetée de Groupe TMX par Maple en ce qui a trait à l'accessibilité aux marchés publics? Est-ce que ces enjeux, le cas échéant, varient selon que Maple réalise ou non son projet d'acquisition d'Alpha ou de la CDS?**
- 44. Dans l'éventualité où Maple conclut son acquisition projetée de Groupe TMX, y aura-t-il des améliorations souhaitables à apporter à la prestation de services actuellement offerts par la TSX et la Bourse de croissance TSX aux entreprises québécoises inscrites à leur cote?**

**X. Expansion internationale**

Selon Maple, la réalisation de son projet de regroupement des infrastructures de marché majeures au Canada facilitera l'expansion du groupe par l'acquisition ou la création de coentreprises à l'échelle internationale. Actuellement, la Bourse et la CDCC se distinguent à cet égard du fait que : a) la Bourse détient une participation à la hauteur de 51 % dans le capital-actions du Boston Options Exchange (BOX) et qu'elle a la responsabilité de gérer cette bourse américaine et b) la plateforme de négociation d'instruments dérivés, SOLA®, qui a été développée par la CDCC est déployée sous licence dans les bourses de produits dérivés du London Stock Exchange Group PLC en Europe. Maple s'engage à ce que l'exportation des connaissances en matière de négociation et de compensation des produits dérivés soit dirigée depuis Montréal.

**Questions :**

- 45. À votre avis, est-ce que le regroupement de marchés projeté par Maple favorisera, ou non, l'expansion des activités de la Bourse sur les marchés extérieurs?**
- 46. Est-ce que l'intégration horizontale des services de compensation ou de règlement de la CDS et de la CDCC favoriseront, ou non, le déploiement des systèmes et services de la CDCC à l'extérieur du Canada?**

**6. MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE****I. Transmission des observations**

Les personnes intéressées qui désirent prendre part à la présente consultation publique doivent présenter à l'Autorité leurs observations par écrit et préférablement à l'aide d'un fichier électronique, au plus tard le 7 novembre 2011, à l'attention de :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
 Secrétaire générale  
 Autorité des marchés financiers  
 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
 C.P. 246, tour de la Bourse  
 Montréal (Québec) H4Z 1G3  
 Télécopieur : (514) 864-6381

Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Les personnes ayant soumis leurs observations par écrit et selon les modalités établies ci-dessus pourront également, si elles le souhaitent et si les disponibilités le permettent, faire valoir leurs observations verbalement lors des audiences publiques portant sur les acquisitions projetées. À cette fin, les personnes intéressées devront en aviser la Secrétaire générale lors du dépôt de leurs observations écrites.

À la fin de cette consultation, l'Autorité affichera les observations écrites reçues sur son site Web, à l'adresse [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

## **II. Information relative aux audiences publiques portant sur les acquisitions projetées**

Les dates des audiences publiques portant sur les acquisitions projetées ne sont pas déterminées, mais elles devraient avoir lieu à la fin du mois de novembre 2011. L'Autorité publiera ultérieurement un avis indiquant les dates et les détails de la tenue de ces audiences.

Pour toute demande de renseignements concernant la demande de Maple, prière de s'adresser à :

Jacinthe Bouffard  
Directrice de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
(514) 395-0337, poste 4351  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337 poste 4351  
[jacinthe.bouffard@lautorite.qc.ca](mailto:jacinthe.bouffard@lautorite.qc.ca)

Élaine Lanouette  
Analyste expert aux OAR  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
(514) 395-0337, poste 4356  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337 poste 4356  
[elaine.lanouette@lautorite.qc.ca](mailto:elaine.lanouette@lautorite.qc.ca)

Le 7 octobre 2011

# ANNEXE 1



## Corporation d'Acquisition Groupe Maple

Le 3 octobre 2011

### PAR COURRIEL ET MESSAGER

Autorité des marchés financiers  
800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1G3

À l'attention de Madame Jacinthe Bouffard, Directrice de la supervision des OAR

### Objet : Acquisition projetée de Groupe TMX, d'Alpha et de CDS par Corporation d'Acquisition Groupe Maple

Madame Bouffard,

Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« nous » ou « **Maple** ») a commencé une opération intégrée en deux étapes visant l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Groupe TMX Inc. (« **Groupe TMX** ») (l'« **acquisition par Maple** »). Maple se propose également d'acquérir, parallèlement ou ultérieurement à l'acquisition de Groupe TMX, Alpha Trading Systems Limited Partnership et Alpha Trading Systems Inc. (collectivement, avec quelque société remplaçante, « **Alpha** ») et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« **CDS Ltée** ») et, indirectement, Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **Compensation CDS** » et, collectivement, « **CDS** ») (collectivement, les « **acquisitions d'Alpha et de CDS** » et, avec l'acquisition par Maple, les « **opérations** »).

À titre d'introduction à notre demande, Maple et les opérations projetées tiennent à une occasion unique et à un objectif commun que partage un groupe diversifié d'intervenants des marchés financiers et visant l'amélioration de l'infrastructure des marchés financiers au Canada afin de mieux répondre aux besoins de tous les intervenants des marchés financiers. La proposition que présente Maple est appuyée par un groupe représentatif de leaders des marchés financiers canadiens, notamment Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Desjardins Société Financière, Marchés financiers Dundee inc., le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), GMP Capital Inc., La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc. (collectivement, les « **investisseurs** »). Les investisseurs sont d'importants utilisateurs directs et indirects de l'infrastructure des marchés financiers au Canada en général et des services de Groupe TMX, de CDS et d'Alpha en particulier.

Les opérations projetées représentent une occasion unique de créer un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation qui, selon Maple, est la meilleure structure pour les marchés financiers au Canada compte tenu de leur taille relativement modeste, de l'étroite proximité des marchés financiers américains et de la nature de plus en plus mondiale des activités d'opérations boursières et de négociation. La réalisation de l'objectif de Maple aura des avantages non seulement pour les investisseurs, mais aussi pour l'ensemble des intervenants des marchés financiers. À cet égard, nous croyons que l'intérêt des investisseurs dans l'exploitation la plus efficace de l'infrastructure des marchés financiers au Canada, en tant que plus importants utilisateurs de celle-ci, et la structure de gouvernance proposée visant à résoudre quelque conflit

d'intérêt potentiel sont dans l'intérêt public et dans l'intérêt de tous les utilisateurs. C'est pourquoi nous soumettons respectueusement que les opérations doivent être approuvées.

L'activité boursière est actuellement en pleine évolution. L'acquisition projetée de Groupe TMX par London Stock Exchange Group plc (« LSE ») a incité les investisseurs à examiner d'autres solutions de rechange susceptibles d'aboutir à un meilleur modèle boursier pour les marchés financiers au Canada. Nous croyons que le modèle canadien actuel articulé autour des inscriptions boursières peut être amélioré, et que les récents développements dans le secteur boursier présentent une occasion de croissance. Nous ambitionnons d'exploiter les nombreuses forces de Groupe TMX pour créer un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation qui sera bien positionné pour saisir des occasions de croissance à la faveur de la mise au point de nouveaux produits novateurs, d'une distribution élargie et d'acquisitions ou de coentreprises à l'échelle internationale. Un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation plus efficace et plus stable servira l'intérêt public, ainsi que la capacité des marchés financiers canadiens et de ses participants à soutenir la concurrence mondiale. En effet, Groupe TMX a déjà essayé d'acquérir CDS et le chef de la direction de Groupe TMX a publiquement déclaré qu'il appuie l'intégration de CDS au sein de Groupe TMX<sup>1</sup>. De plus, la propriété de Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (« CDCC ») par Bourse de Montréal Inc. (« MX ») est un exemple, bien qu'à plus petite échelle, des avantages de l'intégration verticale. Des opérations simplifiées de négociation, de compensation et de règlement au moyen d'un système technologique commun permettent des économies de coûts pour le bénéfice de tous les utilisateurs, et l'intégration des systèmes de gestion des risques facilite la surveillance de l'exposition aux risques pour le bénéfice des utilisateurs et des autorités de réglementation.

Nous proposons de réaliser l'objectif de Maple par l'intégration de CDS et d'Alpha dans les activités de Groupe TMX. Pour y parvenir, Maple doit respecter et servir les éléments de base des dynamiques marchés financiers au Canada, en servant les intérêts des utilisateurs, notamment des utilisateurs inscrits, petits et grands, et des investisseurs du public, en assurant des pratiques équitables exemptes de quelque conflit d'intérêt réel ou apparent et en respectant les bonnes pratiques en matière de gestion des risques. Les activités intégrées devront contribuer à également réaliser des efficacités, à améliorer la vitesse d'exécution, à maintenir de faibles frais et à favoriser l'accès. Nous comprenons que les frais doivent demeurer équitables et raisonnables; le libre accès doit être maintenu tant pour les opérations boursières que pour la compensation; et les décisions au sein des organismes doivent être prises de manière raisonnable et propre à stimuler la confiance dans les marchés financiers. Autrement dit, si Maple ne parvient pas à maintenir des pratiques équitables et à réaliser ces efficacités, nous aurons manqué à cet objectif.

Nous estimons que le cadre réglementaire en vigueur a bien servi Groupe TMX, ses filiales, y compris la MX et CDCC, et les marchés financiers canadiens, et qu'il est important de le maintenir pour assurer la croissance et la stabilité des marchés financiers canadiens. Notre proposition respecte le cadre réglementaire en vigueur, et les modifications proposées ci-après à l'égard des ordonnances de reconnaissance applicables raffermiront ce cadre réglementaire et le rôle de surveillance de l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») et des autres autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes.

Nous et nos treize investisseurs partageons un intérêt avec tous les autres utilisateurs de l'infrastructure des marchés financiers au Canada, soit construire un marché plus dynamique, fiable et intéressant à l'échelle internationale.

<sup>1</sup> Nous soulignons que, le 2 septembre 2011, la LSE a diffusé un communiqué de presse confirmant une rumeur circulant dans les médias selon laquelle LSE était en pourparlers en vue d'acquérir LCH.Clearnet Group Limited, la dernière chambre de compensation indépendante d'Europe.

La présente demande a été divisée en huit parties :

1. Demandes
2. Objectif de Maple et principaux avantages
3. Acquisition de Groupe TMX et incidences pour la MX
4. Acquisition de CDS et incidences pour CDCC
5. Acquisition d'Alpha
6. Propriété d'actions
7. Engagements dans d'autres territoires et confirmation des ordonnances de dispense
8. Pièces jointes

#### 1. Demandes

L'acquisition par Maple est une opération intégrée en deux étapes. La première étape consiste en une offre publique d'achat visant l'acquisition d'un minimum de 70 % et d'un maximum de 80 % des actions de Groupe TMX moyennant 50,00 \$ au comptant l'action (l'« **offre** »). La deuxième étape consiste en un plan d'arrangement dans le cadre duquel les actionnaires de Groupe TMX (sauf Maple) se verront offrir entre 41,7 % et 27,8 % des actions de Maple (selon le pourcentage entre 70 % et 80 % des actions de Groupe TMX acquises dans le cadre de l'offre) en échange de leurs actions restantes de Groupe TMX (l'« **arrangement ultérieur** »). À la réalisation de l'arrangement ultérieur, Groupe TMX sera une filiale en propriété exclusive de Maple.

Dans le cadre de l'acquisition par Maple, Maple saisit l'Autorité d'une demande d'ordonnances, dans chaque cas sous réserve de la prise en livraison des actions de Groupe TMX dans le cadre de l'offre :

- a) reconnaissant Maple, en tant que société de portefeuille mère proposée de Groupe TMX, et reconnaissant Groupe TMX, en tant que société de portefeuille mère de la MX, en tant que bourse, de la manière décrite aux présentes;
- b) reconnaissant Maple, en tant que société de portefeuille mère proposée de Groupe TMX, et reconnaissant Groupe TMX, en tant que société de portefeuille mère indirecte de CDCC, en tant que chambre de compensation, de la manière décrite aux présentes;
- c) autorisant Maple à être propriétaire véritable de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de Groupe TMX et de la MX;
- d) modifiant et reformulant l'ordonnance de reconnaissance de la MX afin de mettre à jour les déclarations à l'appui de l'ordonnance compte tenu de l'acquisition par Maple; et
- e) autorisant les investisseurs et Maple à agir conjointement ou de concert en tant que propriétaires véritables de titres comportant droit de vote de Groupe TMX et de la MX dans le cadre de l'arrangement ultérieur et des acquisitions d'Alpha et de CDS.

Si l'Autorité accepte la proposition de Maple, décrite à la partie 3 « *Acquisition de Groupe TMX et incidences pour la MX* » ci-après, d'étendre la restriction quant à la propriété véritable de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de Maple pour le bénéfice de l'Autorité, Maple saisit également par les présentes l'Autorité d'une demande d'ordonnances :

- a) autorisant chacun des investisseurs, s'il y a lieu, à être propriétaire véritable de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de Maple pendant la période transitoire entre la prise en livraison dans le cadre de l'offre et la réalisation de l'arrangement ultérieur; et

Page 4

- b) autorisant les investisseurs à agir conjointement ou de concert en tant que propriétaires véritables de titres comportant droit de vote de Maple dans le cadre de l'arrangement ultérieur et des acquisitions d'Alpha et de CDS.

Dans le cadre de l'acquisition directe ou indirecte de CDS par Maple, Maple saisit par les présentes l'Autorité d'une demande d'ordonnance, sous réserve de l'acquisition de CDS, modifiant et reformulant l'ordonnance de reconnaissance de CDS compte tenu des modifications proposées aux présentes et comme en conviennent Maple et l'Autorité, y compris une ordonnance reconnaissant Maple, en tant que société de portefeuille mère proposée de Groupe TMX, et reconnaissant Groupe TMX, en tant que société de portefeuille mère directe ou indirecte proposée de CDS, en tant que chambre de compensation, de la manière décrite aux présentes.

Nous saisissons également la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « **CVMO** »), l'Alberta Securities Commission (l'« **ASC** ») et la British Columbia Securities Commission (la « **BCSC** ») de demandes relatives aux ordonnances de reconnaissance dans ces territoires. Tel qu'il est plus amplement décrit à la partie 7 « *Engagements dans d'autres territoires et confirmation des ordonnances de dispense* » ci-après, nous demandons par les présentes ces modifications aux ordonnances de dispense que l'Autorité a déjà accordées à l'égard de ces ordonnances de reconnaissance afin de mettre à jour les déclarations à l'appui de ces ordonnances de dispense.

## 2. Objectif de Maple et principaux avantages

Nous ambitionnons de créer un groupe intégré qui offre des services de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt pour un large éventail d'instruments financiers négociés au Canada. L'acquisition par Maple et les acquisitions parallèles ou ultérieures d'Alpha et de CDS représentent une occasion unique d'exploiter les forces de Groupe TMX pour créer un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation plus efficace et, ce faisant, d'assurer et de renforcer la croissance future et l'intégrité à long terme des marchés financiers canadiens. Le groupe intégré d'opérations boursières et de compensation issu de l'opération : i) contribuera à rendre l'infrastructure des marchés financiers au Canada plus stable et plus solide; ii) sera plus à même de saisir les occasions de croissance à la faveur de la mise au point de nouveaux produits novateurs et d'une distribution élargie; iii) contribuera à augmenter la capacité des marchés financiers canadiens et de ses participants à soutenir la concurrence mondiale; et iv) sera en bien meilleure position pour saisir des occasions d'acquisition et de coentreprise à l'échelle internationale.

Les groupes intégrés d'opérations boursières et de compensation comme celui proposé se sont révélés dans d'autres territoires des systèmes stables et solides, notamment pendant la crise financière de 2008. Il est important de souligner, toutefois, que seule Maple peut mener à terme une telle occasion en raison des participations importantes de certains investisseurs et de membres de leurs groupes dans Alpha et CDS et du souhait commun parmi les investisseurs de faire de Groupe TMX une entité plus efficace et plus dynamique.

L'acquisition par Maple assurera également que l'activité de Groupe TMX continuera de répondre aux besoins particuliers des intervenants des marchés au Canada, Maple s'engageant notamment à maintenir les caractéristiques exceptionnelles des marchés des capitaux de risque, des ressources et des produits dérivés au Canada, de même que sa position d'importante bourse mondiale pour les sociétés exploitant des ressources. Notre modèle d'entreprise vise à permettre à Groupe TMX de s'ériger comme le principal marché pour l'inscription et la négociation des titres de sociétés minières, pétrolières et gazières et émergentes mondiales. Maple continuera en outre de répondre aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises, le véritable moteur de l'économie canadienne, et à ceux des marchés canadiens des produits dérivés et de l'énergie.

Groupe TMX est déjà en position de force par rapport à la concurrence mondiale et, tel qu'il est décrit ci-après, la réalisation des opérations permettrait d'améliorer cette position.

*Principaux avantages*Meilleure intégrité du système et une solution sous contrôle canadien simplifiée pour la négociation des produits dérivés

La création d'un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation devrait permettre aux autorités de réglementation canadiennes de mieux contrôler le risque systémique et les solutions propres au contexte canadien qui sont conformes au cadre réglementaire international qui évolue rapidement. Nous avons pour objectif d'assurer une gestion plus rigoureuse et dynamique du risque systémique par une plus grande transparence pour les exploitants et les autorités de réglementation tout au long de la chaîne de négociation, ce qui permettra une meilleure gestion du risque de contrepartie. Le risque peut être décelé et géré plus efficacement au sein d'un organisme intégré de compensation et de règlement local et transparent.

Nous croyons que les intervenants des marchés bénéficieront, à terme, des avantages d'une contrepartie centrale capable d'offrir la compensation de contrats de mise en pension de titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens et de produits dérivés sur actions et sur titres à revenu fixe hors cote et inscrits à la cote de la MX, et de l'établissement de marges nettes, dans le cadre duquel la contrepartie centrale calcule le capital net nécessaire de chaque intervenant du marché pour la totalité de ses positions boursières dans toutes les catégories d'actifs. Après l'acquisition de CDS, l'infrastructure technologique intégrée, qui nous l'espérons résultera à terme de l'intégration des plateformes technologiques de CDS et de CDCC, réduira les exigences en matière de technologie de gestion des risques des intervenants des marchés pour les produits libellés en dollars canadiens.

Nous croyons que le modèle intégré verticalement sera une amélioration par rapport à la situation actuelle du point de vue des autorités de réglementation provinciales et fédérales. Une plus grande intégration entre les activités de négociation, de compensation et de règlement d'actions grâce à la propriété commune de Groupe TMX et de CDS permettra d'accroître le flux d'information et les capacités de communication, pour le bénéfice des intervenants des marchés et des autorités de réglementation.

Nous avons l'intention d'intégrer le flux d'information et les systèmes de gestion des risques de CDS et de CDCC. Les intervenants des marchés qui effectuent des opérations sur actions et sur produits dérivés pourront ainsi établir leurs positions nettes globales et mieux comprendre les obligations variables en matière d'exposition, de position et de marge. À l'heure actuelle, une firme de courtage qui effectue des opérations sur actions et sur produits dérivés ne peut voir sa position nette sur un écran d'ordinateur. Nous avons l'intention de remédier à cette situation. La simplification de ce flux d'information et la possibilité de marges croisées entre les différentes catégories d'actifs seront avantageuses pour les intervenants des marchés et pour les autorités de réglementation.

En réaction à la crise financière mondiale, les leaders des pays du G20 ont convenu d'améliorer le fonctionnement, la transparence et la surveillance réglementaire du marché des produits dérivés hors cote. Les pays du G20 se sont alors engagés à canaliser la compensation des produits dérivés normalisés vers un système de compensation de contrepartie centrale. Il existe d'autres incitatifs en faveur d'un système de compensation de contrepartie centrale, notamment des exigences de capitaux largement supérieurs à l'égard des produits dérivés hors cote compensés de manière non centralisée aux termes des normes réglementaires de Bâle III sur la suffisance des fonds propres et des liquidités des banques, dont la mise en œuvre est prévue en janvier 2013. Les institutions financières canadiennes sont à élaborer une solution pour le marché de la mise en pension des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens conjointement avec CDS et CDCC. L'intégration de CDS et de CDCC favoriserait cette initiative, vu que toutes les fonctionnalités requises (compensation, règlement et contrepartie centrale) se retrouveraient sous une même entité. Même si l'on vise actuellement seulement le marché des mises en pension des titres à revenu fixe, la plateforme intégrée pourrait également servir pour la compensation par une contrepartie centrale d'autres produits, comme les

produits dérivés sur titres à revenu fixe et sur actions hors cote, ce qui renforcerait la réponse du Canada quant à l'engagement du G20. Si l'intégration est mise en œuvre avec succès, le volume supplémentaire résultant de l'ajout de ces produits aurait un effet bénéfique sur le volume des opérations dont tous les intervenants du secteur d'activité bénéficieraient à la faveur de la réduction des coûts, d'une meilleure gestion des capitaux et de la possibilité de marges croisées dans l'ensemble des catégories d'actifs, un élément déterminant pour le maintien des liquidités dans les marchés financiers compte tenu des exigences de garantie accessoire relevées dans le cadre de Bâle III. La rentabilité des capitaux résultant d'une appréciation plus précise du profil de risque économique d'une entreprise est considérable. Par exemple, la possibilité de marges croisées pour les contrats à terme sur taux d'intérêt compensés par New York Portfolio Clearing avec les mises en pension de courtiers en valeurs compensées par Fixed Income Clearing Corporation aux États-Unis, NYPC cible une hausse de 15 à 30 % de la rentabilité des capitaux pour ses clients.<sup>2</sup>

Les avantages d'un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation comme le propose Maple deviendraient d'autant plus importants pour les utilisateurs des marchés financiers que les contraintes réglementaires mondiales relatives à la compensation et à la déclaration de produits dérivés hors cote évolueront. Dans ce contexte, un système intégré CDS et CDCC offrirait les fonctionnalités et les solutions commerciales dont les intervenants des marchés ont besoin pour respecter les nouvelles normes de compensation hors cote. Ces fonctionnalités comprendront notamment des outils de gestion des risques qui permettront d'avoir une vue d'ensemble de toutes les positions détenues à CDS et à CDCC à quelque moment donné pour une meilleure gestion des risques au niveau de l'utilisateur. De plus, la création d'un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation ouvert canadien assurera un meilleur contrôle par les autorités de réglementation financière, les institutions et les intervenants des marchés canadiens sur les solutions propres au contexte canadien et adaptées aux changements rapides de la réglementation.

De plus, le projet de Maple d'acquiescer CDCC peut répondre à la série d'options actuellement à l'étude par le Comité des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur les dérivés et dont il est question dans le document de consultation 91-402 des ACVM – *Dérivés : Référentiels centraux de données*. Le comité des dérivés a indiqué que l'absence d'un système central canadien chargé de collecter et d'agrèger les données sur tous les produits dérivés canadiens peut soulever des préoccupations. Un référentiel central des données sur les produits dérivés établi et géré au Canada permettrait une surveillance réglementaire plus efficace que s'il était situé à l'étranger. Le rôle que joue aujourd'hui CDCC et son orientation à venir sont peut-être une réponse importante aux questions actuelles et éventuelles dans les marchés des produits dérivés cotés en Bourse et hors cote. La proposition de Maple pour le développement de CDCC est peut-être une piste de solution aux préoccupations canadiennes à l'égard des produits libellés en dollars canadiens dans le marché des produits dérivés.

Compte tenu de la taille et de l'importance des marchés financiers canadiens, la création d'un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation canadien pourrait être un moyen d'atteindre les objectifs réglementaires et commerciaux associés au marché des produits dérivés hors cote au Canada pour les produits libellés en dollars canadiens et de favoriser l'innovation à mesure que ce marché et le cadre réglementaire mondial évoluent.

#### Maintien de la surveillance réglementaire sur un élément capital de l'économie et des marchés financiers canadiens

Le cadre réglementaire canadien est un rouage fondamental du succès de Groupe TMX, notamment auprès des petites et moyennes entreprises, qui lui a permis de répondre aux besoins locaux par, entre autres, des normes d'inscription qui favorisent la croissance régionale. Aux termes de l'acquisition par Maple, nous proposons que Maple et Groupe TMX soient reconnues et réglementées par l'Autorité et la CVMO. De plus,

<sup>2</sup> New York Portfolio Clearing (2011) « Frequently Asked Questions » [www.nypclear.com/FAQs](http://www.nypclear.com/FAQs).



TSX Inc. (la « **TSX** ») sera toujours soumise à la surveillance de la CVMO, Bourse de croissance TSX Inc. (la « **Bourse de croissance TSX** ») sera toujours soumise à la surveillance de l'ASC et de la BCSC, Natural Gas Exchange Inc. (la « **NGX** ») sera toujours soumise à la surveillance de l'ASC, CDS sera toujours soumise à la surveillance de la CVMO et de l'Autorité et CDCC et la MX seront toujours soumises à la surveillance de l'Autorité, dans chaque cas, comme elles le sont aujourd'hui. Ce cadre réglementaire canadien général applicable aux activités de Groupe TMX couvre tous les aspects des activités, des frais à l'accès, et nous estimons que son maintien est important pour assurer la croissance des entreprises canadiennes et la croissance et la stabilité des marchés financiers canadiens.

#### Restriction sur la propriété d'actions de 10 %

Dans le cadre réglementaire actuel, aucune personne physique ou morale ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert ne peuvent, sans l'approbation préalable de l'Autorité, exercer un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % des titres comportant droit de vote de Groupe TMX (la « **restriction sur la propriété d'actions** »).<sup>3</sup>

Nous estimons que la restriction sur la propriété de 10 % est importante pour assurer le fonctionnement de Groupe TMX et de ses bourses, notamment, la MX, d'une manière conforme à l'intérêt public et exempté d'influence indue de la part d'une même entité ou d'un groupe d'alliés. C'est pourquoi nous proposons que la restriction sur la propriété d'actions s'applique aux titres comportant droit de vote de Maple.

À la réalisation des opérations, les investisseurs n'agiront plus conjointement ni de concert à l'égard de Maple, de Groupe TMX ou de la MX. Aucun des investisseurs n'est ni ne sera un membre du groupe d'un autre investisseur ou de Maple, de Groupe TMX ou de la MX, ni une personne ayant des liens avec l'un d'eux. De plus, après la réalisation des opérations, les investisseurs ne seront partie à aucune convention ni entente ni ne seront liés à quelque engagement visant l'acquisition de titres de Maple, de Groupe TMX ou de la MX ou l'exercice des droits de vote rattachés à ces titres. Plus particulièrement, bien que certaines dispositions de la convention de gouvernance relative à l'acquisition intervenue entre les investisseurs relativement aux opérations (en sa version modifiée et reformulée le 10 juin 2011 et en sa version modifiée le 22 juin 2011, la « **convention de gouvernance relative à l'acquisition** ») demeureront en vigueur après la réalisation des opérations, aucune de ces dispositions ne porte sur l'acquisition de titres de Maple, de Groupe TMX ou la MX ni sur l'exercice des droits de vote rattachés à ces titres. Les dispositions de la convention de gouvernance relative à l'acquisition qui demeurent en vigueur après la réalisation des opérations sont plutôt limitées à des obligations de non-concurrence (tel qu'il est plus amplement décrit à la partie 5 de la présente demande), à des délais de détention avant la revente des actions de Maple et à des obligations de revente d'une manière ordonnée. Les investisseurs ne sont partie à aucune convention d'actionnaires et, bien que certains investisseurs (ou un membre de leur groupe respectif qui sera propriétaire d'actions de Maple) concluront des ententes de nomination distinctes avec Maple qui les habilitent respectivement à nommer un administrateur au conseil de Maple, ce droit de nomination est un droit individuel de chacun de ces investisseurs (ou membre de leur groupe respectif) et il n'existe aucune obligation, convention ni entente, ni aucun engagement qui obligerait les autres investisseurs à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions de Maple en faveur de ce candidat. Dans le cas de certaines opérations extraordinaires ou d'autres questions qui nécessitent un vote des actionnaires, il n'existe aucune convention ni entente, ni aucun engagement entre

<sup>3</sup> Conformément à ses engagements envers l'Autorité en date du 9 avril 2008, Groupe TMX a convenu qu'elle est assujettie à la restriction selon laquelle aucune personne physique ou morale, ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert, ne peuvent exercer un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de quelque catégorie ou série d'actions comportant droit de vote de Groupe TMX sans l'approbation préalable de l'Autorité. Les termes et expressions utilisés, comme « propriété véritable », s'entendent au sens qui leur est attribué dans la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) (la « **LVMO** ») et l'expression « agissant conjointement ou de concert » doit être interprétée conformément à la LVMO. De plus, ces restrictions ont été intégrées dans les statuts de Groupe TMX. Les mêmes restrictions sur la propriété d'actions sont également en vigueur en faveur de la CVMO.

les investisseurs quant à la manière dont ils doivent voter. Les investisseurs forment un groupe diversifié dont chaque membre sera libre de prendre ses propres décisions sur toutes les questions relatives à Maple en fonction de son propre point de vue et de ses propres intérêts.

De plus, même si les investisseurs ont collaboré à la préparation d'un vaste plan d'affaires pour Maple, qui décrit les structures de gouvernance proposées et certains objectifs stratégiques généraux, la direction de Groupe TMX, de CDCC, de CDS et d'Alpha prépareront après la clôture des budgets et des plans d'affaires stratégiques et opérationnels beaucoup plus détaillés, sous la supervision des conseils d'administration de chaque société. Les investisseurs acceptent que ces questions soient traitées dans le cours normal par la direction et par le conseil d'administration applicable. Dans ces circonstances, Maple soumet que les investisseurs n'agiront pas « conjointement ou de concert » après la réalisation des opérations même au sens large de cette expression.

#### Préservation de la structure de gouvernance existante de Groupe TMX

Après la réalisation de l'acquisition par Maple, la structure de gouvernance du conseil d'administration de Maple (le « **conseil de Maple** ») et de ses comités représentera un juste équilibre entre les divers intérêts des intervenants des marchés financiers au Canada et ceux de ses actionnaires. La composition du conseil de Maple sera toujours conforme aux exigences des ordonnances de reconnaissance et des engagements existants de Groupe TMX et de ses filiales sur une base consolidée. Le conseil de Maple se composera d'au moins 50 % d'administrateurs qui seront indépendants, d'au moins 25 % d'administrateurs qui seront des résidents de la province de Québec au moment de leur élection ou nomination et d'au moins 25 % d'administrateurs qui auront une expertise directe ou indirecte du marché canadien du capital de risque public. Nous proposons en outre qu'au moins 25 % des administrateurs auront une expertise des produits dérivés et qu'au moins un administrateur sera choisi parmi les courtiers en valeurs mobilières indépendants du Canada. L'objectif stratégique et l'orientation de Maple seront fixés au Canada sous la direction d'un conseil d'administration canadien.

Les conseils respectifs de Groupe TMX, de la MX, de la TSX et de la Bourse de croissance TSX seront identiques au conseil de Maple afin d'assurer une structure de gouvernance homogène au sein de chacune de ces bourses.

#### Appui à la croissance continue au Canada

Maple investira dans la croissance continue de l'activité de négociation et de compensation des produits dérivés de Groupe TMX et respectera les engagements pris par Groupe TMX envers l'Autorité en 2008, notamment l'engagement de garder l'activité de négociation et de compensation des produits dérivés de Groupe TMX à Montréal. Dans le giron de Maple, la MX continuera ses activités en tant qu'unité d'exploitation exclusive responsable des opérations sur produits dérivés cotés en bourse et produits connexes<sup>4</sup>. De plus, Maple a pour principale priorité commerciale de développer de nouveaux produits dérivés hors cote et, si Maple établit une bourse ou une chambre de compensation pour la négociation ou la compensation des produits dérivés qui sont actuellement des produits dérivés hors cote, cette bourse ou chambre de compensation sera établie à Montréal. La MX et toute pareille éventuelle unité d'exploitation chargée de la création et de la mise en œuvre du plan stratégique de Maple à l'égard des produits dérivés et des produits connexes, et les plans et budgets d'exploitation annuels de cette entreprise, de même que l'organisation de la

<sup>4</sup> Il est entendu que tous les renvois aux produits dérivés et produits connexes dans la présente demande visent les produits dérivés sur actions et sur titres à revenu fixe et excluent les produits dérivés et produits connexes de Groupe TMX ou d'un membre de son groupe qui ne relèvent pas directement de la MX à la date des présentes, y compris, notamment, les produits dérivés et produits connexes de la NGX, de Shorcan Brokers Limited (« **SBL** ») et de Shorcan Energy Brokers Inc. (« **SEB** »), et la compensation et le règlement de ceux-ci. Maple ne propose pas que la NGX, SBL, SEB ou leurs produits et services relèvent de la MX ou de quelque nouvelle unité d'exploitation relative aux produits dérivés et produits connexes.



direction de celle-ci, seront établis à Montréal. La MX continuera d'exporter son expertise en matière de négociation et de compensation des produits dérivés, et exercera cette activité internationale depuis Montréal. Le premier haut dirigeant en importance directement chargé de l'unité d'exploitation des produits dérivés, et les membres de la direction chargés de la gestion de l'élaboration et de l'application de la politique et de l'orientation de cette unité d'exploitation dont ce haut dirigeant a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités, seront établis à Montréal.

Maple s'engage à continuer de favoriser la croissance et le développement de la Bourse de croissance TSX et à répondre aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises. Nous croyons que les petites et moyennes entreprises favorisent la création d'emplois et le développement régional et constituent un moteur important de l'économie canadienne. Dans le giron de Maple, la Bourse de croissance TSX continuera d'offrir aux petites et moyennes entreprises un accès appréciable à des capitaux d'une manière localisée qui répond aux besoins des marchés financiers régionaux au moyen de centres d'excellence opérationnels à Calgary et à Vancouver. Les petites et moyennes entreprises demeureront également un rouage important de la vivacité de la structure boursière canadienne, le passage des émetteurs de la Bourse de croissance TSX à la TSX procurant une source stable de nouvelles inscriptions à la TSX.

Le siège social de Groupe TMX et les emplois connexes en finances et en technologie demeureront au Canada, et les principales politiques et stratégies d'entreprise seront toujours élaborées dans le bureau du chef de la direction de Maple pour le bénéfice de Groupe TMX et des marchés financiers canadiens. L'acquisition par Maple permettra de maintenir en fonction la quasi-totalité des membres de la haute direction actuels de Groupe TMX sous la direction de son chef de la direction actuel, et de préserver les emplois de haute technologie, dans les finances et dans les marchés financiers, associés à la présence d'une bourse de premier plan au Canada.

#### Une plateforme intégrée offrant d'autres occasions de croissance

Dans le giron de Maple, Groupe TMX bénéficiera des occasions de croissance supplémentaires associées à la compensation et au règlement de mises en pension de titres à revenu fixe et, à long terme, des produits dérivés sur actions et sur titres à revenu fixe hors cote. Nous prévoyons en outre des synergies quant aux produits d'exploitation à la faveur d'un meilleur positionnement de l'entité regroupée Groupe TMX et CDS pour la compensation des produits hors cote et cotés, et à la faveur du développement de produits novateurs au moyen de la plateforme intégrée. Nous entrevoyons une croissance considérable de CDS et de CDCC au sein de Maple par la migration à moyen terme du marché bilatéral des produits dérivés hors cote dans CDCC et CDS. Une large part des marchés financiers passera ainsi d'un cadre hors cote non réglementé dans des entités réglementées par l'Autorité et la CVMO. Le rôle de CDS et de CDCC sera élargi au sein de Maple, de même que le rôle de supervision réglementaire de l'Autorité et de la CVMO.

#### Maintien au Canada d'excellents emplois qui sont liés aux activités des bourses de Groupe TMX

La TSX et la Bourse de croissance TSX sont des bourses de premier plan pour les sociétés ouvertes des secteurs des métaux, de l'exploitation minière et du pétrole et du gaz qui y inscrivent leurs titres et y font appel public à l'épargne. Les activités de financement contribuent à maintenir d'excellents emplois spécialisés, notamment en droit, en finances et en comptabilité. L'acquisition par Maple permettra de veiller à ce que le Canada conserve son bassin de spécialistes de calibre mondial et demeure le premier choix pour les inscriptions de titres de ressources à l'échelle mondiale.

#### Un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation plus diversifié et plus efficace

L'activité de compensation, de règlement et de dépôt de CDS apportera de la stabilité et une diversification des activités de Groupe TMX. Nous croyons en outre que la création d'un groupe verticalement intégré

d'opérations boursières et de compensation pour les actions, les obligations, les produits énergétiques et les produits dérivés sur les marchés boursiers et hors cote, est un modèle d'entreprise hautement valorisé et éprouvé, qui existe actuellement au sein de la Deutsche Börse, de la BM&F Bovespa et de l'Australian Securities Exchange, qui élargirait énormément les activités commerciales de Groupe TMX, procurerait d'importantes occasions de croissance et créerait des synergies considérables (y compris une rationalisation des coûts) à l'avantage de Groupe TMX, de ses actionnaires et du Canada en tant que centre financier mondial d'excellence.<sup>5</sup>

#### Importantes synergies quant aux coûts

Nous sommes convaincus que le regroupement de Groupe TMX avec Alpha et CDS donnera lieu à d'importantes synergies quant aux coûts. Même si Maple n'est pas en mesure de réaliser une estimation détaillée des possibles synergies du fait qu'elle n'a pu procéder à un contrôle préalable usuel, nous sommes d'avis que ces synergies seront considérables et résulteront, notamment : a) d'une plus grande intégration entre les activités de compensation, de règlement et de dépôt de CDS et les activités d'investissement en actions de Groupe TMX; b) d'une plus grande intégration entre les activités de compensation de CDS et de CDCC; et c) de l'intégration des systèmes de technologies de l'information de CDS et de CDCC, initialement, dans le cadre d'un processus ininterrompu. Les types de synergies possibles sont plus amplement décrites ci-après.

#### *Principes directeurs*

Notre détermination à créer un groupe intégré d'opérations boursières et de compensation rentable et concurrentiel sera guidée par quatre principes fondamentaux.

#### Une meilleure gestion des risques

Une gestion des risques prudente sera notre première priorité pour assurer une bonne gestion du risque systémique. Nous améliorerons les outils existants et en établirons de nouveaux pour nous-mêmes, pour les intervenants des marchés et pour les autorités de réglementation afin d'améliorer la gestion des risques et de minimiser les risques pour les marchés financiers canadiens. Le groupe intégré d'opérations boursières et de compensation que nous ambitionnons de créer permettra d'avoir une vue d'ensemble de la chaîne de valeur des opérations sur titres qui permettra de surveiller étroitement les risques dans l'ensemble du système et d'établir des systèmes d'alerte afin de repérer rapidement les risques et d'empêcher qu'ils ne se détériorent.

Nous nous engageons à maintenir un dialogue permanent avec nos autorités de réglementation afin d'assurer une divulgation complète des pratiques en matière de gestion des risques et de fournir aux autorités de réglementation les données dont elles ont besoin pour prendre directement connaissance du risque systémique et en assurer la surveillance. Nous croyons que ce niveau de transparence sera tout à l'avantage de la stabilité des marchés financiers canadiens et un pas important pour la protection de l'intérêt public.

#### Un modèle d'entreprise axé sur le client

Nous pratiquerons des tarifs équitables pour nos produits et services. CDS appliquera des prix unitaires pour ses services de compensation, de dépôt et de règlement, de sorte que tous les adhérents paieront le même prix pour le même service, sans distinction quant aux frais d'opération entre les titres intercotés et ceux qui ne le sont pas et, tant qu'Alpha poursuivra ses activités de système de négociation parallèle (un « **SNP** »), ses

<sup>5</sup> On trouvera en annexe A à la présente demande des vues d'ensemble des groupes intégrés d'opérations boursières et de compensation qui existent actuellement au sein de Deutsche Börse, de BM&F Bovespa et de l'Australian Securities Exchange.

données seront toujours offertes dégroupées et séparément des données de la TMX. Il est important de souligner que nos frais continueront d'être assujettis au contrôle des autorités de réglementation.

Nous maintiendrons un accès juste et équitable à nos produits et services. Après l'acquisition d'Alpha, nous prévoyons qu'Alpha et/ou TMX Select continueront d'être exploitées comme des SNP. Nous miserons en outre au sein de CDS et de CDCC sur les comités consultatifs existants composés d'intervenants des marchés pour leur assurer un accès direct et une réceptivité à leurs demandes de produits et services nouveaux et améliorés.

#### Une gouvernance indépendante et efficace

Nous nous engageons à maintenir les normes les plus élevées en matière de gouvernance et à veiller à ce que les conseils de Maple et de ses filiales applicables, notamment la MX et CDCC, prennent des mesures pour que les fonctions d'opérations boursières et de compensation soient exécutées d'une manière qui ne soit pas contraire à l'intérêt public. La composition du conseil de Maple et de ses bourses, notamment la MX, assurera une représentation juste, appréciable et diversifiée, y compris une représentation appropriée d'administrateurs indépendants et un juste équilibre entre les intérêts des différentes personnes physiques et morales qui utilisent les services et installations de Groupe TMX. Nous croyons notamment qu'il est important de compter en plus des administrateurs indépendants des administrateurs avisés qui ont une bonne connaissance du secteur d'activité et qui ont un intérêt dans l'exploitation rentable et efficace de l'entreprise, et dans son évolution en fonction des besoins des marchés financiers canadiens, afin d'assurer les meilleures pratiques d'exploitation pour une bourse reconnue. La structure de gouvernance que nous proposons atteint cet objectif tout en maintenant un système approprié de freins et contrepoids qui empêche un actionnaire ou un groupe d'actionnaires d'exercer une influence indue.

Plusieurs des administrateurs siégeant aux conseils de CDS et de CDCC seront les mêmes, et ces conseils fonctionneront distinctement du conseil de Maple. Les arrangements de gouvernance que nous proposons assureront une représentation juste et appréciable au sein de ces conseils, notamment une représentation appropriée d'administrateurs qui sont des personnes indépendantes de Maple et qui possèdent une expertise pertinente. Nous proposons en outre de faire appel à des comités consultatifs composés d'intervenants des marchés (en créant ou en maintenant des comités à l'égard de chacun des secteurs d'activités, soit les actions, les titres à revenu fixe et les produits dérivés, de même qu'un comité de développement stratégique et un comité consultatif de gestion des risques). Les intervenants des marchés pourront ainsi faire directement des recommandations sur les produits et services de CDS et de CDCC afin d'assurer qu'ils répondent aux besoins des marchés.

#### Un engagement envers l'innovation et la concurrence dans les marchés

Nous maintiendrons une architecture ouverte pour l'infrastructure de compensation afin de permettre aux bourses et aux SNP de s'y connecter. Nous établirons en outre des comités du conseil au sein de CDS et de CDCC chargés de repérer et de régler les conflits d'intérêts et de veiller à une affectation juste et équitable des ressources au développement de produits avec les bourses et SNP concurrents.

#### *Un modèle plus solide et plus stable*

En résumé, nous croyons qu'un groupe verticalement intégré d'opérations boursières et de compensation sera un groupe plus solide et plus stable que dans la situation actuelle au Canada pour un certain nombre de raisons :

- a) Diversification des produits d'exploitation. La volatilité des bénéfices des bourses intégrées est généralement moindre que les bourses non intégrées verticalement, notamment en

période de crise, en raison de la plus grande diversification des produits d'exploitation entre les services de compensation, de règlement et de dépôt.

- b) Meilleure gestion des risques. L'intégration verticale permet une meilleure gestion des risques, une structure intégrée unique rendant possible une surveillance et une gestion plus étroites des risques. Un modèle intégré permettrait aux autorités de réglementation et aux intervenants d'avoir une vue d'ensemble du profil de risque des intervenants en raison d'un point d'accès unique et d'une meilleure communication des positions de risque. La meilleure compréhension du profil de risque qui en résulterait se traduira inévitablement par une plus grande stabilité, les autorités de réglementation pouvant intervenir plus tôt dans une situation de risque pour prévenir une plus grande propagation. De plus, l'intégration de CDS et de CDCC faciliterait le regroupement des positions de risque afin d'offrir une plus grande transparence et des occasions de gestion de garanties plus efficaces au moyen de marges croisées entre plusieurs catégories d'actifs.
- c) Développement de produits. Une entité intégrée CDS/CDCC offrira le meilleur moyen de compensation des produits dérivés hors cote au Canada. Elle créera également d'autres possibilités pour l'innovation de produits et le développement stratégique, notamment à l'égard de produits de gestion de garanties et de services de dépôt haut de gamme.
- d) Augmentation du volume des opérations. L'intégration verticale entraînera une augmentation du volume des opérations. Cette augmentation permettra des économies de frais administratifs redondants. Elle permettra également de réduire les risques qu'une partie importante des fonctions de compensation et de règlement, notamment à l'égard de la compensation des produits dérivés hors cote, se déroule à l'extérieur du Canada. De même, une augmentation du volume des opérations réduira la possibilité d'une acquisition de Maple par un acquéreur étranger, ce qui assurera la surveillance réglementaire et réduira les risques de perte ou de réduction de la compétence réglementaire des autorités de réglementation canadiennes.
- e) Processus ininterrompu. L'intégration verticale permet un « processus ininterrompu » plus facile, ce qui contribuera à réduire les erreurs et complexités inter-opérationnelles.

Nous ne croyons pas qu'une plus grande concentration résultant des opérations projetées nuise à la stabilité ni à la solidité de l'infrastructure des marchés au Canada. Par exemple, le risque dans les fonctions de compensation de CDS et de CDCC continuera d'être isolé des autres activités de Maple afin d'éviter toute propagation du risque.

Nous nous attendons à réaliser des efficiences pour le bénéfice des actionnaires, des firmes de courtage et des investisseurs du public, dans deux grandes catégories par suite des opérations projetées. Tout comme l'exploitation des activités de négociation et de compensation de produits dérivés simultanément par l'intermédiaire de la MX et de CDCC donne lieu à des synergies, nous croyons que le regroupement au sein d'un même organisme des activités de négociation et de compensation d'actions réglées en espèces par une intégration plus étroite de la TSX et de la Bourse de croissance TSX avec CDS donnera lieu également à des synergies. Une plus grande intégration des systèmes informatiques, par exemple, permettra d'améliorer sensiblement le flux d'information et les fonctions de communication pour le bénéfice de tous.

Nous prévoyons également que l'intégration de CDCC et de CDS se traduira par des améliorations. Même si la compensation d'actions réglées au comptant est fondamentalement différente de la compensation de contrats dérivés, il existe au sein de ces organismes une expertise complémentaire en matière de systèmes de gestion des risques, de solutions technologiques, de déploiement de capitaux et de développement de produits

qui, une fois regroupées, rendront l'organisme issue du regroupement plus solide que CDS et CDCC exploitées en tant qu'entités indépendantes.

En effet, l'un des plus importants avantages d'un groupe intégré unique d'opérations boursières et de compensation est de permettre le développement plus efficace de produits et services nécessaires à l'infrastructure des marchés financiers au Canada par la suppression des obstacles à la collaboration entre les principales composantes de l'infrastructure qui existe actuellement en raison de la propriété et de la gestion distinctes de Groupe TMX et de ses filiales (y compris CDCC), d'une part, et de CDS, d'autre part. La meilleure coopération et l'harmonisation des intérêts qui devraient résulter de la propriété commune devraient contribuer à réduire les temps et le coût de développement de produits grâce au regroupement de l'expertise requise sous une même direction et une même structure de propriété.

### **3. Acquisition de Groupe TMX et incidences pour la MX**

Maple a été créée le 28 avril 2011 et n'a, avant la date des présentes, exercé aucune autre activité importante que des activités liées aux opérations projetées. Par suite de l'acquisition par Maple, Maple deviendra un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada. À la réalisation de l'acquisition par Maple, Maple sera la société de portefeuille mère de Groupe TMX et de ses bourses et entreprises connexes. Maple n'exercera aucune activité commerciale; Groupe TMX continuera d'exercer ses activités commerciales directement et par l'intermédiaire de ses filiales. Maple sera la société ouverte issue de l'opération et Groupe TMX cessera d'être un émetteur assujéti. Le siège social de Maple sera situé au siège social de Groupe TMX.

Maple a déposé une demande de reconnaissance en tant que bourse et de reconnaissance de Groupe TMX en tant que bourse, au même titre que la reconnaissance de Groupe TMX par la CVMO, mais à titre de sociétés de portefeuille mères directes ou indirectes de la MX.

#### *Gouvernance*

Maple s'engage à maintenir les normes les plus élevées en matière de gouvernance et à veiller à ce que le conseil de Maple veuille à ce que les fonctions boursières soient exécutées d'une manière qui ne soit pas contraire à l'intérêt public. Ainsi, Maple adoptera pour elle-même le cadre de gouvernance de Groupe TMX, y compris des mandats du conseil et des comités essentiellement identiques. Les arrangements en matière de gouvernance de Maple assureront une représentation juste, appréciable et diversifiée au conseil de Maple et de ses comités, notamment une représentation appropriée d'administrateurs indépendants et un juste équilibre entre les intérêts des différentes personnes physiques et morales qui utilisent les services et les installations de Groupe TMX.

#### Composition du conseil d'administration

L'Autorité et les autres autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes ont reconnu la nécessité d'une structure de gouvernance rigoureuse et exécutoire pour les bourses qui exercent des activités au Canada et, au moyen d'ordonnances de reconnaissance et d'engagements, ont déjà enjoint à Groupe TMX et à ses bourses, y compris la MX, d'adopter une structure de gouvernance exécutoire. Les conseils d'administration de Maple, de Groupe TMX, de la TSX, de la MX et de la Bourse de croissance TSX se composeront des mêmes personnes afin d'assurer une gouvernance homogène au sein de chacune des bourses. Ainsi, le conseil de Maple respectera les ordonnances de reconnaissance de Groupe TMX, de la TSX, de la Bourse de croissance TSX et de la MX, sur une base consolidée, notamment :

- a) au moins 50 % des administrateurs seront « indépendants » au sens de l'article 1.4 du Règlement 52-110 et des normes en matière d'indépendance actuellement en vigueur adoptées par le conseil d'administration de Groupe TMX;

- b) au moins 25 % des administrateurs seront des résidents de la province de Québec au moment de leur élection ou de leur nomination; et
- c) au moins 25 % des administrateurs seront des personnes qui possèdent une expertise des marchés canadiens du capital de risque public ou qui y sont associées.

De plus, nous proposons qu'au moins 25 % des administrateurs de la MX soient des personnes qui ont une expertise des produits dérivés. Ce groupe d'administrateurs devrait comprendre des administrateurs qui possèdent une expertise en matière de négociation de produits dérivés, de compensation de produits dérivés et de gestion des risques. Nous croyons que cet engagement assurera une représentation importante de l'entreprise des produits dérivés au sein du conseil, tout en permettant à Maple de veiller à ce que son conseil d'administration soit aussi compétent et avisé que possible, dans chaque domaine de compétence, afin de prendre les décisions stratégiques nécessaires et de diriger la société en conséquence. En raison de la notion de conseil miroir, ces personnes seraient également des administrateurs de Maple, de Groupe TMX, de la TSX et de la Bourse de croissance TSX.

Enfin, nous nous engageons en outre à ce qu'au moins un membre du conseil de Maple soit choisi parmi les courtiers en valeurs mobilières indépendants du Canada (c.-à-d. des intervenants qui ne sont pas membres du groupe de banques canadiennes de l'annexe I) et à ce que le président du conseil de Maple soit un administrateur indépendant.

Les exigences existantes se sont révélées efficaces quant à la composition d'un conseil de Groupe TMX solide, indépendant et diversifié. Nous croyons toutefois que la présence d'une minorité d'administrateurs provenant d'intervenants membres du groupe de banques canadiennes de l'annexe I (conformément aux ententes de nomination décrites ci-après) et des courtiers en valeurs mobilières indépendants (conformément au nouvel engagement), qui posséderont chacun une bonne connaissance du secteur d'activité et auront un intérêt dans l'exploitation rentable et efficace des entreprises de Groupe TMX et dans leur évolution, permettra au conseil de Maple dans son ensemble de surveiller plus efficacement les activités de Groupe TMX et de veiller à ce que les décisions de nature commerciale et réglementaire ne soient pas contraires à l'intérêt public ni soumises à une influence indue d'un groupe d'intervenants des marchés financiers. Les candidats des intervenants membres du groupe de banques canadiennes de l'annexe I au conseil de Maple représenteront une minorité du conseil de Maple à laquelle feront contrepoids les candidats des institutions du côté acheteur et les autres administrateurs. La composition du conseil dans son ensemble assurera une diversité d'opinions de l'ensemble des secteurs des marchés financiers.

Le conseil de Maple adoptera les normes de Groupe TMX quant à la sélection des administrateurs et veillera raisonnablement à ce que chaque administrateur de Maple, de Groupe TMX, de la TSX, de la MX et de la Bourse de croissance TSX soit une personne qualifiée et à ce que la conduite antérieure de chaque administrateur donne des motifs raisonnables de croire que l'administrateur fera preuve d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions.

Initialement, les conseils d'administration de Maple, de Groupe TMX, de la TSX, de la MX et de la Bourse de croissance TSX se composeront de 15 administrateurs choisis comme suit : quatre candidats des investisseurs caisse de retraite (Alberta Investment Management Corporation, Caisse de dépôt et placement du Québec, Office d'investissement du régime de pensions du Canada et Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario), quatre candidats des investisseurs courtiers en valeurs appartenant à des banques, quatre autres personnes indépendantes (y compris potentiellement des représentants du conseil d'administration actuel de Groupe TMX), un représentant des courtiers en valeurs indépendants du Canada, le chef de la direction et le président du conseil indépendant. Les personnes choisies pour ces conseils possèdent l'ensemble des compétences et la réputation au sein de la collectivité nécessaires afin que ces conseils respectent toutes les exigences réglementaires en vigueur (notamment les exigences relatives au nombre



d'administrateurs résidents du Québec, à l'expertise des produits dérivés et à l'expérience en matière de capital de risque public). Maple croit que les conseils représenteront un bon équilibre entre les intérêts des utilisateurs des bourses, notamment les courtiers en valeurs appartenant à des banques, et les autres propriétaires qui n'ont aucun lien de dépendance avec les bourses.

Dans le cadre de la sélection de ces personnes, Maple adoptera et respectera la définition technique actuelle d'« indépendance » de Groupe TMX. Aux termes de cette norme existante, les dirigeants des investisseurs courtiers en valeurs, qui sont des « organismes participants », ne seront pas considérés comme des administrateurs indépendants. Aux termes de cette norme, les conseils d'administration initiaux de Maple, de Groupe TMX, de la TSX, de la MX et de la Bourse de croissance TSX compteront huit administrateurs indépendants : trois parmi les quatre candidats des caisses de retraite (le candidat d'AIMCO, M. George Gosbee n'étant pas considéré comme indépendant du fait qu'il est président et chef de la direction d'un « organisme participant »), quatre autres administrateurs indépendants (y compris potentiellement des administrateurs indépendants du conseil d'administration actuel de Groupe TMX) et le président du conseil indépendant. Maple est actuellement à la recherche d'un président du conseil indépendant, et cette personne ne sera pas un candidat d'un investisseur ni un administrateur actuel de Groupe TMX.

Tel qu'il est décrit à la partie 4 « *Acquisition de CDS* », ci-après, CDS et CDCC auront des procédures de gouvernance distinctes.

#### Comités du conseil

Le conseil de Maple établira des comités du conseil dont les mandats seront essentiellement identiques à ceux du comité des finances et d'audit, du comité de gouvernance, du comité des ressources humaines et du comité du marché de capital de risque public actuels de Groupe TMX. Suit une brève description de ces comités :

- **Comité des finances et d'audit** – Ce comité sera composé d'au moins quatre administrateurs, tous indépendants. Il sera notamment chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance quant à a) l'intégrité des états financiers de la société, b) aux systèmes de contrôle interne de la société, c) au processus d'audit externe, d) au processus d'audit interne et de certification, e) à la planification de l'entreprise, f) aux occasions de placement et à la mobilisation de fonds par la société, g) à l'administration, à la communication de l'information financière et aux activités de placement des régimes de retraite de la société, et h) à la conformité de la société aux exigences législatives et réglementaires. Ce comité entièrement indépendant sera également chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des risques, notamment d'examiner et d'évaluer les politiques et procédures en matière de gestion des risques de Maple quant au repérage des principaux risques et au caractère adéquat des procédures appropriées mises en œuvre pour atténuer et gérer ces risques. Les comités des finances et d'audit de Maple, de Groupe TMX, de la TSX, de la Bourse de croissance TSX et de la MX se composeront respectivement des mêmes personnes et seront ainsi plus à même de comprendre ces risques et les liens entre eux, le cas échéant.
- **Comité de gouvernance** – Ce comité se composera d'au moins cinq administrateurs, tous indépendants. Il sera chargé de faire des recommandations au conseil de Maple concernant la gouvernance d'entreprises en général, y compris, notamment : a) toutes les questions concernant le rôle de gérance du conseil à l'égard de la direction de la société, b) la taille et la composition du conseil, y compris le processus de sélection des candidats et l'orientation des nouveaux membres, c) la rémunération du conseil et d) les mesures nécessaires pour assurer l'indépendance du conseil par rapport à la direction et aux administrateurs non indépendants. Il reviendra à ce comité d'élaborer les politiques et de surveiller la conformité

aux politiques associées à un système efficace de gouvernance d'entreprise, notamment les politiques en matière de conflits d'intérêts.

- **Comité des ressources humaines** – Ce comité sera composé d'au moins quatre administrateurs, tous non membres de la direction. Il sera créé en deux étapes pour le compte du conseil de Maple selon les besoins concernant : a) la nomination et la rémunération des membres de la haute direction et l'approbation des plans de relève pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction; b) l'approbation des politiques en matière de ressources humaines pour les membres de la haute direction et la reddition de comptes au conseil à cet égard, et c) la supervision des régimes d'avantages sociaux et de rémunération de la société.
- **Comité du marché de capital de risque public** – Ce comité sera composé d'au moins quatre administrateurs, tous non membres de la direction. Il sera chargé de conseiller le conseil et de lui faire des recommandations sur l'ensemble des questions de politiques et autres affaires qui sont susceptibles d'avoir un effet important sur le marché de capital de risque public au Canada ainsi que sur le rôle de la société et/ou de la Bourse de croissance TSX à cet égard.

Au sein de la MX, le conseil d'administration maintiendra également un comité spécial chargé de la division réglementaire de la MX. Les membres du comité spécial seront nommés par le conseil de la MX, et les membres du comité spécial seront majoritairement des résidents de la province de Québec qui remplissent les mêmes exigences d'indépendance que celles décrites ci-dessus. Maple s'engage en outre à ce qu'au moins 25 % du comité spécial de la MX se compose d'administrateurs qui possèdent une expertise des produits dérivés. Le mandat du comité spécial sera essentiellement identique à celui du comité spécial actuellement en place à la MX.

#### Sélection des futurs administrateurs

Le comité de gouvernance du conseil de Maple, composé d'au moins cinq administrateurs, tous indépendants, sera chargé de la mise en candidature des administrateurs. Le comité de gouvernance passera régulièrement en revue la composition du conseil de Maple, notamment les forces, compétences et expériences au sein du conseil de Maple et son orientation stratégique. Le comité de gouvernance sera chargé de déceler les lacunes dans la composition du conseil et d'y remédier. Des qualités comme l'intégrité et la bonne réputation, notamment dans la collectivité et dans la vie professionnelle, seront toujours des critères de base pour les membres du conseil de Maple. Le comité de gouvernance examinera également l'indépendance, les compétences professionnelles ou en tant que membre d'un conseil d'administration, et l'expérience dans de nombreux domaines, notamment les marchés financiers, les marchés des capitaux de risque, les produits dérivés, l'énergie, la compensation, les technologies, les sociétés ouvertes, la vente et la commercialisation, la gouvernance d'entreprises, les ressources humaines, le règlement, le courtage et les opérations internationales. Le comité de gouvernance prendra également en considération la représentation géographique en fonction des priorités stratégiques de Maple et les obligations de résidence dans la province de Québec. Il s'agira de veiller à ce que la composition du conseil de Maple présente une combinaison appropriée de compétences et d'expérience pour l'orientation des stratégies et des activités commerciales de Maple et des bourses de Groupe TMX, notamment la TSX, la Bourse de croissance TSX et la MX. Le comité de gouvernance sera autorisé à retenir les services de conseillers externes pour l'aider dans la recherche de candidats acceptables. Le comité de gouvernance sera en outre chargé d'établir une liste de candidats potentiels à un poste d'administrateur et de la mettre à jour à chaque année. Les investisseurs peuvent également proposer des administrateurs indépendants conformément aux ententes de nomination décrites ci-après. Les candidats proposés conformément aux ententes de nomination seront soumis à l'approbation du comité de gouvernance.



### Ententes de nomination

Avant la prise en livraison initiale d'actions de Groupe TMX dans le cadre de l'offre, Maple conclura des ententes de nomination distinctes avec Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc. (ou, dans chaque cas, un membre de leur groupe respectif) aux termes de laquelle chacun de ces investisseurs (ou membres de leur groupe respectif) aura le droit de nommer un candidat à l'élection à un poste d'administrateur au conseil de Maple. Chaque investisseur veillera à ce que son candidat possède les compétences nécessaires pour siéger au conseil de Maple et bénéficie du soutien inconditionnel de l'investisseur qui le nomme. Les personnes nommées au conseil de Maple conformément aux ententes de nomination seront assujetties à leurs obligations fiduciaires envers Maple et devront s'y conformer et agir dans l'intérêt véritable de Maple peu importe leurs affiliations personnelles avec les investisseurs qui les ont nommés ou avec quelque autre société.

Après l'acquisition par Maple, conformément aux ordonnances de reconnaissance applicables et afin de permettre au conseil de Maple de vérifier si un candidat proposé aux termes d'une entente de nomination est une personne qualifiée, cette candidature sera soumise à l'approbation du comité de gouvernance du conseil de Maple, dans l'exercice raisonnable de son mandat. Le comité de gouvernance aura le pouvoir de rejeter un candidat, auquel cas l'investisseur devra proposer un autre candidat.

L'entente de nomination prendra fin quant à un investisseur (ou aux membres de son groupe applicables) à la première des éventualités suivantes à survenir : i) le sixième anniversaire de la clôture de l'acquisition par Maple et ii) dès que cet investisseur (ou ce membre de son groupe) cesse d'être propriétaire d'un nombre d'actions ordinaires de Maple (ou d'une entité remplaçante issue du regroupement de Maple et de Groupe TMX) correspondant à 5 % du total des actions ordinaires de Maple émises et en circulation à la date et compte tenu de l'acquisition de la totalité des actions de Groupe TMX. L'entente de nomination sera propre à l'investisseur (ou au membre de son groupe) et incessible (sauf à des membres de son groupe). Maple (et quelque entité remplaçante) tiendra compte des droits des investisseurs (ou des membres applicables de leur groupe) partie aux ententes de nomination aux fins de la vérification de sa conformité aux ordonnances de reconnaissance applicables.

Les ententes de nomination ne sont pas des ententes entre les investisseurs et il n'existe aucun lien entre le droit de nomination respectif d'un investisseur et celui d'un autre investisseur. Il n'existe aucune convention ni entente, ni aucun engagement entre les investisseurs quant au vote en faveur du candidat d'un autre investisseur, et l'élection de chacun de ces candidats sera soumise à l'examen et à l'approbation des actionnaires de Maple aux assemblées auxquelles des administrateurs de Maple doivent être élus.

### Intérêt public et obligations de Maple

Tel qu'il est décrit ci-dessus, le conseil de Maple (et de même les conseils de Groupe TMX, de la TSX, de la Bourse de croissance TSX et de la MX) se composera notamment d'administrateurs indépendants pour au moins la moitié du conseil et représentera un équilibre entre les intérêts des différentes personnes physiques et morales qui utilisent les services et les installations de Groupe TMX. Le conseil de Maple (et de même les conseils de Groupe TMX, de la TSX, de la Bourse de croissance TSX et de la MX) bénéficiera de la présence de personnes qui ont un intérêt dans l'exploitation rentable et efficace des entreprises de Groupe TMX et dans leur évolution. Nous croyons que la composition du conseil de Maple (et de même les conseils de Groupe TMX, de la TSX, de la Bourse de croissance TSX et de la MX) permettra à Maple et à ses filiales de mieux exercer leurs fonctions boursières d'une manière qui ne soit pas contraire à l'intérêt public, résolvant naturellement quelque perception de conflit d'intérêts potentiel par un équilibre entre les candidats provenant

d'un groupe diversifié d'utilisateurs des services de Groupe TMX et les administrateurs indépendants hautement qualifiés et respectés.

Maple adoptera à l'égard de chaque administrateur un code de déontologie essentiellement identique à celui de Groupe TMX. Chaque administrateur, y compris les administrateurs nommés aux termes des ententes de nomination, devra :

- a) agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt véritable de la société;
- b) faire preuve du même degré de soin, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnable dans des circonstances comparables;
- c) exercer ses pouvoirs d'administrateur aux fins visées;
- d) veiller à ce que ses intérêts personnels n'entrent pas en conflit avec ses obligations envers la société;
- e) veiller à ne pas tirer ni recevoir, directement ou indirectement, un profit, un gain ou un avantage personnel de sa relation avec la société; et
- f) exercer ses pouvoirs d'administrateur compte tenu du mandat d'intérêt public d'une bourse reconnue.

Le code de déontologie du conseil portera également sur des situations où un administrateur de Maple (et/ou de ses filiales applicables) peut se trouver en conflit d'intérêts potentiel. Chaque administrateur devra fournir à chaque année des déclarations d'intérêts et le secrétaire de la société sera chargé de la surveillance des conflits. De plus, chaque administrateur devra lui-même surveiller les conflits d'intérêts réels ou potentiels dans lesquels il peut de temps à autre se trouver. Le comité de gouvernance examinera, à la demande d'un administrateur ou du secrétaire de la société, et peut de sa propre initiative, examiner quelque possibilité de conflit d'intérêts important d'un administrateur. Dans les cas où un administrateur est en conflit d'intérêts important, cet administrateur s'abstiendra de participer à la décision du conseil ou du comité à cet égard.

La composition et le mandat des comités du conseil réduisent également la possibilité de quelque apparence de conflit d'intérêts. Par exemple, le comité des finances et d'audit sera composé exclusivement d'administrateurs indépendants et sera chargé de la surveillance de la gestion des risques et du plan d'affaires annuel, et de la conformité à l'ensemble des exigences législatives et réglementaires applicables (y compris les exigences des ordonnances de reconnaissance applicables à Maple et à ses filiales). De plus, le comité de gouvernance sera composé exclusivement d'administrateurs indépendants et sera chargé de la surveillance des procédures permettant au conseil de fonctionner de manière indépendante de la direction et des administrateurs non indépendants, notamment les politiques en matière de conflit d'intérêts.

Maple estime que la structure de propriété proposée pour Maple n'augmente pas les risques de conflit d'intérêts réel ou apparent des bourses en exploitation. Après l'acquisition de Groupe TMX par Maple, les quatre courtiers en valeurs appartenant à des banques qui sont des investisseurs détiendront des droits de nomination à l'égard de seulement quatre des quinze administrateurs au conseil de Maple. Ces administrateurs n'auront aucune influence au niveau de la direction d'une bourse. Dans la mesure où le conseil doit examiner une question qui soulève un conflit pour un candidat, ce candidat s'abstiendrait de voter, comme le veut la pratique normale et conformément aux normes et procédures établies en matière de conflit d'intérêts. Le conseil se composera d'administrateurs chevronnés et le comité de gouvernance a le mandat de surveiller les conflits, autant de garanties, selon Maple, que les conflits réels ou apparents seront bien encadrés.

### Gouvernance réceptive pour toutes les parties intéressées

Maple entend maintenir une politique d'éligibilité des administrateurs aux termes de laquelle, dans une élection sans opposition<sup>6</sup> des administrateurs à son assemblée annuelle des actionnaires, un candidat, y compris un candidat présenté aux termes d'une entente de nomination, qui reçoit un nombre supérieur d'abstentions de vote que de votes en sa faveur, remettra sa démission au conseil de Maple sans tarder après cette assemblée annuelle. Le comité de gouvernance devrait recommander au conseil de Maple d'accepter la démission, sauf dans des circonstances atténuantes. Le conseil de Maple prendra sa décision et en fera l'annonce par voie d'un communiqué de presse dans les 90 jours qui suivent l'élection, notamment les motifs du refus de la démission, s'il y a lieu. Le conseil de Maple peut combler une vacance créée par cette démission. Si l'administrateur démissionnaire est le candidat d'un investisseur, cet investisseur aura le droit de nommer un nouveau candidat, sous réserve de l'approbation de ce candidat par le comité de gouvernance de la manière plus amplement décrite ci-après.

Les mécanismes de gouvernance proposés pour Maple et ses bourses en exploitation garantiront une représentation équitable, effective et diversifiée, notamment une représentation appropriée d'administrateurs indépendants et un bon équilibre entre les intérêts des différentes personnes physiques et morales qui utilisent les services et installations de Groupe TMX, notamment à l'égard de la TSX, de la Bourse de croissance TSX et de la MX. Les bourses exploitées par Maple tiendront également compte des intérêts de leurs participants (y compris ceux qui ne sont pas des actionnaires) de la même manière qu'elles le font aujourd'hui. Par exemple, les bourses obtiennent aujourd'hui les observations des participants par l'intermédiaire de comités qui réclament un débat approfondi et ouvert sur des questions de politique dans le cadre d'un processus ouvert de consultation englobant une diversité d'opinions. Ces comités se composent de personnes avisées représentant divers groupes sectoriels et diverses régions, selon le cas. Ces comités seront maintenus.

### Conseil et direction initiale

Nous prévoyons qu'à la prise en livraison dans le cadre de l'offre, le conseil de Maple (et ultérieurement les conseils de Groupe TMX, de la TSX, de la Bourse de croissance TSX et de la MX) se composera des personnes suivantes, chacune d'elles ayant accepté les fonctions d'administrateur, et du chef de la direction de Groupe TMX et d'autres administrateurs indépendants, notamment peut-être certains membres du conseil d'administration de Groupe TMX (s'ils acceptent de siéger au conseil de Maple) :

- Luc Bertrand, vice-président du conseil, Banque Nationale Groupe financier Inc.;
- Marie Giguère, première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétariat, Caisse de dépôt et placement du Québec;
- George Gosbee, président du conseil, président et chef de la direction, AltaCorp Capital Inc.;
- Sarajit (Sabi) Marwah, vice-président du conseil et chef de l'exploitation, La Banque de Nouvelle-Écosse;
- Frank McKenna, président suppléant du conseil, Groupe Banque TD;
- Jim Prentice, premier vice-président à la direction et vice-président du conseil, Banque Canadienne Impériale de Commerce;

<sup>6</sup> Par « élection sans opposition » on entend que le nombre de candidats à l'élection à l'assemblée annuelle est le même que le nombre d'administrateurs à être élus au conseil de Maple.

- William Royan, chef, Placements relationnels, Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Kevin Sullivan, président du conseil adjoint, GMP Capital Inc.; et
- Eric M. Wetlaufer, vice-président principal, Placements sur les marchés, Office d'investissement du régime de pensions du Canada.

Nous soulignons que six de ces neuf administrateurs initiaux, soit MM. Gosbee, Marwah, McKenna, Prentice, Sullivan et Wetlaufer, n'ont pris aucune part directe à l'élaboration des opérations projetées. Maple est actuellement à la recherche d'un président du conseil indépendant. Le président du conseil ne sera pas l'une des personnes susmentionnées ni un administrateur actuel de Groupe TMX. Des quinze administrateurs initiaux, seulement trois auront participé à l'élaboration des opérations projetées.

Nous prévoyons que les membres de la haute direction actuels de Groupe TMX, y compris son chef de la direction, deviendront les membres de la haute direction de Maple après la prise en livraison dans le cadre de l'offre.

#### *Structure de frais et accessibilité de la MX*

Nous avons l'intention de maintenir une structure de frais concurrentielle pour la MX, sans distinction entre un utilisateur en particulier ou une catégorie d'utilisateurs. Nous nous engageons à ce que tous les frais que la MX impose à ses intervenants soient transparents et équitablement répartis, n'aient pas pour effet de créer des entraves à l'accès et soient équilibrés compte tenu du critère de la MX selon lequel elle doit générer suffisamment de produits d'exploitation pour s'acquitter de ses obligations, notamment aux fins de ses activités réglementaires et boursières. Nous faisons remarquer qu'un certain nombre des investisseurs dans Maple sont des clients des services de la MX et que des frais non concurrentiels auraient des incidences pécuniaires défavorables pour leurs entreprises. Nous croyons qu'il s'agit là d'un facteur qui soumet ces investisseurs aux forces du marché et qui devrait conscientiser davantage la MX quant aux besoins et aux préoccupations de ses intervenants en matière de frais. Dans le cadre de notre proposition, le processus d'établissement des frais demeurera équitable et juste, conformément à la pratique actuelle de la MX. Le comité des finances et d'audit, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, sera chargé de faire des recommandations au conseil sur les frais et de veiller à ce qu'ils ne nuisent pas à l'accessibilité. Comme nous ne proposons aucune modification aux pouvoirs de surveillance continue des autorités de réglementation en matière de frais, les frais seront toujours soumis à la surveillance de l'Autorité quant à l'intérêt public.

Nous ne proposons pas non plus de modification à l'ordonnance de reconnaissance de la MX en ce qui a trait à l'accessibilité. Maple entend maintenir un système ouvert qui continuera de permettre à quiconque respecte les normes d'accès applicables d'effectuer des opérations sur la MX. Maple n'a pas l'intention d'apporter quelque modification aux normes d'accessibilité de la MX. Les décisions concernant l'accessibilité seront prises conformément aux pratiques et aux politiques actuellement en place à la MX en vue de promouvoir l'accès conformément à son ordonnance de reconnaissance. Conformément à l'ordonnance de reconnaissance actuelle de la MX, quelque modification éventuelle aux normes d'accessibilité écrites sera appréciée compte tenu de l'obligation selon laquelle elle ne doit pas interdire ni limiter déraisonnablement l'accès par une personne physique ou morale aux services de la MX. La MX continuera de maintenir des registres écrits de chaque accès accordé ou refusé et des motifs de l'accès accordé ou refusé. L'Autorité aura toujours la faculté d'examiner ces registres.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur les frais de CDS, de CDCC et d'Alpha à la partie 4 « *Acquisition de CDS et incidences pour CDCC* » et à la partie 5 « *Acquisition d'Alpha* » ci-après.

*Convention de non-concurrence*

Conformément à la pratique commerciale usuelle, la participation par chacun des investisseurs dans l'acquisition par Maple était subordonnée à la condition que cet investisseur (ou son entité mère) convienne de conclure une convention de non-concurrence limitée avec Maple et les autres investisseurs (ou leurs entités mères) à la clôture de l'acquisition par Maple. Cette convention est plus amplement décrite à la partie 5 de la présente demande sous la rubrique « *Convention de non-concurrence* ».

*Propriété d'actions*

À la réalisation de l'acquisition par Maple, nous prévoyons que la propriété d'actions de Maple sera répartie comme il est indiqué dans le tableau suivant. Conformément aux restrictions sur la propriété d'actions existante applicables à Groupe TMX, les actions de Maple appartiendront à un grand nombre d'actionnaires dont aucun ne sera propriétaire de plus de 10 % des actions en circulation.

Actionnaire	Pourcentage d'actions de Maple à la réalisation de l'arrangement ultérieur	
	Si 70 % des actions de TMX sont acquises dans le cadre de l'offre <sup>1)</sup>	Si 80 % des actions de TMX sont acquises dans le cadre de l'offre <sup>2)</sup>
Alberta Investment Management Corporation	7,1 %	8,7 %
Caisse de dépôt et placement du Québec	6,9 %	8,6 %
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	7,2 %	8,8 %
Marchés mondiaux CIBC Inc.	5,5 %	6,7 %
Desjardins Société Financière	2,8 %	3,4 %
Marchés financiers Dundee inc.	0,5 %	0,7 %
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)	2,7 %	3,3 %
GMP Capital Inc.	0,5 %	0,7 %
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	2,8 %	3,4 %
Financière Banque Nationale Inc.	6,1 %	7,1 %
Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	6,9 %	8,6 %
Scotia Capitaux Inc.	6,2 %	7,2 %
Valeurs Mobilières TD Inc.	5,4 %	6,7 %
Autres anciens actionnaires de Groupe TMX	39,2 %	26,1 %
Total	100 %	100 %

Nota :

- 1) Suppose que les investisseurs reçoivent 70 % au comptant et 30 % en actions de Maple pour les actions de TMX que certains investisseurs détiennent actuellement.
- 2) Suppose que les investisseurs reçoivent 80 % au comptant et 20 % en actions de Maple pour les actions de TMX que certains investisseurs détiennent actuellement.

Maple et ses investisseurs souscrivent au principe de la restriction sur la propriété d'actions selon lequel aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires agissant conjointement ou de concert ne devrait exercer une influence appréciable sur une bourse en exploitation sans l'approbation préalable de l'Autorité. À cette fin, sauf dans le cadre des acquisitions d'Alpha et de CDS, après la réalisation de l'acquisition par Maple, il n'existera aucune entente ni aucun engagement entre les investisseurs à l'égard de l'exercice des droits de

vote rattachés aux actions de Maple et chaque investisseur prendra à l'égard de sa participation dans Maple des décisions qui répondent à ses propres intérêts, objectifs et préoccupations.<sup>7</sup>

Nous croyons en outre qu'il est approprié que les restrictions sur la propriété d'actions s'appliquent à Maple dans les cas où elle est reconnue comme une bourse par la CVMO et l'Autorité. Lorsque les restrictions sur la propriété d'actions s'appliquent à Maple, Maple modifierait ses statuts afin d'y intégrer les restrictions sur la propriété d'actions et d'y ajouter de vastes mécanismes d'exécution, essentiellement identiques aux mécanismes d'exécution existants dans les statuts de Groupe TMX, qui s'appliqueraient en cas de violation des restrictions sur la propriété d'actions.<sup>8</sup>

### *Engagements*

Comme Maple souscrit au cadre réglementaire existant à l'égard de Groupe TMX et de la MX, afin d'assurer la continuité des ordonnances de reconnaissance et des engagements existants, Maple s'engagera envers l'Autorité :

- a) à prendre toutes les mesures qu'elle peut prendre pour que Groupe TMX respecte ses engagements du 9 avril 2008 envers l'Autorité;
- b) à prendre toutes les mesures qu'elle peut prendre pour que la MX respecte les conditions de son ordonnance de reconnaissance; et
- c) à assumer au mieux de sa capacité dans les circonstances les engagements suivants de Groupe TMX à l'égard de la MX comme s'il s'agissait de ses propres engagements : article 1 (« Restrictions relatives à la propriété des actions de Groupe TMX »); article 2 (« Composition du conseil d'administration de Groupe TMX »); articles 5 et 6 (« Activités de la Bourse »); articles 7, 8 et 9 (« Changement de propriété »); article 10 (« Plan stratégique relatif aux instruments dérivés »); article 11 (« Accès à l'information »); articles 12 et 13 (« Ressources »); article 14 (« Défaut de se conformer ») et articles 15 et 16 (« Généralités »).

Ces engagements et d'autres engagements compte tenu de ceux formulés aux présentes sont plus amplement décrits en annexe B.

<sup>7</sup> Nous faisons remarquer que Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc. ont respectivement convenu de conserver pendant une période de cinq ans après la réalisation de l'acquisition par Maple une participation d'au moins : a) au cours de la première année de cette période, 6,25 %, et par la suite, 5,625 %, du total des actions de Maple émises et en circulation à la date et compte tenu de la réalisation de l'acquisition par Maple, ou, s'il est moindre, b) un pourcentage du total des actions de Maple émises et en circulation qu'elle a acquises dans le cadre de sa souscription d'actions de Maple aux termes de sa lettre d'engagement de participation, à la date et compte tenu de la réalisation de l'acquisition par Maple. Les actionnaires restants de Maple auront la faculté de disposer de leurs actions comme bon leur semble.

<sup>8</sup> L'annexe B des statuts de Groupe TMX prévoit de vastes mécanismes d'exécution qui sont applicables en cas de violation des restrictions sur la propriété d'actions. Dès qu'il est établi par les administrateurs de Groupe TMX que ces restrictions n'ont pas été respectées, certains des mécanismes d'exécution prévoient qu'aucune personne ne peut exercer les droits de vote rattachés aux actions comportant droit de vote des personnes physiques ou morales contrevenantes, les dividendes sur les actions comportant droit de vote sont limités ou interdits et Groupe TMX doit envoyer un avis enjoignant aux contrevenants de vendre les actions comportant droit de vote détenues en violation de ces restrictions. Dans les cas où les contrevenants ne se soumettent pas à cette obligation de vendre, d'autres mécanismes d'exécution s'appliquent alors, notamment l'interdiction d'exercer quelque droit ou privilège rattaché aux actions comportant droit de vote et le droit de Groupe TMX de vendre ou de racheter les actions comportant droit de vote détenues en violation de ces restrictions et de remettre le produit net au porteur.

*Ordonnance de reconnaissance modifiée et reformulée*

Le 17 décembre 2002, dans une version modifiée le 13 mai 2003, la Commission des valeurs mobilières du Québec a reconnu la MX comme un organisme d'auto-réglementation. Aux termes d'une décision datée du 10 avril 2008, en sa version modifiée le 22 novembre 2010, l'Autorité a autorisé la MX à exercer l'activité d'une Bourse dans la province de Québec et a reconnu la MX comme un organisme d'auto-réglementation. Nous demandons respectueusement à l'Autorité de rendre une ordonnance modifiant et reformulant l'ordonnance de reconnaissance existante afin de reconnaître Maple et Groupe TMX, respectivement, en tant que bourse, de mettre en œuvre les restrictions sur la propriété d'actions, et par ailleurs de modifier l'ordonnance et de mettre à jour les déclarations à l'appui de l'ordonnance, en la forme dont Maple et l'Autorité doivent convenir. À cet égard, Maple propose que la reconnaissance de Maple et de Groupe TMX et les modifications apportées à l'ordonnance de reconnaissance de la MX prennent effet parallèlement à la prise en livraison par Maple des titres comportant droit de vote de Groupe TMX dans le cadre de l'offre.

**4. Acquisition de CDS et incidences pour CDCC**

Après la réalisation de l'acquisition par Maple ou au même moment, Maple entend acquérir CDS. Maple entend créer un comité d'administrateurs qui sont indépendants des actionnaires de Maple qui détiennent une participation dans CDS et qui serait chargé de surveiller le processus d'évaluation et de réalisation de l'acquisition de CDS, notamment de veiller à ce que la contrepartie offerte soit équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Maple (sauf les investisseurs qui détiennent une participation dans CDS).

Chacun des investisseurs a convenu avec Maple de déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour poursuivre et effectuer l'acquisition de CDS, et d'appuyer cette opération. Maple croit savoir que, dans la situation où Maple contrôle Groupe TMX, avec le soutien ou l'abstention de l'un ou l'autre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »), de Banque de Montréal ou de Banque Royale du Canada (en qualité d'actionnaires directs ou indirects de CDS), les investisseurs ou les membres de leur groupe seraient en mesure de forcer la réalisation de l'acquisition de CDS.

Des membres du groupe respectifs de Marchés mondiaux CIBC Inc., de Financière Banque Nationale Inc., de Scotia Capitaux Inc. et de Valeurs Mobilières TD Inc. détiennent actuellement, directement et indirectement, des actions de CDS et s'attendraient à recevoir leur quote-part de quelque contrepartie payable pour celles-ci dans le cadre d'une acquisition de CDS parallèlement ou ultérieurement à la réalisation de l'acquisition par Maple.

*Objectifs d'intégration*

Nous avons pour objectif d'harmoniser plus étroitement les produits et services offerts par Groupe TMX, notamment sa filiale indirecte CDCC, et ceux offerts par CDS dans le but de créer un système de négociation et de compensation efficace pour l'ensemble des catégories d'actifs cotés ou hors cote. Nous croyons que cette harmonisation, combinée aux forces du marché externe et à la propriété d'actions ordinaires de CDS et de CDCC, nous permettra de mieux développer de nouveaux produits pour la compensation et le règlement, de faciliter l'accès et l'utilisation pour les clients, de créer de nouveaux outils de gestion des risques novateurs et de faciliter la gestion des garanties, notamment la possibilité de marges croisées entre les catégories d'actifs.

Tel qu'il est plus amplement décrit ci-dessus à la partie 2, « *Objectif de Maple et principaux avantages* », par l'harmonisation des activités de CDS et de CDCC au sein de Maple, l'entreprise issue du regroupement sera plus à même de saisir des occasions de croissance et de développer de nouvelles solutions pour les marchés financiers canadiens et sera en mesure de développer des produits et des solutions que CDS et CDCC ne seraient respectivement pas en mesure de développer séparément. Nous avons en outre l'intention



d'entreprendre des discussions avec les autorités de réglementation en vue d'établir des services de référentiels centraux de données au sein de l'entreprise issue du regroupement. Cette harmonisation, et la prestation de services de référentiels centraux de données, auront des avantages distincts pour les autorités de réglementation, notamment la transmission de flux de données donnant un bon aperçu de l'ensemble de la chaîne d'opérations boursières et permettant aux autorités de déceler plus facilement la possibilité d'un risque systémique conformément à leur mandat relatif au risque systémique.

Aux termes de notre proposition, l'infrastructure de compensation de CDS et de CDCC serait intégrée. Afin de maintenir le partage du risque financier, dans la structure juridique, nous prévoyons que les activités de compensation respectives de CDS et de CDCC continueraient de relever d'entités juridiques distinctes, faisant appel en grande partie aux mêmes personnel, ressources et administrateurs. Afin de mieux isoler le risque, les fonctions de dépôt et de règlement de CDS relèveraient d'une filiale distincte de Groupe TMX. Initialement, la technologie serait intégrée dans le cadre d'un processus ininterrompu entre les systèmes technologiques de CDS et de CDCC dans le but de créer à terme un système commun. Cette intégration est un projet à long terme qui doit être planifié soigneusement et qu'entreprendront les spécialistes compétents des organismes applicables après la réalisation des opérations. L'infrastructure de technologies de l'information commune demeurerait accessible pour les autres SNP et bourses qui exercent des activités au Canada afin de continuer de favoriser l'innovation en matière de nouveaux produits et d'assurer un cadre concurrentiel pour les opérations boursières.

Les services, politiques et procédures (notamment les exigences de marge, les exigences applicables d'adhésion, etc.) de CDCC et de CDS seront maintenus dans le cours normal conformément aux pratiques actuelles. Après la réalisation de l'acquisition de CDS, la direction et les conseils de CDS et de CDCC élaboreront un plan de restructuration visant l'intégration de l'infrastructure de compensation de CDS et de CDCC et la séparation des fonctions de règlement et de dépôt dans une entité juridique distincte. Ce plan de restructuration portera notamment sur la propriété de chacune de ces entités juridiques au sein du groupe de sociétés de Maple, ce qui n'a pas encore été fixé au stade actuel.<sup>9</sup> Ce plan de restructuration sera soumis à l'approbation des autorités de réglementation compétentes avant sa mise en œuvre et comprendra des modifications proposées aux ordonnances de reconnaissance et aux engagements applicables, s'il y a lieu.

Le siège social de CDS demeurera à Toronto et celui de CDCC demeurera à Montréal. Conformément aux exigences réglementaires existantes, le premier haut dirigeant en importance de CDCC serait un résident de la province de Québec au moment de sa nomination et pour la durée de son mandat et travaillerait à Montréal.

#### *Gouvernance*

Nous proposons une structure de gouvernance qui sera selon nous dans l'intérêt véritable de CDS et de CDCC, compte tenu des observations des membres, des intervenants des marchés et des autorités de réglementation et compte dûment tenu de l'intérêt public. Aux termes de notre proposition, les conseils d'administration de CDS et de CDCC (les « **conseils de compensation** ») se composeront d'un nombre d'administrateurs qui siègeront à chacun des conseils et d'un nombre d'administrateurs exclusifs à chaque conseil, compte tenu des compétences particulières, notamment techniques, requises à l'égard de chaque activité de compensation. Les mécanismes de gouvernance que propose Maple assureront une représentation juste et appréciable aux conseils de compensation et à leurs comités, notamment une représentation appropriée des administrateurs qui sont des personnes indépendantes de Maple. Nous souhaitons également assurer la continuité au sein des conseils de compensation par la nomination d'administrateurs actuels de CDS et de CDCC, respectivement (s'ils acceptent le mandat d'administrateur).

<sup>9</sup> Par exemple, CDCC est actuellement une filiale en propriété exclusive de la MX. Dans le cadre de la restructuration, CDCC peut demeurer une filiale en propriété exclusive de la MX, devenir une filiale en propriété exclusive directe de Groupe TMX ou encore une filiale en propriété exclusive d'une autre filiale de Groupe TMX.



Maple est d'avis que l'adoption de conseils composés en partie des mêmes administrateurs pour CDS et CDCC facilitera une gouvernance et une direction cohérentes de CDS et de CDCC et permettra à Maple d'intégrer plus efficacement leur infrastructure de compensation.

Maple permettra à chaque année aux observateurs de la Banque du Canada, de l'Autorité et de la CVMO, selon le cas, d'assister à une réunion à date fixe des conseils de compensation et leur fournira des exemplaires de tous les procès-verbaux des conseils et de leurs comités dans un souci de transparence envers les autorités de réglementation.

#### Composition des conseils de compensation

Nous croyons qu'il est important que les conseils de compensation incluent des administrateurs qui possèdent les compétences techniques et l'expérience sectorielle, et qui ont un intérêt dans l'exploitation rentable et efficace de l'entreprise et dans son évolution. Les conseils d'administration de CDS et de CDCC seront composés de onze administrateurs, dont cinq administrateurs nommés par Maple, cinq administrateurs indépendants<sup>10</sup> et le chef de la direction de CDS et de celui de CDCC, respectivement.

Dans le giron de Maple, CDS et CDCC prendront chacune des mesures raisonnables pour veiller à ce que chaque administrateur de CDS et CDCC, respectivement, soit une personne qualifiée dont la conduite antérieure donne des motifs raisonnables de croire qu'il fera preuve d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions. Les critères de sélection des candidats à un poste d'administrateur porteront particulièrement sur la recherche de personnes avisées qui ont une bonne connaissance du secteur d'activité et, au besoin, qui ont un intérêt dans l'exploitation rentable et efficace de l'entreprise et dans la gestion adéquate des risques propres au système de compensation et de règlement.

Les conseils de compensation se composeront de personnes qui possèdent de l'expertise dans les domaines pertinents et une expérience sectorielle, notamment de personnes qui possèdent de l'expertise en matière de compensation des produits dérivés pour CDCC (notamment la gestion des risques et les exigences techniques de la compensation des produits dérivés) et de compensation d'actions pour CDS (notamment la gestion des risques et les exigences techniques de la compensation d'actions). Nous nous engageons à ce qu'au moins 25 % des administrateurs de CDCC soit des personnes qui possèdent de l'expertise en matière de compensation des produits dérivés. De plus, au moins 25 % des administrateurs de CDCC seront des résidents de la province de Québec au moment de leur élection ou de leur nomination.

Nous nous engageons à ce qu'au moins quatre des onze administrateurs de CDS et de CDCC, respectivement, soient des représentants des utilisateurs des services de compensation de CDS et de CDCC, respectivement. Nous inviterons également l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (« ACCVM ») ou l'OCRCVM, à proposer aux comités de gouvernance de CDS et de CDCC, respectivement, une liste de candidats potentiels indépendants à un poste d'administrateur aux conseils de CDS et de CDCC, et ces comités de gouvernance choisiront, dans la mesure où ils sont convaincus que le candidat applicable possède les compétences et la personnalité requises, au moins un des candidats proposé en tant qu'administrateur de CDS et de CDCC, respectivement. Ces administrateurs issus du secteur d'activité siègeront également au comité de gestion des risques de CDS et de CDCC, respectivement, afin d'assurer une voix aux utilisateurs

<sup>10</sup> Pour les fins des conseils de CDS et de CDCC, un administrateur sera « indépendant » s'il n'est pas : a) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé d'un actionnaire de Maple, ni une personne ayant des liens avec un actionnaire de Maple, qui exerce un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 5 % des actions de Maple en circulation; ou b) un dirigeant ou un employé de Maple ou d'un membre du groupe de Maple ni une personne ayant des liens avec ce dirigeant ou cet employé. De plus, au moins deux administrateurs indépendants ne seront pas des associés, administrateurs, dirigeants ou employés d'un adhérent de CDS, d'un membre de CDCC ou d'un membre de leur groupe, ni des personnes ayant des liens avec eux. Le seuil de 5 % ci-dessus peut être rajusté si d'autres personnes deviennent des investisseurs additionnels dans Maple.

dans les décisions de gestion des risques, y compris les obligations de garantie. Nous estimons que cette structure avec l'établissement de comités consultatifs d'intervenants des marchés de la manière décrite ci-après, assurera une représentation des utilisateurs adéquate dans la gouvernance et les activités de CDS et de CDCC et un équilibre approprié entre le besoin d'assurer un niveau d'expertise approprié de la part des intervenants du secteur d'activité et la diversification des opinions des administrateurs indépendants qui ne sont pas associés à Maple, à CDS ni à CDCC.

#### Comités des conseils

Les conseils de compensation créeront chacun trois comités, tous présidés par des administrateurs indépendants, chargés d'aider les conseils de compensation à s'acquitter de leurs fonctions respectives. Suit une brève description des comités.

- **Comité de gestion des risques** – Ce comité sera composé d'au moins quatre administrateurs et sera notamment chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gestion des risques, notamment d'examiner et d'évaluer les politiques et procédures en matière de gestion des risques de CDS ou de CDCC (selon le cas) et le caractère adéquat de la mise en œuvre des procédures appropriées d'atténuation et de gestion de ces risques. Les membres du comité devront posséder l'expérience ou de l'expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants : les contrôles des risques internes, l'évaluation et la déclaration des risques, les questions d'ordre juridique, la politique publique et gouvernementale, la comptabilité, la gestion des risques et la gouvernance d'entreprise.
- **Comité des finances et d'audit** – Ce comité sera composé d'au moins quatre administrateurs, tous indépendants. Il sera chargé, notamment, de surveiller la performance financière de CDS et de CDCC (selon le cas), d'assurer la gestion financière et l'orientation de l'entreprise et des affaires de CDS ou de CDCC (selon le cas) et de conseiller le conseil sur le caractère équitable de ses tarifs et frais.
- **Comité de gouvernance** – Ce comité sera composé d'au moins quatre administrateurs, dont une majorité d'administrateurs indépendants. Il sera chargé d'aider le conseil à l'égard de questions relatives à la gouvernance, y compris, notamment : a) le processus de sélection des candidats à un poste d'administrateur indépendant et l'orientation des nouveaux membres; b) la surveillance des politiques et procédures de repérage et de résolution des conflits d'intérêts; c) le fonctionnement des comités consultatifs des intervenants des marchés (décrits ci-après); et d) la répartition juste et équitable des ressources aux projets de développement relatifs à des SNP et des bourses concurrentiels.

Dans le cadre du processus d'acquisition de CDS, Maple prévoit travailler en collaboration avec CDS et CDCC à la rédaction de mandats officiels pour les conseils de compensation et ses comités. Ces mandats officiels seront soumis à l'approbation de l'Autorité avant leur mise en œuvre.

#### Sélection des futurs administrateurs indépendants

Le comité de gouvernance respectif de CDS et de CDCC sera chargé de la mise en candidature des administrateurs indépendants. Chaque comité de gouvernance passera régulièrement en revue la composition du conseil applicable, notamment les forces, les compétences et l'expérience du conseil et son orientation stratégique. Chaque comité de gouvernance sera chargé de déceler les lacunes, le cas échéant, dans la composition de son conseil et de chercher à y remédier. Des qualités comme l'intégrité et la bonne réputation, notamment dans la collectivité et dans la vie professionnelle, seront toujours des critères de base pour les membres du conseil. Chaque comité de gouvernance examinera également l'indépendance, les compétences

professionnelles ou en tant que membre d'un conseil d'administration et d'autres compétences et expériences pertinentes. Il s'agira de veiller à ce que la composition du conseil présente une combinaison appropriée de compétences et d'expérience pour l'orientation des stratégies et des activités commerciales de CDS et de CDCC, selon le cas. Comme il a été indiqué précédemment, nous inviterons également l'ACCVM ou l'OCRCVM à proposer aux comités de gouvernance des listes de candidats potentiels indépendants à un poste d'administrateur, et chaque comité de gouvernance choisira, dans la mesure où il est convaincu que le candidat possède les compétences et la personnalité requises, au moins un des candidats proposé en tant qu'administrateur.

#### Intérêt public et obligations de CDS et de CDCC

Les conseils de compensation essaieront avant tout de s'acquitter de leurs fonctions compte dûment tenu de l'intérêt public. Nous avons l'intention d'adopter un code de déontologie qui fixe pour les administrateurs nommés aux conseils de compensation des attentes analogues à celles décrites à la partie 3 « *Acquisition de Groupe TMX et incidences pour la MX – Intérêt public et obligations de Maple* » ci-dessus. Le code de déontologie comprendra également des obligations d'information relatives aux conflits d'intérêts.

En termes plus généraux, Maple veillera à ce que CDS et CDCC et leurs filiales respectives soient suffisamment distinctes de Maple et de ses autres filiales afin d'éviter des situations réelles, potentielles ou apparentes de conflits d'intérêts, et afin de veiller à ce que l'information confidentielle que CDS ou CDCC peut actuellement ou éventuellement détenir concernant leurs fonctions, activités et dossiers demeure confidentielle et ne soit pas communiquée, divulguée ni transmise de manière inappropriée à Maple ou à ses filiales applicables ou à des tiers.

Maple veillera en outre à ce qu'elle-même et CDS et CDCC s'efforcent de minimiser quelque risque de conflit d'intérêts entre les fonctions de gestion des risques et les autres activités de CDS et de CDCC, respectivement. Les activités de compensation de CDS et de CDCC font actuellement partie d'organismes plus importants dont les politiques en matière de gestion des risques existante portent sur le risque de conflit d'intérêts entre les fonctions de gestion des risques et les autres activités (dans le cas de CDS, les activités de dépositaire, entre autres, et dans le cas de CDCC, les activités boursières, entre autres). Nous sommes d'avis que la réalisation des opérations ne nécessiterait pas la mise en œuvre de nouveaux mécanismes à cet égard. Ces organismes évaluent actuellement le caractère adéquat de leurs politiques et procédures en matière de gestion des risques au moins annuellement et chaque organisme bénéficie des conseils et de l'orientation d'un comité consultatif en matière de gestion des risques composé d'intervenants des marchés. Nous proposons le maintien de ces pratiques prudentes en matière de gestion des risques conformément à la pratique du passé et d'apporter les modifications et améliorations nécessaires ou souhaitables aux politiques et pratiques en matière de gestion des risques lorsque les circonstances le justifieront.

Nous ne croyons pas que le modèle d'entreprise de l'organisme (c.-à-d., la récupération des coûts ou le modèle à but lucratif) donne inévitablement lieu à une différence dans le profil de risque. CDCC compte plusieurs années d'exploitation en tant qu'entreprise à but lucratif appartenant à Groupe TMX, avec un comité de gestion des risques du conseil de CDCC qui est conseillé par un comité consultatif de gestion des risques composé d'intervenants des marchés. Après la réalisation des opérations, CDCC continuerait de le faire en utilisant les mêmes politiques et procédures qu'elle utilise aujourd'hui. De même, CDS continuera de bénéficier d'un comité de gestion des risques du conseil de CDS qui est conseillé par un comité consultatif en matière de gestion des risques composé d'intervenants des marchés après son acquisition. Maple prévoit que CDS réussira sa conversion à un modèle d'entreprise à but lucratif comme l'a fait CDCC et sans compromettre ses politiques et procédures en matière de gestion des risques. Toutes les décisions relatives à la gestion des risques concernant les services de compensation continueront de relever des conseils de CDS et de CDCC, respectivement, compte tenu des conseils des comités consultatifs en matière de gestion des risques composés d'intervenants des marchés.

### Comités consultatifs

CDS et CDCC ont actuellement recours à des comités consultatifs composés d'intervenants des marchés pour obtenir les observations des intervenants quant à leurs activités de compensation. Maple est d'avis que le processus actuel de consultation est efficace. CDS souligne par exemple à la page 35 de son rapport annuel 2010 que :

« La CDS a élaboré des processus qui permettent une consultation approfondie ainsi qu'une saisie de commentaires qui proviennent des tous les groupes d'intervenants. La participation à ces comités est offerte à un large éventail d'intervenants, et elle permet d'assurer une compréhension précise et d'obtenir des commentaires au sujet des activités et des politiques de la CDS. »

Nous proposons d'améliorer le mécanisme de comités en l'enchâssant officiellement dans les ordonnances de reconnaissance de CDS et de CDCC et en instituant des obligations de rapport annuel à l'Autorité à l'égard des recommandations de ces comités. Dans ce rapport annuel à l'Autorité, CDS et CDCC, selon le cas, seraient tenues d'expliquer le rejet d'une recommandation ou la mise en œuvre partielle ou modifiée d'une recommandation de ces comités à l'égard de ses activités de compensation. Chaque comité consultatif composé d'intervenants des marchés recevrait un exemplaire du rapport de CDS et/ou de CDCC, selon le cas, et ce comité consultatif composé d'intervenants des marchés serait tenu d'informer l'Autorité de son acceptation du rapport de CDS et/ou de CDCC, selon le cas, ou, s'il est en désaccord avec ce rapport, de donner les motifs de ce désaccord. Le conseil serait ainsi obligé d'examiner de manière proactive les questions et propositions soulevées par les comités consultatifs composés d'intervenants des marchés et l'Autorité serait informée de ces questions et propositions et de la manière dont elles ont été traitées.

Nous avons donc l'intention de créer des comités consultatifs des intervenants des marchés externes auxquels des dirigeants du secteur d'activité seront invités à participer pour faire valoir leurs points de vue, notamment en matière de développement de services aux fins suivantes : a) veiller à l'établissement de priorités à l'égard d'initiatives de développement de systèmes en fonction du consensus dans le secteur d'activité, b) veiller à la communication de données sectorielles relatives aux services, notamment les volumes d'opérations, c) faciliter l'affectation de ressources sectorielles spécialisées à des projets et veiller à l'obtention d'un consensus quant aux ressources à affecter et d) aider la direction à faire mieux connaître au sein du secteur d'activité les fonctions et les avantages des services de CDS et de CDCC. Nous prévoyons actuellement que les comités consultatifs des intervenants des marchés comprendront un comité de développement stratégique, un comité consultatif des risques et des comités spécialisés pour chacun des secteurs d'activité, soit les produits dérivés, les actions et les titres à revenu fixe.

Les comités de gouvernance respectifs de CDS et de CDCC seraient chargés de surveiller le mécanisme de leurs comités consultatifs des intervenants des marchés respectifs afin de veiller à ce qu'il soit dûment mis en œuvre et à ce que des ressources adéquates prenant la forme de soutien logistique soient affectées à ces comités. À cette fin, les comités de gouvernance devraient rencontrer au moins une fois par année les présidents de leurs comités consultatifs des intervenants des marchés afin, notamment, d'obtenir leurs observations sur le mécanisme de comités en vu d'en optimiser le fonctionnement.

La participation aux comités consultatifs des intervenants du marché serait ouverte à toutes les parties intéressées dans le secteur d'activité, y compris les membres de l'OCRCVM et de l'ACCVM. Nous proposons également que la Banque du Canada, la CVMO et l'Autorité aient la faculté de participer à tous les comités consultatifs des intervenants des marchés.

### Direction

Nous prévoyons que les postes de haute direction de CDS et de CDCC seront maintenus, mais que certaines fonctions, notamment de gestion, seront révisées dans le cadre de l'analyse d'intégration pour une structure organisationnelle plus efficace. Les détails précis de cette intégration seront établis par la haute direction de CDS et de CDCC, sous la supervision des conseils de CDS et de CDCC, après la réalisation des opérations.

### *Frais de CDS*

Dans le giron de Maple, Compensation CDS offrira une proposition axée sur le client et à but lucratif qui établit un juste rapport coût et service. Nous avons l'intention de pratiquer une structure tarifaire équitable et des prix unitaires pour les services de compensation, de dépôt et de règlement, de sorte que tous les adhérents paient le même prix pour le même service. Nous nous engageons à ce que tous les frais que Compensation CDS impose pour les services de compensation, de dépôt et de règlement soient équitablement répartis en fonction des types de produits et des volumes, n'aient pas pour effet de créer des entraves à l'accès et soient équilibrés compte tenu du critère de Compensation CDS selon lequel elle doit générer suffisamment de produits d'exploitation pour s'acquitter de ses obligations, notamment envers son actionnaire. Le processus de fixation des prix demeurera en outre juste, approprié et transparent. Compensation CDS aura pour pratique de faire une analyse comparative de ses frais pour ses différents produits par rapport à des contreparties nationales et internationales pertinentes et le comité des finances et d'audit de CDS, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, sera chargé de faire des recommandations au conseil de CDS quant au caractère équitable de ses frais, compte tenu de l'intérêt des intervenants de marché, notamment ceux formulés par les comités consultatifs des intervenants des marchés. Nous nous engageons en outre à ce que les frais, coûts et dépenses à la charge des adhérents aux services de compensation, de dépôt et de règlement n'incluent pas des frais ou des dépenses que Compensation CDS a engagés dans le cadre de quelque activité qui n'est pas liée à ces services.

### *Accessibilité*

Maple sait qu'un marché efficace doit nécessairement assurer un accès équitable à CDS et n'a pas l'intention d'apporter des modifications à cet égard.

CDS maintient actuellement une architecture ouverte et permet à tous les intervenants des marchés de respecter les critères d'accessibilité applicables à ses services de compensation, quel que soit l'endroit au Canada où l'opération est effectuée. Maple ne propose aucune modification à l'ordonnance de reconnaissance de CDS quant à l'accessibilité, et a l'intention de maintenir l'architecture ouverte de CDS après la réalisation des opérations dans le respect du mandat d'intérêt public de CDS. Maple n'a en outre aucune intention d'apporter des modifications à ces critères d'accessibilité ou exigences d'admissibilité. Dans le giron de Maple, CDS offrira un accès raisonnable aux services de compensation, de règlement et de dépôt de CDS à toute personne physique ou morale qui respecte les normes d'admissibilité applicables. CDS continuera de maintenir des registres écrits de chaque accès accordé, refusé ou limité et des motifs de cet accès accordé, refusé ou limité. L'Autorité aura toujours la faculté d'examiner ces registres.

### *Concurrence*

CDS ne fournit aucun des services fournis par Groupe TMX, Alpha ou l'une ou l'autre de leurs filiales respectives (y compris CDCC). Par conséquent, l'acquisition de CDS par Maple après l'acquisition par Maple ne diminuera pas la concurrence au sein de quelque marché pour les services de compensation, de règlement, de garde ou autres que fournit CDS. DTCC aux États-Unis demeurera le plus proche concurrent de Compensation CDS.

Nous sommes conscients que CDS deviendra entièrement contrôlée par Groupe TMX aux termes des opérations projetées et que les concurrents basés au Canada de Groupe TMX dans la prestation de services de négociation d'actions au Canada continueront d'avoir recours à Compensation CDS pour les services de compensation. Cependant, en tant que principal système de compensation canadien pour la négociation des actions (dans lequel Groupe TMX et des membres du groupe des courtiers en valeurs appartenant aux principales banques ont déjà une participation importante), CDS fait déjà l'objet d'une rigoureuse surveillance réglementaire visant à garantir un accès à son système de compensation à des conditions qui n'imposent aucune distinction défavorable.<sup>11</sup> Outre cette supervision réglementaire continue, l'importante représentation par les administrateurs indépendants dont il est fait mention plus haut au sein du conseil de CDS et de ses comités, la séparation de CDS par rapport à Maple et à ses autres filiales, les comités consultatifs des intervenants des marchés (auxquels les exploitants de SNP canadiens concurrents seront invités à se joindre), et le modèle de tarification unitaire en vertu duquel tous les participants paieront le même prix pour les mêmes services de compensation, de règlement et de dépôt contribueront davantage à atténuer toutes les inquiétudes relatives au contrôle par Groupe TMX du système de compensation au Canada.

L'acquisition proposée de CDS va aussi réduire le pourcentage de participation que détiennent dans CDS les membres du groupe des courtiers en valeurs appartenant à des banques. Individuellement, les membres du groupe des banques canadiennes de l'annexe I détiennent actuellement en moyenne une participation de 11 % dans CDS, un membre du même groupe qu'une banque détenant une participation de plus de 20 % dans CDS. En tant que groupe, ces membres du même groupe que les banques détiennent actuellement plus des deux tiers de CDS. Après les opérations proposées, aucun courtier appartenant à une banque de l'annexe I ni aucun membre du même groupe ne détiendra en propriété plus de 7,5 % de l'entité regroupée Groupe TMX/CDS, et les investisseurs qui sont membres du même groupe que les banques détiendront une participation de moins de 28 %. En effet, les restrictions sur la propriété d'actions indiquées ci-dessus feront en sorte que personne n'exercera un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de la société mère qui contrôle CDS après la réalisation des opérations projetées.

#### *Ordonnance de reconnaissance et engagements modifiés et reformulés*

L'Autorité a publié la décision n° 2006-PDG-0180 reconnaissant CDS et l'autorisant à exercer des activités de compensation dans la province de Québec. Nous demandons respectueusement à l'Autorité de modifier et de reformuler l'ordonnance de reconnaissance compte tenu du modèle d'entreprise « à but lucratif », des obligations décrites aux présentes et des comités consultatifs des intervenants des marchés, selon le modèle proposé en annexe C ou dont Maple et l'Autorité peuvent par ailleurs convenir.<sup>12</sup> Afin d'assurer la continuité de l'ordonnance de reconnaissance existante de CDS, Maple propose également d'apporter à l'ordonnance de reconnaissance existante une modification selon laquelle Maple et Groupe TMX seront, respectivement, reconnues en tant que chambre de compensation et devront respectivement prendre toutes les mesures qu'elles peuvent prendre pour que CDS Ltée (et Compensation CDS) respecte ses obligations conformément à l'ordonnance de reconnaissance et exécute les obligations proposées en annexe D ou dont Maple et l'Autorité peuvent par ailleurs convenir. Maple propose que les modifications aux ordonnances de reconnaissance ne prennent effet qu'au moment de l'acquisition directe ou indirecte par Maple d'une majorité des actions comportant droit de vote en circulation de CDS Ltée.

<sup>11</sup> Ainsi, en vertu de l'article 16 de l'ordonnance de reconnaissance de Compensation CDS de l'Autorité, Compensation CDS est tenue de répartir équitablement ses frais et coûts à l'égard des services de règlement, lesquels ne doivent pas avoir pour effet de créer déraisonnablement des barrières à l'accès à ces services de règlement. L'article 16 exige également que ces frais et coûts soient équitables, convenables et transparents. De plus, aux termes de l'article 23.3 de l'ordonnance de reconnaissance, les règles de Compensation CDS ne peuvent pas permettre un traitement inéquitable des adhérents. De façon plus générale, le Bureau de décision et de révision peut en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les valeurs mobilières* ordonner à une chambre de compensation reconnue, la conduite à tenir lorsqu'il estime que cette mesure est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la chambre de compensation ou pour assurer la protection du public.

<sup>12</sup> Maple a proposé à la CVMO des changements analogues à l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO applicable à CDS.



*Ordonnance de reconnaissance de CDCC*

Nous avons été informés que, le 13 mai 2011, CDCC a saisi l'Autorité d'une demande de reconnaissance en tant que chambre de compensation en vertu de l'article 14 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec), d'une demande de dispense de l'exigence d'obtenir une reconnaissance en tant que chambre de compensation et par ailleurs de se conformer aux articles 169 à 172 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), d'une demande de dispense de l'exigence d'obtenir une reconnaissance en tant qu'organisme d'auto-réglementation en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (Québec) et d'une demande de révocation de la décision 8601 datée du 12 novembre 1987 aux termes de laquelle CDCC a été reconnue en tant qu'organisme d'auto-réglementation (la « demande de CDCC »).

À l'heure actuelle, nous ne prenons aucune position quant au fond de la demande de CDCC. Nous faisons toutefois remarquer que ses éléments ont ou peuvent avoir une incidence sur nos propositions aux présentes et que, à ce titre, nous demandons respectueusement que la demande de CDCC soit traitée parallèlement à la présente demande afin qu'elle puisse être traitée de façon ordonnée et cohérente. À cet égard, Maple propose que Maple, en tant que société de portefeuille mère proposée de Groupe TMX, et que Groupe TMX, en tant que société de portefeuille mère indirecte de CDCC, soient reconnues comme une chambre de compensation en vertu de l'article 14 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) (et soient dispensées de l'obligation d'obtenir une reconnaissance en tant que chambre de compensation et par ailleurs de se conformer aux articles 169 à 172 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), et soient dispensées de l'obligation d'obtenir une reconnaissance en tant qu'organisme d'auto-réglementation en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (Québec)), de telle manière qu'elles seraient tenues de prendre toutes les mesures qu'elles peuvent prendre pour veiller à ce que CDCC respecte ses obligations aux termes de l'ordonnance de reconnaissance délivrée dans le cadre de la demande de CDCC et dont Maple et l'Autorité peuvent par ailleurs convenir. Maple propose que la reconnaissance de Maple et de Groupe TMX soit prononcée en même temps que la reconnaissance proposée de CDCC.

Dans tous les cas, Maple s'engagera envers l'Autorité à prendre toutes les mesures qu'elle peut prendre pour veiller à ce que CDCC respecte les conditions de la décision 8601. Cet engagement est inclus en annexe B.

**5. Acquisition d'Alpha Group**

Parallèlement ou ultérieurement à la réalisation de l'acquisition par Maple, Maple entend acquérir Alpha. Maple a l'intention de créer un comité d'administrateurs indépendants des investisseurs qui détiennent une participation dans Alpha, et qui sera chargé de surveiller le processus d'évaluation et de réalisation de l'acquisition d'Alpha, notamment de veiller à ce que la contrepartie offerte soit équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Maple (sauf les investisseurs qui détiennent une participation dans Alpha).

Chacun des investisseurs a convenu avec Maple de déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour poursuivre et effectuer l'acquisition d'Alpha, et d'appuyer cette opération. Maple croit savoir que les investisseurs qui détiennent (ou dont les membres de leur groupe détiennent) des participations dans Alpha seraient en mesure d'imposer la réalisation de l'acquisition d'Alpha.

Marchés mondiaux CIBC Inc., CPP Investment Board Private Holdings Inc. (un membre du groupe de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada), Valeurs mobilières Desjardins inc. (un membre du groupe de Desjardins Société Financière), Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc. sont respectivement propriétaires de titres d'Alpha et devraient recevoir leur quote-part de quelque contrepartie payable dans le cadre de l'acquisition d'Alpha parallèlement ou ultérieurement à la réalisation de l'acquisition par Maple.

*Objectifs d'intégration*

Nous envisageons de maintenir au sein de Maple des systèmes de négociation multiples pour la prestation de services complémentaires et de répondre aux différents besoins de certains intervenants des marchés. Les utilisateurs forment un groupe diversifié et nous croyons que la capacité d'offrir potentiellement plusieurs moyens de négociation selon les besoins des différents groupes d'utilisateurs peut représenter une occasion d'accroître les volumes d'opérations de Maple. Nous avons l'intention de consulter les intervenants des marchés avant de prendre quelque décision quant au meilleur plan d'action pour les systèmes et services d'Alpha et de TMX Select, le nouvel SNP de Groupe TMX, reconnaissant qu'il n'est peut-être pas nécessaire que Groupe TMX exploite plusieurs SNP pour répondre aux besoins des intervenants des marchés.

Si Maple réussit à acquérir Alpha, le conseil d'administration examinera l'opportunité pour Alpha de retirer ou de maintenir i) sa proposition en vu d'être reconnue comme une bourse par la CVMO et d'offrir des services d'inscription, et ii) sa demande de dispense de l'Autorité relative à l'alinéa i).

*Maintien d'une vive concurrence<sup>13</sup>*

Nous croyons que la prestation de services d'opérations sur actions inscrites à la cote des bourses en exploitation de Groupe TMX est un secteur d'activité où la concurrence continuera d'être vive après le regroupement d'Alpha et de Groupe TMX.

Les opérations sur actions inscrites à la cote de la TMX s'effectuent sur plusieurs types de systèmes :

- b) « système de la meilleure offre », comme celui des bourses exploitées par Groupe TMX, le NYSE et le NASDAQ et des SNP comme Alpha, Chi-X Canada, Omega ATS et Pure Trading, de même que les SNP américains comme BATS et Direct Edge;
- c) « marchés opaques », systèmes généralement utilisés par les investisseurs institutionnels pour la négociation de grands blocs d'actions sans transparence préalable à l'opération; et
- d) « hors-cote », où les actions sont négociées entre deux parties, en dehors de quelque cadre structuré.

Au cours de la période de six mois terminée le 31 mai 2011, les systèmes de la meilleure offre ont représenté 87 % du volume total des opérations mondiales (compte tenu des volumes internationaux) sur les titres des 248 sociétés qui composent l'indice composé S&P TSX. Groupe TMX, Alpha et bon nombre d'autres entités se disputent le volume des opérations dans les systèmes de la meilleure offre. La TMX et Alpha ont représenté collectivement 51 % du volume total des opérations mondiales, et 46 % de la valeur totale de ces opérations sur les titres des sociétés qui composent l'indice S&P TSX pour la période de six mois terminée le 31 mai 2011 (Alpha a représenté 12 % du volume et 9 % de la valeur).

Parts de marché

Dans certains secteurs d'activités, notamment ceux caractérisés par une importante capacité excédentaire, afin d'évaluer l'incidence possible sur la concurrence, il est plus approprié et plus révélateur d'évaluer les parts de marché des concurrents en fonction de la capacité.<sup>14</sup> Dans le secteur de la négociation d'actions, chaque

<sup>13</sup> Toutes les données statistiques dans la présente partie proviennent de Fidessa Fragmentation Index et de la Revue électronique de la TSX, et visent la période de six mois terminée le 31 mai 2011.

<sup>14</sup> Se reporter, par exemple, aux *Lignes directrices concernant le processus d'examen des fusions*, Commissaire à la concurrence, au par. 4.7 : « Si des entreprises offrant des produits homogènes ont une capacité de production excédentaire, on considère que



système de négociation a une capacité non seulement importante, mais effectivement illimitée. Par conséquent, dans le contexte de la négociation d'actions, les parts de marché de la TMX/Alpha combinées susmentionnées surévaluent l'incidence sur la concurrence d'un regroupement de la TMX et d'Alpha. Nous faisons également valoir que les volumes d'opérations sur actions peuvent facilement passer d'un système de négociation à l'autre compte tenu de l'abondante capacité disponible, des faibles frais de substitution et des fonctions technologiques inhérentes à l'entreprise de négociation d'actions. Un facteur encore plus déterminant est l'existence d'autres marchés faciles d'accès, notamment trois autres SNP de type meilleure offre au Canada, plusieurs bourses et SNP de type meilleure offre aux États-Unis, des « marchés opaques » au Canada et aux États-Unis, et la capacité de créer rapidement et facilement d'autres SNP sur lesquels les utilisateurs pourraient rapidement acheminer des volumes d'opérations suffisants pour déjouer toute tentative de l'entité regroupée TMX/Alpha d'augmenter les frais de négociation au-dessus des niveaux concurrentiels, ou par ailleurs de se livrer à une conduite anticoncurrentielle.<sup>15</sup>

Dans tous les cas, la part de marché n'est qu'un facteur dans l'analyse des incidences sur la concurrence. Par exemple, la part de marché n'est pas déterminante dans l'analyse d'une fusion par le Bureau de la concurrence, et l'article 92 de la *Loi sur la concurrence* stipule expressément que l'analyse du Bureau ne peut être fondée seulement sur la part de marché. Le Bureau tient compte d'autres facteurs importants, notamment l'importance des barrières à l'entrée et à l'expansion (faibles en l'espèce), la capacité des consommateurs de changer facilement de fournisseur (sans frais en l'espèce) et le rôle perturbateur de l'innovation (qui s'applique également en l'espèce).

Si l'on tient compte seulement des systèmes de négociation à la meilleure offre, après l'intégration de TMX et d'Alpha, la concurrence pour les opérations sur les titres inscrits à la cote de la TMX sera toujours aussi vive et effective pour les raisons suivantes :

- a) d'autres SNP canadiens, dont chacun offre un système de négociation perfectionné, une capacité effectivement illimitée et la possibilité d'effectuer des opérations sur son système moyennant des frais d'opérations avantageux et d'autres fonctions;
- b) des bourses et des SNP américains, comme le NYSE, le NASDAQ, BATS et Direct Edge, sur lesquels un grand volume de titres de la TMX intercotés sont déjà négociés;
- c) le risque de lancement de nouveaux SNP canadiens offrant des fonctions analogues à celles d'Alpha, compte tenu notamment des faibles barrières à l'entrée, y compris d'un point de vue technologique et réglementaire. Par exemple, tous les courtiers canadiens sont tenus par la législation (aux termes du régime de protection des ordres) d'établir un accès direct ou indirect à chaque nouvel SNP et d'effectuer des opérations sur le SNP qui offre le meilleur prix; et
- d) le risque d'une intervention des autorités de réglementation en valeurs mobilières provinciales par suite de quelque conduite jugée contraire à l'intérêt public (une conduite anticoncurrentielle sera vraisemblablement considérée comme contraire à l'intérêt public).

---

les parts de marché calculée en fonction de la capacité peuvent mieux refléter la position relative des entreprises sur le marché et leur incidence sur la concurrence qui y règne. »

<sup>15</sup> SIGMA X, propriété de Goldman Sachs, est un récent exemple de la manière dont un SNP établi à l'étranger peut s'implanter rapidement au Canada. Goldman Sachs a l'intention d'appuyer son SNP au moyen des volumes d'opérations de ses propres clients. Voir ci-après pour de l'information supplémentaire concernant SIGMA X.

### SNP canadiens

Chi-X Canada, Pure Trading et Omega ATS sont des SNP canadiens de type meilleure offre qui se disputent le volume des opérations, ont une capacité effectivement illimitée de traitement de plus grands volumes d'opérations et augmentent leur part du volume global des opérations sur les titres inscrits à la cote de la TMX. Chacun de ces SNP offre des services de négociation d'actions, possède une importante capacité de négociation excédentaire et exerce une pression concurrentielle comparable sur Groupe TMX et Alpha.

Compte tenu de l'incidence potentielle de ces SNP, notamment sur la concurrence, il convient de noter qu'Alpha est elle-même une relativement petite entreprise qui n'exerce des activités que depuis environ trois ans. Alpha a bénéficié à différents degrés du soutien de ses propriétaires actuels, mais en tant qu'actionnaire détenant une plus petite participation dans l'entité regroupée TMX/Alpha, ces propriétaires seraient peut-être moins enclins à effectuer des opérations sur la TMX qu'ils ne le sont actuellement à l'égard d'Alpha. Par conséquent, Chi-X Canada, Pure Trading et Omega ATS seront dans une bien meilleure position pour attirer de plus gros volumes d'opérations après un regroupement de la TMX/Alpha et exercer une plus grande pression concurrentielle sur l'établissement des frais d'opérations par la TMX.

Les négociateurs peuvent passer et passent effectivement d'un système de négociation à l'autre sans frais. Les courtiers en valeurs sont continuellement à la recherche du système qui offre le meilleur prix ou des frais avantageux pour y effectuer leurs opérations – par exemple, Chi-X a récemment ouvert son système de négociation pour les titres inscrits à la cote de la TSX-V, offrant un barème de frais intéressant aux négociateurs, et s'est approprié en deux semaines plus de 4 % du volume et 9 % de la valeur de toutes les opérations sur les titres inscrits à la cote de la TSX-V au Canada.

### Systèmes de négociation aux États-Unis

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, la concurrence ne se limite pas qu'aux SNP canadiens. Les bourses et SNP américains offrent des systèmes de négociation supplémentaires pour des titres canadiens inscrits aux États-Unis. Par exemple, même si les titres canadiens intercotés ne comptent que pour 8 % des titres inscrits à la cote de la TSX, ces titres canadiens intercotés comptent pour 25 % du volume total et 54 % de la valeur totale des opérations à la TSX sur la même période de six mois. En effet, 38 % du volume total et 40 % de la valeur totale de ces titres intercotés ont été négociés sur des systèmes américains comparativement à 37 % et à 38 % sur la TSX et Alpha collectivement.<sup>16</sup> Les systèmes américains limitent directement le prix des titres négociés au Canada. Si les prix canadiens devaient un jour dépasser les niveaux concurrentiels, la migration vers des plateformes de négociation aux États-Unis des volumes d'opérations sur les titres canadiens intercotés (et les produits d'exploitation connexes) s'accélérerait au point de rendre non rentable une telle tentative d'augmentation des prix non concurrentielle.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, nous nous engageons à ne pas établir de distinction quant aux frais d'opérations sur les titres inscrits à la cote de la TMX entre les titres intercotés et ceux qui ne le sont pas. Cet engagement donnera une garantie supplémentaire quant au maintien de la concurrence sur l'ensemble des titres inscrits à la cote de la TSX du fait de la possibilité d'effectuer des opérations aux États-Unis. Faute de distinction quant aux frais d'opérations entre les titres intercotés et ceux qui ne le sont pas, le risque de perdre un volume important d'opérations sur les titres intercotés par suite d'une tentative d'augmentation des prix non concurrentielle garantira le maintien des frais d'opérations sur les actions inscrites à la cote de la TSX à un niveau concurrentiel.

<sup>16</sup> Voir l'offre d'achat et la note d'information de Maple datées du 13 juin 2011 à la page 50 (version française) et à la page 48 (version anglaise).

### Facilité d'entrée

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, le risque de nouveaux intervenants exercera une pression concurrentielle supplémentaire sur l'entité regroupée TMX/Alpha. À cet égard, il convient de noter que la réglementation canadienne des opérations sur titres favorise l'établissement de nouveaux SNP. Par exemple, les courtiers en valeurs canadiens doivent maintenir un accès direct ou indirect à tous les SNP et doivent respecter le régime de protection des ordres et « d'exécution au meilleur prix », selon lequel l'opération doit être acheminée à un SNP lorsqu'il présente la meilleure occasion pour une opération en particulier. Les besoins technologiques sont également modestes et un SNP peut être rentable même s'il affiche des volumes d'opérations relativement petits. Si l'entité regroupée TMX/Alpha devait essayer d'augmenter sensiblement les frais d'opérations après les opérations projetées, elle s'exposerait au risque réel de voir d'autres SNP étrangers entrer dans le marché canadien.

Par exemple, les SNP américains bénéficient d'une direction, d'une réputation et de la technologie de pointe nécessaires pour s'établir au Canada et y prendre de l'expansion rapidement. Ils entretiennent également des relations avec de grands négociateurs qui connaissent déjà très bien les technologies qu'exploitent ces SNP. À la fin d'août, Goldman Sachs a annoncé une éventuelle expansion de son SNP de type marché opaque, SIGMA X, au Canada pour la négociation d'actions inscrites à la cote de la TSX.<sup>17</sup> Goldman Sachs a indiqué que son SNP utiliserait la technologie de négociation par voie électronique de Goldman Sachs et serait appuyé par ses propres liquidités et celles de ses clients. Les analystes ont déclaré que « *Goldman parie sur la demande de ses propres clients, un modèle de tarification qu'elle estime plus économique, et sur le fait qu'elle ajoute une autre technologie à sa gamme de services canadiens, notamment un système d'acheminement des ordres intelligent local qui sera plus rapide et qui plaira aux clients.* »<sup>18</sup>

Les principaux SNP américains, qui représentent environ 10 % du volume des opérations sur les marchés boursiers du type de la meilleure offre aux États-Unis, sont BATS et Direct Edge. BATS a déjà fait savoir publiquement sa volonté d'entrer sur le marché canadien. L'exploitation d'un SNP canadien rendrait l'une ou l'autre de ces entreprises beaucoup plus menaçante sur le plan concurrentielle pour une entité regroupée TMX/Alpha.

### Incidatifs pour les utilisateurs

Les utilisateurs de la TMX et de SNP sont des entités bien informées qui connaissent bien les coûts associés à l'utilisation des divers systèmes de négociation offerts. Si une entité regroupée TMX/Alpha devait essayer d'imposer des augmentations de frais d'opérations anticoncurrentielles, les négociateurs (y compris les investisseurs minoritaires dans l'entité regroupée TMX/Alpha) auraient une excellente raison de déplacer un volume important de leurs propres opérations (sous réserve du régime de protection des ordres et d'exécution au meilleur prix) vers d'autres SNP, des systèmes de négociation américains ou de nouveaux intervenants. Même les courtiers en valeurs qui détiennent des participations dans l'entité regroupée TMX/Alpha (moins de 7,5 % chacun) bénéficieraient d'un réacheminement de leurs opérations vers des systèmes moins coûteux. Même si un investisseur qui détient une participation de 7,5 % dans TMX peut tirer un certain avantage à payer des frais d'opérations plus élevés à la TMX, cet avantage est nettement surpassé par celui de payer la totalité d'une commission non concurrentielle lorsque le courtier a la faculté d'utiliser d'autres systèmes. Dans ce contexte, des frais d'opération non concurrentiels inciteraient fortement tous les utilisateurs à déplacer suffisamment de volumes d'opérations vers d'autres SNP et bourses existants et encourageraient

<sup>17</sup> « Goldman Sachs Launches SIGMA X<sup>TM</sup> Canada », communiqué de presse de Goldman Sachs Electronic Trading, 18 août 2011, pouvant être téléchargé en anglais à l'adresse suivante : <http://gset.gs.com/cgi-bin/upload.dll/file.pdf?z03860f0azffdd0179528d4cde88555e6bdd4ffdad>.

<sup>18</sup> Boyd Erman, « Goldman sees opportunity in tough market for dark trading », The Globe and Mail, 19 août 2011, article pouvant être téléchargé en anglais à l'adresse suivante : <http://www.theglobeandmail.com/globe-investor/investment-ideas/streetwise/goldman-sees-opportunity-in-tough-market-for-dark-trading/article2134847/>.

l'instauration rapide de nouveaux systèmes de négociation, de sorte que toute tentative d'augmentation des prix non concurrentielle d'une entité regroupée TMX/Alpha ne serait pas rentable ni viable.

#### Réglementation

Enfin, tous les aspects de la prestation de services d'opérations sur actions, notamment les frais et l'accès, sont réglementés par les autorités de réglementation en valeurs mobilières provinciales. Les autorités de réglementation en valeurs mobilières provinciales peuvent notamment réglementer les frais d'opérations sur titres si elles établissent qu'il est dans l'intérêt public de le faire. Même s'il n'existe aucune réglementation sur les prix, l'adoption possible d'une réglementation constituera toujours un frein important aux activités d'une entité regroupée TMX/Alpha et un autre incitatif à maintenir ses frais d'opérations sur titres concurrentiels.

#### Efficiences

Le regroupement de Groupe TMX et d'Alpha créera des moyens de négociation plus efficaces et plus diversifiés qui permettront à Groupe TMX de mieux répondre aux besoins de ses clients et de mieux soutenir la concurrence d'autres SNP et bourses, notamment les systèmes de négociation américains à l'égard des titres intercotés canadiens. Le rapatriement de volumes d'opérations en résultant serait avantageux pour les systèmes de négociation d'actions de Groupe TMX, de même que pour le système de négociation de produits dérivés de la MX (du fait que les produits dérivés sont négociés au même endroit que le titre sous-jacent).

#### *Frais d'Alpha et accessibilité*

Nous avons l'intention de maintenir une structure de frais concurrentielle pour Alpha (y compris entre les titres intercotés et ceux qui ne le sont pas, à l'égard desquels aucune distinction ne sera faite quant aux prix). Les frais seront fixés d'une manière conforme au processus actuel d'établissement des frais à la TSX. En ce qui a trait aux frais relatifs à la transmission de données, Maple continuera d'offrir les données d'Alpha dégroupées et sans distinction – séparément des autres données de la TMX.

Nous avons également l'intention de maintenir des normes d'accessibilité appropriées pour la négociation sur Alpha selon lesquelles toute personne physique ou morale aura accès aux services d'Alpha sans interdiction, condition ni limite déraisonnable.

#### *Convention de non-concurrence*

Conformément à la pratique commerciale courante, la participation de chacun des investisseurs dans l'acquisition par Maple était subordonnée à la condition que l'investisseur (ou son entité mère, individuellement une « entité mère ») convienne de conclure une convention de non concurrence limitée avec Maple et les autres investisseurs ou leurs entités mères à la clôture de l'acquisition par Maple. Les investisseurs ou leurs entités mères (sauf les fonds investisseurs et Société Financière Manuvie) conviendront de s'abstenir et veilleront à ce que leurs filiales s'abstiennent d'exercer quelque activité au Canada en concurrence avec l'activité de Groupe TMX, de CDS ou d'Alpha, sous réserve de certaines exceptions. De plus, chaque investisseur ou entité mère (y compris les fonds investisseurs et Société Financière Manuvie) conviendra de s'abstenir et veillera à ce que ses filiales dont il contrôle le pouvoir décisionnel s'abstienne d'investir dans une personne qui exerce une activité en vue d'établir ou d'exploiter un système de négociation parallèle ou une bourse reconnue au Canada, ou dans une personne dont l'activité principale est le règlement et la compensation d'opérations sur titres ou produits dérivés au Canada, sous réserve de certaines exceptions.

La convention de non concurrence aura une durée de cinq ans à compter de la clôture de l'acquisition par Maple.<sup>19</sup>

La convention de non-concurrence est directement liée à la mise en œuvre des opérations et est nécessaire à cette mise en œuvre. Elle limite la capacité des investisseurs et des membres de leur groupe (y compris les investisseurs dont des candidats siègent au conseil de Maple<sup>20</sup>) de porter préjudice aux investissements importants dans Maple de chacun des investisseurs par des activités qui font concurrence à celles de Groupe TMX au Canada pour une durée limitée.

Maple soumet que la convention de non-concurrence ne fera pas en sorte que les investisseurs agiront conjointement ou de concert après la réalisation des opérations. Les obligations de non-concurrence ne peuvent en aucun cas être assimilées à une entente entre les investisseurs quant à l'orientation ou au développement futur de l'activité de Maple, et les obligations n'engagent aucun des investisseurs à prendre quelque mesure positive à l'égard de l'activité de Maple ou de la conduite des propres activités de négociation d'un investisseur. De plus, les obligations en vertu de la convention de non-concurrence de chaque investisseur ou entité mère seront indépendantes et n'auront absolument aucun lien par rapport i) à la propriété continue ou à l'acquisition de titres de Maple par cet investisseur ou entité mère pendant la durée de la convention ou ii) à l'exercice des droits de vote rattachés à ces titres. Par exemple, un fonds investisseur pourrait vendre la totalité de ses actions dans Maple peu après la clôture de l'acquisition par Maple, mais continuerait d'être assujéti à l'obligation de non-concurrence pendant toute la durée de cinq ans<sup>21</sup>.

*Obligations de non-préférence (dans l'éventualité où Alpha ne peut être acquise)*

La convention de gouvernance relative à l'acquisition prévoit la possibilité que Maple ne puisse pas acquérir Alpha même si toutes les approbations des autorités de réglementation nécessaires pour l'acquisition d'Alpha sont obtenues. Afin de tenir compte de cette éventualité, et avec le même objectif général de ne pas porter préjudice aux investissements importants dans Maple de chacun des investisseurs, l'offre de Maple prévoit certaines obligations de non préférence qui ne prendront naissance que dans certaines circonstances limitées, notamment si Maple réalise l'acquisition par Maple et obtient l'approbation de la Commissaire à la concurrence pour l'acquisition d'Alpha, mais ne peut pas pour quelque autre motif acquérir Alpha (ou les participations dans Alpha que détient Marchés mondiaux CIBC Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc., Valeurs Mobilières TD Inc. (collectivement, les « **courtiers en valeurs d'Alpha** ») et CPP Investment Board Private Holdings Inc.), alors, chacun des courtiers en valeurs d'Alpha conviendra avec Maple de ne pas privilégier les opérations au moyen des services d'Alpha à l'égard de ses volumes d'opérations sur des titres inscrits à la cote de ces services ou qui y sont négociés.<sup>22</sup> Toutefois, étant donné que les courtiers en valeurs d'Alpha et CPP Investment Board Private Holdings Inc. se sont engagés à vendre leurs participations dans Alpha à Maple moyennant un prix devant

<sup>19</sup> La convention de non-concurrence est sommairement décrite à la page 76 de l'offre d'achat et note d'information de Maple en date du 13 juin 2011.

<sup>20</sup> Même si les droits de nomination n'expireront qu'après six ans, si à quelque moment un investisseur devait exercer des activités qui font concurrence à celles de Groupe TMX après l'expiration de la convention de non-concurrence, le droit de nomination de cet investisseur s'éteindrait immédiatement.

<sup>21</sup> Le droit de Maple d'exiger l'exécution des obligations de chaque investisseur ou entité mère aux termes de la convention de non-concurrence demeurera en vigueur pendant toute la durée de la convention de non-concurrence. Le droit chaque autre partie d'exiger l'exécution de ces obligations aux termes de la convention s'éteindra à la date à laquelle cette partie et ses filiales ne sont plus propriétaires du nombre minimal d'actions ordinaires de Maple correspondant à 2 % du total des actions ordinaires de Maple émises et en circulation à la date de la signature de la convention de non-concurrence.

<sup>22</sup> La valeur de cette obligation de non-préférence serait négociée entre les courtiers en valeurs d'Alpha et un comité indépendant d'administrateurs de Maple, étant entendu que s'ils ne peuvent convenir d'une valeur, elle sera plutôt établie par voie d'arbitrage obligatoire.

être convenu ou fixé par voie d'arbitrage, Maple est d'avis qu'il est très peu probable qu'une telle obligation de non-préférence doive jamais prendre effet.

Cette obligation de non-préférence éventuelle s'inscrit dans la logique de la convention de non concurrence. Elle donne une garantie aux actionnaires de Maple (sauf les courtiers en valeurs d'Alpha) que, dans l'éventualité où Maple ne peut acquérir Alpha (ou les participations des courtiers en valeurs d'Alpha et de CPP Investment Board Private Holdings Inc.) dans les circonstances décrites ci-dessus, les courtiers en valeurs d'Alpha ne privilégieront pas (comme leurs participations dans Alpha les inciteraient à le faire) leurs opérations par l'intermédiaire d'Alpha au détriment des systèmes de négociation appartenant à Groupe TMX.

L'obligation de non-préférence de chacun des courtiers en valeurs d'Alpha serait bien sûr assujettie aux règles « de protection des ordres » et « de meilleure exécution » et à toutes les autres exigences des autorités de réglementation en valeurs mobilières applicables. L'obligation ne prendrait par ailleurs pas naissance tant que la Commissaire à la concurrence n'a pas approuvé l'acquisition d'Alpha par Maple et l'obligation de non-préférence. L'obligation de non-préférence n'aurait aucun autre effet sur la concurrence par rapport à l'acquisition d'Alpha.

Pour les mêmes motifs que ceux décrits ci-dessus à l'égard de la convention de non concurrence, Maple soumet que ces obligations de non-préférence ne feraient pas en sorte que les investisseurs agiraient conjointement ou de concert après la réalisation des opérations. Les obligations ne peuvent en aucun cas être assimilées à une entente entre les investisseurs quant à l'orientation ou au développement futur de l'activité de Maple, et les obligations n'engagent aucun des investisseurs à prendre quelque mesure positive à l'égard de l'activité de Maple. Sous réserve de l'obligation de ne pas privilégier Alpha, chacun des investisseurs demeurerait libre d'effectuer ses propres activités de négociation de manière indépendante. Les obligations seraient en outre indépendantes et n'auraient absolument aucun lien par rapport i) à la propriété continue ou à l'acquisition de titres de Maple par un des investisseurs ou ii) à l'exercice des droits de vote rattachés à ces titres. L'obligation de non-préférence de chacun des courtiers en valeurs d'Alpha demeurerait en vigueur après la vente par celui-ci de ses actions de Maple et se poursuivrait à perpétuité.

## **6. Propriété d'actions**

### *Propriété d'actions de Groupe TMX*

Maple acquerra la propriété véritable de plus de 10 % des actions de TMX à la prise en livraison des actions de TMX dans le cadre de l'offre. Afin d'acquérir cette propriété véritable, Maple doit obtenir l'approbation de l'autorité.

Étant donné que Groupe TMX est propriétaire de la totalité des actions comportant droit de vote émises et en circulation de la MX, par suite de la prise en livraison des actions de TMX par Maple, Maple sera réputée être propriétaire véritable de plus de 10 % des actions comportant droit de vote de la MX. Conformément à la Partie I a) de l'ordonnance de reconnaissance de la MX, sans l'approbation préalable de l'Autorité, aucune personne physique ou morale ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert ne peuvent exercer un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de quelque catégorie ou série d'actions comportant droit de vote de la MX, sauf Groupe TMX ou un membre de son groupe. Afin d'acquérir cette propriété véritable, Maple demande l'approbation de l'Autorité.

Après la prise en livraison des actions de TMX dans le cadre de l'offre, Maple acquerra les actions de TMX qui n'ont pas été déposées en réponse à l'offre dans le cadre de l'arrangement ultérieur. À cette fin, Maple et les investisseurs doivent obtenir l'approbation de l'Autorité pour agir conjointement ou de concert au sens des restrictions sur la propriété d'actions de Groupe TMX dans le cadre de l'arrangement ultérieur.



De plus, chacun des investisseurs a convenu de déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour poursuivre et effectuer une opération ou une série d'opérations à l'issue desquelles Maple acquerrait Alpha et CDS. Aux fins des restrictions sur la propriété des actions, on peut faire valoir qu'en raison de cette entente, les investisseurs agiraient conjointement ou de concert à l'égard de ces acquisitions. Afin d'éviter quelque violation malencontreuse des restrictions sur la propriété d'actions, Maple et les investisseurs demandent l'approbation de l'Autorité pour agir conjointement ou de concert au sens des restrictions sur la propriété d'actions de Groupe TMX dans le cadre des acquisitions d'Alpha et de CDS.

Nous demandons à l'Autorité de rendre une ordonnance : a) autorisant Maple à exercer un droit de propriété véritable, un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % des actions comportant droit de vote de Groupe TMX et de la MX, respectivement, et b) autorisant Maple et les investisseurs à agir conjointement ou de concert en tant que propriétaires véritables des titres comportant droit de vote de Groupe TMX aux fins i) de l'arrangement ultérieur et ii) des acquisitions d'Alpha et de CDS.

#### *Propriété d'actions de Maple*

Après la prise en livraison des actions de TMX dans le cadre de l'offre, et jusqu'à la réalisation de l'arrangement ultérieur, quatre investisseurs, Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario seront respectivement propriétaires véritables d'environ 11,8 % des titres comportant droit de vote en circulation de Maple. En raison de l'application des restrictions sur la propriété d'actions à Maple, ces quatre investisseurs ne peuvent pas être propriétaires véritables de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de Maple pendant la période transitoire entre la prise en livraison dans le cadre de l'offre et la réalisation de l'arrangement ultérieur sans le consentement préalable de l'Autorité.

De plus, chacun des investisseurs a convenu de déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour poursuivre et effectuer une opération ou une série d'opérations à l'issue desquelles Maple acquerrait Alpha et CDS. Aux fins des restrictions sur la propriété d'actions, on peut faire valoir qu'en raison de cette entente, les investisseurs agiraient conjointement ou de concert à l'égard de ces acquisitions. Afin d'éviter quelque violation malencontreuse des restrictions sur la propriété d'actions, Maple et les investisseurs demandent l'approbation de l'Autorité pour agir conjointement ou de concert au sens des restrictions sur la propriété d'actions de Maple dans le cadre des acquisitions d'Alpha et de CDS.

Nous demandons à l'Autorité de rendre une ordonnance : a) autorisant Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à exercer respectivement un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % des actions comportant droit de vote de Maple au cours de la période transitoire entre la prise en livraison dans le cadre de l'offre et la réalisation de l'arrangement ultérieur et b) autorisant les investisseurs à agir conjointement ou de concert en tant que propriétaires véritables de titres comportant droit de vote de Maple aux fins i) de l'arrangement ultérieur et ii) des acquisitions d'Alpha et de CDS.

#### *Propriété d'actions de la MX*

Nous demandons à l'Autorité de rendre les autres ordonnances qu'elle juge nécessaires ou souhaitables relativement à la propriété indirecte de la MX afin de favoriser les opérations, dans chaque cas aux conditions dont Maple et l'Autorité doivent convenir.

## 7. Confirmation des ordonnances de dispense

### *TSX*

Le 3 avril 2000, dans une version modifiée le 29 janvier 2002, le 3 septembre 2002, le 12 août 2005, le 16 décembre 2005, le 10 août 2006 et le 1<sup>er</sup> juin 2008, la CVMO a rendu une ordonnance de reconnaissance de Groupe TMX et de la TSX en tant que bourses dans la province d'Ontario en vertu de l'article 21 de la LVMO.

Maple demande à la CVMO de modifier et de reformuler l'ordonnance de reconnaissance de Groupe TMX et de la TSX afin de mettre à jour les déclarations à l'appui de cette ordonnance de reconnaissance, de reconnaître Maple en tant que bourse, de tenir compte de l'acquisition par Maple et de modifier l'ordonnance de reconnaissance en ce qui a trait à la gouvernance. Aucune autre modification importante n'est proposée. Un exemplaire de la demande a été fourni à l'Autorité.

Nous demandons respectueusement à l'Autorité de rendre une ordonnance modifiant et reformulant l'ordonnance de dispense existante à l'égard de la TSX afin de mettre à jour les déclarations à l'appui de l'ordonnance de dispense existante compte tenu de l'acquisition par Maple. Maple ne propose aucune modification aux conditions de l'ordonnance de dispense.

### *Bourse de croissance TSX*

Le 26 novembre 1999, dans une version modifiée le 31 juillet 2001, le 3 septembre 2002, le 12 août 2005 et le 1<sup>er</sup> juin 2008, l'ASC et la BCSC ont respectivement rendu une ordonnance de reconnaissance de la Bourse de croissance TSX, filiale en propriété exclusive de Groupe TMX, en tant que bourse dans la province d'Alberta en vertu du paragraphe 52(2) de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et du paragraphe 24(2) de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique).

Dans le cadre de l'acquisition par Maple, Maple a saisi l'ASC et la BCSC d'une demande qui peut avoir une incidence sur leurs ordonnances de reconnaissance de la Bourse de croissance TSX. Dans le cadre de cette demande, Maple propose de s'engager envers l'ASC et la BCSC à faire ce qui suit :

- a) prendre toutes les mesures qu'elle peut prendre pour veiller à ce que Groupe TMX et la TSX exécutent leurs engagements envers l'ASC et la BCSC relativement à la Bourse de croissance TSX;
- b) prendre toutes les mesures qu'elle peut prendre pour veiller à ce que la Bourse de croissance TSX respecte les conditions de son ordonnance de reconnaissance;
- c) sous réserve de certaines obligations en matière d'avis, veiller à ce que Groupe TMX affecte suffisamment de ressources, notamment financières, à la Bourse de croissance TSX pour que la Bourse de croissance TSX puisse exécuter ses fonctions d'une manière conforme à l'intérêt public et aux conditions de son ordonnance de reconnaissance;
- d) veiller à ce que Groupe TMX prenne toutes les mesures qu'elle peut prendre pour veiller à ce que la Bourse de croissance TSX exerce ses activités en tant que bourse reconnue et respecte les conditions de son ordonnance de reconnaissance;
- e) adopter l'engagement existant de Groupe TMX de ne pas faire en sorte ni permettre que la Bourse de croissance TSX cesse d'exercer ses activités ou les interrompe, abandonne ou liquide la totalité ou une tranche importante de ses activités, ou dispose de la totalité ou de la



quasi-totalité de son actif, sans un préavis de six mois à l'ASC et à la BCSC et sans se conformer aux conditions que l'ASC et la BCSC peuvent imposer;

- f) adopter l'engagement existant de Groupe TMX de ne pas réaliser ni autoriser une opération par suite de laquelle la Bourse de croissance TSX cesserait d'être une filiale en propriété exclusive ou sous contrôle direct de la TSX sans un préavis de six mois à l'ASC et à la BCSC et sans se conformer aux conditions que l'ASC et la BCSC peuvent imposer;
- g) adopter l'engagement existant de Groupe TMX d'aviser l'ASC et la BCSC si Maple ou Groupe TMX saisit la CVMO d'une demande d'ordonnance permettant à Maple et, à son tour, à Groupe TMX, de posséder, directement ou indirectement, moins que la totalité des actions comportant droit de vote émises et en circulation de la TSX;
- h) adopter les engagements existants de Groupe TMX quant aux systèmes de négociation, aux activités et aux procédures de la Bourse de croissance TSX;
- i) adopter l'engagement existant de Groupe TMX quant à l'accès par l'ASC et la BCSC à l'information que possèdent Maple et ses filiales à des fins d'évaluation du rendement par la Bourse de croissance TSX de ses fonctions de réglementation et de la conformité de la Bourse de croissance TSX aux conditions de son ordonnance de reconnaissance; et
- j) adopter l'engagement existant de Groupe TMX de maintenir un comité du conseil de Maple désigné Comité du marché de capital de risque public et de se référer à ce comité pour des recommandations et des conseils sur toutes les questions de politique susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le marché du capital de risque public au Canada et sur le rôle de Maple et/ou de la Bourse de croissance TSX à cet égard.

Les engagements seront intégralement énoncés en annexe B à la demande de Maple à l'ASC et à la BCSC, dont un exemplaire sera fourni à l'Autorité.

Ces engagements prendront effet à la prise en livraison par Maple des titres comportant droit de vote de Groupe TMX dans le cadre de l'acquisition par Maple. Ces engagements n'auraient plus force exécutoire si a) l'ASC ou la BCSC, selon le cas, révoque l'ordonnance de reconnaissance de la Bourse de croissance TSX pour quelque autre motif que le défaut de Maple de respecter ses engagements, b) la Bourse de croissance TSX cesse d'exercer son activité après avoir respecté les conditions que l'ASC et/ou la BCSC, selon le cas, peuvent imposer ou c) la Bourse de croissance TSX cesse d'être une filiale de Maple.

Nous demandons respectueusement à l'Autorité de rendre une ordonnance modifiant et reformulant l'ordonnance de dispense existante à l'égard de la Bourse de croissance TSX, afin de mettre à jour les déclarations à l'appui de l'ordonnance de dispense existante compte tenu de l'acquisition par Maple. Maple ne propose aucune modification aux conditions de l'ordonnance de dispense.

## **8. Pièces jointes**

Nous joignons les pièces suivantes à la présente demande :

Annexe A : Survol des bourses intégrées.

Annexe B : Engagement de Maple à l'égard de MX et de CDCC.

Annexe C : Modification proposée à l'ordonnance de reconnaissance de CDS.

Page 42

Annexe D : Autres obligations de Maple à l'égard de CDS.

Nous espérons que le présent document répond à vos attentes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Luc Bertrand  
Au nom de  
Corporation d'Acquisition Groupe Maple

c.c. Susan Greenglass  
*Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*  
  
Ashlyn D'Aoust  
*Alberta Securities Commission*  
  
Mark Wang  
*British Columbia Securities Commission*

**Annexe A – Bourses intégrées**

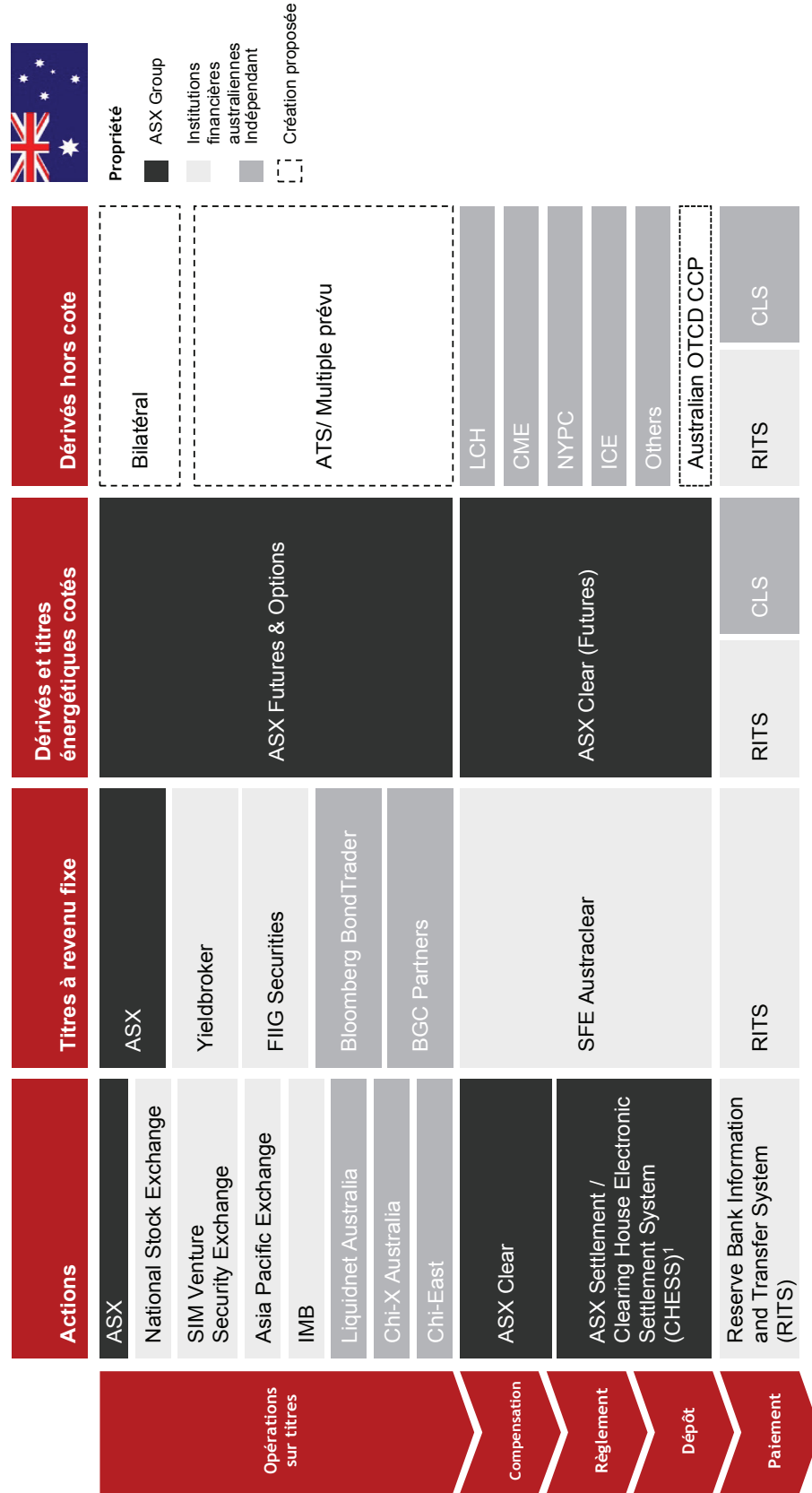
## Bourses intégrées

- Le modèle de bourse intégrée existe dans plusieurs marchés.

	ASX	DB	BM&F Bovespa	TMX (ACTUELLEMENT)	TMX (Alpha+CDS)
<b>Opérations boursières</b>					
Actions	✓	✓	✓	✓	✓
Titres à revenu fixe	✓	✓	✓	✓	✓
Dérivés	✓	✓	✓	✓	✓
SNP				✓	✓
<b>Compensation et règlement</b>					
Actions	✓	✓	✓		✓
Titres à revenu fixe	✓	✓	✓		✓
Dérivés	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Dépôt</b>					
Actions	✓	✓	✓		✓
Titres à revenu fixe		✓	✓		✓
Dérivés	✓	✓	✓	✓	✓

Source : Documents publics

# ASX, une Bourse entièrement intégrée, offrant des services d'opérations sur plusieurs catégories d'actifs et des services postérieurs aux opérations



1. CHES exploitée par ASX Settlement  
 Nota : ASX Clear, ASX Clear (Futures), ASX Settlement et Austraclear sont des membres d'ASX Group

## Survol de l'Australian Securities Exchange

- L'Australian Securities Exchange fait office d'exploitant, de chambre de compensation et de facilitateur de système de paiements

### Survol de l'entreprise

- **Inscription boursière** - Offre aux sociétés nationales et internationales une occasion de croissance de leur capital au moyen de PAPE et de financements par emprunt
- **Espèces et opérations sur dérivés** - Exploite deux systèmes d'opérations sur titres, soit ASX Trade et ASX Trade24, et exécute plus de 10 millions d'opérations sur actions par mois
- **Compensation** - ASX Clear et ASX Clear (Futures) qui offrent des services de contrepartie centrale et des systèmes de gestion des risques
- **Règlement** - ASX Settlement et ASX Austraclear qui offrent une variété de services de règlement
- **Données sur le marché et accès** - Offre au marché un service d'information fiable et en temps opportun

### Avantages concurrentiels

- Des frais relativement fixes offrent un moyen positif d'amélioration des marchés
- Même si les frais d'opérations sur actions d'ASX sont déjà au troisième rang des frais les plus bas à l'échelle mondiale (derrière NDAQ et NYSE), sa réduction marquée de 35 % pour l'exercice 2011 la place en bien meilleure position concurrentielle par rapport aux autres bourses

### Principales étapes

- **2002** - Sydney Futures Exchange est démutualisée en 2000 et inscrite à la cote de l'ASX
- **2006** - Australian Stock Exchange et SFE fusionnent pour créer l'ASX
- **2007** - L'ASX commence la négociation de contrats de couverture des fluctuations
- **2010** - La SGX approche l'ASX en vue d'une éventuelle prise de contrôle
- **2011** - Le gouvernement de l'Australie bloque le projet de prise de contrôle par la SGX
- **2011** - Chi-X obtient l'approbation d'exploiter une bourse parallèle et prévoit commencer ses activités à la fin de 2011

### Faits saillants financiers

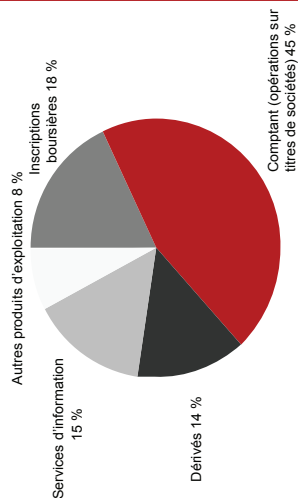
- Les opérations sur actions ne comptent que pour 6,5 % des produits d'exploitation prévisionnels de l'exercice 2011, pourcentage représentatif de l'entreprise diversifiée et verticalement intégrée de l'ASX et de l'incidence des récentes réductions de frais
- Les produits d'exploitation sont passés de 207 M \$ AU en 2000 à 764 M \$ AU en 2010 (TCAC de 13,9 %)
- L'offre de prise de contrôle par la SGX prévoyait une efficacité de l'exploitation améliorée (des synergies quant aux coûts de 30 M \$ US, 10 % du prix de base combiné) et des occasions de croissance des produits d'exploitation à moyen terme (non quantifiées)

Source : Documents publics.

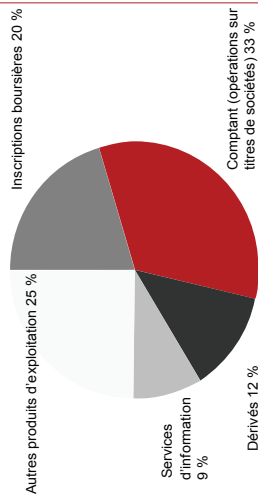
## Survol de l'Australian Securities Exchange (suite)

- L'ASX a diversifié sa gamme de produits et augmenté sa marge du BAIIA à 78 %

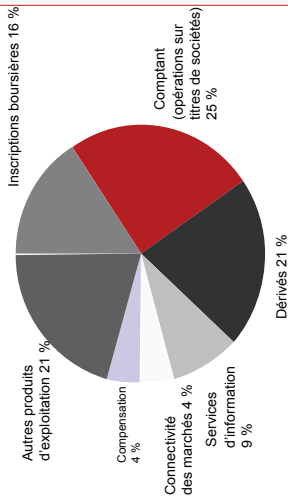
Répartition des produits d'exploitation en 2000



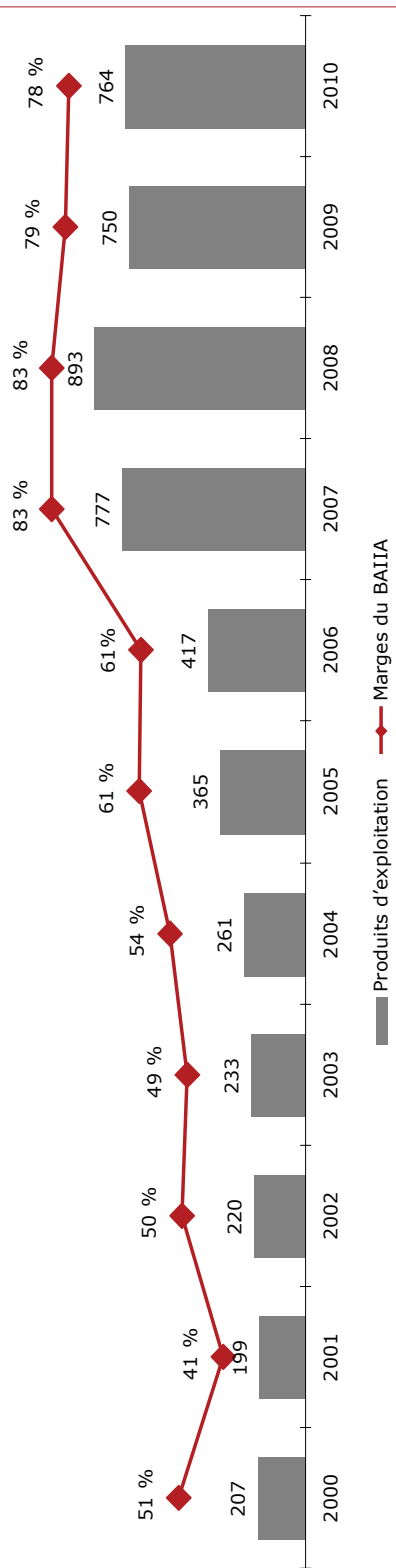
Répartition des produits d'exploitation en 2005



Répartition des produits d'exploitation en 2010

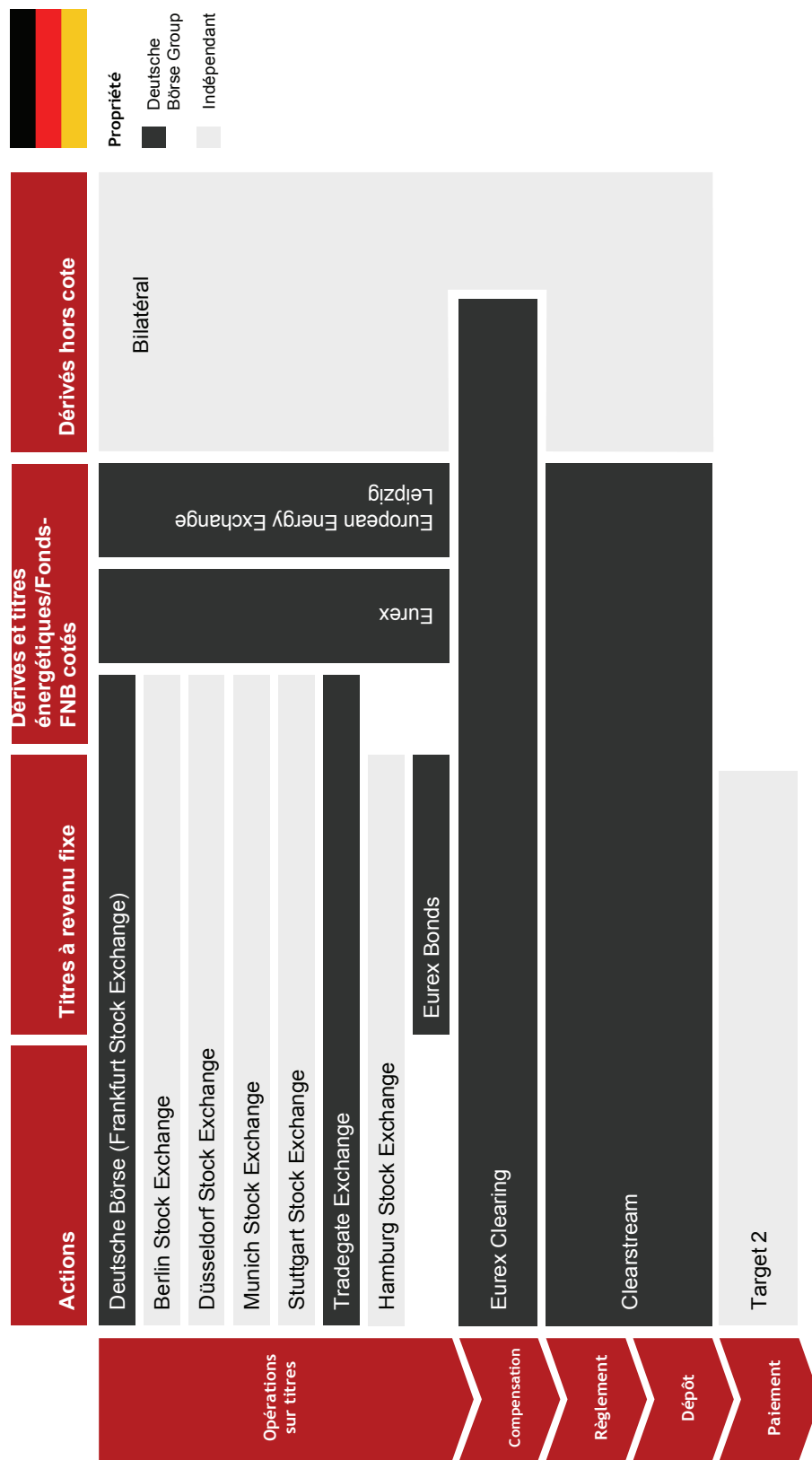


Produits d'exploitation et marges du BAIIA (M \$ AU)



Source : Documents publics, CapitalIQ.

# Deutsche Börse, une Bourse verticalement intégrée, mais exploitant des entités distinctes pour les services d'opérations sur titres, de compensation et de dépôt



Source : Site Web de la société, présentations, Manuel des bourses, BIS CPSS



## Survол de Deutsche Börse

- Deutsche Börse AG exploite des systèmes d'opérations sur titres électroniques qui offrent des services d'opérations sur titres et sur dérivés et de compensation, de règlement, de dépôt et de données sur le marché

### Survол de l'entreprise

- **Xetra** : Offre des services d'inscription boursière, d'opérations sur titres et de compensation pour les émetteurs, intermédiaires et investisseurs dans le marché au comptant par l'intermédiaire de son entreprise Xetra
- **Eurex** : Important fournisseur mondial de services d'opérations sur titres et de compensation dans le marché des dérivés
- **Clearstream** : Offre des services de dépôt aux institutions financières partout dans le monde
- **Données sur le marché** : Offre des données et des analyses sur le marché
- **Technologie de l'information** : Important fournisseur de services complets internationaux pour le développement et l'exploitation de systèmes d'opérations sur titres et de règlement

### Avantages concurrentiels

- L'ensemble du groupe participe actuellement à des efforts d'amélioration des efficacités d'exploitation visant des économies de 150 M € des coûts annualisés:

	% d'économie
Compression de personnel; (environ 370 employés)	50 %
Déménagement des fonctions opérationnelles à Prague	20 %
Harmonisation de l'infrastructure de TI	10 %
Réduction du nombre de cadres supérieurs	10 %
Recentrage sur les activités de base	10 %

### Principales étapes

- **Juin 1998** : Deutsche Börse et la Bourse Suisse Schweizer Börse fusionnent les bourses de contrats à terme pour créer Eurex
- **Janvier 2000** : Deutsche Börse Clearing AG fusionne avec Cedel International S.A. pour créer Clearstream
- **Mai 2001** : Deutsche Börse lance le service de flux de données CEF haute performance centralisé pour la transmission de données sur le marché et les prix
- **Décembre 2007** : Eurex réalise l'acquisition de la Bourse d'options américaines International Securities Exchange Holdings (ISE), créant ainsi le plus important marché transatlantique pour les dérivés
- **Février 2011** : Annonce d'une offre de fusion par voie d'échange d'actions visant l'acquisition de NYSE Euronext. Les actionnaires de NYSE Euronext voteront sur l'offre le 7 juillet 2011

### Faits saillants financiers

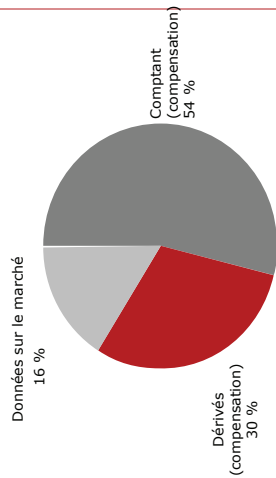
- L'acquisition projetée de NYSE Euronext générerait des économies de coûts de 300 M €, provenant principalement des activités de technologie de l'information, de compensation et de marché, et des fonctions d'administration et de soutien de l'entreprise; des synergies quant aux produits d'exploitation de 100 M € sont également prévues
- Les synergies quant aux coûts devraient être réalisées à un taux annualisé de 25 % d'ici la fin de la première année, de 50 % à la fin de la deuxième année et de 100 % à la fin de la troisième année

Source : Documents publics et rapports de recherche des analystes.

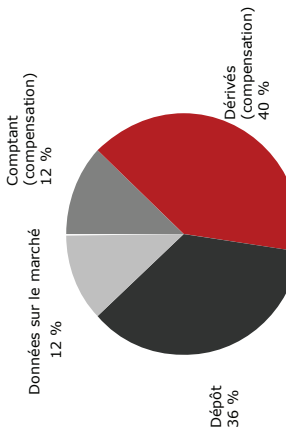
## Survol de Deutsche Börse (suite)

- La transformation de Deutsche Börse lui a permis de diversifier la composition de ses produits d'exploitation au cours de la dernière décennie et de doubler son BAIIA

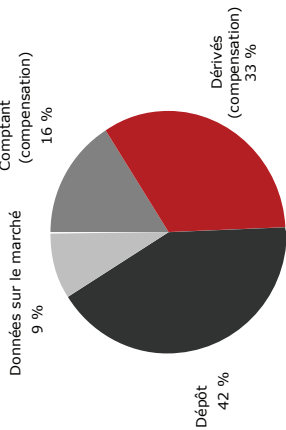
Répartition des produits d'exploitation en 2000



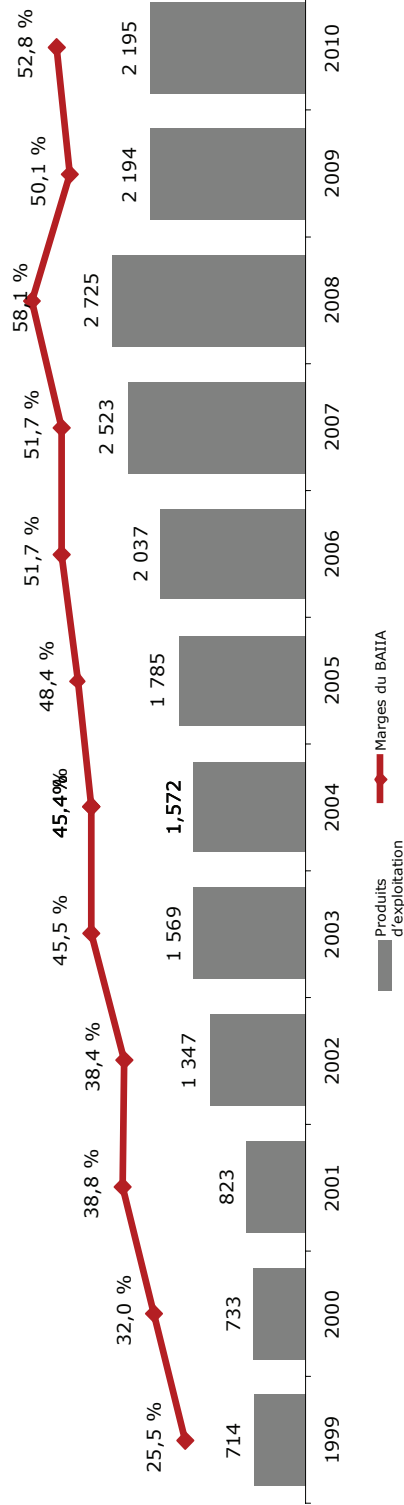
Répartition des produits d'exploitation en 2005



Répartition des produits d'exploitation en 2010

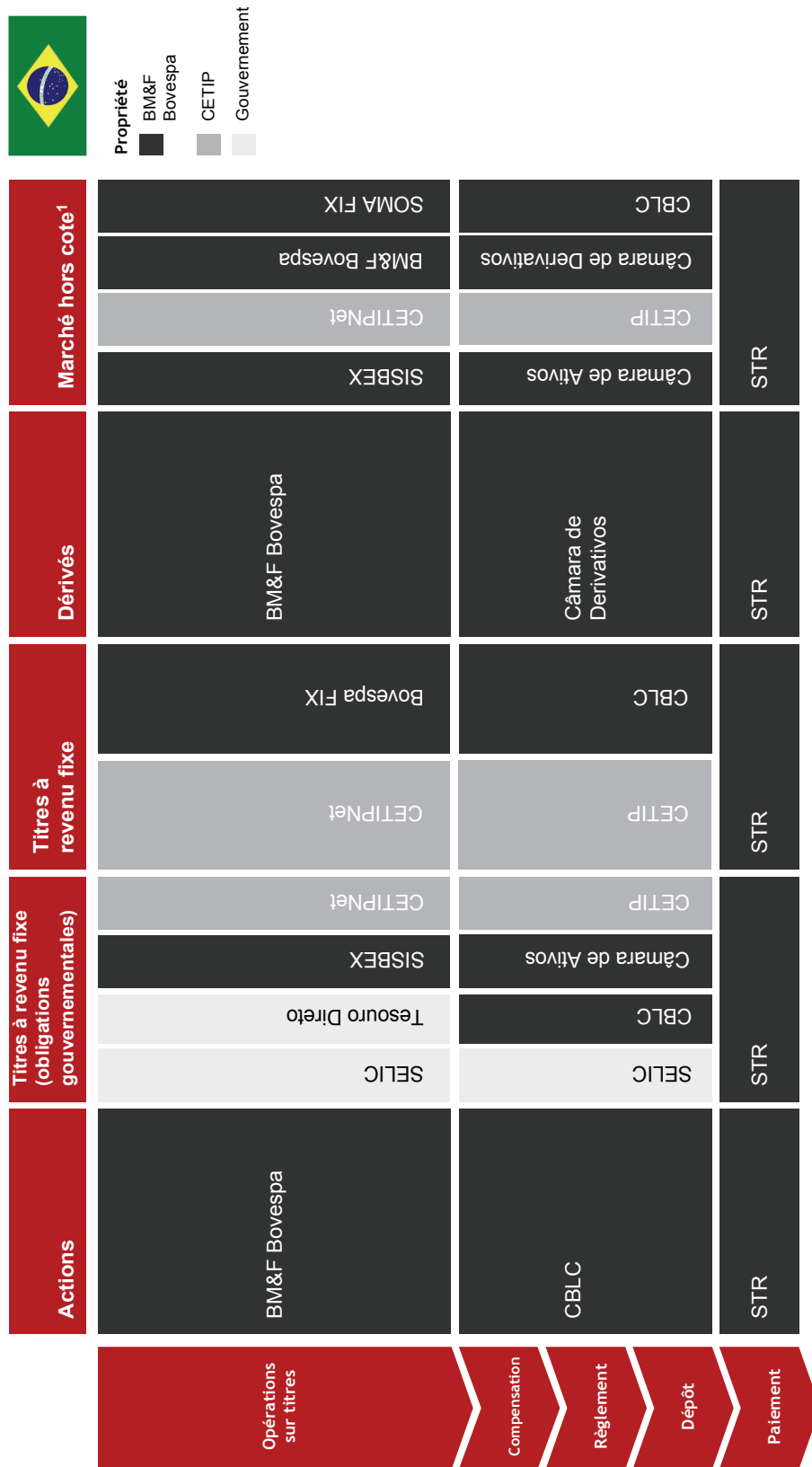


Produits d'exploitation et marges du BAIIA (M €)



Source : Documents publics, CapitalIQ.

## BM&F BOVESPA a intégré ses systèmes d'opérations sur titres et prévoit intégrer ses activités de compensation et de règlement



1. Pour le marché hors cote, SISBEX (obligations publiques); CETIPNet (obligations privées et dérivés); SOMA FIX (obligations privées); BM&F Bovespa (dérivés)  
 Source : Mercado Financeiro - Eduardo Fortuna; Prospectus de PAPE; CVM; Banque centrale; coupures de presse

## Survol de BM&F BOVESPA

- **BM&F BOVESPA est la seule bourse de titres, de marchandises et de contrats à terme du Brésil. Elle développe, met en oeuvre et offre des systèmes qui permettent la négociation, l'inscription, la compensation, le règlement et le dépôt centralisés de titres et de dérivés**

### Survol de l'entreprise

- **BM&FBOVESPA S.A.** : Développe, met en oeuvre et exploite des solutions verticalement intégrées pour la négociation, l'inscription, la compensation et le règlement sur le marché d'actions, de contrats à terme, de devises, d'options, de fonds et de FNB, de crédit carbone, d'enchères publiques et privées et de titres à revenu fixe
- **Bovespa surveillance du marché** : Surveille les règles, normes de conduite et règlements applicables et veille à leur application
- **Bourse de marchandises brésilienne** : Développe et offre des systèmes d'exploitation pour la négociation de marchandises, de biens, de services et de titres, au comptant, à terme et à couverture intégrale
- **BM&F banque de règlement** : Banque de règlement et de dépôt pour les opérations dans les marchés gérés par BM&F BOVESPA
- **Chambres de compensation** : Rend des services de compensation, de règlement, de gestion des risques, de dépôt centralisé et de prêt de titres

### Avantages concurrentiels

- **Modèle d'entreprise entièrement intégré** couvrant l'ensemble de la chaîne des opérations sur titres, y compris les activités de compensation et de règlement sous la responsabilité des chambres de compensation de bourses d'actions et de titres, de bourses de dérivés et de bourses étrangères et un service complet de dépôt de titres centralisé
- **Potentiel de croissance en raison du faible pourcentage** actuel des actions et des dérivés brésiliens dans les portefeuilles des investisseurs nationaux et étrangers
- **Une bourse de plus grande envergure** encourage les sociétés nationales à s'y inscrire localement plutôt que de rechercher les marchés internationaux
- **Des initiatives de diversification** de produits consolident la position concurrentielle

Source : Documents publics et rapports de recherche des analystes.

### Principales étapes

- **2007** : Démutualisation de Bovespa et de BM&F; PAPE des deux entités
- **2008** : Fusion de Bovespa et de BM&F
- **2009** : Fin des opérations sur dérivés à la criée; convention de licence avec NASDAQ concernant une variété d'outils et de systèmes
- **2010** : Développement d'un « partenariat stratégique préférentiel mondial » avec CME Group visant la recherche d'investissements stratégiques et d'occasions commerciales avec d'autres bourses internationales, sur une base partagée et entre égaux; BM&F Bovespa augmente sa participation dans CME de 1,8 % à 5 %, et obtient une représentation au conseil

### Faits saillants financiers

- **Croissance des produits d'exploitation nets** de 1 602 M \$ R en 2008 à 1 890 M \$ R en 2010 (TCAC de 8,6 %)
- **Les opérations sur actions comptent pour environ 39 % des produits d'exploitation** de l'exercice 2010, ce qui correspond à un certain degré de diversification et d'intégration verticale
- **Annnonce d'initiatives de croissance** concernant la diversification de produits et l'expansion du nombre d'investisseurs afin de dynamiser la croissance future

## ANNEXE B

## PROJET D'ENGAGEMENTS

## [EN-TÊTE DE LETTRE DE CORPORATION D'ACQUISITION GROUPE MAPLE]

Le ■ 2011

Monsieur Mario Albert  
Président et chef de la direction  
Autorité des marchés financiers  
800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1G3

**Objet : Groupe TMX Inc. – Acquisition par Corporation d'acquisition Groupe Maple**

Monsieur,

Nous vous écrivons pour vous faire part de certains engagements envers l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») à l'appui de la demande de Corporation d'acquisition Groupe Maple (« Maple ») déposée en vertu des articles 65 et 66 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « demande ») relative à un projet d'opération intégré visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation (l'« acquisition par Maple ») de Groupe TMX Inc. (« Groupe TMX »). Dans le cadre de l'acquisition par Maple, Groupe TMX deviendra une filiale de Maple. À l'appui de la demande, Maple s'engage envers l'Autorité de la façon indiquée ci-dessous. Maple croit savoir que l'Autorité se fondera sur ces engagements pour rendre sa décision à l'égard de la demande.

*Conformité*

1. Maple s'engage à prendre toutes les mesures qu'elle peut prendre pour veiller à ce que Groupe TMX exécute ses engagements datés du 9 avril 2008 envers l'Autorité.
2. Maple s'engage à prendre toutes les mesures qu'elle peut prendre pour veiller à ce que Bourse de Montréal Inc. (la « MX ») respecte les conditions de son ordonnance de reconnaissance (l'« **ordonnance de reconnaissance** »).

*Restrictions sur la propriété d'actions de Maple*

3. Maple s'engage à respecter la restriction selon laquelle aucune personne physique ou morale ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert ne peuvent exercer un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de quelque catégorie ou série d'actions comportant droit de vote de Maple, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

- 2 -

4. Maple s'engage à informer l'Autorité immédiatement par écrit si elle prend connaissance qu'une personne physique ou morale ou un groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert exercent un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de quelque catégorie ou série d'actions comportant droit de vote de Maple et prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation sans tarder, conformément à l'Annexe B des statuts constitutifs de Maple.

Aux fins des présents paragraphes 3 et 4, l'expression « agissant conjointement ou de concert » s'entend au sens de l'article 1.9 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, en sa version modifiée, avec les adaptations nécessaires et, pour plus de précision, y compris les personnes réputées ou présumées agir conjointement ou de concert au sens de cette expression, et l'exercice d'un droit de propriété véritable, d'un contrôle ou d'une emprise sur quelque catégorie ou série d'actions comportant droit de vote de Maple est déterminé conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

#### *Représentation au conseil de Maple*

5. Maple s'engage à nommer à chaque année, pendant une durée indéterminée, pour l'élection au conseil d'administration de Maple, à chaque assemblée annuelle de Maple qui aura lieu après la date des présentes :

- a) un nombre d'administrateurs qui sont indépendants et qui représentent au moins 50 % du nombre total d'administrateurs candidats à l'élection pour cette année;
- b) un nombre d'administrateurs qui sont des résidents de la province de Québec et qui représentent au moins 25 % du nombre total d'administrateurs candidats à l'élection pour cette année;
- c) un nombre d'administrateurs qui possèdent une expertise des produits dérivés et qui représentent au moins 25 % du nombre total d'administrateurs candidats à l'élection pour cette année; et
- d) un administrateur choisi parmi les courtiers en valeurs mobilières indépendants du Canada (pour plus de certitude, exclusion faite des courtiers en valeurs mobilières qui sont des membres du groupe de banques canadiennes de l'annexe I).

Aux fins du présent paragraphe 5, un administrateur est un résident de la province de Québec s'il est considéré être un résident de la province de Québec en vertu de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q. ch. I-3) au moment de son élection ou de sa nomination.

6. Maple s'engage à nommer un administrateur indépendant au poste de président du conseil de Maple.

Aux fins des présents paragraphes 5 et 6, un administrateur est indépendant s'il est indépendant au sens de l'article II b) de l'ordonnance de reconnaissance.

- 3 -

7. À moins qu'elle n'obtienne de l'Autorité l'autorisation préalable d'apporter des changements, Maple s'engage à maintenir les conseils d'administration miroirs de Maple, Groupe TMX et de la MX.

*Comité spécial de la réglementation de la MX*

8. Maple s'engage à ce qu'au moins 25 % des membres du comité spécial de la réglementation de la MX seront des administrateurs qui possèdent une expertise des produits dérivés.

*Activités de la MX*

9. Maple s'engage à veiller à ce que les activités relatives aux opérations sur produits dérivés et aux produits connexes de la MX demeurent à Montréal.

10. Maple s'engage à ne rien entreprendre qui ferait que la MX cesse, directement ou indirectement, d'être la bourse nationale canadienne de négociation de tous les produits dérivés et produits connexes, y compris d'être l'unique plateforme de négociation du commerce d'échange de droits d'émission de carbone et d'autres droits d'émission au Canada, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Autorité et s'être conformée aux conditions que l'Autorité peut établir dans l'intérêt public en rapport avec tout changement aux opérations de la MX.

*Représentation au conseil de CDCC*

11. Maple s'engage à nommer à chaque année, pendant une durée indéterminée, pour l'élection au conseil d'administration de Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »), à chaque assemblée annuelle de CDCC qui aura lieu après la date des présentes :

- a) un nombre d'administrateurs qui sont indépendants et qui représentent au moins 45 % du nombre total des administrateurs candidats à l'élection pour cette année, dont au moins deux ne seront pas un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de CDCC ou d'un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec un adhérent de CDCC ou un membre de son groupe, ni une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié;
- b) un nombre d'administrateurs qui sont d'actuels ou d'anciens associés, administrateurs, dirigeants ou salariés d'un adhérent de CDCC ou d'un membre de son groupe ou des personnes qui ont actuellement ou qui ont déjà eu des liens avec un adhérent de CDCC ou un membre de son groupe, et qui représentent au moins 33 % du nombre total d'administrateurs candidats à l'élection pour cette année;

- 4 -

- c) un nombre d'administrateurs qui sont des résidents de la province de Québec et qui représentent au moins 25 % du nombre total des administrateurs candidats à l'élection pour cette année; et
- d) un nombre d'administrateurs qui possèdent une expertise de la compensation des produits dérivés et qui représentent au moins 25 % du nombre total des administrateurs candidats à l'élection pour cette année.

Aux fins du présent paragraphe 11, i) un administrateur est un résident de la province de Québec s'il est considéré être un résident de la province de Québec en vertu de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q. ch. I-3) au moment de son élection ou de sa nomination, et ii) un administrateur est indépendant s'il n'est pas A) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé d'un actionnaire de Maple, qui exerce un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 5 % des actions de Maple en circulation; ou B) un dirigeant ou un employé de Maple ou de CDCC ou d'un membre du groupe de Maple ou de CDCC ni une personne ayant des liens avec ce dirigeant ou cet employé.

#### *Changement de propriété*

12. Maple s'engage à s'abstenir de mener à terme ou d'autoriser une opération par suite de laquelle une personne physique ou morale ou un groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert exerceraient un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de quelque catégorie ou série d'actions comportant droit de vote de la MX, sans obtenir l'autorisation préalable de l'Autorité, sauf pour Maple ou un membre de son groupe.

Aux fins du présent paragraphe 12, l'expression « agissant conjointement ou de concert » s'entend au sens de l'article 1.9 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, en sa version modifiée, le cas échéant, avec les adaptations nécessaires et, pour plus de précision, y compris les personnes réputées ou présumées agir conjointement ou de concert au sens de cette expression.

13. Maple s'engage à continuer d'exercer un contrôle ou une emprise sur plus de 50 pour cent de toutes les catégories ou séries d'actions comportant droit de vote de MX.

14. Maple s'engage à s'abstenir de mener à terme ou d'autoriser une opération par suite de laquelle Maple cesserait de contrôler, directement ou indirectement, plus de 50 pour cent de quelque catégorie ou série d'actions comportant droit de vote de la MX, sans obtenir l'autorisation préalable de l'Autorité.

#### *Plan stratégique pour les produits dérivés*

15. Maple s'engage à remettre à chaque année à l'Autorité, dans les deux mois qui suivent son approbation, son plan stratégique relatifs aux produits dérivés et produits connexes approuvé par le conseil d'administration de Maple. Ce plan stratégique traitera des progrès



- 5 -

réalisés au cours de l'année écoulée dans la réalisation du plan stratégique antérieur pour les produits dérivés.

16. Maple s'engage à investir dans la croissance continue de l'activité de négociation et de compensation des produits dérivés et produits connexes.

17. Si la MX et CDCC décident de temps à autre d'exporter leurs connaissances en matière de négociation et de compensation des produits dérivés, Maple s'engage à ce que ces activités internationales soient dirigées depuis Montréal.

18. Maple s'engage à veiller à ce que la MX continue ses activités en tant qu'entité exclusive responsable des opérations sur produits dérivés cotés en bourse et produits connexes.

19. Maple s'engage, si elle établit une bourse ou une chambre de compensation pour la négociation ou la compensation de produits dérivés qui sont actuellement des produits dérivés hors cote, à ce que cette bourse ou chambre de compensation respecte les paragraphes 20 et 21 ci-après.

20. Maple s'engage à ce que le siège social et le bureau de direction de la MX, de CDCC et de quelque unité d'exploitation désignée conformément au paragraphe 19 soient établis à Montréal. Maple s'engage en outre à ce que la direction et l'administration de la MX, de CDCC et de quelque unité d'exploitation conformément au paragraphe 19 responsables de la surveillance de leurs plans et budgets d'exploitation annuels, soient établis à Montréal.

21. Maple s'engage à ce que le premier haut dirigeant en importance de Maple (sauf le chef de la direction de Maple) directement responsable de la MX, de CDCC et de quelque unité d'exploitation conformément au paragraphe 19, soit un résident de la province de Québec au moment de sa nomination et pour la durée de son mandat, et travaille à Montréal. Maple s'engage en outre à ce que les dirigeants responsables de la gestion du développement et de l'exécution de la politique et de la direction de la MX, de CDCC et de quelque unité d'exploitation conformément au paragraphe 19, soient en nombre suffisant pour permettre aux membres de la haute direction d'exercer leurs responsabilités, et travaillent à Montréal.

Aux fins des engagements dans la présente lettre, tous les renvois aux produits dérivés et produits connexes visent les produits dérivés sur actions et les produits dérivés sur titres à revenu fixe et excluent les produits dérivés et produits connexes de Groupe TMX ou d'un membre de son groupe qui ne relèvent pas directement de la MX à la date des présentes, y compris, notamment les produits dérivés et produits connexes de Natural Gas Exchange Inc., de Shorcan Brokers Limited et de Shorcan Energy Brokers Inc.

#### *Accès à l'information*

22. Maple s'engage à mettre à la disposition de l'Autorité et l'habiliter à inspecter et veiller à ce que ses filiales mettent à la disposition de l'Autorité et l'habiliter à inspecter l'ensemble des données et de l'information en leur possession et dont l'Autorité a besoin pour

- 6 -

évaluer l'exécution par Maple, Groupe TMX, la MX et CDCC de leurs fonctions réglementaires et la conformité de ces entités aux conditions des décisions de l'Autorité.

#### *Ressources*

23. Sous réserve du paragraphe 24 et tant que Groupe TMX, la MX et CDCC exercent respectivement leurs activités en tant que bourse ou chambre de compensation, selon le cas, Maple s'engage à affecter, conformément aux conditions énoncées dans l'ordonnance de reconnaissance, les ressources suffisantes, notamment financières, à Groupe TMX, à la MX et à CDCC pour assurer :

- a) leur viabilité financière et la bonne exécution de leurs fonctions et
- b) l'exercice des fonctions d'organisme d'autoréglementation de la MX et de sa division d'autoréglementation.

24. Maple s'engage à aviser l'Autorité sans délai dès qu'elle prend connaissance qu'elle n'est ou ne sera pas en mesure d'affecter à Groupe TMX, à la MX ou à CDCC suffisamment de ressources, notamment financières, pour qu'ils puissent exercer leurs fonctions en tant que bourse, organisme d'autoréglementation ou chambre de compensation, selon le cas, d'une manière conforme aux conditions de l'ordonnance de reconnaissance.

#### *Non-conformité*

25. Si elle omet de respecter quelque condition des présentes, Maple reconnaît que l'Autorité peut réviser l'ordonnance de reconnaissance.

#### *Corporation canadienne de compensation des produits dérivés*

26. Maple s'engage à prendre toutes les mesures qu'elle peut prendre pour veiller à ce que CDCC respecte les conditions de son ordonnance de reconnaissance.

#### *Généralités*

Maple est libérée des présents engagements, selon le cas, si a) l'Autorité révoque l'ordonnance de reconnaissance pour quelque autre motif que le défaut de Maple de respecter ses engagements envers l'Autorité; b) Groupe TMX, la MX ou CDCC cesse d'exercer son activité conformément à quelque condition que l'Autorité peut imposer ou c) Groupe TMX, la MX ou CDCC cesse d'être une filiale de Maple.

- 7 -

Les présents engagements prennent effet à la prise en livraison par Maple des titres comportant droit de vote de Groupe TMX dans le cadre de l'acquisition par Maple.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

■

**Chef de la direction**  
**Corporation d'acquisition Groupe Maple**

## ANNEXE C

### Modifications proposées à l'ordonnance de reconnaissance de CDS

L'article 5 est modifié et reformulé comme suit :

#### 5. GOUVERNANCE

5.1 Les ententes en matière de gouvernance de CDS ltée doivent être conçues afin de respecter les exigences sur le plan de l'intérêt public et en vue de promouvoir les objectifs de ses actionnaires.

5.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, la structure de gouvernance de CDS ltée doit prévoir ce qui suit:

- a) une représentation équitable et efficace à son conseil d'administration et à tout comité du conseil d'administration;
- b) une représentation convenable de personnes indépendantes de Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Maple ») au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration et, à cette fin, une personne est « indépendante » si la personne n'est pas:
  - i) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de Maple ou une personne qui a des liens avec cet actionnaire si cet actionnaire exerce un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 5 % des actions en circulation de Maple; ou
  - ii) un dirigeant ou un salarié de Maple ou d'un membre du même groupe que Maple, ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié; et
- c) des qualifications, une rémunération, des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts convenables, ainsi que des protections en matière de limitations de la responsabilité et d'indemnisation pour les administrateurs, les dirigeants et les salariés de CDS ltée.

5.2.1 La structure de gouvernance de CDS ltée doit prévoir ce qui suit:

- a) au moins cinq (45 %) des administrateurs indépendants du conseil d'administration, dont au moins deux ne seront pas un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de CDS ou d'un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec un adhérent de CDS ou un membre de son groupe, ni une personne qui a des liens avec cet administrateur, cet associé, ce dirigeant ou ce salarié;
- b) au moins quatre (33 %) des administrateurs seront un administrateur, un associé, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de CDS ou d'un membre de son

- 2 -

groupe ou une personne qui a des liens avec un adhérent de CDS ou un membre de son groupe, et ce antérieurement ou actuellement;

c) 60 % du nombre des administrateurs constituent un quorum des administrateurs.

5.3 CDS ltée ne doit pas, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, apporter de modifications importantes à sa structure de gouvernance, à ses documents constitutifs ou à son règlement intérieur.

5.4 CDS ltée ne doit pas, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, conclure un contrat, une convention ou une entente qui peut limiter sa faculté de se conformer aux conditions énoncées dans la présente décision.

5.5 CDS ltée doit créer des comités consultatifs de son conseil d'administration, composés de représentants des adhérents, avec des mandats écrits officiels qui doivent être approuvés par l'AMF et qui ne peuvent être modifiés sans l'approbation écrite préalable de l'AMF.

L'article 13 est modifié et reformulé comme suit :

### **13. GOUVERNANCE**

13.1 Les ententes en matière de gouvernance de Compensation CDS doivent être conçues de façon à respecter les exigences sur le plan de l'intérêt public et à promouvoir les objectifs de ses actionnaires et des utilisateurs (les « adhérents ») des services de règlement.

13.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, la structure de gouvernance de Compensation CDS doit prévoir ce qui suit:

a) une représentation équitable et efficace à son conseil d'administration et à tout comité du conseil d'administration;

b) une représentation convenable de personnes indépendantes de Maple au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration et, à cette fin, une personne est « indépendante » si elle n'est pas:

i) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de Maple ou une personne qui a des liens avec cet actionnaire si cet actionnaire exerce un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise sur plus de 5 % des actions en circulation de Maple; ou

ii) un dirigeant ou un salarié de Maple ou d'un membre du même groupe que Maple, ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié; et

- 3 -

c) des qualifications, une rémunération, des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts convenables, ainsi que des protections en matière de limitations de la responsabilité et d'indemnisation pour les administrateurs, les dirigeants et les salariés de Compensation CDS.

13.2.1 La structure de gouvernance de Compensation CDS doit prévoir ce qui suit:

a) au moins cinq (45 %) des administrateurs indépendants du conseil d'administration, dont au moins deux ne seront pas un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de CDS ou d'un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec un adhérent de CDS ou un membre de son groupe, ni une personne qui a des liens avec cet administrateur, cet associé, ce dirigeant ou ce salarié;

b) au moins quatre (33 %) des administrateurs seront un administrateur, un associé, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de CDS ou d'un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec un adhérent de CDS ou un membre de son groupe, et ce antérieurement ou actuellement;

c) 60 % du nombre des administrateurs constituent un quorum des administrateurs.

13.3 Compensation CDS ne doit pas, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, apporter de modifications importantes à sa structure de gouvernance, à ses documents constitutifs ou à son règlement intérieur.

13.4 Compensation CDS ne doit pas, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, conclure un contrat, une convention ou une entente qui peut limiter sa faculté de se conformer aux conditions énoncées dans la présente décision.

13.5 Compensation CDS doit créer des comités consultatifs de son conseil d'administration, composés de représentants des adhérents, avec des mandats écrits officiels qui doivent être approuvés par l'AMF et qui ne peuvent être modifiés sans l'approbation écrite préalable de l'AMF.

L'article 16 est modifié et reformulé comme suit :

## **16. FRAIS ET COÛTS**

16.1 Compensation CDS doit répartir équitablement ses frais à l'égard des services de règlement. Les frais ne doivent pas avoir pour effet de créer déraisonnablement des obstacles à l'accès à ces services de règlement et doivent être équilibrés en considérant que Compensation CDS doit disposer de revenus suffisants en vue de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.

16.2 Le processus de Compensation CDS en vue de la fixation des frais pour les services de règlement doit être équitable, convenable et transparent. Les frais, coûts ou dépenses pris en charge par les adhérents à l'égard des services de règlement ne doivent pas tenir

- 4 -

compte de coûts ou de dépenses engagés par Compensation CDS dans le cadre d'une activité menée par elle qui ne se rapporte pas aux services de règlement

L'article 30.7 est modifié par adjonction d'un nouvel alinéa e) comme suit :

e) Un rapport sur les recommandations faites à leurs conseils d'administration par les comités consultatifs créés aux termes des articles 5.5 et 13.5 de la décision de reconnaissance et sur les mesures prises à l'égard de ces recommandations. Si une recommandation est rejetée ou mise en œuvre (ou dont la mise en œuvre est projetée) de façon partielle ou modifiée, CDS Itée et Compensation CDS doivent inclure dans leur rapport les motifs de ce rejet ou de la mise en œuvre d'une recommandation partielle ou modifiée.

Un nouvel article 30.7.1 est ajouté comme suit :

30.7.1 Chaque comité consultatif créé aux termes des articles 5.5 et 13.5 de la décision de reconnaissance doit déposer auprès de l'AMF à chaque année un rapport adoptant le rapport de CDS Itée et de Compensation CDS préparé aux termes de l'alinéa 30.7 e) ou, si un comité consultatif est en désaccord avec une partie ou la totalité du contenu de ce rapport, une explication détaillée de ce désaccord. Par dérogation à la présente obligation d'information annuelle, si un comité consultatif a fait une recommandation à CDS Itée et à Compensation CDS à l'égard d'un risque systémique important ou d'une autre appréhension de risque important, il doit en faire rapport simultanément à l'AMF.

## Annexe D

### Autres obligations relatives à CDS

#### *Conformité*

1. Maple et Groupe TMX s'engagent respectivement à prendre toutes les mesures qu'ils peuvent prendre pour veiller à ce que CDS ltée et Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») respectent leurs obligations conformément à leur ordonnance de reconnaissance (l'« ordonnance de reconnaissance ») rendue par l'Autorité.

#### *Contrôle des risques*

2. Maple et Groupe TMX s'engagent respectivement à établir des procédures clairement définies pour la gestion des risques.
3. Sans que soit limitée la portée générale du paragraphe 2, Maple et Groupe TMX s'engagent respectivement à :
  - a) exercer des activités de gestion des risques d'une manière propre à empêcher la propagation d'un risque dans le cadre des activités de leurs filiales lorsque ce risque peut avoir une incidence négative sur la viabilité financière de CDS ltée ou de Compensation CDS; et
  - b) s'ils impartissent de façon importante l'un de leurs services ou systèmes touchant les services de compensation, de règlement et de dépôt de titres existants de Compensation CDS à un fournisseur de services tiers, y compris un membre du groupe de Maple ou de Groupe TMX ou une personne ayant des liens avec eux, procéder conformément aux meilleures pratiques. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, Maple et Groupe TMX doivent, respectivement :
    - i) établir et maintenir des politiques et des procédures qui sont approuvées par leur conseil d'administration pour l'évaluation et l'approbation de ces ententes d'impartition;
    - ii) lorsqu'ils concluent une telle entente d'impartition :
      - A) évaluer le risque de cette entente, la qualité du service à fournir et le degré de contrôle que conserve Maple ou Groupe TMX, selon le cas; et
      - B) signer un contrat avec le fournisseur de services tiers visant tous les éléments importants de cette entente, notamment les niveaux de service et normes d'exécution;
    - iii) veiller à ce que quelque contrat de mise en œuvre d'une telle entente d'impartition qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'entreprise de



- 2 -

Compensation CDS, dispose que l'Autorité est habilitée à demander et à inspecter l'ensemble des données, de l'information et des systèmes que maintient le fournisseur de services tiers pour le compte de Maple ou de Groupe TMX, selon le cas, aux fins d'établir si Maple ou Groupe TMX, selon le cas, respecte la présente ordonnance ou la législation en valeurs mobilières; et

- iv) assurer un suivi de la manière dont le fournisseur de services tiers s'acquitte de son mandat aux termes de cette entente d'impartition.

#### *Répartition des coûts*

- 4. Maple et Groupe TMX veillent respectivement à ce que les coûts pour la prestation de services à CDS ltée et à leurs filiales soient équitablement répartis.

#### *Affectation des ressources*

- 5. Tant que Compensation CDS exerce l'activité d'une chambre de compensation, Maple et Groupe TMX affectent respectivement ou veillent respectivement à ce qu'il soit affecté suffisamment de ressources, notamment financières, à Compensation CDS pour qu'elle puisse exécuter ses fonctions d'une manière conforme à l'intérêt public et aux conditions de la partie B de l'ordonnance de reconnaissance.
- 6. Maple et Groupe TMX avisent respectivement l'Autorité sans délai dès qu'ils prennent connaissance qu'ils ne sont pas ou ne seront pas en mesure d'affecter ou de veiller à ce qu'il soit affecté à Compensation CDS suffisamment de ressources, notamment financières, pour qu'elle puisse exécuter ses fonctions d'une manière conforme à l'intérêt public et aux conditions de la partie B de l'ordonnance de reconnaissance;

#### *Partage de l'information*

- 7. Maple et Groupe TMX partagent respectivement l'information et par ailleurs travaillent en collaboration avec l'Autorité et son personnel et d'autres chambres de compensation, bourses, systèmes de cotation et de déclaration des opérations, systèmes de négociation parallèles et organismes d'autoréglementation, et avec le Fonds canadien de protection des épargnants et quelque autorité de réglementation ayant compétence à l'égard de CDS ltée, sous réserve a) de quelque loi applicable, notamment en matière de protection des renseignements personnels, régissant le partage de l'information et la protection des renseignements personnels et b) de quelque disposition de confidentialité dans des ententes que CDS ltée ou ses filiales ont conclu avec la Banque du Canada à l'égard de l'information reçue de la Banque du Canada dans son rôle de registraire, d'agent émetteur, d'agent des transferts ou d'agent payeur pour le gouvernement du Canada.
- 8. Maple et Groupe TMX mettent respectivement à la disposition de l'Autorité et l'habilitent à inspecter l'ensemble des données et de l'information qu'ils ou un tiers ont en leur possession dans le cadre de l'impartition des services de règlement, et dont l'Autorité a besoin pour évaluer la conformité aux conditions de la présente ordonnance, sous réserve a) de quelque loi applicable, notamment en matière de protection des

- 3 -

renseignements personnels, régissant le partage de l'information et la protection des renseignements personnels et b) de quelque disposition de confidentialité dans des ententes que CDS ltée ou ses filiales ont conclu avec la Banque du Canada à l'égard de l'information reçue de la Banque du Canada dans son rôle de registraire, d'agent émetteur, d'agent des transferts ou d'agent payeur pour le gouvernement du Canada.

9. Maple et Groupe TMX veillent respectivement à ce que leur filiale, Compensation CDS, mette à la disposition de l'Autorité et l'habilite à inspecter l'ensemble des données et de l'information qu'elle ou un tiers a en sa possession dans le cadre de l'impartition des services de règlement, et dont l'Autorité a besoin pour évaluer la conformité aux conditions de l'ordonnance de reconnaissance ou à la législation en valeurs mobilières, sous réserve a) de quelque loi applicable, notamment en matière de protection des renseignements personnels, régissant le partage de l'information et la protection des renseignements personnels et b) de quelque disposition de confidentialité dans des ententes que CDS ltée ou ses filiales ont conclu avec la Banque du Canada à l'égard de l'information reçue de la Banque du Canada dans son rôle de registraire, d'agent émetteur, d'agent des transferts ou d'agent payeur pour le gouvernement du Canada.

## **ANNEXE 2**

**DÉCISION N° 2008-PDG-0102**

**Autorisation donnée à Bourse de Montréal Inc. d'exercer l'activité de bourse au Québec, en vertu de l'article 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1**

et

**Reconnaissance de Bourse de Montréal Inc. à titre d'organisme d'autoréglementation, en vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2**

Considérant qu'une bourse doit être autorisée à ce titre pour exercer ses activités au Québec en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « LVM »);

Considérant que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut, en vertu de l'article 170 de la LVM, décider que la personne qui exerce une activité de bourse soit reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu du titre III de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « LAMF »);

Considérant que le 17 décembre 2002, la Commission des valeurs mobilières du Québec, maintenant l'Autorité, prononçait la décision n° 2002-C-0470 (B.C.V.M.Q., 2003-01-17, Vol. XXXIV n° 02, 2), telle que modifiée le 13 mai 2003, par la décision n° 2003-C-0184 (B.C.V.M.Q., 2003-06-13, Vol. XXXIV n° 23, 10) à l'effet d'accorder à la société Bourse de Montréal Inc. la reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation pour exercer ses activités au Québec en vertu de l'article 169 de la LVM;

Considérant qu'en vertu de l'article 740 de la LAMF, Bourse de Montréal Inc. a été autorisée à poursuivre l'exercice de son activité au Québec conformément aux conditions prescrites;

Considérant que Bourse de Montréal Inc. et Groupe TSX Inc. (le « Groupe TSX ») ont conclu une entente afin de regrouper leurs entreprises, aux termes de laquelle Bourse de Montréal Inc. et des filiales en propriété exclusive de Groupe TSX se regrouperont pour former une société qui remplace Bourse de Montréal Inc., et qui est appelée dans la présente décision la « Bourse »;

Considérant que, dans le cadre de son projet de regroupement avec Groupe TSX, Bourse de Montréal Inc. a présenté à l'Autorité une demande de modification de sa reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation, en vertu des articles 65 et 66 de la LAMF, et de son autorisation d'exercer l'activité de bourse, en vertu de l'article 169 de la LVM, et lui a demandé de confirmer que les parties peuvent résilier le protocole d'entente intervenu le 15 mars 1999 entre la Bourse de l'Alberta, la Bourse de Montréal, la Bourse de Toronto et la Bourse de Vancouver (la « convention de 1999 »)

(collectivement, la « demande »), laquelle comprend un projet d'engagements de Groupe TSX envers l'Autorité;

Considérant qu'en vertu de la décision n° 1999-C-0241 prononcée le 29 juin 1999, la Commission des valeurs mobilières du Québec a approuvé à certaines conditions la convention de 1999 et que cette décision prévoyait que tout projet de modification importante de ce protocole devait être soumis à l'Autorité;

Considérant qu'en vertu de l'article 66 de la LAMF, l'Autorité a publié à son Bulletin (B.A.M.F., 2008-02-01, Vol. 5, n° 4, 380) un avis de la demande et invité les personnes intéressées à lui présenter leurs observations par écrit;

Considérant que les 26 et 27 mars 2008 lors d'une audience publique convoquée par l'Autorité, cette dernière a entendu les parties intéressées à leur faire part de leurs observations;

Considérant que Groupe TSX a déposé des engagements envers l'Autorité, lesquels sont joints à la présente à titre d'Annexe 1 (les « engagements »);

Considérant que Bourse de Montréal Inc. a déposé, à même la demande, un projet de modification de ses documents constitutifs et de son règlement intérieur, en vertu de l'article 74 de la LAMF et de l'article 171.1 de la LVM lesquels deviendront les documents constitutifs et le règlement intérieur de la Bourse;

Considérant que l'Autorité peut, en vertu de l'article 170 de la LVM, autoriser l'exercice d'une activité visée à l'article 169 de la LVM, aux conditions qu'elle détermine;

Considérant que l'Autorité a vérifié la conformité, aux articles 69 et 70 de la LAMF, des documents constitutifs, du règlement intérieur et des règles de fonctionnement proposés par la Bourse;

Considérant qu'en vertu de l'article 74 de la LAMF, tout projet de modification des documents constitutifs, du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu est soumis à l'approbation de l'Autorité;

Considérant que l'Autorité estime que la Bourse possède une structure administrative, les ressources financières et autres pour exercer, de manière objective, équitable et efficace, ses fonctions et pouvoirs, conformément à l'article 68 de la LAMF;

Considérant que la Bourse maintiendra une division indépendante chargée de la fonction de réglementation (la « Division ») ayant pour mission principale de surveiller les fonctions et les activités réglementaires de la Bourse;

Considérant que la Bourse et Groupe TSX sont en accord avec les modalités et conditions de la présente décision;

Considérant que l'Autorité juge opportun d'accorder l'autorisation d'exercer l'activité de bourse à la Bourse, sous réserve du respect de certaines modalités et conditions ainsi que des engagements;

Considérant que l'Autorité juge opportun d'accorder la reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation à la Bourse, sous réserve du respect de certaines modalités et conditions ainsi que des engagements;

Considérant que l'Autorité juge opportun de ne pas s'opposer à la demande de Bourse de Montréal Inc. de résilier la convention de 1999 à laquelle elle est partie;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 170 de la LVM, l'autorisation d'exercer l'activité de bourse et, en vertu de l'article 68 de la LAMF, la reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation à la Bourse sous la dénomination sociale de « Bourse de Montréal Inc. » pour exercer ses activités au Québec.

En outre, l'Autorité ne s'oppose pas à ce que la convention de 1999 soit résiliée.

De plus, l'Autorité, en vertu de l'article 74 de la LAMF, approuve les modifications proposées aux documents constitutifs et au règlement intérieur de la Bourse.

Enfin, l'Autorité révoque la décision n° 2002-C-0470 prononcée le 17 décembre 2002 (B.C.V.M.Q., 2003-01-17, Vol. XXXIV n° 02, 2) ainsi que la décision n° 2003-C-0184 qu'elle a prononcée le 13 mai 2003 (B.C.V.M.Q., 2003-06-13, Vol. XXXIV n° 23, 10).

La présente décision est sujette aux modalités et conditions suivantes :

Aux fins de la présente décision :

- a) le terme « participant » inclut les termes « participant agréé », « participant agréé étranger » et « détenteur de permis restreint de négociation »;
- b) une personne résidente du Québec s'entend d'un particulier qui est considéré comme un résident du Québec en vertu de la *Loi sur les impôts*, L.R.Q., c. I-3;
- c) l'expression « agissant conjointement ou de concert » s'entend du sens donné à « agir de concert » à l'article 1.9 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, dans sa version modifiée à l'occasion, en y apportant les adaptations nécessaires et, pour plus de certitude, inclut les personnes réputées ou présumées agir de concert au sens de cette expression.

## I. ACTIONNARIAT

- a) Aucune personne ou société et aucun groupement de personnes ou de sociétés, agissant conjointement ou de concert, ne peut devenir propriétaire ou exercer une emprise sur plus de dix pour cent (10 %) de toute catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la Bourse, sans l'approbation préalable de l'Autorité, à l'exception de Groupe TSX ou d'un membre du même groupe que celui-ci.
- b) La Bourse informera l'Autorité, par écrit et sans délai, si, à sa connaissance, une personne ou société ou un groupement de personnes ou de sociétés, agissant conjointement ou de concert, est propriétaire ou exerce une emprise,

sur plus de dix pour cent (10 %) des actions de toute catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la Bourse, sans avoir obtenu l'approbation préalable de l'Autorité, et prendra les mesures nécessaires pour remédier à la situation, sans délai.

c) La Bourse informera l'Autorité, par écrit et sans délai, de tout changement dans la liste de ses actionnaires.

d) La Bourse informera, par écrit et sans délai, l'Autorité, de toute convention entre actionnaires dont elle aurait été informée.

## II. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

a) Les dispositions prises par la Bourse doivent assurer une représentation juste et significative à son conseil d'administration et aux comités du conseil, compte tenu de la nature et de la structure de la Bourse ainsi que le maintien d'un nombre et d'une proportion raisonnables d'administrateurs qui n'ont pas de liens avec la Bourse, ses participants ou ses actionnaires (autres que Groupe TSX ou un membre de son groupe, à titre d'actionnaires), dans le but d'assurer la diversité du conseil.

b) La structure de gouvernance de la Bourse devra prévoir :

i) une représentation d'au moins cinquante pour cent (50 %) d'administrateurs indépendants au conseil d'administration et aux comités du conseil;

ii) une représentation d'au moins vingt-cinq pour cent (25%) d'administrateurs résidents du Québec sur le conseil d'administration au moment de leur élection ou de leur nomination;

iii) une représentation juste et significative d'administrateurs disposant d'une expertise en matière de produits dérivés au conseil d'administration et au comité spécial de la réglementation (le « comité spécial »);

iv) des dispositions appropriées en matière de qualifications et de rémunération, une limitation de responsabilités et des mesures d'indemnisation pour les administrateurs, les membres de la direction et les employés en général;

v) un code de conduite et d'éthique et une politique écrite concernant les conflits d'intérêts potentiels des membres du conseil d'administration et des comités de la Bourse, incluant la Division, le comité spécial et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), révisés afin de tenir compte du regroupement, et déposés auprès de l'Autorité dans l'année qui suit la date de la présente décision;

vi) des politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts permettant aux membres de la direction de la Bourse et de la CDCC

de divulguer leurs intérêts et pour prévoir la possibilité qu'une personne puisse se retirer d'un dossier et d'une décision.

La Bourse devra s'assurer, chaque année et chaque fois qu'une nouvelle personne est élue au conseil d'administration, qu'au moins cinquante pour cent (50 %) de ses administrateurs sont indépendants. Un administrateur indépendant s'entend d'une personne qui, notamment, satisfait aux conditions d'indépendance énoncées au paragraphe 1.4 du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*, dans sa version modifiée à l'occasion, et n'a pas de liens avec un participant, un membre de la direction, un employé ou un actionnaire qui est propriétaire ou qui exerce une emprise, directement ou indirectement, sur plus de dix pour cent (10 %) des actions d'une catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la Bourse (autre que Groupe TSX ou un membre de son groupe, à titre d'actionnaires).

La Bourse prendra les mesures raisonnables pour s'assurer que chaque administrateur de la Bourse est une personne apte et compétente et que la conduite antérieure de chaque administrateur donne des motifs raisonnables de croire que l'administrateur s'acquittera de ses fonctions avec intégrité.

Les dispositions prises par la Bourse, relativement à l'indépendance des administrateurs, notamment des critères permettant de déterminer si une personne a une relation importante avec la Bourse et, par conséquent, est considérée comme n'étant pas indépendante, ne pourront être modifiées sans l'approbation préalable de l'Autorité.

Toute modification du code de conduite et d'éthique et de la politique écrite concernant les conflits d'intérêts de la Bourse doit être soumise à l'Autorité, dès son approbation.

c) La Bourse devra voir à ce que le quorum des réunions des administrateurs ne soit pas inférieur à la majorité des administrateurs en fonction.

Si, à un moment quelconque, la Bourse ne satisfait pas aux exigences de la présente section relative à la structure de gouvernance, elle remédiera sans délai à cette situation.

### III. PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AU QUÉBEC

a) Le siège et le bureau de direction de la Bourse et de la CDCC demeureront à Montréal.

b) Le plus haut dirigeant de la Bourse et de la CDCC devront être des résidents du Québec, au moment de leur nomination et pour la durée de leur mandat, et travailler à Montréal.

c) La Bourse conservera et utilisera le nom « Bourse de Montréal Inc./Montréal Exchange Inc. ».



d) La Bourse ne mettra pas fin à son exploitation ni ne suspendra, n'abandonnera ou ne liquidera la totalité ou une partie importante de ses activités ni ne cèdera la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs, à moins :

- i) d'avoir déposé à l'Autorité un préavis écrit d'au moins six mois de son intention de le faire;
- ii) de respecter toutes les modalités et les conditions que l'Autorité pourrait imposer dans l'intérêt public pour que l'abandon de ses activités ou la disposition de ses actifs s'effectue de façon ordonnée.

#### IV. LANGUE DES SERVICES

La Bourse fera en sorte de maintenir :

- i) la gamme étendue de services de la Bourse au Québec requis en vertu des présentes, en français et en anglais, notamment les services d'adhésion, de réglementation et de surveillance des activités des participants de la Bourse;
- ii) la disponibilité simultanée en français et en anglais de tout document d'information de la Bourse destiné aux participants ou au public;
- iii) le français comme langue utilisée dans toutes les communications et correspondances avec l'Autorité.

#### V. ACCÈS

a) La Bourse doit permettre à toute personne qui satisfait aux critères d'adhésion applicables d'effectuer des opérations à la Bourse.

b) Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, la Bourse :

- i) doit énoncer par écrit les critères auxquels doit satisfaire une personne pour pouvoir effectuer des opérations à la Bourse;
- ii) ne doit pas déraisonnablement interdire ou limiter l'accès à ses services d'une personne; et
- iii) doit tenir des registres de ce qui suit :
  - a) toutes les demandes d'adhésion acceptées, en précisant les personnes à qui elle a donné accès, et les motifs à l'appui de sa décision; et
  - b) toutes les demandes d'adhésion refusées ou limitations d'accès, en précisant les motifs à l'appui de sa décision.

## VI. FRAIS

a) Tous les frais qu'impose la Bourse à ses participants doivent être transparents et être répartis de façon juste et équitable.

b) Les frais ne doivent pas être un obstacle à l'accès, mais doivent tenir compte du fait que la Bourse doit disposer de revenus suffisants pour remplir ses fonctions et activités de réglementation ainsi que ses activités de Bourse.

c) Toute modification à la liste des frais exigés par la Bourse sera déposée à l'Autorité et ce, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

## VII. DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

a) La Bourse maintiendra une division de la réglementation distincte sous l'autorité d'un comité spécial de la réglementation (le « comité spécial »), nommé par le conseil d'administration de la Bourse et ayant des responsabilités clairement définies de réglementation du marché et de ses participants, et une structure administrative distincte.

b) La Bourse obtiendra l'approbation préalable de l'Autorité avant d'effectuer tout changement à la structure organisationnelle et administrative de la Division ou du comité spécial qui aurait une incidence importante sur les fonctions et activités de réglementation.

c) La Division sera pleinement autonome dans l'accomplissement de ses fonctions et dans son processus décisionnel. L'indépendance de la Division et de son personnel sera assurée et des mesures de cloisonnement strictes seront maintenues, afin d'assurer l'absence de conflits d'intérêts avec les autres activités de la Bourse et de Groupe TSX.

d) La Division remettra à tous les trimestres à l'Autorité son rapport d'activités conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

e) La Bourse remettra tous les ans à l'Autorité un rapport d'activités incluant un rapport d'activités de la Division préparé par cette dernière. Ce rapport devra comprendre l'information qui peut lui être demandée par l'Autorité. Il devra rendre compte du respect des modalités et des conditions relatives à la Division. De plus, il devra être présenté dans une forme acceptable par l'Autorité conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

f) La Division devra informer sans délai l'Autorité lorsqu'elle a des motifs raisonnables de croire à un cas d'inconduite ou de fraude de la part de ses participants et d'autres personnes pouvant entraîner de graves dommages pour les épargnants, les participants, le Fonds canadien de protection des épargnants ou la Bourse.

g) L'Autorité doit être informée tous les mois, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2, de ce qui suit :

i) toute nouvelle analyse ou enquête entreprise par la Division, et notamment le nom du participant et de la personne approuvée concernés et de l'enquêteur responsable, la date d'ouverture du dossier ainsi que la nature de l'enquête;

ii) toutes les analyses ou enquêtes qui ne se traduisent pas par des procédures disciplinaires et qui sont closes, et notamment la date à laquelle l'enquête a été amorcée, la conduite et les personnes en cause et le règlement de l'enquête.

h) Une politique en matière de conflits d'intérêts devra être maintenue par la Bourse pour permettre au personnel et aux membres du comité spécial de divulguer leurs intérêts et pour prévoir la possibilité qu'une personne puisse se retirer d'un dossier et/ou d'une décision.

i) Toute modification à la politique en matière de conflits d'intérêts sera soumise à l'Autorité dès son approbation.

j) Sous réserve de tout changement dont peuvent convenir la Bourse et l'Autorité, la Division doit être exploitée comme suit :

i) Les fonctions et activités de la Division doivent être indépendantes des activités à but lucratif de la Bourse et distinctes sur le plan organisationnel. La Division doit opérer ses fonctions et activités selon le principe de l'autofinancement et doit être sans but lucratif;

ii) La Division doit constituer une unité d'affaires distincte de la Bourse régie par le conseil d'administration de la Bourse;

iii) Le conseil d'administration doit établir un comité spécial chargé de superviser les fonctions et activités de la Division, composé d'une majorité de personnes qui sont des résidents du Québec, au moment de leur nomination et pour la durée de leur mandat, et de personnes qui satisfont aux conditions d'indépendance applicables aux administrateurs de la Bourse;

iv) Le quorum du comité spécial doit être constitué de la majorité des membres en fonction, et de ce nombre :

a) d'une majorité de personnes qui sont des résidents du Québec au moment de leur nomination et pour la durée de leur mandat;

b) d'une majorité de personnes qui satisfont aux critères d'indépendance applicables aux administrateurs de la Bourse;

v) Le chef de l'exploitation de la Division (le « vice-président de la Division ») doit rendre compte au comité spécial de toute question de

nature réglementaire ou disciplinaire. Le vice-président de la Division, ou la personne désignée par lui, doit être présent aux réunions du comité spécial portant sur les fonctions et activités de la Division, sauf indication contraire du comité spécial, et doit fournir, sur demande, au comité spécial, des renseignements concernant les fonctions et activités de la Division. Le comité spécial et le vice-président de la Division sont tous deux tenus de s'assurer que les fonctions et activités de la Division sont exercées convenablement;

vi) La structure financière de la Division devra être distincte de celle de la Bourse. Elle devra opérer sur une base de recouvrement de coûts. Tout surplus, autre que les amendes et autres sommes prévues en VII. j) vii), devra être redistribué aux participants et tout déficit devra être comblé par une cotisation spéciale des participants ou par la Bourse sur recommandation du comité spécial au conseil d'administration;

vii) Les amendes et autres sommes encaissées par la Division aux termes de règlements amiables conclus avec la Division ou de procédures de nature disciplinaire doivent être traitées de la façon suivante :

- a) aucun montant ne sera redistribué aux participants de la Bourse;
- b) une comptabilité distincte sera maintenue afin de comptabiliser les revenus et les dépenses liés aux dossiers de nature disciplinaire;
- c) tout montant encaissé servira d'abord à compenser les coûts directs encourus dans le cadre de telles procédures;
- d) tout excédent net devra servir, avec l'approbation préalable du comité spécial à l'une ou l'autre des fins suivantes :
  - 1) à la formation et à l'information des participants aux marchés des produits dérivés et aux membres du public ou aux frais de recherche dans ce domaine;
  - 2) aux versements faits à un organisme exonéré d'impôt, sans but lucratif, qui a notamment pour mission de protéger les investisseurs ou d'exercer les activités mentionnées en VII. j) vii) d) 1);
  - 3) aux projets d'éducation;
  - 4) aux autres fins approuvées par l'Autorité;

viii) La Division doit disposer d'un budget distinct qui doit être approuvé par le conseil d'administration sur recommandation du comité

spécial et administré par le vice-président de la Division et le déposer annuellement, à l'Autorité, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision;

ix) La Bourse doit allouer à la Division le soutien nécessaire de ses autres services, notamment dans le domaine technique, conformément à ses budgets et à ses exigences raisonnables tout en assurant son indépendance;

x) La Bourse doit adopter des politiques et des procédures visant à assurer que les renseignements confidentiels concernant les fonctions et activités de la Division demeurent confidentiels et ne soient pas divulgués de façon inappropriée aux services à but lucratif de la Bourse, de Groupe TSX ou à d'autres personnes. Elle doit aussi déployer tous les efforts raisonnables afin de les respecter;

xi) Le vice-président de la Division, le président de la Bourse, le comité spécial et le conseil d'administration doivent rendre compte à l'Autorité, sur demande, des fonctions et activités de la Division;

xii) La Bourse doit rendre compte à l'Autorité, semestriellement, de l'effectif de la Division, par fonction, en précisant les postes autorisés, comblés et vacants et de toute réduction ou tout changement important de cet effectif, par fonction et ce, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision;

xiii) La direction de la Bourse, y compris le vice-président de la Division, doit procéder au moins une fois par année à une évaluation interne de l'exécution par la Division de ses fonctions réglementaires et présenter un rapport à ce sujet au comité spécial, accompagné de ses recommandations quant aux améliorations possibles, le cas échéant. Le comité spécial doit, pour sa part, rendre compte au conseil d'administration de l'exécution par la Division de ses fonctions réglementaires. La Bourse doit remettre des exemplaires de ces rapports à l'Autorité et l'informer de toute mesure proposée par suite de ces évaluations et ce, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision;

xiv) Les décisions du comité spécial dans les matières disciplinaires sont révisables conformément à la loi;

xv) Les règles concernant le comité spécial et la Division devront être révisées afin de se conformer aux exigences de la présente section sur la Division et être soumises à l'approbation de l'Autorité dans un délai de six mois de la présente décision.

### VIII. RESSOURCES FINANCIÈRES ET AUTRES

a) La Bourse maintiendra des ressources financières et autres suffisantes pour assurer :

- i) sa viabilité financière et le suivi quotidien de ses opérations;
- ii) l'exercice des fonctions d'organisme d'autoréglementation de la Division;

et ce, en conformité avec les modalités et conditions prévues à la présente décision.

### IX. RATIOS ET RAPPORTS FINANCIERS

a) La Bourse sera en défaut et informera sans délai l'Autorité lorsque, calculé à partir de ses états financiers consolidés et non consolidés :

- i) Son ratio de fonds de roulement sera égal ou inférieur à 1,5 pour 1 (actif court terme liquide, c'est-à-dire l'encaisse, les placements temporaires, les comptes à recevoir et les placements à long terme encaissables en tout temps / passif court terme);
- ii) Son ratio de marge brute d'autofinancement-endettement sera inférieur ou égal à vingt pour cent (20 %) (bénéfice net pour les 12 mois les plus récents ajusté des éléments sans incidence sur les liquidités, c'est-à-dire l'amortissement, les impôts reportés et toutes les autres dépenses sans impact sur les liquidités / dettes à court et à long terme);
- iii) Son ratio de levier financier sera égal ou supérieur à 4,0 (actif total / capital).

Les ratios mentionnés ci-dessus calculés à partir des états financiers consolidés excluront les éléments suivants :

- a) règlements quotidiens à recevoir des membres de la chambre de compensation;
- b) règlements quotidiens à payer aux membres de la chambre de compensation;
- c) les dépôts de couverture des membres (à l'actif et au passif);
- d) les dépôts au fonds de compensation (à l'actif et au passif).

b) Si la Bourse est en défaut de respecter les ratios financiers pendant une période excédant trois mois, la Bourse informera, par écrit et sans délai, l'Autorité des motifs de la déficience et des mesures qui seront prises pour remédier à la situation et rétablir son équilibre financier. De plus, à partir du moment où la Bourse sera en défaut

de respecter les ratios financiers pour une période excédant 3 mois et jusqu'à la fin d'une période d'au moins 6 mois suivant le moment où les déficiences auront été éliminées, la Bourse ne procédera pas, sans avoir obtenu l'approbation préalable de l'Autorité, à des dépenses en immobilisations qui n'étaient pas déjà reflétées dans les états financiers ou à des prêts, bonus, dividendes ou toute autre distribution d'actifs à tout administrateur, dirigeant, compagnie liée ou actionnaire.

c) La Bourse fournira un rapport faisant état de chacun des ratios, calculés mensuellement à partir des états financiers consolidés, et non consolidés, joint aux états financiers trimestriels pour les trois premiers trimestres de l'exercice et aux états financiers annuels vérifiés pour le quatrième trimestre, et ce, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

d) La Bourse déposera ses états financiers annuels vérifiés consolidés et non consolidés ainsi que ceux de chacune de ses filiales et entreprises constituant un placement à long terme dans une société satellite et ce, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

e) La Bourse déposera ses états financiers trimestriels consolidés et non consolidés de la Bourse ainsi que ceux de chacune de ses filiales et entreprises constituant un placement à long terme dans une société satellite et ce, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

f) Les états financiers annuels vérifiés et trimestriels consolidés comprendront une analyse budgétaire des résultats ainsi qu'une analyse comparative des résultats avec la période correspondante de l'exercice précédent. Ces analyses seront présentées conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

g) Les états financiers annuels vérifiés et trimestriels non consolidés de la Bourse ainsi que ceux de ses filiales comprendront une analyse budgétaire des résultats ainsi qu'une analyse comparative des résultats avec la période correspondante de l'exercice précédent. Ces analyses seront présentées conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

h) La Bourse fournira l'information sectorielle portant sur les résultats annuels et trimestriels de la Division comprenant une analyse budgétaire des résultats, et ce, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

i) La Bourse déposera son budget annuel consolidé et non consolidé de même que celui de ses filiales ainsi que, le cas échéant, les prévisions budgétaires à long terme, et ce, conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

j) La Bourse informera, par écrit et sans délai, l'Autorité de toute modification importante aux budgets consolidés et non consolidés approuvés par le conseil d'administration.

k) La Bourse fournira toutes autres informations financières qui seront exigées par l'Autorité.

#### X. IMPARTITION

a) La Bourse devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité avant de conclure ou réaliser toute opération d'impartition de ses fonctions ou activités réglementaires de bourse ou d'organisme d'autoréglementation.

b) La Bourse devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité avant de conclure ou réaliser toute opération en vue de fournir des fonctions ou activités réglementaires de bourse ou d'organisme d'autoréglementation à d'autres bourses de valeurs, organismes d'autoréglementation, personnes exploitant des systèmes de négociation parallèle ou d'autres personnes.

c) Si elle impartit de façon importante certaines de ses fonctions commerciales à des parties autres que Groupe TSX, un membre du même groupe que celui-ci ou une personne qui a un lien avec celui-ci, la Bourse doit procéder conformément aux pratiques exemplaires du secteur. Sans que soit restreinte la portée générale de ce qui précède, la Bourse doit faire ce qui suit :

i) établir et appliquer des politiques et des procédures qui sont approuvées par son conseil d'administration pour l'évaluation et l'approbation des ententes d'impartition importante;

ii) lorsqu'elle conclut une telle entente d'impartition importante, elle doit :

A) évaluer le risque associé à l'entente, la qualité des services devant être fournis et le degré de contrôle qu'elle exercera;

B) signer un contrat avec le fournisseur de services qui traite de tous les éléments importants de l'entente, y compris les niveaux de service et les normes d'exécution;

iii) s'assurer que tout contrat donnant effet à une telle entente d'impartition importante qui est susceptible d'avoir une incidence sur les fonctions de réglementation de la Bourse permette à la Bourse, à ses mandataires et à l'Autorité d'avoir accès à l'ensemble des données et des renseignements tenus par le fournisseur de service que la Bourse doit partager aux termes de l'article 78 de la LAMF ou qui sont nécessaires pour que l'Autorité puisse évaluer l'exécution par la Bourse de ses fonctions de réglementation et la conformité de la Bourse aux modalités et aux conditions des présentes;

iv) surveiller l'exécution des services fournis aux termes d'une telle entente d'impartition importante.



## XI. SYSTÈMES INFORMATIQUES

a) À l'égard de chacun de ses systèmes de soutien de l'enregistrement, de l'acheminement et de l'exécution des ordres, de transmission de données, d'information sur les opérations et de comparaison d'opérations et des exigences en matière d'intégrité et de capacité, la Bourse devra aviser, par écrit et sans délai, l'Autorité de toutes défaillances importantes d'un système qui auraient pour impact d'affecter le bon fonctionnement du marché.

b) Avant de procéder à tout changement important à l'égard de chacun de ses systèmes de soutien de l'enregistrement, de l'acheminement et de l'exécution des ordres, de transmission de données, d'information sur les opérations et de comparaison d'opérations et des exigences en matière d'intégrité et de capacité, la Bourse transmettra un préavis écrit de 45 jours à l'Autorité.

## XII. COMPENSATION ET RÈGLEMENT

a) La Bourse devra s'assurer que les services de règlement et de compensation sont dispensés par une chambre de compensation autorisée par l'Autorité et disposer de règles et politiques pour encadrer les problèmes liés au règlement et à la compensation des contrats négociés.

## XIII. RÈGLES

a) La Bourse et la Division doivent établir les règles, règlements, politiques, procédures, pratiques ou autres normes semblables (ensemble les « règles ») qui sont nécessaires ou appropriés pour régir et réglementer tous les aspects de ses activités et de ses affaires internes de façon à, notamment :

- i) assurer le respect de la législation en valeurs mobilières;
- ii) empêcher les actes et pratiques frauduleux et de manipulation;
- iii) favoriser des principes commerciaux de justice et d'équité; et
- iv) encourager la collaboration et la coordination des efforts des personnes chargées de réglementer, de compenser, de régler et de faciliter les opérations sur valeurs mobilières et de traiter l'information concernant ces opérations.

b) Toute modification aux règles de la Bourse devra être soumise pour approbation préalable à l'Autorité conformément à la procédure d'approbation des règles établie de temps à autre par l'Autorité.

#### XIV. MESURES DISCIPLINAIRES À L'ENDROIT DES PARTICIPANTS ET DE LEURS REPRÉSENTANTS

a) La Bourse, par l'intermédiaire de la Division, doit prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent à l'endroit de ses participants et de leurs représentants en cas de violation des règles de la Bourse. En outre, la Bourse remettra à l'Autorité un avis de toute violation de la législation en valeurs mobilières dont elle a connaissance dans le cours normal de ses activités.

#### XV. ÉQUITÉ DES PROCÉDURES

a) La Bourse, y compris la Division, doit s'assurer que ses exigences en ce qui a trait à l'accès à la Bourse, à l'imposition de limitations ou de conditions à l'accès et au refus d'accès sont justes et raisonnables, notamment pour ce qui est des avis, de la possibilité d'être entendu ou de faire des déclarations, de la tenue de registres, de la présentation de motifs et de la possibilité d'en appeler d'une décision.

b) La Bourse, y compris la Division, doit s'assurer d'entendre les affaires disciplinaires en séance publique.

c) Malgré le paragraphe b), la Bourse, y compris la Division, peut, d'office ou sur demande, ordonner le huis clos ou interdire la publication ou la diffusion de renseignements ou de documents qu'elle indique, dans l'intérêt de la morale ou de l'ordre public.

d) La Bourse, y compris la Division, doit établir par écrit des critères servant à déterminer si une décision est requise dans l'intérêt de la morale ou de l'ordre public et les déposer auprès de l'Autorité dans un délai de six mois de la présente décision.

#### XVI. TRANSACTIONS D'INITIÉS ET PARTAGE D'INFORMATION

a) La Bourse, y compris la Division, doit maintenir :

i) des règles portant sur les opérations d'initiés;

ii) des systèmes adéquats de surveillance des opérations d'initiés;

iii) une entente écrite avec tout marché sur lequel des titres sous-jacents ou liés à ses produits sont négociés, ou avec le fournisseur de services de réglementation de ce marché, en vue de détecter les opérations d'initiés, les pratiques abusives et la manipulation et faire respecter les règles à cet égard, et mettre en œuvre des procédures en vue de coordonner avec ce marché la surveillance des opérations d'initiés et la mise en application des règles les régissant;

iv) des procédures écrites visant à coordonner les interdictions d'opérations, ajoutées aux coupe-circuits, avec tout marché sur lequel des titres sous-jacents ou liés à ses produits sont négociés, ou avec le fournisseur de services de réglementation de ce marché.

b) La Bourse, y compris la Division, doit collaborer, notamment par le partage d'information, avec l'Autorité et son personnel, le Fonds canadien de protection des épargnants et d'autres bourses, organismes d'autoréglementation et autorités de réglementation chargés de la supervision ou de la réglementation en valeurs mobilières, sous réserve des lois applicables en matière de partage d'information et de protection des renseignements personnels.

#### XVII. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

Toutes les opérations ou ententes importantes qui seront réalisées entre la Bourse et Groupe TSX ainsi que toutes les sociétés qui lui sont liées devront comprendre des conditions aussi favorables pour la Bourse que les conditions du marché dans de telles circonstances.

#### XVIII. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

La Bourse devra déposer toute information la concernant qui sera requise conformément au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*. Le rapport d'examen indépendant portant sur la capacité, l'intégrité et la sécurité des systèmes de la Bourse qui est prévu à ce règlement doit être déposé conformément au délai prévu au tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

#### XIX. DÉFAUT DE SE CONFORMER

Si la Bourse ou Groupe TSX fait défaut de se conformer à une ou plusieurs des modalités ou conditions qui sont énoncées dans la présente décision ou aux engagements, l'Autorité pourra réviser la présente décision.

#### XX. DROIT APPLICABLE

La Bourse reconnaît et s'engage à respecter le droit applicable au Québec.

La présente décision prendra effet à la date effective du regroupement, date qui sera confirmée dans un avis publié par l'Autorité au *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*.

Fait le 10 avril 2008.

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

## ANNEXE 1



April 9, 2008

**REMIS EN MAIN PROPRE ET PAR COURRIEL**

M. Jean St-Gelais  
Président-directeur général  
Autorité des marchés financiers  
800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

The Exchange Tower  
130 King Street West  
Toronto, Canada M5X 1J2  
Tél 416-947-4320  
Télec 416-947-4431

**Objet : Demandes de la Bourse de Montréal Inc. / Montréal Exchange Inc. (la « demanderesse ») dans le cadre du regroupement de la demanderesse et de Groupe TSX Inc. (« Groupe TSX »)**

Monsieur St-Gelais,

Nous vous communiquons par la présente certains engagements envers l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») à l'appui des demandes de la demanderesse déposées aux termes de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) ainsi que de l'article 65 et du deuxième paragraphe de l'article 66 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (les « demandes »), le tout en rapport avec le regroupement mentionné ci-dessus. Dans le cadre du regroupement, la demanderesse participera à une série de fusions dans le cadre desquelles la société issue de ces fusions (la « Bourse ») deviendra une filiale directe de Groupe TSX. À l'appui de ces demandes, Groupe TSX prend envers l'Autorité les engagements énoncés ci-dessous. Groupe TSX comprend que l'Autorité se fonde sur ces engagements en vue de rendre sa décision sur les demandes.

***Restrictions relatives à la propriété des actions de Groupe TSX***

1. a) Groupe TSX reconnaît qu'il est assujéti à la restriction selon laquelle aucune personne ou société et aucun groupe de personnes ou de sociétés, agissant conjointement ou de concert, ne doit être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de dix pour cent (10 %) de toute catégorie ou série d'actions à droit de vote de Groupe TSX Inc. sans l'approbation préalable de l'Autorité;
- b) Groupe TSX s'engage à informer l'Autorité immédiatement par écrit s'il a connaissance qu'une personne ou société ou un groupe de personnes ou de sociétés, agissant conjointement ou de concert, devient propriétaire bénéficiaire ou exerce le contrôle sur plus de dix pour cent (10 %) de toute catégorie ou série d'actions à droit de vote de Groupe TSX et Groupe TSX devra prendre les mesures nécessaires pour y remédier immédiatement, conformément à l'annexe B des statuts de Groupe TSX.

Aux fins du présent paragraphe 1, le fait qu'une personne ou une société ou un groupe de personnes ou de sociétés agissant conjointement ou de concert soit propriétaire bénéficiaire ou ait le contrôle d'une catégorie ou série d'actions à droit de vote de Groupe TSX sera déterminé conformément aux lois du territoire d'incorporation de Groupe TSX.

**Composition du conseil d'administration de Groupe TSX**

2. Groupe TSX s'est engagé à désigner chaque année et ce, sans limite de temps, à des fins d'élection au conseil d'administration de Groupe TSX, à chacune de ses assemblées annuelles tenue après la date des présentes, le nombre d'administrateurs résidents du Québec qui représente 25 % du nombre total des candidats aux postes d'administrateurs pour cette année-là.
3. Groupe TSX devra faire en sorte que les cinq candidats désignés par la Bourse soient mis en nomination à des fins d'élection au conseil d'administration de Groupe TSX à chacune de ses trois premières assemblées annuelles convoquées après la date des présentes; toutefois, si l'un ou l'autre des candidats désignés par la Bourse démissionnait de son poste, était inéligible ou était par ailleurs incapable d'exercer ses fonctions d'administrateur de Groupe TSX, les autres candidats désignés par la Bourse auront le droit de désigner le nombre requis de candidats de remplacement à des fins d'élection (les « **autres candidats** »). Parmi ces autres candidats, Groupe TSX sera uniquement tenue de désigner à des fins d'élection à son conseil d'administration ceux qui sont aptes et éligibles à siéger à titre d'administrateur de Groupe TSX selon les exigences applicables aux administrateurs de Groupe TSX.
4. Groupe TSX doit voir à ce qu'au moins une personne parmi les candidats désignés par la Bourse ou les autres candidats qui les remplacent siège à chaque comité du conseil d'administration de Groupe TSX pour une période de trois ans après la date des présentes.

Pour l'application des présentes :

- a) les « candidats de la Bourse » sont les cinq personnes désignées par la Bourse à la clôture du regroupement susmentionné en vue de leur élection au conseil d'administration de Groupe TSX;
- b) un candidat désigné par la Bourse ou un autre candidat est éligible à siéger au conseil d'administration de Groupe TSX s'il : (i) est indépendant par rapport à Groupe TSX et à ses filiales et n'a aucun lien avec elles (sauf M. Luc Bertrand); (ii) n'a aucun conflit d'intérêts avec Groupe TSX ou ses filiales; (iii) est résident du Québec et (iv) respecte toutes les exigences des lois et politiques applicables, y compris aux termes de la décision de reconnaissance de Groupe TSX; et
- c) un administrateur est un résident du Québec s'il est considéré comme un résident du Québec aux termes de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., ch. I-3) au moment de son élection ou de sa nomination.

**Activités de la Bourse**

5. Groupe TSX s'engage à faire en sorte que les activités existantes liées à la négociation d'instruments dérivés et aux produits connexes de la Bourse continueront à être exercées à Montréal.
6. Groupe TSX s'engage à ne rien entreprendre qui ferait que la Bourse cesse d'être la bourse nationale canadienne de négociation de tous les instruments dérivés et produits

connexes, y compris d'être l'unique plateforme de négociation du commerce d'échange de droits d'émission de carbone et d'autres droits d'émission au Canada, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Autorité et s'être conformé aux termes et conditions que l'Autorité peut établir dans l'intérêt public en rapport avec tout changement aux opérations de la Bourse.

#### ***Changement de propriété***

7. Groupe TSX s'engage à ne pas compléter ou autoriser une transaction qui ferait en sorte qu'une personne ou société ou qu'un groupe de personnes ou de sociétés, agissant conjointement ou de concert, devienne propriétaire ou exerce une emprise sur plus de dix pour cent (10 %) de toute catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la Bourse, sans l'approbation préalable de l'Autorité, à l'exception de Groupe TSX ou d'un membre du même groupe que celui-ci.

Aux fins du présent paragraphe 7, l'expression « agissant conjointement ou de concert » s'entend du sens donné à « agir de concert » à l'article 1.9 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat, dans sa version modifiée à l'occasion en y apportant les adaptations nécessaires et, pour plus de certitude, inclut les personnes réputées ou présumées agir de concert au sens de cette expression.

8. Groupe TSX s'engage à continuer d'exercer une emprise sur plus de 50 % de toute catégorie ou série d'actions à droit de vote de la Bourse.
9. Groupe TSX s'engage à ne pas compléter ou autoriser une transaction en conséquence de laquelle il cesserait de contrôler, directement ou indirectement, plus de 50 % de toutes les catégories ou séries d'actions à droit de vote de la Bourse, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

#### ***Plan stratégique relatif aux instruments dérivés***

10. Groupe TSX s'engage à remettre chaque année à l'Autorité, dans les deux mois suivant son approbation, son plan stratégique relatif aux instruments dérivés approuvé par son conseil d'administration.

#### ***Accès à l'information***

11. Groupe TSX s'engage à permettre à l'Autorité de consulter et d'inspecter et à s'assurer que ses filiales permettent à l'Autorité de consulter et d'inspecter, toutes les données et tous les renseignements qui sont en leur possession respective et dont l'Autorité a besoin pour procéder à son évaluation de l'exercice par la Bourse de ses fonctions de réglementation et de sa conformité avec les modalités et conditions de la décision d'autorisation à titre de bourse et de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation de la Bourse rendue par l'Autorité en date des présentes (la « Décision de reconnaissance »).

**Ressources**

12. Sous réserve du paragraphe 13 et tant et aussi longtemps que la Bourse continuera de faire affaires en tant que bourse, Groupe TSX s'engage à allouer à la Bourse les ressources financières et autres suffisantes pour assurer :
- i) sa viabilité financière et le suivi quotidien de ses opérations;
  - ii) l'exercice des fonctions d'organisme d'autoréglementation de la Bourse et de sa Division,
- et ce, en conformité avec les modalités et les conditions prévues à la Décision de reconnaissance.
13. Groupe TSX s'engage à aviser l'Autorité immédiatement s'il se rend compte qu'il ne peut ou ne pourra allouer des ressources financières et autres suffisantes à assurer la viabilité financière de la Bourse et à s'assurer qu'elle pourra exercer ses fonctions de bourse et d'organisme d'autoréglementation de manière consistante avec les modalités et les conditions prévues à la Décision de reconnaissance.

**Défaut de se conformer**

14. Groupe TSX reconnaît que s'il fait défaut de se conformer à un ou des engagements qui sont énoncés aux présentes, l'Autorité pourra réviser la Décision de reconnaissance.

**Généralités**

15. Les engagements énoncés aux présentes prendront effet à la date effective du regroupement.
16. Les engagements énoncés aux présentes seront valides jusqu'à ce que l'une ou l'autre des éventualités suivantes se produise :
- a) l'Autorité révoque la décision pour tout autre motif que le manquement de Groupe TSX à son engagement envers l'Autorité;
  - b) la Bourse cesse d'exercer ses activités après s'être conformée aux termes et conditions que l'Autorité peut imposer.

Veuillez agréer, cher Monsieur St-Gelais, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Co-chef de la direction par intérim de  
Groupe TSX,



## ANNEXE 2

## Rapports et documents à fournir par la Bourse

Article visé	Libellé de l'article visé dans la décision de reconnaissance	Périodicité	Délai ou échéance
VI c)	Déposer toute modification à la liste des frais exigés par la Bourse.	Au besoin	15 jours avant la mise en vigueur
VII d)	Remettre à l'Autorité un rapport d'activités de la Division.	Trimestriellement	45 jours suivant la fin de chaque trimestre
VII e)	Remettre à l'Autorité un rapport d'activités de la Bourse incluant un rapport de la Division, préparé par cette dernière. Ce rapport doit rendre compte du respect des modalités et conditions relatives à la Division et être présenté dans une forme acceptable par l'Autorité.	Annuellement	60 jours suivant la fin de l'exercice financier
VII g) i)	Informers l'Autorité de toute nouvelle analyse ou enquête entreprises par la Division, et notamment le nom du participant et de la personne approuvée concernés et de l'enquêteur responsable, la date d'ouverture du dossier et la nature de l'enquête.	Mensuellement	30 jours suivant la fin du mois
VII g) ii)	Informers l'Autorité de toutes les analyses ou enquêtes qui ne se traduisent pas par des procédures disciplinaires et qui sont closes, et notamment la date à laquelle l'enquête a été amorcée, la conduite et les personnes en cause et le règlement de l'enquête.	Mensuellement	30 jours suivant la fin du mois
VII j) viii)	Déposer à l'Autorité le budget de la Division.	Annuellement	Dès son approbation



## ANNEXE 2

## Rapports et documents à fournir par la Bourse

Article visé	Libellé de l'article visé dans la décision de reconnaissance	Périodicité	Délai ou échéance
VII j) xii)	Rendre compte à l'Autorité de l'effectif de la Division, par fonction, en précisant les postes autorisés, comblés et vacants et de toute réduction ou tout changement important de cet effectif, par fonction.	Semestriellement	30 jours suivant la fin du semestre
VII j) xiii)	Remettre à l'Autorité des exemplaires des rapports préparés par la direction de la Bourse, y compris le vice-président de la Division, résultant de l'évaluation interne de l'exécution par la Division de ses fonctions réglementaires, et présentés au comité spécial de la réglementation, accompagnés de ses recommandations quant aux améliorations possibles, le cas échéant et des rapports préparés par le comité spécial sur l'exécution par la Division de ses fonctions réglementaires. La Bourse doit aussi informer l'Autorité de toute mesure proposée par suite de ces évaluations.	Au moins une fois par année	30 jours suivant le dépôt au comité spécial ou au conseil d'administration
IX c)	Fournir un rapport faisant état de chacun des ratios, calculés mensuellement, à partir des états financiers consolidés, et non consolidés, joint aux états financiers trimestriels pour les trois premiers trimestres de l'exercice et aux états financiers annuels vérifiés pour le quatrième trimestre.	Trimestriellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre et 90 jours suivant la fin de chaque exercice financier

## ANNEXE 2

## Rapports et documents à fournir par la Bourse

Article visé	Libellé de l'article visé dans la décision de reconnaissance	Périodicité	Délai ou échéance
IX d)	Déposer ses états financiers annuels vérifiés consolidés et non consolidés ainsi que ceux de chacune de ses filiales et entreprises constituant un placement à long terme dans une société satellite.	Annuellement	90 jours suivant la fin de l'exercice financier
IX e)	Déposer les états financiers trimestriels consolidés et non consolidés de la Bourse ainsi que ceux de chacune de ses filiales et entreprises constituant un placement à long terme dans une société satellite.	Trimestriellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre
IX f)	Déposer, avec les états financiers annuels vérifiés et trimestriels consolidés de la Bourse ainsi que ceux de ses filiales, une analyse budgétaire des résultats et une analyse comparative des résultats avec la période correspondante de l'exercice précédent.	Trimestriellement et annuellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre et 90 jours suivant la fin de chaque exercice financier
IX g)	Déposer, avec les états financiers annuels vérifiés et trimestriels non consolidés de la Bourse ainsi que ceux de ses filiales, une analyse budgétaire des résultats et une analyse comparative des résultats avec la période correspondante de l'exercice précédent.	Trimestriellement et annuellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre et 90 jours suivant la fin de chaque exercice financier
IX h)	Déposer, avec les états financiers annuels vérifiés et trimestriels, les informations sectorielles pour la Division	Trimestriellement et annuellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre et 90 jours suivant la fin

## ANNEXE 2

## Rapports et documents à fournir par la Bourse

Article visé	Libellé de l'article visé dans la décision de reconnaissance	Périodicité	Délai ou échéance
	incluant une analyse budgétaire des résultats.		de chaque exercice financier
IX i)	Déposer son budget annuel consolidé et non consolidé de même que celui de ses filiales ainsi que les prévisions budgétaires à long terme, le cas échéant.	Annuellement	Dès son approbation
XVIII	Déposer le rapport d'examen indépendant portant sur la capacité, l'intégrité et la sécurité des systèmes de la Bourse qui est établi conformément au <i>Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché</i> .	Annuellement	Dès qu'il est soumis à l'examen de la haute direction

**DÉCISION N° 2010-PDG-0207****Bourse de Montréal Inc.**

(Suspension de l'application de la condition prévue au paragraphe IX. *Ratios et rapports financiers* de la décision d'autorisation à exercer l'activité de bourse et de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation)

Vu la décision n° 2008-PDG-0102 prononcée le 10 avril 2008 (la « décision n° 2008-PDG-0102 ») par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») autorisant Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») à exercer l'activité de bourse en vertu de l'article 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* L.R.Q., c. V-1.1 (la « LVM »), et la reconnaissant à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, (la « LAMF »);

Vu l'entrée en vigueur de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID ») le 1<sup>er</sup> février 2009;

Vu l'article 230 de la LID, lequel autorise notamment une bourse autorisée en vertu du titre VI de la LVM, ou un organisme d'autoréglementation reconnu en vertu du titre III de la LAMF avant le 1<sup>er</sup> février 2009, qui exerce des activités relativement aux opérations visées par la LID, à poursuivre l'exercice de ses activités au Québec conformément aux conditions prescrites par l'Autorité en vertu de ces lois ou, à compter de la date qu'elle détermine, aux nouvelles conditions qu'elle prescrit en vertu de la LID;

Vu la demande de la Bourse en date du 28 septembre 2010 (la « demande ») visant à suspendre l'application de la condition énoncée au paragraphe IX. *Ratios et rapports financiers* (la « condition IX ») de la décision n° 2008-PDG-0102, selon laquelle la Bourse doit déposer des rapports faisant état de ses ratios et des rapports financiers périodiquement;

Vu le tableau de rapports et de documents à fournir joint à l'Annexe 2 de la décision n° 2008-PDG-0102 qui précise la périodicité ainsi que le délai ou échéance des ratios et rapports financiers à déposer en vertu de la condition IX;

Vu l'évolution des activités de la Bourse depuis le prononcé de la décision n° 2008-PDG-0102;

Vu que le dépôt de certains rapports faisant état des ratios et rapports financiers n'est plus justifié;

Vu l'engagement de la Bourse à déposer les ratios et documents décrits à l'Annexe 1 de la présente décision, le tout, dans les délais et selon les modalités prévus à l'Annexe 2 de la présente décision;

Vu l'engagement de la Bourse à ne pas conclure d'entente ni d'opération qui serait hors du cours normal des affaires ou, avec le Groupe TMX ou une des filiales du Groupe TMX ou une personne ayant des liens avec le Groupe TMX, si elle prévoit que compte tenu de l'entente ou de l'opération, elle serait susceptible de ne pas maintenir le ratio de fonds de roulement, le ratio de marge brute d'autofinancement-endettement ou le ratio de levier financier aux niveaux indiqués à l'Annexe 1 de la présente décision;

Vu les motifs allégués au soutien de la demande qui justifient une suspension de la condition visée, à savoir :

- une partie de l'information financière présentée à l'Autorité conformément à la condition IX ne fournit plus à l'Autorité de l'information financière significative;
- le calcul des ratios non consolidés ne procure pas à l'Autorité toute l'information dont elle a besoin pour évaluer la viabilité financière de la Bourse;

- certaines des filiales de la Bourse sont inactives ou leurs activités commerciales et leur apport financier ne sont pas importants relativement aux opérations globales de la Bourse;
- sur une base trimestrielle, le coût pour la Bourse de la préparation et le coût pour l'Autorité de l'examen des états financiers individuels de filiales inactives ou de filiales dont les opérations ou l'apport financier ne sont pas importants pour la Bourse à titre d'entité consolidée dépassent les avantages tirés par l'Autorité en ce qui a trait à la supervision des opérations et du rendement financier de la Bourse;

Vu le premier alinéa de l'article 35.1 de la LAMF, ainsi que l'article 99 de la LID;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR;

En conséquence :

L'Autorité suspend l'application de la condition prévue au paragraphe IX. *Ratios et rapports financiers* ainsi que des dispositions pertinentes de l'Annexe 2 de la décision n° 2008-PDG-0102, à la condition que la Bourse respecte les engagements qu'elle a pris, à savoir de :

- 1) déposer les ratios et documents décrits à l'Annexe 1 de la présente décision, le tout, dans les délais et selon les modalités prévus à l'Annexe 2 de la présente décision; et
- 2) ne pas conclure d'entente ni d'opération qui serait hors du cours normal des affaires ou, avec le Groupe TMX ou une des filiales du Groupe TMX ou une personne ayant des liens avec le Groupe TMX, si elle prévoit que compte tenu de l'entente ou de l'opération, elle serait susceptible de ne pas maintenir le ratio de fonds de roulement, le ratio de marge brute d'autofinancement-endettement ou le ratio de levier financier aux niveaux indiqués à l'Annexe 1 de la présente décision.

Fait le 22 novembre 2010.

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

## **Annexe 1**

### **Ratios et documents à déposer à l'Autorité :**

La Bourse déposera les ratios et rapports financiers prévus à la présente Annexe 1 conformément au tableau de périodicité de dépôt des rapports et documents à fournir par la Bourse, joint à l'Annexe 2 de la présente décision.

- a) La Bourse sera en défaut et informera l'Autorité, par écrit, lorsque, calculé à partir de ses états financiers consolidés :
  - i) Son ratio de fonds de roulement sera égal ou inférieur à 1,5 pour 1 (actif court terme liquide, c'est-à-dire l'encaisse, les placements temporaires, les comptes à recevoir et les placements à long terme encaissables en tout temps / passif court terme);
  - ii) Son ratio de marge brute d'autofinancement-endettement sera inférieur ou égal à vingt pour cent (20 %) (bénéfice net pour les 12 mois les plus récents ajusté des éléments sans incidence sur les liquidités, c'est-à-dire l'amortissement, les impôts reportés et

toutes les autres dépenses sans impact sur les liquidités / dettes à court et à long terme);

- iii) Son ratio de levier financier sera égal ou supérieur à 4,0 (actif total / capital).

Les ratios mentionnés ci-dessus calculés à partir des états financiers consolidés excluront les éléments suivants :

1. règlements quotidiens à recevoir des membres de la chambre de compensation;
  2. règlements quotidiens à payer aux membres de la chambre de compensation;
  3. les dépôts de couverture des membres (à l'actif et au passif);
  4. les dépôts au fonds de compensation (à l'actif et au passif).
- b) Si la Bourse est en défaut de respecter les ratios financiers pendant une période excédant 3 mois, la Bourse informera, par écrit, l'Autorité des motifs de la déficience et des mesures qui seront prises pour remédier à la situation et rétablir son équilibre financier. De plus, à partir du moment où la Bourse sera en défaut de respecter les ratios financiers pour une période excédant 3 mois et jusqu'à la fin d'une période d'au moins 6 mois suivant le moment où les déficiences auront été éliminées, la Bourse ne procédera pas, sans avoir obtenu l'approbation préalable de l'Autorité, à des dépenses en immobilisations qui n'étaient pas déjà reflétées dans les états financiers ou à des prêts, bonus, dividendes ou toute autre distribution d'actifs à tout administrateur, dirigeant, compagnie liée ou actionnaire.
- c) La Bourse fournira un rapport faisant état de chacun des ratios, calculés mensuellement à partir des états financiers consolidés, joints aux états financiers trimestriels pour les trois premiers trimestres de l'exercice et aux états financiers annuels vérifiés pour le quatrième trimestre.
- d) La Bourse déposera ses états financiers annuels vérifiés consolidés ainsi que les états financiers annuels vérifiés de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »).
- e) La Bourse déposera les états financiers annuels non vérifiés de ses filiales et entreprises constituant un placement à long terme dans une société satellite, autres que la CDCC.
- f) La Bourse déposera ses états financiers annuels non vérifiés non consolidés, ses états financiers trimestriels consolidés et non consolidés ainsi que les états financiers trimestriels de la CDCC.
- g) Les états financiers annuels et trimestriels de la Bourse et de la CDCC, prévus aux paragraphes 0 et 0 de la présente Annexe 1, devront comprendre une analyse budgétaire des résultats ainsi qu'une analyse comparative des résultats avec la période correspondante de l'exercice précédent.
- h) Les états financiers annuels non vérifiés des filiales et entreprises constituant un placement à long terme dans une société satellite de la Bourse, autres que la CDCC, prévus au paragraphe e) de la présente Annexe 1, devront comprendre une analyse budgétaire des résultats, le cas échéant, ainsi qu'une analyse comparative des résultats avec la période correspondante de l'exercice précédent.
- i) La Bourse fournira l'information sectorielle portant sur les résultats annuels et trimestriels de la Division comprenant une analyse budgétaire des résultats.

- j) La Bourse déposera son budget annuel consolidé et non consolidé de même que celui de chacune de ses filiales pour lesquelles un budget a été préparé pour la direction ainsi que, le cas échéant, les prévisions budgétaires à long terme.
- k) La Bourse informera, par écrit, l'Autorité de toutes modifications importantes aux budgets consolidés et non consolidés approuvées par le conseil d'administration.
- l) La Bourse fournira toutes autres informations financières qui seront exigées par l'Autorité.

## ANNEXE 2

### Périodicité de dépôt des rapports et documents à fournir par la Bourse :

Article visé	Libellé de l'article visé dans la décision de reconnaissance	Périodicité	Délai ou échéance
a)	Informers l'Autorité de son défaut de respecter les ratios financiers.	Ponctuellement	Sans délai, dès l'occurrence d'un défaut
b)	Informers l'Autorité de son défaut de respecter les ratios financiers pendant une période excédant 3 mois.	Ponctuellement	Sans délai, dès l'occurrence d'un défaut, pour une période excédant 3 mois
c)	Fournir un rapport faisant état de chacun des ratios, calculés mensuellement, à partir des états financiers consolidés, joints aux états financiers trimestriels pour les 3 premiers trimestres de l'exercice et aux états financiers annuels vérifiés pour le quatrième trimestre.	Trimestriellement et annuellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre et 90 jours suivant la fin de chaque exercice financier
d)	Déposer ses états financiers annuels vérifiés consolidés ainsi que les états financiers annuels vérifiés de la CDCC.	Annuellement	90 jours suivant la fin de l'exercice financier

e)	Déposer les états financiers annuels non vérifiés de ses filiales et entreprises constituant un placement à long terme dans une société satellite, autres que la CDCC.	Annuellement	90 jours suivant la fin de chaque exercice financier
f)	Déposer ses états financiers annuels non vérifiés non consolidés, ses états financiers trimestriels consolidés et non consolidés ainsi que les états financiers trimestriels de la CDCC.	Trimestriellement et annuellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre et 90 jours suivant la fin de chaque exercice financier
g)	Déposer, avec les états financiers annuels et trimestriels de la Bourse et de la CDCC, prévus aux paragraphes d) et f) de l'Annexe 1 de la présente décision, une analyse budgétaire des résultats ainsi qu'une analyse comparative des résultats avec la période correspondante de l'exercice précédent.	Trimestriellement et annuellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre et 90 jours suivant la fin de chaque exercice financier
h)	Déposer, avec les états financiers annuels non vérifiés des filiales et entreprises constituant un placement à long terme dans une société satellite de la Bourse, autres que la CDCC, prévus au paragraphe e) de l'Annexe 1 de la présente décision, une analyse budgétaire des résultats, le cas échéant, ainsi qu'une analyse comparative des résultats avec la période correspondante de l'exercice précédent.	Annuellement	90 jours suivant la fin de chaque exercice financier
i)	Déposer l'information sectorielle portant sur les résultats annuels et trimestriels de la Division comprenant une analyse budgétaire des résultats.	Trimestriellement et annuellement	60 jours suivant la fin de chaque trimestre et 90 jours suivant la fin de chaque exercice financier



- |    |   |              |                                       |
|----|---|--------------|---------------------------------------|
| j) | Déposer son budget annuel consolidé et non consolidé de même que celui de chacune de ses filiales pour lesquelles un budget a été préparé pour la direction ainsi que, le cas échéant, les prévisions budgétaires à long terme. | Annuellement | Dès leur approbation                  |
| k) | Informers, par écrit, l'Autorité de toutes modifications importantes aux budgets consolidés et non consolidés approuvés par le conseil d'administration.  | Au besoin    | Dès leur approbation                  |
| l) | Déposer toutes autres informations financières exigées par l'Autorité.  | Au besoin    | Dès que l'Autorité en fera la demande |

## **ANNEXE 3**

**DÉCISION N° 2006-PDG-0180**

**AUTORISATION DONNÉE À LA CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LIMITÉE ET À SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE COMPENSATION DE VALEURS AU QUÉBEC EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES, L.R.Q., c. V-1.1**

**ET**

**DISPENSE DE RECONNAISSANCE ACCORDÉE À LA CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LIMITÉE ET À SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. À TITRE D'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, L.R.Q., c. A-7.03**

**ET**

**RÉVOCATION DE LA DÉCISION DE RECONNAISSANCE DE LA CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LIMITÉE À TITRE D'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION DU 22 AOÛT 1984 PORTANT LE NUMÉRO 7167 EN VERTU DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, L.R.Q., c. A-7.03**

**1. PRÉAMBULE**

- 1.1 CONSIDÉRANT QUE** le 22 août 1984, par la décision portant le numéro 7167, la Commission des valeurs mobilières du Québec a reconnu La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ltée ») à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (« LVM »);
- 1.2 CONSIDÉRANT QUE** depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03 (« LAMF ») le 1<sup>er</sup> février 2004, et plus précisément de son article 60, une personne morale, une société ou toute autre entité ne peut encadrer ou réglementer la conduite de ses membres ou de ses participants relativement à l'exercice au Québec d'une activité régie par une loi visée à l'annexe 1 de la LAMF que si elle est reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») à titre d'organisme d'autoréglementation et aux conditions que cette dernière détermine;
- 1.3 CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 169 de la LVM, une personne morale, une société ou une autre entité ne peut exercer une activité de bourse ou de compensation de valeurs au Québec sans l'autorisation de l'Autorité;

- 1.4 CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 73 de la LAMF, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser une personne morale, une société ou toute autre entité de l'obligation de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection du public;
- 1.5 CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 89 de la LAMF, l'Autorité peut, en tout temps, révoquer, en tout ou en partie, la reconnaissance accordée à un organisme reconnu;
- 1.6 CONSIDÉRANT QUE** le 25 août 2006, CDS Itée a déposé auprès de l'Autorité les demandes suivantes (collectivement, la « demande ») :
- une autorisation en faveur de CDS Itée et de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») pour exercer des activités de compensation de valeurs au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la LVM;
  - une dispense en faveur de CDS Itée et de Compensation CDS de l'obligation de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 73 de la LAMF;
  - la révocation de la décision de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation accordée à CDS Itée par la décision numéro 7167 mentionnée ci-haut, présentée en vertu de l'article 89 de la LAMF;
- 1.7 CONSIDÉRANT QUE** l'Autorité a publié la demande de CDS Itée au *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers* (le « Bulletin ») du 8 septembre 2006 (BAMF, Vol. 3, n° 36) et a invité les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires relativement à la demande;
- 1.8 CONSIDÉRANT QU'**au terme de la période de commentaires, l'Autorité n'a reçu aucun commentaire de personnes intéressées;
- 1.9 CONSIDÉRANT QUE** dans sa demande, CDS Itée indique qu'elle a l'intention de restructurer ses activités à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006 en les répartissant dans des filiales distinctes, dont l'une sera Compensation CDS;
- 1.10 CONSIDÉRANT QUE** Compensation CDS relèvera CDS Itée de la responsabilité de dispenser l'ensemble des services de dépôt, de compensation et de règlement (les « services de règlement ») de titres actuellement offerts et prendra en charge les éléments d'actif et de passif nécessaires de celle-ci;
- 1.11 CONSIDÉRANT QUE**, sur une base temporaire, soit jusqu'à ce que l'examen du modèle de gouvernance de CDS Itée soit terminé, tous les pouvoirs de direction et de gestion des affaires de Compensation CDS seront transférés à CDS Itée en vertu d'une convention unanime entre actionnaires;
- 1.12 CONSIDÉRANT QUE** CDS Itée doit fournir à Compensation CDS certains services de soutien, notamment l'élaboration, l'entretien et le fonctionnement des technologies de l'information, les services juridiques, la gestion du risque, la comptabilité, les ressources humaines, la vérification interne, la gestion des installations, la gouvernance des cadres

et les communications, et que la prestation de ces services de soutien sera régie par une convention de services entre CDS Itée et Compensation CDS;

- 1.13 CONSIDÉRANT QUE** l'Autorité a reçu certaines autres déclarations et certains autres engagements de CDS Itée et de Compensation CDS dans le cadre de la demande d'autorisation actuelle présentée par CDS Itée;
- 1.14 CONSIDÉRANT QUE** l'Autorité juge indiqué d'assortir de conditions la présente décision d'autorisation à titre de chambre de compensation de CDS Itée et de Compensation CDS aux termes de la LVM, lesquelles figurent ci-après dans la présente décision;
- 1.15 CONSIDÉRANT QUE** CDS Itée et Compensation CDS ont chacune accepté les conditions respectives énoncées ci-après dans la présente décision;
- 1.16 CONSIDÉRANT QUE** les conditions énoncées ci-après dans la présente décision peuvent être modifiées par l'Autorité ou que celle-ci peut y renoncer;
- 1.17 CONSIDÉRANT QUE** l'Autorité est d'avis qu'il n'est pas préjudiciable à la protection du public d'autoriser la demande de CDS Itée et qu'il est dans l'intérêt public d'autoriser CDS Itée et Compensation CDS à exercer l'activité de compensation aux termes des articles 169 et 170 de la LVM, de dispenser CDS Itée et Compensation CDS de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 73 de la LAMF et de révoquer la reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation accordée en 1984 à CDS Itée, et ce, aux conditions ci-après énoncées;
- 1.18 CONSIDÉRANT QUE**, sous réserve des modalités ou conditions prévues aux présentes, l'Autorité est satisfaite que la restructuration proposée par CDS Itée soit conforme aux exigences de la LVM;
- 1.19 CONSIDÉRANT QUE** l'Autorité estime que CDS Itée et Compensation CDS possèdent une structure administrative et les ressources financières, humaines et autres pour exercer de manière objective, équitable et efficace, l'activité de chambre de compensation;
- 1.20 CONSIDÉRANT QUE** l'Autorité, CDS Itée et Compensation CDS ont convenu d'un protocole d'examen et d'approbation des règles de Compensation CDS par l'Autorité, joint à l'Annexe A de la présente décision pour en faire partie intégrante, lequel énonce le processus d'examen et d'approbation des règles de fonctionnement de Compensation CDS par l'Autorité (le « protocole »);
- 1.21 CONSIDÉRANT QUE** la LAMF et la LVM confèrent à l'Autorité des pouvoirs et fonctions très étendus en matière d'inspection, d'approbation des règles de fonctionnement et de supervision des chambres de compensation et que CDS Itée et Compensation CDS sont assujetties à ces lois;
- 1.22 CONSIDÉRANT QU'**une chambre de compensation qui désire œuvrer à la fois au Québec et dans les autres régions du Canada doit démontrer une capacité à œuvrer aussi bien dans la langue française que dans la langue anglaise ainsi que la capacité de s'intégrer et de répondre aux besoins et aux demandes particulières de chacune des régions;

**1.23 CONSIDÉRANT** l'ensemble des représentations faites par CDS ltée et Compensation CDS auprès de l'Autorité;

## **2. EN CONSÉQUENCE :**

2.1 L'Autorité accueille la demande et :

- **AUTORISE** CDS ltée et Compensation CDS à exercer l'activité de compensation de valeurs en vertu des articles 169 et 170 de la LVM;
- **DISPENSE** CDS ltée et Compensation CDS de l'obligation de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 73 de la LAMF;
- **RÉVOQUE** la décision de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation accordée en 1984 à CDS ltée en vertu de l'article 89 de la LAMF;

2.2 La présente décision est prononcée sous réserve des conditions et modalités prévues aux présentes et sous réserve du respect des modalités du protocole prévu à l'Annexe A.

## **3. CONDITIONS**

### **PARTIE A - CONDITIONS À RESPECTER PAR CDS LTÉE**

#### **4. RESPECT PAR COMPENSATION CDS**

4.1 CDS ltée doit en tout temps s'assurer du respect par Compensation CDS de l'ensemble des conditions de la présente décision, telles qu'elles sont énumérées à la Partie B de la présente décision, et de sa capacité à les respecter.

#### **5. GOUVERNANCE**

5.1 Les ententes en matière de gouvernance de CDS ltée doivent être conçues afin de respecter les exigences sur le plan de l'intérêt public et en vue de promouvoir les objectifs de ses actionnaires.

5.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, la structure de gouvernance de CDS ltée doit prévoir ce qui suit :

- a) une représentation équitable et efficace à son conseil d'administration et à tout comité du conseil d'administration;
- b) une représentation convenable de personnes indépendantes des actionnaires au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration et, à cette fin, une personne est « indépendante » si la personne n'est pas :

- (i) un administrateur, un associé, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de CDS Itée ou une personne qui a des liens avec cet actionnaire;
  - (ii) un administrateur, un associé, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de CDS Itée ou d'un membre du même groupe que celle-ci, une personne qui a des liens avec cet adhérent ou avec un membre du même groupe que CDS Itée ou une personne qui a des liens avec l'administrateur, l'associé, le dirigeant ou le salarié de cet adhérent;
  - (iii) un dirigeant ou un salarié de CDS Itée ou d'un membre du même groupe qu'elle, ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié;
- c) des qualifications, une rémunération, des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts convenables, ainsi que des protections en matière de limitations de la responsabilité et d'indemnisation pour les administrateurs, les dirigeants et les salariés de CDS Itée.

5.3 CDS Itée ne doit pas, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, apporter de modifications importantes à sa structure de gouvernance, à ses documents constitutifs ou à son règlement intérieur.

5.4 CDS Itée ne doit pas, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, conclure un contrat, une convention ou une entente qui peut limiter sa faculté de se conformer aux conditions énoncées dans la présente décision.

## **6. APTITUDES**

6.1 CDS Itée doit prendre des mesures raisonnables afin de s'assurer que chacun de ses dirigeants et de ses administrateurs est une personne qualifiée et que le comportement antérieur de chaque dirigeant ou administrateur permet raisonnablement de croire que cette personne s'acquittera avec intégrité des fonctions qui lui incombent.

## **7. CONTRÔLES EN MATIÈRE DE RISQUE**

7.1 CDS Itée doit disposer de procédures clairement définies en vue de la gestion du risque.

7.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède :

- a) CDS Itée doit exercer ses activités de gestion du risque de façon à empêcher l'effet d'entraînement des risques découlant d'activités menées au sein de ses filiales lorsque ces risques pourraient avoir une incidence défavorable sur la viabilité financière de CDS Itée ou de Compensation CDS;
- b) lorsque CDS Itée procède à une impartition importante de ses services ou systèmes, qui touche les services de règlement, à un fournisseur de services tiers, y compris des membres du même groupe qu'elle ou des personnes qui ont des liens avec elle, elle doit avoir recours à des pratiques exemplaires et, sans limiter la généralité de ce qui précède, CDS Itée doit faire ce qui suit :

- (i) elle doit établir et conserver des politiques et procédures approuvées par son conseil d'administration en vue de l'évaluation et de l'approbation de ces ententes en matière d'impartition;
- (ii) elle doit, lorsqu'elle conclut une entente en matière d'impartition :
  - A. évaluer le risque que comporte l'entente, la qualité du service à fournir et le degré de contrôle qu'elle doit conserver;
  - B. signer un contrat avec le fournisseur de services tiers qui porte sur tous les éléments importants de l'entente, y compris les niveaux de service et les normes de rendement;
- (iii) elle doit s'assurer que tout contrat qui met en œuvre une telle entente en matière d'impartition et qui est susceptible d'avoir une incidence sur les activités de Compensation CDS autorise l'Autorité à avoir accès à l'ensemble des données, des renseignements et des systèmes conservés et tenus par le fournisseur de services tiers pour le compte de CDS Itée et à les inspecter, aux fins d'établir la conformité de CDS Itée aux conditions de la présente décision ou de la législation en valeurs mobilières applicable;
- (iv) elle doit surveiller la prestation du fournisseur de services tiers aux termes de toute entente en matière d'impartition.

## **8. RÉPARTITION DES COÛTS**

- 8.1 CDS Itée doit s'assurer que les coûts liés à la prestation de services à ses filiales sont répartis équitablement.

## **9. AFFECTATION DES RESSOURCES**

- 9.1 CDS Itée doit, tant que Compensation CDS exerce des activités de chambre de compensation, affecter suffisamment de ressources, notamment financières, à Compensation CDS en vue de lui permettre d'exécuter les fonctions qui lui incombent d'une manière compatible avec l'intérêt public et les conditions de la Partie B de la présente décision.

- 9.2 CDS Itée doit aviser l'Autorité sans délai dès qu'elle a connaissance du fait qu'elle n'est ou ne sera pas en mesure d'affecter suffisamment de ressources, notamment financières, à Compensation CDS en vue de lui permettre d'exécuter les fonctions qui lui incombent d'une manière compatible avec l'intérêt public et les conditions de la Partie B de la présente décision.

## **10. VIABILITÉ FINANCIÈRE**

- 10.1 CDS Itée doit s'assurer de disposer de suffisamment de ressources financières et sur le plan de la dotation en personnel afin de garantir la réalisation en bonne et due forme de ses services.



- 10.2 Afin d'exercer un contrôle sur sa viabilité financière, CDS Itée doit calculer, sur une base non consolidée, les ratios financiers suivants :
- a) le ratio de la dette sur les flux de trésorerie, soit le ratio de la dette totale par rapport au BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement), pour les 12 derniers mois;
  - b) le ratio de levier financier, soit le ratio des éléments d'actif totaux par rapport aux capitaux propres des actionnaires.
- 10.3 CDS Itée doit immédiatement en aviser l'Autorité si elle omet exceptionnellement de conserver ou s'attend à ne pas pouvoir conserver :
- a) un ratio de la dette sur les flux de trésorerie égal ou inférieur à 4/1; ou
  - b) un ratio de levier financier égal ou inférieur à 4/1.

Si, exceptionnellement, CDS Itée omet de conserver soit le ratio de la dette sur les flux de trésorerie, soit le ratio de levier financier pendant une durée de plus de trois mois, son chef de la direction doit informer par écrit et sans délai l'Autorité des motifs de la déficience et des mesures qui sont prises pour remédier à la situation et pour rétablir son équilibre financier.

- 10.4 CDS Itée doit déclarer trimestriellement à l'Autorité (en même temps que les états financiers qu'elle est tenue de déposer aux termes du paragraphe 10.5) le calcul mensuel du ratio de la dette sur les flux de trésorerie et du ratio de levier financier.
- 10.5 CDS Itée doit déposer auprès de l'Autorité les états financiers trimestriels non vérifiés dans les 60 jours suivant chaque fin de trimestre, ainsi que les états financiers annuels vérifiés établis conformément aux principes comptables généralement reconnus dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice. Les états financiers trimestriels et annuels de CDS Itée doivent être fournis sur une base non consolidée et consolidée. Tout rapport annuel fourni aux actionnaires doit être déposé simultanément par CDS Itée auprès de l'Autorité.

## 11. CAPACITÉ ET INTÉGRITÉ DES SYSTÈMES

- 11.1 CDS Itée doit exploiter des systèmes (les « systèmes ») aux fins des services de règlement et des activités commerciales connexes de Compensation CDS. CDS Itée, dans le cadre de sa collaboration avec Compensation CDS, doit s'assurer de faire ce qui suit :
- a) elle doit, à une fréquence raisonnable et, en tout état de cause, au moins une fois par année :
    - (i) procéder à des estimations raisonnables de la capacité actuelle et future des systèmes;

- (ii) soumettre les systèmes à des tests avec charge élevée pour déterminer la capacité de ces systèmes à traiter les opérations de manière exacte, rapide et efficace;
  - (iii) élaborer et mettre en œuvre des procédures raisonnables pour réviser et garder à jour le développement et la méthodologie de test de ces systèmes;
  - (iv) examiner la vulnérabilité de ces systèmes et des opérations informatiques du centre de données face aux menaces informatiques provenant tant de l'interne que de l'externe, y compris des risques matériels et des catastrophes naturelles;
  - (v) élaborer des plans raisonnables de secours et de continuité de service;
- b) elle doit, une fois par année, faire effectuer une vérification indépendante de l'exploitation des services de règlement, conformément aux procédés et normes de vérification généralement reconnus;
  - c) elle doit aviser sans délai l'Autorité des pannes importantes de systèmes et des modifications importantes des systèmes.

## 12. PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS

12.1 CDS Ltée doit partager ses renseignements avec l'Autorité et son personnel, d'autres chambres de compensation, des bourses, des systèmes de cotation et de déclaration d'opérations, des systèmes de négociation parallèles, des organismes d'autoréglementation, le Fonds canadien de protection des épargnants et toute autorité de réglementation qui exerce une compétence sur elle et, par ailleurs, collaborer avec ceux-ci, sous réserve :

- a) de toute loi applicable en matière de communication de l'information et de protection des renseignements personnels ou de toute autre loi régissant le partage de renseignements et la protection des renseignements personnels; et
- b) de toute disposition en matière de confidentialité contenue dans les ententes conclues avec la Banque du Canada se rapportant à des renseignements reçus de la Banque du Canada en sa qualité d'agent comptable des registres, d'agent émetteur, d'agent des transferts ou d'agent payeur pour le gouvernement du Canada.

CDS Ltée doit se conformer notamment à l'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12, aux articles 3 et 35 à 41 du *Code civil du Québec*, L.Q., 1991, c. 64, aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., c. P-39.1., et de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, L.R.Q. c. C-1.1.

12.2 CDS Ltée doit autoriser l'Autorité à avoir accès à l'ensemble des données et des renseignements en sa possession ou en la possession de tout tiers à qui ils ont été transmis dans l'impartition de services de règlement et à les inspecter, selon ce qui est

nécessaire en vue d'évaluer la conformité aux conditions de la présente décision ou à la législation en valeurs mobilières applicable, sous réserve :

- a) de toute loi applicable en matière de protection des renseignements personnels ou de toute autre loi régissant le partage de renseignements et la protection des renseignements personnels; et
  - b) de toute disposition en matière de confidentialité contenue dans des ententes conclues avec la Banque du Canada se rapportant à des renseignements reçus de la Banque du Canada en sa qualité d'agent comptable des registres, d'agent émetteur, d'agent des transferts ou d'agent payeur pour le gouvernement du Canada.
- 12.3 CDS Itée doit faire en sorte que sa filiale, Compensation CDS, autorise l'Autorité à avoir accès à l'ensemble des données et des renseignements en sa possession ou en la possession de tout tiers à qui ils ont été transmis dans l'impartition de services de règlement et à les inspecter, selon ce qui est nécessaire en vue d'évaluer la conformité aux conditions de la présente décision ou à la législation en valeurs mobilières applicable, sous réserve :
- a) de toute loi applicable en matière de protection des renseignements personnels ou de toute autre loi régissant le partage de renseignements et la protection des renseignements personnels; et
  - b) de toute disposition en matière de confidentialité contenue dans des ententes conclues avec la Banque du Canada se rapportant à des renseignements reçus de la Banque du Canada en sa qualité d'agent comptable des registres, d'agent émetteur, d'agent des transferts ou d'agent payeur pour le gouvernement du Canada.
- 12.4 L'Autorité peut exiger de CDS Itée la communication de tout document ou de tout renseignement estimé utile à l'accomplissement de sa mission.
- 12.5 En outre, l'Autorité peut demander à CDS Itée de confirmer, par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle, l'authenticité des documents ou la véracité des renseignements communiqués.

## **PARTIE B – CONDITIONS À RESPECTER PAR COMPENSATION CDS**

### **13. GOUVERNANCE**

- 13.1 Les ententes en matière de gouvernance de Compensation CDS doivent être conçues de façon à respecter les exigences sur le plan de l'intérêt public et à promouvoir les objectifs de ses actionnaires et des utilisateurs (les « adhérents ») des services de règlement.
- 13.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, la structure de gouvernance de Compensation CDS doit prévoir ce qui suit :

- a) une représentation équitable et efficace à son conseil d'administration et à tout comité du conseil d'administration;
- b) une représentation convenable de personnes indépendantes de CDS Itée et des adhérents au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration et, à cette fin, une personne est « indépendante » si elle n'est pas :
  - (i) un associé, un dirigeant ou un salarié de CDS Itée ou d'un actionnaire de CDS Itée ou une personne qui a des liens avec CDS Itée ou cet actionnaire;
  - (ii) un administrateur, un associé, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de Compensation CDS ou d'un membre du même groupe que celle-ci, une personne qui a des liens avec cet adhérent ou avec un membre du même groupe que Compensation CDS ou une personne qui a des liens avec l'administrateur, l'associé, le dirigeant ou le salarié de cet adhérent;
  - (iii) un dirigeant ou un salarié de Compensation CDS ou d'un membre du même groupe qu'elle ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié;
- c) des qualifications, une rémunération, des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts convenables, ainsi que des protections en matière de limitations de la responsabilité et d'indemnisation pour les administrateurs, les dirigeants et les salariés de Compensation CDS.

13.3 Compensation CDS ne doit pas, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, apporter de modifications importantes à sa structure de gouvernance, à ses documents constitutifs ou à son règlement intérieur.

13.4 Compensation CDS ne doit pas, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, conclure un contrat, une convention ou une entente qui peut limiter sa faculté de se conformer aux conditions énoncées dans la présente décision.

#### **14. APTITUDES**

14.1 Compensation CDS doit prendre des mesures raisonnables afin de s'assurer que chacun de ses dirigeants et administrateurs est une personne qualifiée et que le comportement antérieur de chaque dirigeant ou administrateur permet raisonnablement de croire que cette personne s'acquittera avec intégrité des fonctions qui lui incombent.

#### **15. ACCÈS**

15.1 Les documents constitutifs, le règlement intérieur et les règles de fonctionnement de Compensation CDS doivent permettre la libre adhésion de toute personne qui remplit les conditions d'admission ainsi que l'égalité dans l'accès aux services offerts.

15.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, Compensation CDS doit faire ce qui suit :

- a) elle doit établir des normes écrites en vue de l'octroi de l'accès aux services de règlement;

- b) elle doit tenir des registres à l'égard de ce qui suit :
- (i) chaque octroi d'accès, y compris à l'égard de chaque adhérent, des motifs de l'octroi de l'accès;
  - (ii) chaque refus ou limitation de l'accès, y compris les motifs du refus ou de la limitation de l'accès à tout demandeur.

## **16. FRAIS ET COÛTS**

- 16.1 Compensation CDS doit répartir équitablement ses frais et coûts à l'égard des services de règlement. Les frais ne doivent pas avoir pour effet de créer déraisonnablement des obstacles à l'accès à ces services de règlement et doivent être équilibrés en considérant que Compensation CDS doit disposer de revenus suffisants en vue de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.
- 16.2 Le processus de Compensation CDS en vue de la fixation des frais et des coûts pour les services de règlement doit être équitable, convenable et transparent. Les frais, coûts ou dépenses pris en charge par les adhérents à l'égard des services de règlement ne doivent pas tenir compte de coûts ou de dépenses engagés par Compensation CDS dans le cadre d'une activité menée par elle qui ne se rapporte pas aux services de règlement.

## **17. PROCÉDURE ÉTABLIE**

- 17.1 Compensation CDS doit veiller à ce que les procédures menant à une décision individuelle prise à l'égard d'un adhérent, en application des normes prescrites par la loi, les règlements ou les contrats, sont conduites dans le respect du devoir d'agir équitablement et des règles de justice naturelle.
- 17.2 Plus particulièrement, Compensation CDS doit prendre les mesures appropriées pour s'assurer du respect des dispositions énoncées aux articles 81 à 85 de la LAMF.

## **18. CONTRÔLES EN MATIÈRE DE RISQUE**

- 18.1 Compensation CDS doit disposer de procédures clairement définies en vue de la gestion du risque, lesquelles précisent ses responsabilités et celles de ses adhérents.
- 18.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède :
- a) lorsque Compensation CDS offre un service de contrepartie centrale, elle doit rigoureusement contrôler les risques qu'elle prend en charge;
  - b) Compensation CDS doit réduire le risque en principal dans la plus grande mesure du possible en reliant les transferts de titres aux virements de fonds d'une manière qui assure le paiement contre livraison;
  - c) le règlement définitif doit se produire au plus tard à la fin du jour de règlement et une finalité intrajournalière ou en temps réel devrait être prévue, au besoin, en vue de réduire les risques;

- d) lorsque Compensation CDS consent un crédit intrajournalier à des adhérents, y compris lorsqu'elle exploite un système de règlement net, elle doit mettre en place des contrôles en matière de risque qui, à tout le moins, garantissent un règlement dans les délais si l'adhérent à qui incombe l'obligation de réaliser le paiement le plus important n'est pas en mesure de régler;
- e) les éléments d'actif acceptés par Compensation CDS et utilisés en vue de régler les obligations de paiement à terme découlant d'opérations sur titres doivent être assortis d'un faible risque en matière de liquidité ou de solvabilité, voire aucun. Si Compensation CDS n'exige pas le paiement le jour même en fonds définitifs irrévocables, elle doit prendre des mesures en vue de protéger les adhérents aux services de règlement contre les pertes éventuelles et les pressions exercées sur la liquidité découlant du défaut du payeur ou de son agent payeur;
- f) lorsque Compensation CDS établit des liens en vue de régler des opérations transfrontalières, elle doit concevoir et utiliser ces liens en vue de réduire efficacement les risques associés aux règlements transfrontaliers;
- g) Compensation CDS doit uniquement assurer la prestation de services visés par les règles régissant les adhérents;
- h) lorsque Compensation CDS procède à une impartition importante de ses services de règlement à un fournisseur de services tiers, y compris des membres du même groupe qu'elle ou des personnes qui ont des liens avec elle, elle doit avoir recours à des pratiques exemplaires. Sans limiter la généralité de ce qui précède, Compensation CDS doit faire ce qui suit :
  - (i) elle doit établir et conserver des politiques et procédures approuvées par son conseil d'administration en vue de l'évaluation et de l'approbation de ces ententes en matière d'impartition;
  - (ii) elle doit, lorsqu'elle conclut une entente en matière d'impartition :
    - A. évaluer le risque que comporte l'entente, la qualité du service à fournir et le degré de contrôle qu'elle doit conserver;
    - B. signer un contrat avec le fournisseur de services tiers qui porte sur tous les éléments importants de l'entente, y compris les niveaux de service et les normes de rendement;
  - (iii) elle doit s'assurer que tout contrat qui met en œuvre une telle entente en matière d'impartition autorise l'Autorité à avoir accès à l'ensemble des données, des renseignements et des systèmes conservés et tenus par le fournisseur de services tiers pour le compte de Compensation CDS et à les inspecter, aux fins d'établir la conformité de Compensation CDS aux conditions de la présente décision ou de la législation en valeurs mobilières applicable;
  - (iv) elle doit surveiller la prestation du fournisseur de services tiers aux termes de toute entente en matière d'impartition.

## 19. VIABILITÉ FINANCIÈRE

- 19.1 Compensation CDS doit s'assurer de disposer de suffisamment de ressources financières afin de garantir la réalisation en bonne et due forme des services de règlement.
- 19.2 Compensation CDS doit aviser l'Autorité dès que possible de toute décision prise de conserver la totalité ou une partie de ses primes en matière de volatilité des opérations qui ont été perçues ou doivent l'être.
- 19.3 Afin d'exercer un contrôle sur sa viabilité financière, Compensation CDS doit calculer, sur une base non consolidée, les ratios financiers suivants :
- a) le ratio de la dette sur les flux de trésorerie, soit le ratio de la dette totale par rapport au BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement), pour les 12 derniers mois;
  - b) le ratio de levier financier, soit le ratio des éléments d'actif totaux, déduction faite des dépôts des clients, par rapport aux capitaux propres.
- 19.4 Compensation CDS doit immédiatement en aviser l'Autorité si elle omet exceptionnellement de conserver ou s'attend à ne pas pouvoir conserver :
- a) un ratio de la dette sur les flux de trésorerie égal ou inférieur à 4/1; ou
  - b) un ratio de levier financier égal ou inférieur à 4/1.
- Si, exceptionnellement, Compensation CDS omet de conserver soit le ratio de la dette sur les flux de trésorerie, soit le ratio de levier financier pendant une durée de plus de trois mois, son chef de la direction doit informer par écrit et sans délai l'Autorité des motifs de la déficience et des mesures qui sont prises pour remédier à la situation et pour rétablir son équilibre financier.
- 19.5 Compensation CDS doit déclarer trimestriellement à l'Autorité (en même temps que les états financiers qu'elle est tenue de déposer aux termes du paragraphe 19.6) le calcul mensuel du ratio de la dette sur les flux de trésorerie et du ratio de levier financier.
- 19.6 Compensation CDS doit déposer auprès de l'Autorité les états financiers trimestriels non vérifiés dans les 60 jours suivant chaque fin de trimestre, ainsi que les états financiers annuels vérifiés établis conformément aux principes comptables généralement reconnus dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice.

## **20. FIABILITÉ EN MATIÈRE D'EXPLOITATION**

- 20.1 Compensation CDS doit adopter des procédures et des processus qui, de façon permanente, garantissent la prestation de services exacts et fiables aux adhérents.
- 20.2 Compensation CDS doit apporter son aide à CDS ltée dans le cadre du dépôt annuel du rapport de vérification prévu au paragraphe 11.1 des présentes.

## **21. CAPACITÉ ET INTÉGRITÉ DES SYSTÈMES**

- 21.1 À l'égard de ses systèmes, Compensation CDS doit faire ce qui suit ou, si un fournisseur de services tiers fournit ces systèmes ou en assure l'entretien, elle doit exiger que le fournisseur de services fasse ce qui suit :
- a) à une fréquence raisonnable, et au moins une fois par année :
    - (i) procéder à des estimations raisonnables de la capacité actuelle et future des systèmes;
    - (ii) soumettre les systèmes à des tests avec charge élevée pour déterminer la capacité de ces systèmes à traiter les opérations de manière exacte, rapide et efficace;
    - (iii) élaborer et mettre en œuvre des procédures raisonnables pour réviser et garder à jour le développement et la méthodologie de test de ces systèmes;
    - (iv) examiner la vulnérabilité de ces systèmes et des opérations informatiques du centre de données face aux menaces informatiques provenant tant de l'interne que de l'externe, y compris des risques matériels et des catastrophes naturelles;
    - (v) élaborer des plans raisonnables de secours et de continuité de service;
  - b) une fois par année, faire effectuer une vérification indépendante de l'exploitation des services de règlement, conformément aux procédés et normes de vérification généralement reconnus;
  - c) aviser sans délai l'Autorité des pannes importantes de systèmes et des modifications importantes des systèmes.



## 22. PROTECTION DES TITRES DES CLIENTS

22.1 Compensation CDS doit avoir recours à des pratiques en matière de dépôt de valeurs, de tenue de comptes et de comptabilité, ainsi qu'à des procédures de garde qui protègent les titres des adhérents.

## 23. RÈGLES

23.1 Compensation CDS doit établir des règles de fonctionnement, notamment des règles à l'intention des adhérents, des procédés et méthodes d'exploitation, des guides de l'utilisateur, des manuels ou d'autres documents semblables (collectivement, les « règles ») qui sont nécessaires ou indiqués en vue de régir, régler et énoncer tous les aspects des services de règlement offerts par elle.

23.2 Les règles doivent être compatibles avec les objectifs généraux suivants :

- a) assurer la conformité à la législation en valeurs mobilières applicable;
- b) promouvoir la collaboration et la coordination avec les organismes d'autorégulation et les personnes ou sociétés qui exploitent des marchés, des systèmes de compensation et de règlement et d'autres systèmes qui facilitent le traitement d'opérations sur titres et la garde de titres;
- c) contrôler le risque systémique.

23.3 Les règles ne doivent pas :

- a) permettre un traitement inéquitable des adhérents;
- b) imposer un fardeau concurrentiel qui n'est pas nécessaire ou indiqué en vue de se conformer à la législation en valeurs mobilières applicable ou aux objectifs et au mandat de la chambre de compensation.

23.4 Les règles de Compensation CDS et le processus en vue de l'adoption de nouvelles règles ou de modification des règles existantes doivent être transparents pour les adhérents et le public.

23.5 Compensation CDS doit déposer auprès de l'Autorité toutes les règles et toutes les modifications aux règles et se conformer au protocole.

23.6 Les règles de Compensation CDS doivent être adoptées par l'instance appropriée simultanément en langues française et anglaise.

## 24. APPLICATION DES RÈGLES ET DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- 24.1 Les règles de Compensation CDS doivent énoncer des sanctions convenables en cas de non-conformité de la part des adhérents.
- 24.2 Compensation CDS doit exercer une surveillance raisonnable des activités des adhérents et imposer des sanctions en vue de garantir la conformité des adhérents à ses règles.

## 25. PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS

25.1 Compensation CDS doit partager ses renseignements avec l'Autorité et son personnel, d'autres chambres de compensation, des bourses, des systèmes de cotation et de déclaration d'opérations, des systèmes de négociation parallèles, des organismes d'autoréglementation, le Fonds canadien de protection des épargnants et toute autorité de réglementation qui exerce une compétence sur elle et, par ailleurs, collaborer avec ceux-ci, sous réserve :

- a) de toute loi applicable en matière de communication de l'information et de protection des renseignements personnels ou de toute autre loi régissant le partage de renseignements et la protection des renseignements personnels; et
- b) de toute disposition en matière de confidentialité contenue dans les ententes conclues avec la Banque du Canada se rapportant à des renseignements reçus de la Banque du Canada en sa qualité d'agent comptable des registres, d'agent émetteur, d'agent des transferts ou d'agent payeur pour le gouvernement du Canada.

Compensation CDS doit se conformer notamment à l'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12, aux articles 3 et 35 à 41 du *Code civil du Québec*, L.Q., 1991, c. 64, aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., c. P-39.1, et de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, L.R.Q. c. C-1.1.

25.2 Compensation CDS doit autoriser l'Autorité à avoir accès à l'ensemble des données et des renseignements en sa possession et à les consulter, selon ce qui est nécessaire en vue d'évaluer la conformité aux conditions de la présente décision ou la législation en valeurs mobilières applicable, sous réserve :

- a) de toute loi applicable en matière de protection des renseignements personnels ou de toute autre loi régissant le partage de renseignements et la protection des renseignements personnels; et
- b) de toute disposition en matière de confidentialité contenue dans des ententes conclues avec la Banque du Canada se rapportant à des renseignements reçus de la Banque du Canada en sa qualité d'agent comptable des registres, d'agent émetteur, d'agent des transferts ou d'agent payeur pour le gouvernement du Canada.

25.3 L'Autorité peut exiger de Compensation CDS la communication de tout document ou de tout renseignement estimé utile à l'accomplissement de sa mission.

- 25.4 En outre, l'Autorité peut demander à Compensation CDS de confirmer, par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle, l'authenticité des documents ou la véracité des renseignements communiqués.

## **PARTIE C – CONDITIONS À RESPECTER PAR CDS LTÉE ET COMPENSATION CDS**

### **26. INFORMATION EN FRANÇAIS**

- 26.1 Tous les documents d'information que CDS ltée et Compensation CDS rendent publics sont disponibles en langues française et anglaise.

### **27. ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DU QUÉBEC**

- 27.1 CDS ltée et Compensation CDS reconnaissent et s'engagent à respecter le droit applicable au Québec, notamment la législation en valeurs mobilières, la *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12, la *Charte de la langue française*, L.R.Q., c. C-11, le *Code civil du Québec*, L.Q., 1991, c. 64, et les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., c. P-39.1.

### **28. ASSUJETTISSEMENT AUX TRIBUNAUX**

- 28.1 À moins de convention contraire, pour toute réclamation, procédure ou poursuite à laquelle un résident du Québec est partie, qu'elle soit de nature administrative, de nature juridictionnelle ou de nature judiciaire et pour quelque motif que ce soit, CDS ltée et Compensation CDS reconnaissent être assujetties aux tribunaux et organismes administratifs du Québec, notamment le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières.

### **29. ACTIVITÉS AU QUÉBEC**

- 29.1 CDS ltée et Compensation CDS maintiennent un bureau au Québec où elles offrent à leurs adhérents et aux émetteurs des services en français et en anglais.

### **30. OBLIGATIONS D'INFORMATION**

- 30.1 En plus des obligations d'information énoncées aux paragraphes qui précèdent, CDS ltée et Compensation CDS doivent également se conformer aux obligations d'information énoncées ci-dessous.
- 30.2. CDS ltée et Compensation CDS doivent fournir à l'Autorité un préavis de ce qui suit :
- a) toute modification proposée à la structure de gouvernance de CDS ltée et de Compensation CDS autre que des modifications importantes à la structure de gouvernance ou aux documents constitutifs à l'égard desquels une approbation préalable est nécessaire en vertu de l'article 5.3 de la présente décision;
  - b) une décision de conclure une convention, un protocole d'entente ou une autre entente semblable avec un organisme gouvernemental ou réglementaire, un

organisme d'autoréglementation, une chambre de compensation, une bourse ou un autre marché;

- c) une décision, soit directement, soit par l'entremise d'une société membre du même groupe, de se livrer à une nouvelle activité commerciale ou de cesser d'exercer une activité commerciale qu'exploitent alors CDS Itée et Compensation CDS;
- d) toute modification importante à sa structure organisationnelle ou à la façon dont elle exerce ses fonctions, pouvoirs et activités lorsqu'une telle mesure pourrait affecter les services de règlement de Compensation CDS;
- e) l'impartition d'activités à l'extérieur du Canada lorsqu'une telle mesure pourrait affecter les services de règlement de Compensation CDS.

Malgré les exigences énoncées au paragraphe c) ci-dessus, CDS Itée n'est pas tenue de fournir de préavis à l'Autorité dans les cas mentionnés ci-dessus s'ils se rapportent aux activités commerciales d'une autre filiale de CDS Itée.

30.3 CDS Itée et Compensation CDS doivent fournir à l'Autorité une notification immédiate de :

- a) la nomination de tout administrateur ou dirigeant;
- b) la démission réelle ou prévue d'un administrateur ou d'un dirigeant ou des vérificateurs de CDS Itée et de Compensation CDS, y compris un énoncé des motifs de la démission réelle ou prévue;
- c) l'une d'elles est visée par une ordonnance, une directive ou une action semblable de la part d'une instance gouvernementale ou réglementaire;
- d) l'une d'elles a connaissance du fait qu'elle fait l'objet d'une enquête d'ordre pénal ou réglementaire;
- e) l'une d'elles fait ou apprend qu'elle fera l'objet d'une poursuite importante.

30.4 Compensation CDS doit immédiatement déposer auprès de l'Autorité des exemplaires de tous les avis, bulletins et documents du même type qu'elle fait parvenir à l'ensemble de ses adhérents.

30.5 CDS Itée et Compensation CDS doivent immédiatement déposer auprès de l'Autorité toutes les conventions unanimes entre actionnaires auxquelles elles sont parties.

30.6 CDS Itée et Compensation CDS doivent déposer trimestriellement auprès de l'Autorité les rapports de vérification internes et les rapports sur la gestion du risque publiés au cours du trimestre précédent.

30.7 CDS Itée et Compensation CDS doivent fournir à l'Autorité, et ce, annuellement :

- a) une liste des administrateurs et dirigeants de CDS Itée et de Compensation CDS;

- b) une liste des comités du conseil d'administration de CDS Itée et de Compensation CDS, précisant les membres, le mandat et les responsabilités de chacun des comités;
  - c) une liste de tous les adhérents à chaque service de règlement exploité par Compensation CDS;
  - d) la grille des frais afférents aux services de règlement rendus par Compensation CDS.
- 30.8 CDS Itée et Compensation CDS doivent faire parvenir à l'Autorité tous les documents exigés en vertu d'un programme intitulé *Automation Review Program*.

### **31. PRISE D'EFFET DE LA DÉCISION**

- 31.1 La présente décision prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Fait le 17 octobre 2006.

---

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

## ANNEXE A

### PROTOCOLE D'EXAMEN ET D'APPROBATION DES RÈGLES DE SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

#### 1. Objectif du protocole

Le 17 octobre 2006, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a prononcé, à certaines conditions, la décision portant le numéro 2006-PDG-0180 (la « Décision ») qui autorise La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ltée ») et sa filiale en propriété exclusive Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») à exercer des activités de compensation de valeurs au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec (« LVM »), qui dispense CDS ltée et Compensation CDS de l'exigence de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (« LAMF ») et qui révoque la décision de reconnaissance accordée à CDS ltée à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 89 de la LAMF. En vue de se conformer à la Décision, Compensation CDS doit, entre autres, déposer ses règles auprès de l'Autorité aux fins d'approbation. Le présent protocole énonce le processus relatif à la présentation d'une règle par Compensation CDS ainsi que le processus d'examen et à d'approbation de la règle par l'Autorité.

#### 2. Définitions

Dans le présent protocole :

« règle » s'entend de l'adoption, de la modification ou de la suppression proposée d'une règle de fonctionnement, notamment d'une règle à l'intention des adhérents, de procédés et méthodes d'exploitation, d'un guide de l'utilisateur, d'un manuel ou d'un document semblable de Compensation CDS qui contient des modalités contractuelles énonçant les droits et obligations respectifs de Compensation CDS et de ses adhérents, d'une part, ou les droits et obligations mutuels des adhérents, d'autre part.

Toutes les autres expressions ont le sens qui leur est respectivement attribué dans la Décision et dans la législation en valeurs mobilières applicable, selon leur définition figurant à la Norme canadienne 14-101, *Définitions*.

#### 3. Classification des règles

Compensation CDS doit qualifier les règles, soit de règles importantes, soit de règles d'ordre technique ou administratif, aux fins du processus d'examen et d'approbation énoncé dans le présent protocole.

##### a) Règles d'ordre technique ou administratif

Aux fins du présent protocole, une règle constitue une « règle d'ordre technique ou administratif » si elle ne porte que sur l'un ou l'autre des sujets suivants :

- (i) des questions d'ordre technique dans le cadre de processus d'exploitation habituels et des pratiques administratives se rapportant aux services de dépôt, de compensation et de règlement;
- (ii) des modifications corrélatives destinées à mettre en œuvre une règle importante qui a été publiée pour consultation aux termes du présent protocole et qui ne contiennent que les aspects importants figurant déjà dans la règle importante ou communiqués dans l'avis accompagnant la règle importante;
- (iii) des modifications destinées à assurer l'harmonisation ou la conformité à une règle existante, à la législation en valeurs mobilières applicable ou à une autre exigence réglementaire;
- (iv) la rectification d'erreurs d'orthographe, de ponctuation, typographiques ou grammaticales ou dans les renvois;
- (v) la mise en forme stylistique, y compris des modifications aux titres ou aux numéros de paragraphes.

**b) Règles importantes**

Une règle qui ne correspond pas à une règle d'ordre technique ou administratif, selon la définition qui figure ci-dessus, constitue une « règle importante ».

**4. Processus d'examen et d'approbation d'une règle importante**

**a) Préavis d'une règle importante**

Si Compensation CDS élabore une règle importante dont elle prévoit qu'elle entraînera une modification importante de sa politique, la modification d'un nombre considérable de règles ou des observations importantes de personnes intéressées à la suite de sa publication, elle doit aviser l'Autorité par écrit au moins 30 jours civils avant de présenter une telle règle importante. L'objet de ce préavis est de permettre à l'Autorité de réagir rapidement après le dépôt de la règle importante. L'Autorité doit se garder d'interpréter le préavis comme une possibilité de participer à l'élaboration de la politique de Compensation CDS. L'Autorité ne doit pas entreprendre l'examen officiel d'une règle importante avant que tous les documents pertinents aient été déposés.

**b) Documents exigés**

À l'égard d'une règle importante, Compensation CDS doit déposer auprès de l'Autorité les documents suivants, simultanément en langue française et en langue anglaise, par voie électronique ou par tout autre moyen convenu entre l'Autorité et Compensation CDS :

- (i) une lettre de présentation précisant la classification de la règle et les motifs de cette classification ainsi qu'un énoncé selon lequel la règle n'est pas contraire à l'intérêt public;

- (ii) la règle et, au besoin, une version soulignée de celle-ci, indiquant les modifications proposées à une règle existante;
- (iii) un avis de publication que doit publier l'Autorité dans son Bulletin et qui contient les renseignements suivants :
  - A. une description de la règle;
  - B. une mention concise, accompagnée d'une analyse à l'appui, de la nature et de l'objet de la règle;
  - C. une description et une analyse des effets possibles de cette règle sur Compensation CDS, sur les adhérents et d'autres participants au marché ainsi que sur le marché des valeurs mobilières et les marchés financiers en général, notamment l'incidence sur la concurrence, sur les risques et sur les coûts de conformité pris en charge par l'une des parties ci-dessus ou au sein d'un marché, et, au besoin, une comparaison de la règle aux normes internationales promulguées par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux, le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et le Groupe des Trente;
  - D. une description du processus de rédaction des règles, y compris une description du contexte d'élaboration de la règle, du processus suivi, des questions examinées, des consultations faites, des solutions de rechange envisagées, des motifs de rejet des solutions de rechange et de l'examen des projets de mise en œuvre;
  - E. lorsque la règle exige que les adhérents, d'autres participants au marché ou Compensation CDS procède à des modifications à leurs systèmes technologiques, Compensation CDS doit fournir une description des incidences de la règle sur ces systèmes et, au besoin, un plan de mise en œuvre, y compris une description du mode et du moment de la mise en œuvre de la règle;
  - F. si Compensation CDS a connaissance du fait qu'une autre chambre de compensation possède une règle équivalente, elle doit inclure un renvoi aux règles de l'autre chambre de compensation, y compris une mention précisant si cette chambre de compensation possède une règle comparable ou a pris, ou envisage de prendre, une règle comparable, ainsi qu'une comparaison de la règle à celle-ci;
  - G. un énoncé précisant que Compensation CDS estime que la règle n'est pas contraire à l'intérêt public;
  - H. une explication selon laquelle toutes les observations devraient être adressées à Compensation CDS avec copie à l'Autorité, et selon laquelle Compensation CDS mettra à la disposition des membres du public, à la demande de ceux-ci, toutes les observations reçues au cours de la période de consultation.



**c) Accusé de réception**

L'Autorité doit, dans les 5 jours ouvrables, transmettre à Compensation CDS un accusé de réception des documents déposés par Compensation CDS en vertu du paragraphe b) précédent.

**d) Publication d'une règle importante par l'Autorité**

Dès que possible, l'Autorité doit publier dans son Bulletin l'avis et la règle déposés par Compensation CDS en vertu du paragraphe b) aux fins d'une période de consultation de 30 jours civils (la « période de consultation »), à compter de la date à laquelle l'avis est publié pour la première fois dans le Bulletin de l'Autorité ou est affiché sur son site Internet.

**e) Examen par l'Autorité**

L'Autorité doit, dans la mesure du possible, effectuer un examen initial de la règle importante et formuler des observations à Compensation CDS au cours de la période de consultation. Toutefois, l'examen de la règle importante n'est nullement limité dans le temps.

**f) Réponses de Compensation CDS aux observations formulées par l'Autorité**

Compensation CDS doit respecter les exigences suivantes :

- (i) Compensation CDS doit répondre par écrit à l'Autorité à l'égard de toutes les observations reçues;
- (ii) Compensation CDS doit fournir à l'Autorité un résumé de toutes les observations reçues du public et des réponses qu'elle a faites à ces observations, sinon confirmer qu'elle n'a reçu aucune observation du public;
- (iii) si Compensation CDS omet de répondre aux observations formulées par l'Autorité dans les 120 jours civils suivant la réception de sa lettre d'observations, elle est réputée avoir retiré la règle importante, sauf si l'Autorité convient du contraire.

**g) Approbation par l'Autorité**

L'Autorité doit, dans la mesure du possible, préparer la règle importante aux fins d'approbation dans les 30 jours civils de la plus éloignée des dates suivantes : a) la réception des réponses écrites de Compensation CDS aux observations de l'Autorité ou des demandes de renseignements supplémentaires, et b) la réception du résumé des observations du public et de la réponse de Compensation CDS aux observations du public, ou la confirmation de Compensation CDS qu'aucune observation n'a été reçue. Si, au cours de la période d'examen, l'Autorité établit qu'elle a d'autres observations à formuler ou exige des renseignements supplémentaires de Compensation CDS afin de préparer les documents aux fins d'approbation par l'Autorité, la période d'examen est prorogée d'une durée supplémentaire de 30 jours civils à compter du jour de la réception, par l'Autorité,

des réponses aux observations ou aux renseignements demandés. L'Autorité doit aviser Compensation CDS de son approbation de la règle importante dans les 5 jours ouvrables.

**h) Publication de l'avis d'approbation**

L'Autorité doit préparer et publier dans son Bulletin et sur son site Internet un bref avis d'approbation de la règle importante dans les 15 jours ouvrables suivant la transmission de l'avis à Compensation CDS de la décision d'approbation. Compensation CDS doit fournir les renseignements suivants qui doivent accompagner la publication de l'avis d'approbation :

- (i) un bref résumé de la règle importante;
- (ii) un résumé des observations du public et des réponses reçues, le cas échéant;
- (iii) si des modifications ont été apportées à la version publiée aux fins de consultation du public, une copie surlignée de la règle importante révisée.

**i) Date de prise d'effet d'une règle importante**

Une règle importante prend effet à compter de la date de l'avis d'approbation par l'Autorité conformément au paragraphe g) ou à une date ultérieure fixée par Compensation CDS.

**j) Révisions importantes apportées à une règle importante**

Lorsqu'une règle importante est révisée après sa publication pour consultation d'une manière qui, selon l'avis de l'Autorité et de Compensation CDS, a une incidence importante sur la règle quant au fond ou à ses effets, la révision doit être publiée dans le Bulletin de l'Autorité accompagnée d'un avis pour une deuxième période de consultation de 30 jours civils. L'avis de consultation doit inclure le résumé préparé par Compensation CDS des observations et des réponses données en réponse à l'avis de consultation antérieur, ainsi qu'une explication de la révision apportée à la règle importante et des motifs à l'appui de la modification.

**k) Retrait d'une règle importante**

Si Compensation CDS retire, ou est réputée avoir retiré, une règle qui a été présentée antérieurement, elle doit donner un avis de retrait qui doit être publié par l'Autorité dans son Bulletin dès que possible.

**5. Processus d'examen et d'approbation d'une règle d'ordre technique ou administratif**

**a) Documents exigés**

À l'égard d'une règle d'ordre technique ou administratif, Compensation CDS doit déposer auprès de l'Autorité les documents suivants, simultanément en langue

française et en langue anglaise, par voie électronique ou par tout autre moyen convenu entre l'Autorité et Compensation CDS :

- (i) une lettre de présentation qui précise la classification de la règle et les motifs de cette classification;
- (ii) la règle et, au besoin, une version soulignée de celle-ci, indiquant les modifications proposées à une règle existante;
- (iii) un bref avis de publication que doit publier l'Autorité dans son Bulletin et qui contient les renseignements suivants :
  - A. une brève description de la règle d'ordre technique ou administratif;
  - B. les motifs de la classification d'ordre technique ou administratif;
  - C. la date de prise d'effet de la règle d'ordre technique ou administratif ou un énoncé que celle-ci prendra effet à une date ultérieurement fixée par Compensation CDS.

**b) Date de prise d'effet des règles d'ordre technique ou administratif**

La règle d'ordre technique ou administratif prend effet au moment du dépôt, par Compensation CDS, des documents conformément au paragraphe a) ci-dessus ou à une date fixée par elle. Lorsqu'elle ne reçoit pas d'avis de désaccord sur la classification de l'Autorité conformément au paragraphe d) ci-dessous dans les 15 jours ouvrables suivant le dépôt de la règle, Compensation CDS peut présumer que l'Autorité est d'accord avec la classification.

**c) Accusé de réception**

L'Autorité doit, dans les 5 jours ouvrables, transmettre à Compensation CDS un accusé de réception des documents déposés par Compensation CDS en vertu du paragraphe a) ci-dessus.

**d) Désaccord sur la classification**

Lorsque Compensation CDS a qualifié une règle de « règle d'ordre technique ou administratif » et que l'Autorité est en désaccord avec cette classification :

- (i) l'Autorité doit communiquer à Compensation CDS par écrit les motifs du désaccord sur la classification de la règle dans les 15 jours ouvrables suivant la réception du dépôt par Compensation CDS;
- (ii) après réception de la communication écrite de l'Autorité, Compensation CDS doit qualifier à nouveau la règle comme étant une règle importante et l'Autorité doit examiner et approuver la règle selon le processus énoncé à l'article 4;

(iii) l'Autorité peut exiger que Compensation CDS abroge immédiatement la règle d'ordre technique ou administratif et qu'elle avise ses adhérents des motifs de l'abrogation de la règle.

**e) Publication des règles d'ordre technique ou administratif**

L'Autorité doit publier l'avis déposé par Compensation CDS en vertu du sous-paragraphe (iii) du paragraphe a) ci-dessus dès que possible.

**f) Observations reçues à l'égard des règles d'ordre technique ou administratif**

Si des observations sont présentées en réponse à la publication de l'avis ou à la mise en œuvre de la règle d'ordre technique ou administratif, l'Autorité peut examiner la règle à la lumière des observations reçues. L'Autorité peut déterminer que la règle n'a pas été classifiée correctement et exiger qu'elle soit qualifiée à titre de règle importante, auquel cas la règle doit être examinée et approuvée par l'Autorité selon le processus énoncé à l'article 4, en faisant les adaptations nécessaires. Si, par la suite, l'Autorité rejette la règle importante, Compensation CDS doit immédiatement l'abroger et informer ses adhérents du rejet.

**6. Mise en œuvre urgente d'une règle importante**

**a) Critères justifiant une mise en œuvre urgente**

Compensation CDS peut mettre en œuvre une règle importante de manière urgente lorsqu'elle juge qu'il est pressant de le faire en raison d'un risque considérable et imminent de préjudice important pour elle, les adhérents, les autres participants du marché ou les marchés des capitaux canadiens ou en raison d'une modification du mode d'exploitation imposée par un tiers fournissant des services à Compensation CDS et à ses adhérents.

**b) Préavis**

Lorsque Compensation CDS juge nécessaire la mise en œuvre urgente d'une règle, elle doit aviser l'Autorité par écrit dès que possible mais, dans tous les cas, au moins 5 jours ouvrables avant la mise en œuvre de la règle. Ce préavis écrit doit faire état des motifs justifiant la mise en œuvre urgente.

**c) Désaccord sur la nécessité d'une mise en œuvre urgente**

Si l'Autorité ne juge pas nécessaire la mise en œuvre urgente d'une règle, le processus de règlement du désaccord est le suivant :

- (i) l'Autorité doit aviser Compensation CDS par écrit du désaccord ou exiger une prorogation du délai en vue de l'examen de la mise en œuvre urgente, et ce, dans les 3 jours ouvrables après avoir reçu l'avis de la part de Compensation CDS en vertu du paragraphe b) précédent;
- (ii) l'Autorité et Compensation CDS discutent des difficultés soulevées par l'Autorité et tentent de les résoudre;

(iii) si Compensation CDS n'a pas reçu d'avis dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de son préavis par l'Autorité, elle présume que l'Autorité est d'accord avec son évaluation de la situation.

**d) Examen des règles importantes mises en œuvre de manière urgente**

Une règle importante qui a été mise en œuvre d'une manière urgente doit être publiée, examinée et approuvée par l'Autorité conformément au processus énoncé à l'article 4, en faisant les adaptations nécessaires. Si l'Autorité rejette ultérieurement la règle importante, Compensation CDS doit immédiatement abroger la règle importante et aviser ses adhérents du rejet.

**7. Dispositions diverses**

**a) Renonciation aux dispositions du protocole**

L'Autorité peut renoncer à toute partie du présent protocole suivant une demande formulée par Compensation CDS en ce sens. Cette renonciation doit être accordée par écrit par l'Autorité.

**b) Modifications**

Le présent protocole et toute disposition de celui-ci peuvent être modifiés, par écrit et en tout temps, avec l'accord de l'Autorité et de Compensation CDS.

**c) Valeur juridique du protocole**

Le présent protocole fait partie intégrante de la Décision et a la même valeur juridique que celle-ci.

# ANNEXE 4

**RECONNAISSANCE DE TRANS CANADA OPTIONS À TITRE D'ORGANISME  
D'AUTORÉGLÉMENTATION**

**Numéro :** 8601

**Date :** 1987-11-12

**Référence :** Bulletin hebdomadaire : 1987-11-13, Vol. XVIII n° 46, page 3

La Commission reconnaît, en vertu de l'article 174 de la Loi, Trans Canada Options à titre d'organisme d'autoréglementation. L'avis prévu à l'article 173 de la Loi a été publié au Bulletin du 21 août 1987.

# ANNEXE 5



**Groupe TSX Inc.  
TSX Inc.**

**LA DEMANDE DE DISPENSE**

La société TSX Inc. (ci-après « TSX ») a adressé à l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, aussi connue sous le nom Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») une demande afin que celle-ci prononce une décision, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (ci-après la « Loi »), à l'effet de dispenser TSX de façon permanente de l'application de l'article 169 de la Loi, afin de lui permettre d'exercer ses activités de Bourse de valeurs au Québec sans obtenir l'autorisation de l'Autorité.

**LES FAITS**

TSX a soumis à l'appui de sa demande de dispense un énoncé des faits ainsi que les arguments apparaissant ci-après.

**LA DEMANDERESSE**

La société Groupe TSX Inc. (ci-après le « Groupe TSX ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario<sup>(2)</sup>; il s'agit d'une société de portefeuille qui détient toutes les actions émises et en circulation de TSX.

TSX a été pour sa part constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario<sup>(3)</sup>. Elle mène actuellement ses activités par l'entremise de sa filiale, Bourse de croissance TSX Inc. (inscription de titres de participation de sociétés à petite capitalisation) et des quatre divisions d'exploitation suivantes, à savoir :

- la Bourse de Toronto (inscription de titres de participation de sociétés à grande capitalisation);
- Marchés boursiers TSX (négociations);
- Technologies TSX (services de technologies de l'information); et
- TSX Datalinx (données sur les marchés).

**LES DÉCISIONS ET LES DISPENSES DE RECONNAISSANCE**

TSX a été reconnue comme une Bourse de valeurs par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (ci-après la « CVMO ») d'abord le 3 avril 2000<sup>(4)</sup> puis le 29 janvier 2002<sup>(5)</sup> et le 3 septembre 2002<sup>(6)</sup>. Le 3 septembre 2002, elle a reçu une dispense de reconnaissance à titre de Bourse de valeurs de la part de l'Alberta Securities Commission (ci-après l'« ASC »). À la même date, la British Columbia Securities Commission (ci-après la « BCSC ») accordait à TSX une dispense d'être reconnue à titre de Bourse de valeurs.

---

De plus, le 20 décembre 2002, la Commission des valeurs mobilières du Québec (la « Commission ») prononçait la décision n° 2002-C-0485 à l'effet de renouveler, de manière temporaire, la dispense pour TSX d'être reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation au Québec<sup>(7)</sup>. Cette décision est arrivée à terme le 30 juin 2003; elle a été renouvelée par la Commission le 27 juin 2003, en vertu de la décision n° 2003-C-0244<sup>(8)</sup>, puis le 12 septembre 2003, en vertu de la décision n° 2003-C-0329<sup>(9)</sup>. Cette dernière décision est en vigueur jusqu'au 31 mars 2004, inclusivement.

### LES ACTIVITÉS À MONTRÉAL

TSX a ouvert à Montréal un bureau d'affaires dans lequel elle offre aux émetteurs des services en français et en anglais. Ce bureau est desservi par des professionnels qualifiés qui sont à l'emploi de TSX.

### LE PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LA SURVEILLANCE DES BOURSES

L'ASC, la BCSC, la Commission, la CVMO et la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (ci-après la « CVMM ») ont conclu le *Protocole d'entente sur la surveillance des Bourses et des systèmes de cotation et de déclaration d'opérations* (ci-après le « protocole d'entente sur la surveillance »)<sup>(10)</sup>, lequel a été approuvé par le gouvernement du Québec le 18 juin 2003<sup>(11)</sup>. Le protocole d'entente sur la surveillance prévoit qu'il y aurait à l'égard de chaque Bourse reconnue (ci-après une « Bourse ») et de chaque système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu (ci-après un « système de cotation ») une autorité principale (ci-après « l'autorité principale ») chargée de sa surveillance et une ou plusieurs autorités qui accordent une dispense (ci-après l'« autorité de dispense »).

Selon l'Annexe A du protocole d'entente sur la surveillance, la CVMO agit à titre d'autorité principale à l'égard de TSX tandis que l'Autorité (successeur de la Commission), l'ASC et la BCSC agissent à titre d'autorités de dispense.

Aux termes du protocole d'entente sur la surveillance, l'autorité de dispense d'une Bourse l'a dispensée ou la dispensera d'être reconnue en tant que Bourse en fonction de ce qui suit :

- a) la Bourse est reconnue et continuera d'être reconnue par l'autorité principale en tant que Bourse ou, au Québec, en tant qu'organisme d'autoréglementation;
- b) l'autorité principale est chargée de la surveillance de la Bourse exigée par la réglementation;
- c) l'autorité principale informera l'autorité de dispense de ses activités de surveillance et celle-ci aura l'occasion de lui faire part de ses observations sur la surveillance de la Bourse conformément aux termes du protocole d'entente sur la surveillance.

Le protocole d'entente sur la surveillance prévoit que la CVMO est chargée de la mise en application d'un plan de surveillance de cette Bourse visant à vérifier qu'elle observe des normes appropriées en matière de fonctionnement et de réglementation de marché. TSX soumet à l'examen et à l'approbation de la CVMO toute modification proposée à ses règles, politiques et autres instruments similaires (ci-après les « règles »), conformément aux procédures établies par la CVMO.

TSX remet simultanément à l'Autorité des copies de toutes les règles soumises à l'examen et à l'approbation de la CVMO. TSX remet également toutes les règles définitives à l'Autorité dès qu'elles sont approuvées par la CVMO.

## LA DÉCISION

L'Autorité, après avoir considéré :

- a) le *Protocole d'entente* qui a été conclu le 15 mars 1999 par la Bourse de Montréal, The Alberta Stock Exchange, la Bourse de Toronto et le Vancouver Stock Exchange et qui a été depuis modifié le 10 novembre 1999 et le 22 septembre 2000. Ce protocole portait sur la restructuration des bourses canadiennes et définissait le cadre d'action en fonction duquel ces différentes Bourses de valeurs entendaient restructurer leurs activités pour répondre à certaines considérations stratégiques<sup>(11)</sup>;
- b) la demande qui lui a été soumise par TSX et des arguments qui lui ont été présentés à son appui,

conclut qu'il ne serait pas contraire à l'intérêt public de prononcer la décision qui lui a été demandée.

Par conséquent, l'Autorité, en vertu de l'article 263 de la Loi, dispense la société TSX Inc. de l'application de l'article 169 de la Loi relativement à l'obtention d'une autorisation d'exercer une activité de bourse au Québec.

La présente dispense est accordée aux modalités et aux conditions suivantes :

### 1. LA RÉGIE D'ENTREPRISE

Pour assurer la diversité de la représentation, TSX s'assure que la composition de son conseil d'administration représente un équilibre approprié entre les intérêts des différentes entités qui utilisent ses services et ses installations.

### 2. LES ACTIVITÉS AU QUÉBEC

- a) TSX offre à Montréal une gamme étendue de services en français et en anglais aux émetteurs du Québec, notamment des services d'inscription, de

maintien à la cote et de suivi des émetteurs qui sont de qualité équivalente à ceux qui sont offerts à Toronto;

- b) les membres du personnel de TSX qui exercent leurs fonctions à Montréal participent activement au processus décisionnel à l'égard des émetteurs qui sont desservis par cette Bourse;
- c) les documents d'information de TSX qui sont destinés aux émetteurs québécois ainsi qu'aux organisations participantes dûment inscrites au Québec sont disponibles en français et en anglais.

### **3. LE FONCTIONNEMENT DE LA BOURSE**

TSX exploitera une Bourse pour les émetteurs à grande capitalisation.

### **4. LE MAINTIEN DE LA RECONNAISSANCE**

TSX continuera d'être reconnue à titre de Bourse par la CVMO, conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario<sup>(13)</sup>.

### **5. LA SUPERVISION DE LA BOURSE**

La CVMO continuera d'agir à titre d'autorité principale de TSX, en vertu du protocole d'entente sur la surveillance ou d'une entente modifiée ou similaire, et TSX demeure assujettie au programme de surveillance établi par la CVMO de temps à autre.

### **6. L'APPROBATION DES RÈGLES**

- a) L'approbation des règles sera faite en respectant la procédure suivante :
  - i) tous les projets de modifications aux règles déposés auprès de la CVMO sont déposés en même temps auprès de l'Autorité;
  - ii) tous les projets de modifications aux règles qui sont rendus publics en vue de l'obtention de commentaires, sont rendus publics simultanément en anglais et en français par TSX; et
  - iii) la version définitive des règles qui ont été approuvées simultanément en anglais et en français par la CVMO est déposée auprès de l'Autorité;
- b) les règles sont disponibles, en anglais et en français, sur le site Internet de TSX.

## 7. L'ACCÈS À L'INFORMATION

- a) Lorsque l'Autorité en fait la demande par l'entremise de la CVMO, TSX lui remettra toutes les informations en sa possession, le cas échéant, sur les organisations participantes, sur les émetteurs et sur l'exploitation du marché par TSX, notamment les listes des organisations participantes, les informations sur les produits et les opérations et les décisions disciplinaires, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*<sup>(14)</sup>, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>(15)</sup> et des articles 296, 297 et 297.1 de la Loi, ainsi que des autres lois applicables, notamment d'autres lois sur la protection de la vie privée, portant sur la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements et la protection des renseignements personnels;
- b) TSX doit préserver la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès des émetteurs et des organisations participantes faisant affaires au Québec, le tout en conformité avec l'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne*<sup>(16)</sup>, les articles 3 et 35 à 41 du *Code civil du Québec*<sup>(17)</sup> et les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*<sup>(18)</sup>.

## 8. LES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

TSX devra déposer auprès de l'Autorité toute information connexe qui la vise et qui sera requise conformément au règlement « Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché* »<sup>(19)</sup>.

Si TSX fait défaut de se conformer à une ou à plusieurs conditions qui sont énoncées dans la présente décision, l'Autorité pourra réviser la présente décision.

Enfin, l'Autorité abroge la décision n° 2003-C-0329 prononcée par la Commission le 12 septembre 2003.

La présente décision entrera en vigueur à la date de sa signature.

Signé le 27 février 2004.

Pour l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

**DÉCISION N° 2004 -PDG-0012**

**Date : 27 février 2004**

- 
- (1) L.R.Q., c. V-1.1.
  - (2) L.R.O., 1990, c. B.16.
  - (3) L.R.O., 1990, c. B.16.
  - (4) *The Toronto Stock Exchange – Recognition Order*, (2000) 23 OSCB 2495.
  - (5) *The Toronto Stock Exchange – Amendment to Recognition Order*, (2002) 25 OSCB 929.
  - (6) *TSX Group Inc. & TSX Inc. – Amendment to Recognition Order*, (2002) 25 OSCB 6134.
  - (7) *TSX Inc.*, 2003-03-21, Vol. XXXIV, n° 11, BCVMQ, 11.
  - (8) *TSX Inc.*, 2003-09-12, Vol. XXXIV, n° 36, BCVMQ, 16.
  - (9) *TSX Inc.*, 2003-10-03, Vol. XXXIV, n° 39, BCVMQ, 8.
  - (10) Le protocole d'entente a reçu son approbation finale de la part des autorités québécoises le 17 juillet 2003.
  - (11) *Décret 672-2003 concernant la signature d'une entente relative à la surveillance des bourses, des systèmes de cotation et des déclarations d'opérations*, (2003) G.O., II, 3182.
  - (12) *Dans l'affaire de la restructuration des bourses canadiennes*, 1999-07-02, Vol. XXX, n° 26, BCVMQ, 6.
  - (13) L.R.O., 1990, c. S-5.
  - (14) L.R.Q., c. P-39.1.
  - (15) L.R.Q., c. A-2.1.
  - (16) L.R.Q., c. C-12.
  - (17) L.Q., 1991, c. 64.
  - (18) L.R.Q., c. P-39.1.
  - (19) 2002-08-31, Vol. XXXI, n° 35, BCVMQ, 3 & Annexe D (Décision n° 2001-C-0409 du 28 août 2002), telle que modifiée.

# ANNEXE 6

**Groupe TSX Inc.  
Bourse de croissance TSX Inc.**

Décision n° : 2004-PDG-0076

**LA DEMANDE DE DISPENSE**

Bourse de croissance TSX Inc. (ci-après la «Bourse de croissance TSX») a adressé à l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, aussi connue sous le nom Autorité des marchés financiers (ci-après l'«Autorité»), une demande afin que celle-ci prononce une décision, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>(1)</sup> (ci-après la «Loi»), à l'effet de dispenser la Bourse de croissance TSX de façon permanente de l'application de l'article 169 de la Loi, afin de lui permettre d'exercer ses activités de Bourse de valeurs au Québec sans obtenir l'autorisation de l'Autorité.

**LES FAITS**

La Bourse de croissance TSX a soumis à l'appui de sa demande de dispense un énoncé des faits ainsi que les arguments apparaissant ci-après.

**La demanderesse**

La société Groupe TSX Inc. a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario<sup>(2)</sup>; il s'agit d'une société de portefeuille qui détient toutes les actions émises et en circulation de TSX Inc. TSX Inc. a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario<sup>(3)</sup>. Elle détient pour sa part toutes les actions émises et en circulation de la Bourse de croissance TSX. La demanderesse, la Bourse de croissance TSX, a été constituée en vertu de la *Business Corporations Act* de l'Alberta<sup>(4)</sup>.

**Les décisions et les dispenses de reconnaissance**

La Bourse de croissance TSX a été reconnue comme une Bourse tant par l'Alberta Securities Commission (ci-après l'«ASC») que par la British Columbia Securities Commission (ci-après la «BCSC»), d'abord le 26 novembre 1999<sup>(5)(6)</sup>, puis le 31 juillet 2001<sup>(7)(8)</sup> et le 3 septembre 2002<sup>(9)(10)</sup>. Le 3 septembre 2002, elle a reçu une dispense de reconnaissance à titre de Bourse de la part de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (ci-après la «CVMO»). Le 20 novembre 2000 (avec prise d'effet le 24 novembre 2000), la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (ci-après la «CVMM») a accordé à la Bourse de croissance TSX une dispense des exigences de reconnaissance afin de permettre à la Bourse de croissance TSX d'exercer des activités de Bourse au Manitoba.

Dans une première décision n° 2001-C-0430 en date du 14 septembre 2001, la Commission des valeurs mobilières du Québec (la «Commission») dispensait, de manière temporaire, la Canadian Venture Exchange Inc. («CDNX») de l'obligation d'être reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation pour exercer son activité au Québec, sous réserve du respect de certaines conditions. Le 31 mai 2002, par la décision n° 2002-C-0189, la Commission prolongeait, de manière temporaire, la dispense de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation de la CDNX, faisant dorénavant affaire sous le nom Bourse de croissance TSX. Cette dispense a été renouvelée par la Commission un certain nombre de fois<sup>(11)(12)</sup> jusqu'à son renouvellement, le 12 septembre 2003, en vertu de la décision n° 2003-C-0330<sup>(13)</sup>. Cette dernière décision sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2004, inclusivement.



### Les activités à Montréal

La Bourse de croissance TSX a ouvert à Montréal un bureau d'affaires dans lequel elle offre aux émetteurs des services en français et en anglais. Ce bureau est desservi par des professionnels qualifiés.

### Le protocole d'entente sur la surveillance des Bourses

L'ASC, la BCSC, la Commission, la CVMO et la CVMM ont conclu le *Protocole d'entente sur la surveillance des Bourses et des systèmes de cotation et de déclaration d'opérations* (ci-après le « protocole d'entente sur la surveillance »)<sup>(14)</sup>, lequel a été approuvé par le gouvernement du Québec le 18 juin 2003<sup>(15)</sup>. Le protocole d'entente sur la surveillance prévoit qu'il y aurait à l'égard de chaque Bourse reconnue (ci-après une « Bourse ») et de chaque système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu une autorité principale (ci-après « l'autorité principale ») chargée de sa surveillance et une ou plusieurs autorités qui accordent une dispense (ci-après l'« autorité de dispense »).

Selon l'Annexe A du protocole d'entente sur la surveillance, l'ASC et la BCSC agissent conjointement à titre d'autorités principales à l'égard de la Bourse de croissance TSX, tandis que l'Autorité (successeur de la Commission), la CVMO et la CVMM agissent à titre d'autorités de dispense.

Aux termes du protocole d'entente sur la surveillance, l'autorité de dispense d'une Bourse l'a dispensée ou la dispensera d'être reconnue en tant que Bourse en fonction de ce qui suit :

- i) la Bourse est reconnue et continuera d'être reconnue par l'autorité principale en tant que Bourse ou, au Québec, en tant qu'organisme d'autoréglementation;
- ii) l'autorité principale est chargée de la surveillance de la Bourse exigée par la réglementation;
- iii) l'autorité principale informera l'autorité de dispense de ses activités de surveillance et celle-ci aura l'occasion de lui faire part de ses observations sur la surveillance de la Bourse conformément aux termes du protocole d'entente sur la surveillance.

De plus, aux termes du protocole d'entente sur la surveillance, l'autorité principale reconnaît qu'une autorité de dispense peut exiger que la Bourse lui remette :

- i) une copie de tous les documents prescrits que dépose la Bourse auprès de l'autorité principale pour examen et approbation conformément aux procédures de l'autorité principale, au même moment où ils sont déposés auprès de l'autorité principale;
- ii) une copie de tous les documents prescrits définitifs dès qu'ils sont approuvés par l'autorité principale conformément aux procédures de l'autorité principale;
- iii) à la demande de l'autorité de dispense, une copie de l'information déposée par la Bourse qui est précisée dans la demande.

En vertu du protocole d'entente sur la surveillance, les documents prescrits désignent les règlements, règles, politiques et autres documents semblables de la Bourse. Les procédures d'examen et d'approbation de modifications aux documents prescrits sont établies par l'autorité principale de temps à autre.

Dans les faits, la Bourse de croissance TSX soumet à l'examen et à l'approbation de l'ASC et de la BCSC les modifications proposées à ses règlements, règles, politiques, procédures, pratiques, interprétations et autres instruments similaires, conformément aux procédures établies de temps à autre par l'ASC et la BCSC (ci-après les « Règles »).

## LA DÉCISION

L'Autorité, après avoir considéré :

- a) le *Protocole d'entente* qui a été conclu le 15 mars 1999 par la Bourse de Montréal, The Alberta Stock Exchange, la Bourse de Toronto et le Vancouver Stock Exchange et qui a été depuis modifié le 10 novembre 1999 et le 22 septembre 2000 (ce protocole portait sur la restructuration des Bourses canadiennes et définissait le cadre d'action en fonction duquel ces différentes Bourses de valeurs entendaient restructurer leurs activités pour répondre à certaines considérations stratégiques<sup>(16)</sup>);
- b) la demande qui lui a été soumise par la Bourse de croissance TSX et les arguments qui lui ont été présentés à son appui,

conclut qu'il ne serait pas contraire à l'intérêt public de prononcer la décision qui lui a été demandée.

Par conséquent, l'Autorité, en vertu de l'article 263 de la Loi, dispense la Bourse de croissance TSX de l'application de l'article 169 de la Loi relativement à l'obtention d'une autorisation d'exercer une activité de Bourse au Québec. La présente dispense est accordée aux modalités et aux conditions suivantes :

### 1. La régie d'entreprise

Pour assurer la diversité de la représentation, la Bourse de croissance TSX s'assure que la composition de son conseil d'administration représente un équilibre approprié entre les intérêts des différentes entités qui utilisent ses services et ses installations.

### 2. Les activités au Québec

a) La Bourse de croissance TSX offre à Montréal une gamme étendue de services en français et en anglais aux émetteurs du Québec, notamment des services d'inscription, de maintien à la cote et de suivi des émetteurs qui sont de qualité équivalente à ceux qui sont offerts dans les autres bureaux de la Bourse de croissance TSX;

b) les membres du personnel de la Bourse de croissance TSX qui exercent leurs fonctions à Montréal participent activement au processus décisionnel à l'égard des émetteurs qui sont desservis par cette Bourse;

c) les documents d'information de la Bourse de croissance TSX qui sont destinés aux émetteurs québécois, aux organisations participantes et aux membres dûment inscrits au Québec sont disponibles en français et en anglais.

### 3. Le fonctionnement de la Bourse

La Bourse de croissance TSX exploitera une Bourse pour les émetteurs à petite capitalisation.

### 4. Le maintien de la reconnaissance

La Bourse de croissance TSX continuera d'être reconnue à titre de Bourse par l'ASC et la BCSC, conformément à la *Securities Act* de l'Alberta<sup>(17)</sup> et à la *Securities Act* de la Colombie-Britannique<sup>(18)</sup>, respectivement.

## 5. la supervision de la Bourse

L'ASC et la BCSC continueront d'agir à titre d'autorités principales conjointes de la Bourse de croissance TSX, en vertu du protocole d'entente sur la surveillance ou d'une entente modifiée ou similaire, et la Bourse de croissance TSX demeure assujettie au programme de surveillance établi conjointement par l'ASC et la BCSC de temps à autre.

## 6. L'approbation des Règles

a) L'approbation des Règles sera faite en respectant la procédure suivante :

- i) tous les projets de modifications aux Règles déposés auprès de l'ASC et de la BCSC sont déposés auprès de l'Autorité dès que ces modifications auront été identifiées comme étant importantes (« *significant* »), conformément aux procédures établies de temps à autre par l'ASC et la BCSC;
- ii) tous les projets de modifications aux Règles qui sont rendus publics en vue de l'obtention de commentaires, sont rendus publics simultanément en anglais et en français par la Bourse de croissance TSX; et
- iii) la version définitive des Règles qui ont été approuvées simultanément en anglais et en français par l'ASC et la BCSC, conformément aux procédures établies de temps à autre par l'ASC et la BCSC, est déposée auprès de l'Autorité;

b) les Règles qui sont disponibles sur le site Internet de la Bourse de croissance TSX le sont simultanément en anglais et en français.

## 7. L'accès à l'information

a) Lorsque l'Autorité en fait la demande par l'entremise de l'ASC et de la BCSC, la Bourse de croissance TSX lui remettra toutes les informations en sa possession, le cas échéant, sur les organisations participantes ou les membres, sur les émetteurs et sur l'exploitation du marché par la Bourse de croissance TSX, notamment les listes des organisations participantes et des membres, les informations sur les produits et les opérations et les décisions disciplinaires, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*<sup>(19)</sup>, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>(20)</sup> et des articles 296, 297 et 297.1 de la Loi, ainsi que des autres lois applicables, notamment d'autres lois sur la protection de la vie privée, portant sur la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements et la protection des renseignements personnels;

b) La Bourse de croissance TSX doit préserver la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès des émetteurs, des organisations participantes et des membres faisant affaire au Québec, le tout en conformité avec l'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne*<sup>(21)</sup>, les articles 3 et 35 à 41 du *Code civil du Québec*<sup>(22)</sup> et les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*<sup>(23)</sup>.

## 8. Les renseignements supplémentaires

La Bourse de croissance TSX devra déposer auprès de l'Autorité toute information connexe qui la vise et qui sera requise conformément au règlement « Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché* »<sup>(24)</sup>.

Si la Bourse de croissance TSX fait défaut de se conformer à une ou à plusieurs conditions qui sont énoncées dans la présente décision, l'Autorité pourra réviser la présente décision.

Enfin, l'Autorité abroge la décision n° 2003-C-0330 prononcée par la Commission le 12 septembre 2003.

La présente décision entrera en vigueur à la date de sa signature.

Signé le 28 juin 2004.

Pour l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

- (1) L.R.Q., c. V-1.1.
  - (2) L.R.O., 1990, c. B.16.
  - (3) L.R.O., 1990, c. B.16.
  - (4) R.S.A. 2000, c. B-9.
  - (5) *Recognition in the matter of the Canadian Venture Exchange* (1999) ASCS 3468.
  - (6) *In the matter of the Canadian Venture Exchange Inc.*, 1999, 48 BC Weekly Summary 6.
  - (7) *In the matter of the Canadian Venture Exchange* (2001) ABSECCOM ORD-#804409 V2.
  - (8) *In the matter of the Canadian Venture Exchange Inc.* BCSECCOM COR #01/086.
  - (9) *In the matter of the Canadian Venture Exchange* (3 septembre 2002).
  - (10) *In the matter of TSX Venture Exchange Inc.* BCN 2002/32 COR #02/096
  - (11) *TSX Venture Exchange Inc.*, 2003-03-21, Vol. XXXIV, no 11, BCVMQ, 13.
  - (12) *TSX Venture Exchange Inc.*, 2003-09-12, Vol. XXXIV, no 36, BCVMQ, 9.
  - (13) *TSX Venture Exchange Inc.*, 2003-10-03, Vol. XXXIV, no 39, BCVMQ, 7.
  - (14) Le protocole d'entente a reçu son approbation finale de la part des autorités québécoises le 17 juillet 2003.
  - (15) *Décret 672-2003 concernant la signature d'une entente relative à la surveillance des bourses, des systèmes de cotation et des déclarations d'opérations*, (2003) G.O., II, 3182.
  - (16) *Dans l'affaire de la restructuration des bourses canadiennes*, 1999-07-02, Vol. XXX, n° 26, BCVMQ, 6.
  - (17) R.S.A., 2000, c. S-4.
  - (18) R.S.B.C., 1996, c. 418.
  - (19) L.R.Q., c. P-39.1.
  - (20) L.R.Q., c. A-2.1.
  - (21) L.R.Q., c. C-12.
  - (22) L.Q., 1991, c. 64.
  - (23) L.R.Q., c. P-39.1.
  - (24) 2001-08-31, Vol. XXXII, n° 35, BCVMQ, 3 & Annexe D (Décision n° 2001-C-0409 du 28 août 2001), telle que modifiée.
- Article(s) : L-263, L-296, L-297, L-297.1, L-169

# ANNEXE 7

## CRITÈRES DE RECONNAISSANCE À TITRE D'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION

### 1. Gouvernance

La structure et les ententes en matière de gouvernance garantissent ce qui suit :

- a) la surveillance efficace de l'entité;
- b) une représentation juste, significative et diversifiée au sein de l'organe dirigeant (le « conseil ») et de tout comité du conseil, y compris une proportion raisonnable d'administrateurs indépendants;
- c) l'atteinte d'un juste équilibre entre les intérêts des diverses personnes physiques ou morales assujetties à la réglementation de l'entité;
- d) chaque administrateur ou membre de la direction a les qualités requises.

### 2. Intérêt public

L'entité élabore et applique la réglementation requise pour protéger les investisseurs et l'intégrité des marchés, et ce, de façon conforme à l'intérêt public. Elle établit une mission d'intérêt public claire en ce qui a trait à ses fonctions de réglementation et s'y conforme.

### 3. Conflits d'intérêts

L'entité repère et gère efficacement les conflits d'intérêts.

### 4. Droits

- a) Tous les droits prélevés par l'entité sont répartis de façon équitable. Les droits ne doivent pas avoir pour effet de créer des obstacles déraisonnables à l'accès.
- b) La procédure d'établissement des droits doit être équitable et transparente.
- c) L'entité exerce ses activités selon le principe du recouvrement des coûts.

### 5. Accès

- a) L'entité énonce par écrit les critères raisonnables qui permettent à toutes les personnes physiques ou morales qui y satisfont d'accéder à ses services de réglementation.
- b) Les critères régissant l'accès et la marche à suivre pour se voir accorder l'accès doivent être équitables et transparents.

## CRITÈRES DE RECONNAISSANCE À TITRE D'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION

### 6. Viabilité financière

L'entité dispose des ressources financières suffisantes pour bien exercer ses fonctions et s'acquitter de ses responsabilités.

### 7. Capacité de remplir des fonctions de réglementation

- a) L'entité maintient sa capacité de remplir ses fonctions de réglementation avec efficacité et efficience, notamment la régie de la conduite des personnes physiques ou morales assujetties à sa réglementation et la surveillance et l'application des obligations.
- b) Dans chaque territoire où elle a des bureaux, afin de remplir ses attributions en matière de réglementation avec efficience et efficacité et au moment opportun, l'entité dispose:
  - (i) des ressources suffisantes, notamment des ressources financières, technologiques et humaines;
  - (ii) des structures organisationnelles appropriées et des systèmes technologiques adéquats.

### 8. Capacité et intégrité des systèmes

L'entité dispose de contrôles pour assurer la capacité, l'intégrité et la sécurité de ses systèmes technologiques.

### 9. Règles

L'entité établit et garde en vigueur des règles qui :

- a) sont nécessaires ou appropriées à la régie et à la réglementation de tous les aspects de ses fonctions et responsabilités à titre d'entité d'autoréglementation;
- b) visent à :
  - (i) assurer la conformité avec la législation en valeurs mobilières et en dérivés;
  - (ii) empêcher les actes frauduleux et les manipulations;
  - (iii) promouvoir des principes de négociation justes et équitables et le devoir d'agir avec équité et intégrité et de bonne foi;
  - (iv) favoriser la collaboration et la coordination avec les entités s'occupant de la réglementation, de la compensation et du règlement des opérations sur

## CRITÈRES DE RECONNAISSANCE À TITRE D'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION

titres, du traitement de l'information sur les opérations et de la facilitation des opérations;

(v) promouvoir des normes et pratiques commerciales justes, équitables et conformes à l'éthique;

(vi) promouvoir la protection des investisseurs;

(vii) prévoir la prise de mesures disciplinaires appropriées à l'endroit de ceux dont l'entité régit la conduite.

c) n'imposent à la concurrence ou à l'innovation aucune contrainte ni aucun fardeau qui ne soit pas nécessaire ou approprié à la réalisation des objectifs en matière de réglementation de l'entité;

d) n'imposent pas aux activités des participants au marché des restrictions ou des frais qui sont disproportionnés par rapport aux objectifs en matière de réglementation que l'entité s'efforce de réaliser;

e) ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

### 10. Questions disciplinaires

La procédure en matière de mesures disciplinaires doit être équitable et transparente.

### 11. Échange d'information et collaboration avec les autorités

Afin d'aider les autres autorités dans les questions de réglementation, l'entité échange de l'information et collabore avec :

a) l'Autorité des marchés financiers et toute autre autorité de réglementation des valeurs mobilières, au Canada ou à l'étranger;

b) les bourses;

c) les organismes d'autoréglementation;

d) les chambres de compensation;

e) les organismes ou les autorités de renseignements financiers ou d'application de la législation;

f) les fonds de protection ou d'indemnisation des investisseurs, au Canada ou à l'étranger. Cette aide comprend notamment la collecte et l'échange d'information pour les besoins de la surveillance des marchés, des enquêtes, du contentieux concernant l'application des règles, de la protection et de l'indemnisation des investisseurs ainsi que



**CRITÈRES DE RECONNAISSANCE  
À TITRE D'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION**

pour les autres besoins de la réglementation, et elle est assujettie à la législation applicable relative à l'échange d'information et à la protection des renseignements personnels.

**12. Autre**

Il doit être convenu dans les documents constitutifs, le règlement intérieur et les règles de fonctionnement de l'entité que le pouvoir de prendre des décisions liées à la supervision de ses activités au Québec sera principalement exercé par des personnes qui résident au Québec.

## **ANNEXE 8**

## CRITÈRES DE RECONNAISSANCE À TITRE DE BOURSE

### 1. Actionnariat

- a) dispositions en matière de limitation à l'actionnariat ou de transfert des actions avec droit de vote de la bourse.

### 2. Gouvernance

- a) représentation juste et significative sur le conseil d'administration et ses comités;
- b) représentation appropriée d'administrateurs indépendants sur le conseil d'administration et ses comités;
- c) dispositions en matière de quorum;
- d) compétence, rémunération et limitation de responsabilités des administrateurs et dirigeants;
- e) dispositions en matière de conflits d'intérêts pour les administrateurs, dirigeants et employés.

### 3. Accès juste et équitable

- a) règles d'accès aux installations justes, transparentes et raisonnables;
- b) l'égalité dans l'accès aux services offerts.

### 4. Frais

- a) processus de détermination des frais juste, transparent et équitable;
- b) frais ne constituant pas un obstacle à l'accès;
- c) frais équilibrés de façon à assurer des revenus suffisants à assumer les responsabilités de la bourse.

### 5. Réglementation

- a) pouvoirs de faire des règles et d'en assurer l'application juste et efficace;
- b) règles encadrant l'activité des participants de la bourse;
- c) règles visant la prévention des actes et pratiques frauduleux;
- d) règles ne permettant pas la discrimination déraisonnable entre les émetteurs et les participants;
- e) transparence des règles;
- f) accessibilité du public aux règles à jour.

## CRITÈRES DE RECONNAISSANCE À TITRE DE BOURSE

### 6. Habileté à remplir ses activités et fonctions de réglementation

- a) disposition permettant de réaliser les fonctions de réglementation, incluant l'établissement, la surveillance et l'application des règles applicables aux participants agréés.

### 7. Équité des procédures

- a) exigences en matière d'accès à la bourse, à l'imposition de limitations ou de conditions et au refus d'accès justes et raisonnables.

### 8. Mesures disciplinaires

- a) mesures disciplinaires appropriées à l'endroit des participants agréés de la bourse.

### 9. Transactions d'initiés et procédures disciplinaires

- a) élaboration et mise en œuvre de règles, politiques visant à surveiller les transactions d'initiés et à coordonner les interdictions d'opérations;
- b) élaboration, mise en œuvre et exploitation des systèmes permettant la surveillance des transactions d'initiés;
- c) élaboration et mise en œuvre d'ententes avec les marchés sur lesquels des titres sous-jacent sont négociés.

### 10. Opérations du marché

- a) règles encadrant les opérations du marché;
- b) règles assurant l'intégrité et l'efficacité du marché;
- c) règles favorisant les principes commerciaux de justice et d'équité;
- d) transparence des informations relatives à la négociation;
- e) entente avec un fournisseur de services de réglementation pour la surveillance du marché ou de ses membres, lorsqu'applicable;
- f) entente avec un opérateur de marché, lorsqu'applicable.

### 11. Viabilité financière

- a) ressources financières suffisantes à assurer le suivi quotidien des opérations et la viabilité financière de la bourse.

### 12. Systèmes et technologie

- a) systèmes et technologie permettant de réaliser adéquatement les activités de la bourse;
- b) processus assurant l'intégrité et la fiabilité des systèmes en place.

**CRITÈRES DE RECONNAISSANCE À TITRE DE BOURSE****13. Compensation et règlement**

- a) présence d'ententes de compensation avec une chambre de compensation autorisée;
- b) supervision adéquate de la chambre de compensation;
- c) compensation de toutes les opérations par la chambre de compensation autorisée;
- d) limitations aux membres étrangers respectant la législation, n'étant pas anticoncurrentielles et ne créant pas d'obstacle à l'accès.

**14. Partage d'information**

- a) capacité et volonté à collaborer, notamment par le partage d'information, avec l'Autorité des marchés financiers, les autres bourses, régulateurs et OAR chargés de la supervision ou de la réglementation en valeurs mobilières.

## **ANNEXE 9**

## **CRITÈRES DE RECONNAISSANCE À TITRE DE CHAMBRE DE COMPENSATION**

### **1. Gouvernance**

La structure de gouvernance assure une représentation juste et significative à son conseil d'administration, y compris une représentation convenable de personnes indépendantes de la chambre de compensation.

### **2. Frais**

Les frais sont équitablement répartis et n'ont pas pour effet de créer déraisonnablement des barrières à l'accès. La méthode de fixation des frais est juste, appropriée et transparente.

### **3. Accès**

Un accès raisonnable est accordé aux personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité.

### **4. Règles**

Les règles et leur méthode d'adoption sont transparentes. Les règles ne font de discrimination déraisonnable entre les membres compensateurs. Les règles prévoient des sanctions appropriées en cas de non-conformité par des participants.

### **5. Équité des procédures**

Les participants touchés par des décisions ont la possibilité de se faire entendre et un moyen d'interjeter appel des décisions. Des registres sont tenus à l'égard des décisions.

### **6. Gestion des risques**

Les procédures de gestion des risques sont clairement définies et précisent les responsabilités respectives de la chambre de compensation et de ses participants.

### **7. Systèmes**

Les systèmes appuyant les fonctions de compensation sont soutenus par des plans de reprise des activités en cas de sinistre et de continuité des affaires qui sont mis à l'essai périodiquement, et par les contrôles internes applicables. La capacité de ces systèmes est également évaluée et fait l'objet de tests sous tension.

### **8. Ressources**

Des ressources financières suffisantes sont maintenues pour s'assurer de la bonne exécution des services.

### **9. Prestation des services**

Des procédures et processus veillant à la prestation de services précis et fiables sont adoptés.

## CRITÈRES DE RECONNAISSANCE À TITRE DE CHAMBRE DE COMPENSATION

### **10. Protection des actifs**

Des mesures de garde des valeurs et de tenue de comptes sont mises en œuvre pour protéger les actifs des participants.

### **11. Impartition**

Lors de toute impartition importante de ses services de compensation auprès d'autres parties que des entités de son groupe, la chambre de compensation adhère aux pratiques exemplaires du secteur.

### **12. Partage d'information**

L'information est partagée avec les autorités de réglementation en valeurs mobilières et en dérivés, les autres chambres de compensation, les bourses et les OAR, sous réserve des lois sur la protection de la vie privée ou dispositions en matière de confidentialité applicables.



## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

#### **Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modification des Procédures applicables à l'annulation d'opérations et des Procédures applicables à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées et nouvelles Procédures applicables à l'exécution des stratégies impliquant des contrats à terme et des options sur contrats à terme**

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications des Procédures applicables à l'annulation d'opérations et des Procédures applicables à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées et nouvelles Procédures applicables à l'exécution des stratégies impliquant des contrats à terme et des options sur contrats à terme. Ces modifications visent à mettre en œuvre des stratégies définies par l'utilisateur et de permettre les stratégies impliquant des contrats de différents groupes de produits pour des contrats à terme et des options sur contrats à terme.

(Les textes sont reproduits ci-après).

#### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 4 novembre 2011, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

#### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Jean-François Royal  
Analyste aux OAR  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4354  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4354  
Télécopieur : 514 873-7455  
Courrier électronique : [jean-francois.royal@lautorite.qc.ca](mailto:jean-francois.royal@lautorite.qc.ca)





<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCEX

**CIRCULAIRE**  
Le 5 octobre 2011

## SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

### MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES DÉFINIES PAR L'UTILISATEUR IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

### MODIFICATION DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION D'OPÉRATIONS ET DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES ET

### NOUVELLES PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») a approuvé des nouvelles *Procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des contrats à terme et des options sur contrats à terme* (les « **nouvelles procédures** ») ainsi que des modifications aux *Procédures applicables à l'annulation d'opérations* (les « **procédures d'annulation** ») et aux *Procédures applicables à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées* (les « **procédures d'applications** ») afin de mettre en œuvre des stratégies définies par l'utilisateur et de permettre les stratégies impliquant des contrats de différents groupes de produits, c.-à-d. des contrats ayant des sous-jacents différents, pour les marchés des contrats à terme et des options sur contrats à terme de la Bourse.

Les commentaires relatifs aux nouvelles procédures et aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **4 novembre 2011**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Monsieur François Gilbert  
Vice-président, Affaires juridiques, produits dérivés  
Bourse de Montréal Inc.  
Tour de la Bourse  
C.P. 61, 800, square Victoria  
Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Courriel : legal@m-x.ca

Circulaire no. : 148-2011

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : 514 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Web : www.m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

Madame Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des nouvelles procédures et des modifications proposées de même que les nouvelles procédures ainsi que les procédures d'annulation et les procédures d'applications modifiées. La date d'entrée en vigueur des nouvelles procédures et des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

### Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (« **OAR** ») par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Circulaire no. : 148-2011

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : 514 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Web : [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)



## MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES DÉFINIES PAR L'UTILISATEUR IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

### MODIFICATION DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION D'OPÉRATIONS ET DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

ET

### NOUVELLES PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

#### I. APERÇU

Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») entend mettre en œuvre des stratégies définies par l'utilisateur et permettre les stratégies impliquant des contrats de différents groupes de produits, c.-à-d. des contrats ayant des sous-jacents différents (des « **stratégies intergroupes** »), pour les marchés des contrats à terme et des options sur contrats à terme de la Bourse (ci-après, les « **marchés à terme** »).

Pour mettre en œuvre les SDU et permettre les stratégies intergroupes sur les marchés à terme, la Bourse propose par les présentes de nouvelles *Procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des contrats à terme et des options sur contrats à terme* (les « **nouvelles procédures** ») ainsi que de modifier les *Procédures applicables à l'annulation d'opérations* (les « **procédures d'annulation** ») et les *Procédures applicables à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées* (les « **procédures d'applications** »).

#### II. ANALYSE

##### A. Nature et objet des changements proposés

La Bourse permet actuellement l'élaboration et l'exécution de SDU impliquant des options sur actions, des options sur indices, des options sur devises et des options sur fonds négociés en bourse en vertu des *Procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des options* (les « **procédure de stratégies sur options** ») de la Bourse, mais ne permet pas l'élaboration et l'exécution de SDU sur les marchés à terme.

En outre, dans le contexte de négociation actuel de la Bourse, certaines stratégies standard sur les marchés à terme impliquant des contrats du même groupe de produits, c.-à-d. des contrats ayant le même sous-jacent (des « **stratégies intragroupes** »), sont élaborées par la Bourse soit de manière routinière, soit à la demande de participants

agréés (les « PA »), mais la Bourse ne permet pas l'élaboration et l'exécution de stratégies intergroupes.

La Bourse propose par les présentes les nouvelles procédures et la modification de ses procédures d'annulation ainsi que ses procédures d'applications afin de mettre en œuvre des SDU sur les marchés à terme et de permettre aux PA d'élaborer des stratégies intergroupes sur les marchés à terme.

### 1. Les nouvelles procédures

Les nouvelles procédures proposées prévoiraient et faciliteraient la négociation de SDU sur les marchés à terme et l'élaboration et l'exécution de stratégies intergroupes et intragroupes par l'entremise de la fonctionnalité permettant les SDU actuelle de la Bourse.

Elles préciseraient que les SDU peuvent être élaborées par les PA sous réserve de critères d'acceptation établis et publiés de temps à autre par la Bourse. Les stratégies respectant les critères d'acceptation seraient élaborées par voie électronique et diffusées à tous les PA par l'entremise des flux de données boursières de la Bourse. Les PA qui transmettraient des SDU non conformes aux critères d'acceptation recevraient un message d'erreur.

Si les PA n'étaient pas en mesure d'élaborer des SDU, les nouvelles procédures proposées prévoiraient que les PA pourraient communiquer avec la Bourse et demander que soient élaborées des stratégies sur les marchés à terme. Ces stratégies devraient être conformes aux critères d'acceptation de la Bourse également.

### 2. Modification des procédures d'annulation

La Bourse propose que les incréments utilisés pour établir la fourchette de non-annulation des ordres réguliers et implicites sur stratégies intergroupes de contrats à terme et d'options sur contrats à terme représentent la somme des incréments utilisés pour établir la fourchette de non-annulation de chaque patte de la stratégie. Ce niveau serait conforme aux incréments pour les stratégies sur les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) ainsi que sur les options sur actions, options sur devises, options sur FNB et options sur indices. Les opérations dont le prix dépasserait la fourchette de non-annulation seraient annulées ou leur prix serait rajusté, selon le cas, par les superviseurs du marché, conformément aux dispositions de l'article 5.5 des procédures d'annulation.

### 3. Modification des procédures d'applications

La Bourse propose de modifier les procédures d'applications pour permettre des applications et des opérations pré-arrangées de stratégies intergroupes sur les marchés à terme. Le délai proposé pour une application ou une opération pré-arrangée visant des stratégies intergroupes sur les marchés à terme serait de cinq (5) secondes, ce qui est conforme au délai applicable aux ordres visant chaque patte composant la stratégie, qui, dans la plupart des cas, est également de 5 secondes.

## **B. Description et analyse des incidences**

La mise en œuvre proposée des SDU sur les marchés à terme offrirait aux PA la capacité d'élaborer des stratégies intragroupes et intergroupes sur les marchés à terme et de les diffuser à tous les participants du marché par l'entremise de la fonctionnalité permettant les SDU existante de la Bourse.

Chaque stratégie serait entrée dans un registre central d'ordres à cours limité (RCOCL) distinct, et l'établissement de prix implicites serait activé entre les RCOCL pour les stratégies et les RCOCL pour chaque patte des stratégies. Ainsi, les changements proposés permettraient à la Bourse de fournir, au sein de son système de négociation, un RCOCL à partir duquel les stratégies sur les marchés à terme seraient gérées et qui serait tenu séparément des RCOCL existants pour les contrats sur les marchés à terme.

La mise en œuvre de SDU pour les marchés à terme devrait offrir plusieurs avantages importants aux participants du marché :

Avec les changements proposés, les PA seraient en mesure d'élaborer des stratégies personnalisées sur les marchés à terme par l'entremise de leurs terminaux de négociation qui sont adaptés à leurs besoins en matière de négociation et de gestion des risques.

Les changements proposés permettraient aux PA d'exécuter des stratégies qu'ils ne peuvent actuellement pas exécuter dans le système de négociation de la Bourse, ce qui devrait améliorer la liquidité et par le fait même l'efficacité des marchés à terme.

L'utilisation de SDU sur les marchés à terme permettrait l'exécution de stratégies comportant un risque d'exécution réduit comparativement à l'exécution des pattes de façon individuelle.

Les SDU pourraient être élaborées, inscrites et diffusées sur une base intrajournalière, en temps réel, à l'ensemble des participants du marché, assurant ainsi un accès, une transparence et une liquidité aux stratégies sur les marchés à terme.

La liquidité devrait être davantage améliorée par l'activation de l'établissement de prix implicites pour les stratégies sur les marchés à terme, permettant aux ordres sur les pattes individuelles de correspondre à des ordres sur les stratégies, et faisant interagir les ordres sur les stratégies et les ordres sur les contrats individuels pour correspondre aux ordres sur d'autres pattes.

### **C. Processus de rédaction**

Les changements proposés ont été élaborés à l'interne sur la base des procédures de stratégies sur options à la suite d'améliorations technologiques apportées à la fonctionnalité d'établissement de prix implicites de la Bourse.

### **D. Incidences sur les systèmes technologiques**

Les changements proposés ne devraient avoir aucune incidence sur les systèmes technologiques des PA et des autres participants du marché puisque les SDU sur les marchés à terme seraient élaborées et diffusées par l'entremise de la fonctionnalité permettant les SDU actuelle de la Bourse.

Certains changements devront être apportés aux systèmes technologiques de la Bourse.



## E. Analyse comparative

Bourse	Stratégies intergroupes	Groupes inclus	Stratégies de contrats à terme supportées	Stratégies définies par l'utilisateur	Incréments de la fourchette de non-annulation	Délai prescrit pour les applications et les opérations pré-arrangées
<b>CME GROUP (comprend CBOT, CME et NYMEX)</b>	Oui	Contrats à terme, options sur contrats à terme	<p><u>Implicites « in » et implicites « out » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats à terme sur taux d'intérêt</li> <li>- Opérations mixtes sur contrats à terme sur taux d'intérêt (calendaires, papillons et <i>packs</i>)</li> <li>- Contrats à terme sur marchandises</li> <li>- Opérations mixtes sur contrats à terme sur marchandises</li> <li>- Contrats à terme liés au marché énergétique</li> <li>- Opérations mixtes sur contrats à terme liés au marché énergétique</li> <li>- Contrats à terme sur métaux</li> <li>- Opérations mixtes sur contrats à terme sur métaux</li> </ul>	<p>Non disponibles pour les contrats à terme</p> <p>Toutes les stratégies sur options et sur options sur contrats à terme doivent être élaborées par l'entremise de la fonctionnalité permettant les stratégies définies par l'utilisateur.</p>	<p>Implicites admissibles</p> <p>Opérations mixtes sur marchandises : mêmes que ceux de la fourchette de non-examen applicable aux pattes individuelles.</p>	<p>Sur la plateforme Globex, des ordres opposés pour différents propriétaires véritables qui sont simultanément donnés par une partie exerçant sa discrétion sur les deux comptes peuvent être entrés dans la plateforme Globex à la condition que l'un des ordres soit exposé pendant un minimum de 5 secondes dans le cas des ordres sur contrats à terme ou un minimum de 15 secondes dans le cas des ordres sur options. Un ordre permettant d'exercer sa discrétion à l'égard du prix et/ou du temps, s'il n'est pas entré immédiatement à la réception, peut être volontairement entré par la même société seulement si l'autre ordre a été entré immédiatement à la réception et a</p>

						été exposé sur la plateforme de Globex pendant un minimum de 5 secondes pour les ordres sur contrats à terme ou un minimum de 15 secondes pour les ordres sur options.
<b>NYSE LIFFE</b>	Oui  Les stratégies intergroupes ne sont offertes que par l'entremise de la facilité de gros de LIFFE	Contrats à terme, options sur contrats à terme, options sur actions	<u>Implicites « in »</u> : - Opération mixte calendaire - Opération mixte papillon - Opération mixte condor - <i>Strips</i> (seulement si le volume coté est de 1 lot par patte) - <i>Packs</i> - <i>Bundles</i>  <u>Implicites « out »</u> : - Opération mixte calendaire	Aucune	La NYSE/Liffe exprime sa fourchette de non-annulation pour les stratégies en termes de pourcentage des valeurs d'une unité pour des mois donnés. Dans le cas de toutes les stratégies autres que l'opération mixte calendaire (40 %), le pourcentage est de 30 %.	Si aucun cours acheteur et/ou vendeur n'existent dans le registre central d'ordres pour le mois d'échéance ou la stratégie en question, une demande de cotation (RFQ) doit d'abord être entrée pour le mois d'échéance ou la stratégie en question. L'ordre ne peut être entré dans l'hôte de négociation que si une période de cinq secondes dans le cas des contrats à terme, de quinze secondes dans le cas des contrats d'options sur produits et de dix secondes dans le cas de tous les autres contrats d'options s'est écoulée.
<b>TIFFE TFX</b>	Non	Contrats à terme, options sur contrats à terme	<u>Implicites « in »</u> : - Opération mixte calendaire - Opération mixte papillon - Opération mixte condor - <i>Strips</i> (seulement si le volume coté	Aucune		

			est de 1 lot par patte) - Packs - Bundles  <u>Implicites</u> « out » : - Opération mixte calendaire			
--	--	--	--	--	--	--

### III. INTÉRÊT PUBLIC

Les changements proposés ne sont pas contraires à l'intérêt public.

### IV. PROCESSUS

Les changements proposés, y compris la présente analyse, ont été approuvés par le Comité de règles et politiques de la Bourse et sont transmis à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'auto-certification, ainsi qu'à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à titre informatif.

### V. RÉFÉRENCES

#### CME Group :

CME Group, *CBOT Rulebook*, Chapter 5, Rule 588 G  
<http://www.cmegroup.com/rulebook/CBOT/1/5/88.html>

CME Group, *CBOT Rulebook*, Chapter 5, Rule 533  
<http://www.cmegroup.com/rulebook/CME/1/5/>

CME Group - Implied Pricing Functionality  
<http://www.cmegroup.com/education/interactive/webinars-archived/implied-price-functionality.html>

#### NYSE/Liffe :

NYSE Liffe - Guide to Electronic Trading  
[http://www.nyse.com/pdfs/guide\\_electronic\\_trading.pdf](http://www.nyse.com/pdfs/guide_electronic_trading.pdf)

NYSE/Liffe, Trading Procedures, Section 3, Rule 3.45  
<http://www.euronext.com/fic/000/059/181/591811.pdf>

NYSE/Liffe, Price Limits and Trade Invalidation Value Ranges  
<http://www.euronext.com/fic/000/050/251/502511.pdf>

NYSE/Liffe – LIFFE CONNECT STRATEGIES  
<http://www.euronext.com/fic/000/044/491/444917.pdf>

**TIFFE TFX :**

Tokyo Financial Exchange - Trading  
<http://www.tfx.co.jp/en/rules/index.shtml>

**VI. DOCUMENTS EN ANNEXE**

*Procédures applicables à l'annulation d'opérations*

*Procédures applicables à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées*

*Procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des contrats à terme et des options sur contrats à terme*

Liste des stratégies acceptables pour les contrats à terme et les contrats d'option sur contrat à terme



## PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION D'OPÉRATIONS

### 1. RÈGLES APPLICABLES

Les procédures ci-après sont en cohérence et réfèrent aux articles suivants de la Règle Six de la Bourse :

- 6303 - Validation, modification ou annulation d'une opération
- 6381 - Annulation d'opérations
- 6383 - Prix repère
- 6384 - Décision du superviseur de marché de la Bourse
- 6385 - Délais de décision et notifications

### 2. SOMMAIRE DES ARTICLES RELIÉS

Afin de préserver un marché juste et équitable, des opérations peuvent être annulées par un vice-président ou un vice-président principal de la Bourse si ces opérations nuisent au bon déroulement ou à la qualité du marché ou dans toute autre circonstance jugée appropriée compte tenu de la conjoncture du marché au moment de ces opérations ou lorsque les parties sont d'un commun accord.

### 3. OBJECTIF

Les procédures décrites aux présentes visent l'objectif suivant :

- S'assurer que toutes les opérations sont exécutées à un prix approprié, compte tenu de la conjoncture du marché (intégrité), et s'assurer que les erreurs de saisie peuvent être corrigées.

### 4. LIMITE DES PROCÉDURES

Les procédures ci-après ont une application limitée dans le cas d'une séance de négociation durant laquelle les produits boursiers sous-jacents ne sont pas offerts pour la négociation. Dans le cas d'opérations erronées durant une telle séance, le département des Opérations de marché de la Bourse n'établira pas de fourchette de non annulation. En conséquence, de telles opérations ne seront pas ajustées par le service des Opérations de marché de la Bourse et seront maintenues au niveau du prix négocié à moins d'un consentement mutuel entre les deux parties pour annuler l'opération erronée. Dans un tel cas, l'opération sera annulée par le département des Opérations de marché de la Bourse.

Pour les séances de négociation durant lesquelles les instruments boursiers sous-jacents ne sont pas offerts pour la négociation, une fourchette de négociation (basé sur le prix de règlement de la journée précédente) sera établie par la Bourse. La négociation sera permise seulement à l'intérieur de cette fourchette pour cette séance donnée (les ordres à l'extérieur de la fourchette de négociation ne seront pas acceptés dans le système). Dans le cas où soit le haut ou le bas de cette fourchette sont atteints, la négociation sera permise seulement à ce niveau limite jusqu'à ce que le marché soit réaligné à l'intérieur de la fourchette de négociation.

## 5. DESCRIPTION

### 5.1 DÉTECTION ET DÉLAIS

Les participants du marché ont la responsabilité d'identifier sans délai les opérations erronées. Dès qu'une opération erronée résultant d'une erreur de saisie est décelée, le participant agréé doit signaler cette opération à un superviseur de marché de la Bourse en appelant le service des opérations de marché de la Bourse au 514 871-7871 ou 1 888 693-6366. Un superviseur de marché communiquera alors avec les contreparties à l'opération en vue d'en arriver à une entente dans les quinze minutes qui suivent l'exécution de l'opération, conformément à l'article 6381 des Règles de la Bourse.

### 5.2 ORDRES IMPLICITES SUR STRATÉGIES

« **Ordres réguliers** » : Ordres acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

« **Ordres implicites** » : Ordres générés par l'algorithme d'établissement de prix implicites (en utilisant des ordres réguliers) et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation.

« **Stratégie** » : Un instrument composé de deux pattes ou plus, incluant les opérations mixtes (« spreads »)

Une stratégie résultant d'un ordre implicite sur une stratégie est en réalité constituée de l'ordre régulier de chacune des pattes individuelles. Pour les fins de la présente procédure, une opération erronée sur un ordre implicite de stratégie sera traitée comme si la stratégie avait été exécutée au moyen d'ordres réguliers distincts sur chaque patte individuelle.

Par conséquent, l'incrément prescrit utilisé pour établir la fourchette de non annulation afin d'ajuster les stratégies erronées résultant d'un ordre implicite sur une stratégie sera égal au minimum à l'incrément d'une des pattes individuelles et au maximum à la somme des incréments de chaque patte individuelle.

### 5.3 VALIDATION – FOURCHETTE DE NON-ANNULATION

Afin de maintenir l'intégrité du marché, aussitôt qu'une opération à l'extérieur de la fourchette de non annulation est identifiée par les superviseurs du marché, les parties impliquées dans l'opération seront contactées dans un délai raisonnable par le service des opérations de marché de la Bourse pour ajuster le prix de l'opération à l'intérieur de la fourchette de non annulation.

Lorsqu'une opération qui pourrait comporter une erreur de saisie est portée à l'attention d'un superviseur de marché par un participant au marché, le superviseur de marché déterminera si le prix de l'opération se situe dans la fourchette de non-annulation pour l'instrument dérivé concerné.

La fourchette de non-annulation est définie comme étant l'intervalle de prix à l'intérieur duquel une opération ne peut être annulée. Pour établir la fourchette de non-annulation, les superviseurs de marché :

- déterminent, conformément à l'article 6383 des Règles, quel était le prix repère pour l'instrument dérivé avant l'opération. Pour ce faire, le superviseur de marché tiendra compte de toute l'information pertinente, y compris le dernier prix négocié, un meilleur cours acheteur ou cours vendeur, un prix plus récent pour un instrument dérivé connexe (par exemple, un mois d'échéance différent) et les prix d'instruments dérivés semblables qui se négocient sur d'autres marchés;
- appliquent les incréments suivants (ajouts et déductions) au prix repère :

INSTRUMENT DÉRIVÉ	INCRÉMENT
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – BAX (tous les mois trimestriels et à échéance rapprochée)	5 points de base
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – BAX – Stratégies - Ordres réguliers sur stratégies - Ordres implicites sur stratégies	5 points de base Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie.
Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois	5 points de base
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada	40 points de base
Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada	40 points de base
Contrats à terme sur indices S&P/TSX	1% du prix repère de ces contrats à terme
Contrats à terme 30 jours sur le taux repo à un jour	5 points de base
<a href="#">Contrats à terme et options sur contrats à terme Stratégies intergroupes</a> <a href="#">- Ordres réguliers sur stratégies</a> <a href="#">- Ordres implicites sur stratégies</a>	<a href="#">Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie</a>
Options sur actions, sur devises, sur FNB et sur indices Intervalles de prix : 0,00 \$ à 5,00 \$ 5,01 \$ à 10,00 \$ 10,01 \$ à 20,00 \$ 20,00 \$ et plus	0,10 \$ 0,25 \$ 0,50 \$ 0,75 \$
Options sur actions, sur devises, sur FNB et sur indices Stratégies : - Ordres réguliers sur stratégies - Ordres implicites sur stratégies	Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie
Options commanditées Intervalles de prix : 0,001 \$ à 0,99 \$ 1,00 \$ et plus	0,25 \$ 0,50 \$
Contrats à terme sur actions individuelles	2,00 \$
Contrats à terme sur pétrole brut canadien	5% du prix repère de ces contrats à terme

#### **5.4 PRIX DE L'OPÉRATION À L'INTÉRIEUR DE LA FOURCHETTE DE NON-ANNULATION**

Si le superviseur de marché détermine que le prix de l'opération erronée qui lui a été signalée se situe à l'intérieur de la fourchette de non-annulation, l'opération sera alors maintenue et aucune autre mesure ne sera prise à moins que la contrepartie à l'opération erronée n'ait accepté de l'annuler.

Toute opération erronée, pour laquelle il y a eu un commun accord d'annulation entre les parties, pourra être annulée à l'intérieur de la séance de négociation (initiale, régulière ou prolongée) durant laquelle elle est survenue.

#### **5.5 PRIX DE L'OPÉRATION À L'EXTÉRIEUR DE LA FOURCHETTE DE NON-ANNULATION**

Si le superviseur de marché détermine que le prix de l'opération erronée se situe à l'extérieur de la fourchette de non-annulation, toutes les parties à l'opération seront contactées et avisées de la situation.

L'opération sera annulée si toutes les parties impliquées sont d'accord.

L'opération ne sera pas annulée si l'une des parties impliquées le refuse. Les opérations résiduelles (celles non annulées) seront réajustées à l'extrémité de la fourchette de non annulation. Dans un tel cas, si l'opération impliquait un ordre implicite lié, l'initiateur de l'opération erronée originale prendra la responsabilité du résultat. L'initiateur de l'erreur pourrait donc devoir prendre possession de positions dans le marché pour les opérations directement résultantes dans les autres contrats liés.

Le service des opérations de marché de la Bourse ajustera les opérations erronées de la meilleure façon possible. L'objectif principal lors de l'ajustement d'opérations erronées est de minimiser l'impact pour tous les participants agréés impliqués dans l'opération erronée et tout particulièrement ceux qui avaient un ordre régulier dans le carnet d'ordres.

#### **5.6 AUTRES CAS JUSTIFIANT L'ANNULATION D'OPÉRATIONS**

Le service des opérations de marché de la Bourse examinera toutes les circonstances d'une opération en vue de déterminer si celle-ci est conforme à la réglementation de la Bourse. Il sera tenu compte, notamment, des facteurs suivants : la conjoncture du marché immédiatement avant et après l'exécution de l'opération; la volatilité du marché; les prix des instruments connexes sur d'autres marchés et le fait qu'une ou plusieurs parties à l'opération jugent que celle-ci a été exécutée à un prix valide.

En cas de panne de fonctionnement du système, il se peut que le système automatisé de négociation de la Bourse gèle et que les ordres s'accumulent en attente de traitement. Une fois que le problème aura été résolu, il y aura une séance de pré-ouverture au cours de laquelle les activités de négociation sur chaque instrument dérivé seront interrompues en vue de modifier les paramètres relatifs à l'heure d'ouverture. Cette séance de pré-ouverture permettra aux participants du marché de modifier des ordres et de s'assurer que la panne de système n'a eu aucune conséquence sur l'intégrité du marché. Toutefois, lorsque le système n'est pas gelé, les ordres en attente de traitement pourraient être exécutés avant que la Bourse ne puisse interrompre les activités sur les instruments dérivés. En de telles circonstances, les superviseurs de marché pourraient devoir annuler des opérations résultant de telles exécutions.



## 5.7 OPÉRATIONS MULTIPLES DES MAINTENEURS DU MARCHE DES OPTIONS SUR ACTIONS ET SUR INDICES

Un superviseur de marché peut aussi annuler des opérations dans les circonstances suivantes :

1. Des opérations consécutives multiples peuvent être annulées si elles consistent en au moins quatre (4) opérations contre un même mainteneur de marché, en autant que :
  - toutes les opérations aient été exécutées dans un intervalle de une (1) seconde;
  - un ou plusieurs mainteneurs de marché sont du côté opposé des opérations.
2. Le mainteneur de marché impliqué dans les quatre opérations (ou plus) a communiqué avec un superviseur de marché au 514 871-7877 ou 1 866 576-8836 dans la minute qui suit l'exécution des opérations consécutives multiples en vue d'en demander l'annulation.

## 5.8 DÉCISION

Le superviseur de marché rendra sa décision d'annuler ou de refuser d'annuler dans les 30 minutes qui suivent la demande d'annulation.

Si le superviseur de marché décide d'annuler l'opération, il radiera l'opération des registres. De plus, si des ordres « stop » ont été déclenchés et, par conséquent, exécutés en raison des opérations annulées, ces opérations « stop » seront également annulées et les ordres « stop » devront être rétablis dans le registre des ordres par les initiateurs de ces ordres. Des messages faisant état de l'annulation des opérations seront diffusés.

Lorsqu'une opération est annulée; si elle provenait d'un ordre régulier affiché dans le carnet d'ordres, la priorité originale temps/prix (FIFO) ne sera pas maintenue si l'initiateur de l'ordre original désire rétablir son ordre après l'annulation. L'ordre annulé devra donc être saisi à nouveau dans le système de négociation par l'initiateur de l'ordre original. Ce nouveau temps de saisie de l'ordre sera le temps officiel de saisie de l'ordre rétabli.

Si le superviseur de marché décide de ne pas annuler l'opération, les parties à cette opération ne peuvent de leur propre chef décider de l'annuler en ayant recours à un transfert de position par l'intermédiaire de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.



## PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

Conformément aux dispositions de l'article 6380 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) concernant les applications et opérations pré-arrangées, les produits admissibles, les délais prescrits entre la saisie de deux ordres et les seuils de quantité minimale sont les suivants.

PRODUITS ADMISSIBLES	DÉLAI PRESCRIT	SEUIL DE QUANTITÉ MINIMALE
<b>Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) :</b>		
Quatre premiers mois d'échéance du cycle trimestriel, sans compter les mois d'échéance rapprochés	5 secondes	Aucun seuil
Autres mois d'échéance et stratégies	15 secondes	Aucun seuil
<b>Contrats à terme 30 jours sur le taux « repo » à un jour (ONX) :</b>		
Mois initial	5 secondes	Aucun seuil
Autres mois d'échéance et stratégies	15 secondes	Aucun seuil
<b>Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada :</b>		
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	Aucun seuil
<b>Contrats à terme sur indices S&amp;P/TSX :</b>		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 100 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 100 contrats
<b>Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) du Canada :</b>		
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	Aucun seuil
<b>Contrats à terme sur pétrole brut canadien :</b>		
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	Aucun seuil
<b>Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois :</b>		
Tous mois d'échéance et stratégies	0 seconde	≥ 250 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 250 contrats
<b>Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) :</b>		
Tous mois d'échéance et stratégies	0 seconde	≥ 250 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 250 contrats
<b>Options sur actions et devises :</b>		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 100 contrats
Tous mois d'échéance	5 secondes	< 100 contrats
<b>Options sur indices boursiers :</b>		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 50 contrats
Tous mois d'échéance	5 secondes	< 50 contrats

2010-06-18 0000.00.00

Page 1 de 3

**Stratégies intergroupes sur contrats à terme et options sur contrats à terme :**

Toutes les stratégies

5 secondes

Aucun seuil

La priorité chronologique des ordres doit être respectée en ce qui a trait à la saisie de l'ordre initial en premier lors de l'exécution d'une application ou d'une opération pré-arrangée.

Le participant au marché doit s'assurer que tous les ordres au registre central des ordres, quelque soit leur type, qui sont à des prix limites meilleurs ou égaux au prix de l'application ou de l'opération pré-arrangée soient exécutés avant de conclure ladite opération.

**CONTRATS D'OPTIONS SUR ACTIONS, D'OPTIONS SUR INDICES BOURSIERS ET D'OPTIONS SUR DEVICES**

Les applications et les opérations pré-arrangées ne peuvent être exécutées que selon l'une des procédures ci-dessous:

**Procédure avec délai prescrit pour les quantités inférieures au seuil de quantité minimale**

Un participant au marché qui désire effectuer une application ou une opération pré-arrangée doit saisir l'ordre dans le système de négociation pour la quantité totale de l'opération envisagée. Par la suite, le participant doit respecter un délai égal au délai prescrit avant d'exécuter une opération de sens inverse pour la quantité résiduelle.

La **quantité résiduelle** est la portion de la quantité originale qui reste une fois que les ordres entrés au registre des ordres avec un prix limite plus avantageux ou égal au prix de l'opération envisagée ont été exécutés. S'il n'y a aucun ordre exécuté, la quantité résiduelle est égale à la quantité originale de l'opération envisagée.

**Procédure sans délai prescrit pour les quantités égales ou supérieures au seuil de quantité minimale**

Si le participant au marché désire exécuter une application ou une opération pré-arrangée à l'intérieur des cours acheteur et vendeur :

- le participant peut utiliser une fonction système particulière pour entrer l'application ou l'opération pré-arrangée sans délai d'affichage; ou
- le participant peut saisir un côté de l'ordre et négocier immédiatement contre ce dernier s'il désire qu'il soit exécuté directement dans le marché (avec la possibilité de risque d'exécution).

Note : Il n'est pas permis de cumuler des ordres pour atteindre le seuil de quantité minimale admissible.

**Opération avec garantie d'exécution d'au moins 50 %**

Si un participant au marché désire exécuter une application ou une opération pré-arrangée sur une stratégie, il doit communiquer avec un officiel du marché et donner les détails de l'opération envisagée soit : la quantité totale, le prix et le ou les côtés de l'opération sur le(s)quel(s) le participant au marché est tenu d'accorder une priorité.

Les mainteneurs de marché pourront participer à l'opération jusqu'à concurrence de 50 % de la quantité visée par ladite opération.

Le participant au marché pourra exécuter l'opération sur la quantité qui reste (au moins 50 % de la quantité plus toute quantité non prise sur le 50 % qui avait été offert aux mainteneurs de marché).

#### **DIVERS**

Les produits admissibles, leur seuil de quantité minimale et délais respectifs seront modifiés de temps à autre pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de négociation et des pratiques opérationnelles de la Bourse. Une circulaire sera diffusée par la Bourse chaque fois qu'une modification ou une révision est apportée à l'un ou l'autre de ces deux critères.



## PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

### 1. OBJECTIF

L'objectif des présentes procédures est de prévoir et faciliter la négociation de stratégies de contrats à terme et d'options sur contrats à terme du même groupe de produits, c.-à-d. des contrats ayant le même sous-jacent (des « **stratégies intragroupes** »), ainsi que de différents groupes de produits, c.-à-d. des contrats ayant des sous-jacents différents (des « **stratégies intergroupes** »). Les stratégies impliquant des contrats à terme et les options sur ces contrats à terme constituent des stratégies intergroupes. Tout participant agréé peut élaborer des stratégies intragroupes ou intergroupes définies par l'utilisateur (chacune, une « **SDU** ») par l'entremise de terminaux de négociation individuels permettant la diffusion et la négociation de stratégies sur mesure. S'il lui est impossible d'utiliser de tels terminaux, le participant agréé communique avec le Service des opérations de marché (le « **SOM** ») de Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») au 1 888 693-6366 ou au 514 871-7871 afin d'être assisté pour l'élaboration d'une SDU.

### 2. DESCRIPTION

#### Élaboration par le participant agréé

Pour demander que soit élaboré une SDU, le participant agréé envoie un message au système de négociation de la Bourse en utilisant n'importe lequel des protocoles supportés (SAIL, FIX ou STAMP). Le message doit contenir les paramètres de la stratégie que le participant agréé souhaite afficher.

La Bourse détermine de temps à autre quels types de stratégie sont acceptés par la fonctionnalité permettant les SDU et avisera le marché de ces critères d'acceptation.

La fonctionnalité permettant les SDU permet d'attester que la stratégie élaborée fait partie de celles qui sont acceptées par le système. Suivant son acceptation, la nouvelle stratégie est diffusée au marché en temps réel par l'entremise du flux vendeur haute vitesse de la Bourse de la même façon que les autres instruments. En cas de refus, un message d'erreur est retourné au participant agréé qui a fait la demande.

Un mécanisme est alors enclenché afin de limiter le nombre de stratégies élaborées par le participant agréé. Le SOM limite le nombre de demandes que chaque participant agréé peut faire par séance. La Bourse détermine ce nombre maximal selon la capacité de ses systèmes et avisera le marché de celui-ci. S'il épuise le nombre quotidien de demandes auxquelles il a droit, le participant agréé ne peut élaborer de nouvelle stratégie ce jour-là. Inversement, il obtient un crédit si l'élaboration d'une nouvelle stratégie génère au moins une opération au cours de la séance de négociation.

#### Élaboration par le SOM

Si le participant agréé n'est pas en mesure d'élaborer des SDU, le participant agréé peut communiquer avec le SOM et demander que soit élaborée une SDU. La SDU doit être conforme aux critères d'acceptation déterminés de temps à autre par la Bourse.

La fonctionnalité permettant les SDU permet d'attester que la stratégie élaborée fait partie de celles qui sont acceptées par le système. Suivant son acceptation, la nouvelle stratégie est diffusée au marché par l'entremise du flux vendeur haute vitesse de la Bourse de la même façon que les autres instruments.

Dans un tel cas, l'assistance du SOM se limite à l'élaboration des SDU. Les participants agréés sont responsables de la saisie des ordres.

**LISTE DES STRATÉGIES ACCEPTABLES POUR LES CONTRATS À TERME  
ET LES CONTRATS D'OPTION SUR CONTRAT À TERME**

<b>STRATÉGIES INTERGROUPE</b>	
<b>STRATEGIE</b>	<b>EXEMPLE</b>
LGB c. CGB	achat LGBU11 – vente CGBU11
LGB c. CGF	achat LGBU11 – vente CGFU11
CGB c. CGF	achat CGBU11 – vente CGFU11
OPÉRATION DELTA CGB	achat CGBU11 – achat ou vente d'option d'achat ou d'option de vente OGB
CGB c. OPÉRATION MIXTE SUR OPTIONS D'ACHAT OGB	achat CGBU11 – achat d'option d'achat (X) – vente d'option d'achat (Y)
CGB c. OPÉRATION MIXTE SUR OPTIONS DE VENTE OGB	achat CGBU11 – achat option de vente OGB (X) – vente option de vente OGB (Y)
CGB c. OPÉRATION MIXTE SUR OPTIONS D'ACHAT RATIO DE 1X2	achat CGBU11 – achat d'option d'achat OGB (X) – vente de 2 options d'achat OGB (Y)
CGB c. OPÉRATION MIXTE SUR OPTIONS DE VENTE RATIO DE 1X2	achat CGBU11 – achat d'option de vente OGB (X) – vente de 2 options de vente OGB (Y)
OPÉRATION DELTA BAX	achat BAXU11 – achat ou vente d'option d'achat ou d'option de vente OBX
BAX c. OPÉRATION MIXTE SUR OPTIONS D'ACHAT OBX	achat BAXU11 – achat d'option d'achat OBX (X) – vente d'option d'achat OBX (Y)
BAX c. OPÉRATION MIXTE SUR OPTIONS DE VENTE OBX	achat BAXU11 – achat d'option de vente OBX (X) – vente d'option de vente OBX (Y)
BAX c.	achat BAXU11 – achat d'option d'achat OBX (X) – vente de 2

OPÉRATION MIXTE SUR OPTIONS D'ACHAT RATIO DE 1X2	options d'achat OBX (Y)
BAX c. OPÉRATION MIXTE SUR OPTIONS DE VENTE RATIO DE 1X2	achat BAXU11 – achat d'option de vente OBX (X) – vente de 2 options de vente OBX (Y)
<b>STRATÉGIES INTRAGROUPE</b>	
<b>STRATEGIE</b>	<b>EXEMPLE</b>
OPÉRATION MIXTE CALENDRAIRE	achat BAXU11 – BAXZ11
OPÉRATION MIXTE PAPILLON	achat de 1 BAXU11 – vente de 2 BAXZ11 – achat de 1 BAXH12
OPÉRATION MIXTE CONDOR	achat de 1 BAXU11 – vente de 1 BAXZ11 – vente de 1 BAXH12 – achat de 1 BAXM12



### 7.3.2 Publication

Aucune information

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.